



RAPPORT DE PRÉSENTATION

H ÉVOLUTIONS DU PLUI

PLUi approuvé le 19 décembre 2019

- H1 - Mise à jour n°1 arrêtée le 05/01/2021
- H2 - Modification n°1 approuvée le 19/11/2021
- H3 - Mise à jour n°2 arrêtée le 31/05/2022
- H4 - Modification n°2 approuvée le 30/06/2022
- H5 - Mise à jour n°3 arrêtée le 08/09/2022
- H6 - Prise en compte du jugement n°2007514
approuvée le 20/10/2022
- H7 - Mise en compatibilité - LNPCA approuvée le 13/10/2022
- H8 - Mise à jour n°4 arrêtée le 03/03/2023
- H9 - Mise en compatibilité - Figuerolles - Gignac la Nerthe
approuvée le 16/03/2023
- H10 - Mise en compatibilité - Commissariat - Marseille 14
approuvée le 29/06/2023



RAPPORT DE PRÉSENTATION

H ÉVOLUTIONS DU PLUI

PLUi approuvé le 19 décembre 2019

Mise en compatibilité - Commissariat

Marseille 14

approuvée le 29/06/2023





Sommaire

1° partie : Déclaration de projet	4
I. Préambule et objet de la déclaration de projet	5
I.1 - Le cadre législatif de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU	6
I.2 - La procédure de la déclaration de projet	6
II. Présentation du site	8
III. Le projet	10
2° partie : Mise en compatibilité du PLUi	15
I. Articulation avec les documents d'urbanisme et autres plans et programmes pertinents	16
II. Mise en compatibilité du PLUi avec le projet	23
3° partie : Evaluation environnementale	28
I. Préambule	29
II. Etat initial de l'environnement	29
III. Synthèse de l'état initial et enjeux	91
IV. Le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnable	93
V. Incidences du projet sur l'environnement et mesures retenues pour éviter, réduire ou compenser les effets dommageables éventuels	94
VI. Etude d'incidence Natura 2000	98
VII. Indicateurs de suivi	105
4° partie : Résumé non technique	106



1° partie : Déclaration de projet



I. Préambule et objet de la déclaration de projet

Suite au constat d'un dysfonctionnement des équipements de sécurité dans les arrondissements du 13ème et 14ème arrondissement de Marseille, le Ministère de l'intérieur a annoncé le financement d'un projet de construction d'un nouveau commissariat. En effet, compte-tenu de l'évolution des missions, de l'organisation des effectifs, du vieillissement des installations existantes, il apparaît nécessaire de créer un nouvel équipement adapté, qui regrouperait les deux commissariats du 13ème et 14ème arrondissement en un seul site.

Le choix du secteur d'implantation du nouveau commissariat s'est porté sur un terrain libre, au nord de la rue du Pèdre d'Ail, quartier Saint Jérôme à Marseille. Le terrain concerné est constitué de deux parcelles appartenant au Conseil Départemental et à la Métropole Aix-Marseille-Provence, cédées pour l'euro symbolique pour ce projet d'intérêt général.

Actuellement, la totalité du site est classée au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en zone AU1, c'est-à-dire « zone à urbaniser » aujourd'hui fermée à l'urbanisation. Afin de rendre constructible ce terrain stratégique pour le projet de commissariat, la Métropole Aix-Marseille-Provence, compétente en matière de PLUi, a décidé par délibération en date du 16 décembre 2021, de prescrire une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi, prise sur les fondements de l'article L126-1 du Code de l'environnement.

Cette procédure permettra de porter le projet du Ministère de l'intérieur, en déclarant l'intérêt général du projet et d'adapter les dispositions réglementaires du PLUi afin de permettre la réalisation de ce dernier.

Par ailleurs, une évaluation environnementale de la procédure est engagée volontairement par la Métropole, suivant les prescriptions de l'article R122-17 du Code de l'environnement.

I.1 - Le cadre législatif de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

L'article L.126-1 du Code de l'environnement

« Lorsqu'un projet public de travaux, d'aménagements ou d'ouvrages a fait l'objet d'une enquête publique en application du chapitre III du présent titre, l'autorité de l'Etat ou l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public responsable du projet se prononce, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée.

La déclaration de projet mentionne l'objet de l'opération tel qu'il figure dans le dossier soumis à l'enquête et comporte les motifs et considérations qui justifient son caractère d'intérêt général. La déclaration de projet prend en considération l'étude d'impact, les avis de l'autorité environnementale et des collectivités territoriales et de leurs groupements consultés en application du V de l'article L. 122-1 et le résultat de la consultation du public. Elle indique, le cas échéant, la nature et les motifs des principales modifications qui, sans en altérer l'économie générale, sont apportées au projet au vu des résultats de l'enquête publique. En outre, elle comporte les éléments mentionnés au I de l'article L. 122-1-1 du Code de l'environnement. (...) ».

I.2 - La procédure de la déclaration de projet

L'article L.153-54 du Code de l'urbanisme

« Une opération faisant l'objet d'une déclaration d'utilité publique, d'une procédure intégrée en application de l'article L. 300-6-1 ou, si une déclaration d'utilité publique n'est pas requise, d'une déclaration de projet, et qui n'est pas compatible avec les dispositions d'un plan local d'urbanisme ne peut intervenir que si :

1° L'enquête publique concernant cette opération a porté à la fois sur l'utilité publique ou l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence ;

2° Les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du plan ont fait l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou de la commune et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L.132-9.

Le maire de la ou des communes intéressées par l'opération est invité à participer à cet examen conjoint. »

L'article L.153-55 du Code de l'urbanisme

« Le projet de mise en compatibilité est soumis à une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du Code de l'environnement :

1° Par l'autorité administrative compétente de l'Etat :

a) Lorsqu'une déclaration d'utilité publique est requise ;

b) Lorsqu'une déclaration de projet est adoptée par l'Etat ou une personne publique autre que l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou la commune ;

c) Lorsqu'une procédure intégrée mentionnée à l'article L. 300-6-1 est engagée par l'Etat ou une personne publique autre que l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou la commune ;

2° Par le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou le maire dans les autres cas.

Lorsque le projet de mise en compatibilité d'un plan local d'urbanisme intercommunal ne concerne que certaines communes, l'enquête publique peut n'être organisée que sur le territoire de ces communes. »

L'article L.153-57 du Code de l'urbanisme



« A l'issue de l'enquête publique, l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou la commune :

1° Emet un avis lorsqu'une déclaration d'utilité publique est requise, lorsque la déclaration de projet est adoptée par l'Etat ou lorsqu'une procédure intégrée mentionnée à l'article L. 300-6-1 est engagée par l'Etat. Cet avis est réputé favorable s'il n'est pas émis dans le délai de deux mois ;

2° Décide la mise en compatibilité du plan dans les autres cas. »

L'article L.153-58 du Code de l'urbanisme

« La proposition de mise en compatibilité du plan, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire ou de la commission d'enquête, est approuvée :

1° Par la déclaration d'utilité publique, lorsque celle-ci est requise ;

2° Par la déclaration de projet lorsqu'elle est adoptée par l'Etat ou l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou la commune ;

3° Par arrêté préfectoral lorsqu'une procédure intégrée mentionnée à l'article L. 300-6-1 est engagée par l'Etat;

4° Par délibération de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou du conseil municipal dans les autres cas. A défaut de délibération dans un délai de deux mois à compter de la réception par l'établissement public ou la commune de l'avis du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête, la mise en compatibilité est approuvée par arrêté préfectoral. »

L'article L.153-59 du Code de l'urbanisme

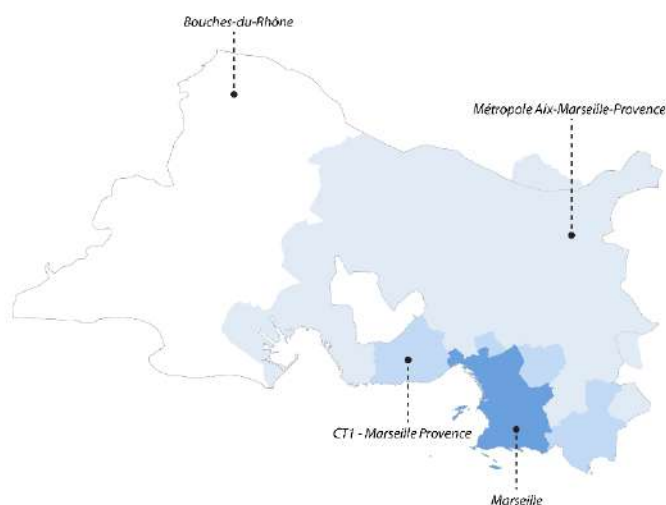
« L'acte de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou de la commune, mettant en compatibilité le plan local d'urbanisme devient exécutoire dans les conditions définies aux articles L. 153-25 et L. 153-26.

Dans les autres cas, la décision de mise en compatibilité devient exécutoire dès l'exécution de l'ensemble des formalités de publication et d'affichage.

Lorsqu'une déclaration de projet nécessite à la fois une mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et du schéma de cohérence territoriale, la mise en compatibilité du plan devient exécutoire à la date d'entrée en vigueur de la mise en compatibilité du schéma. »

II. Présentation du site

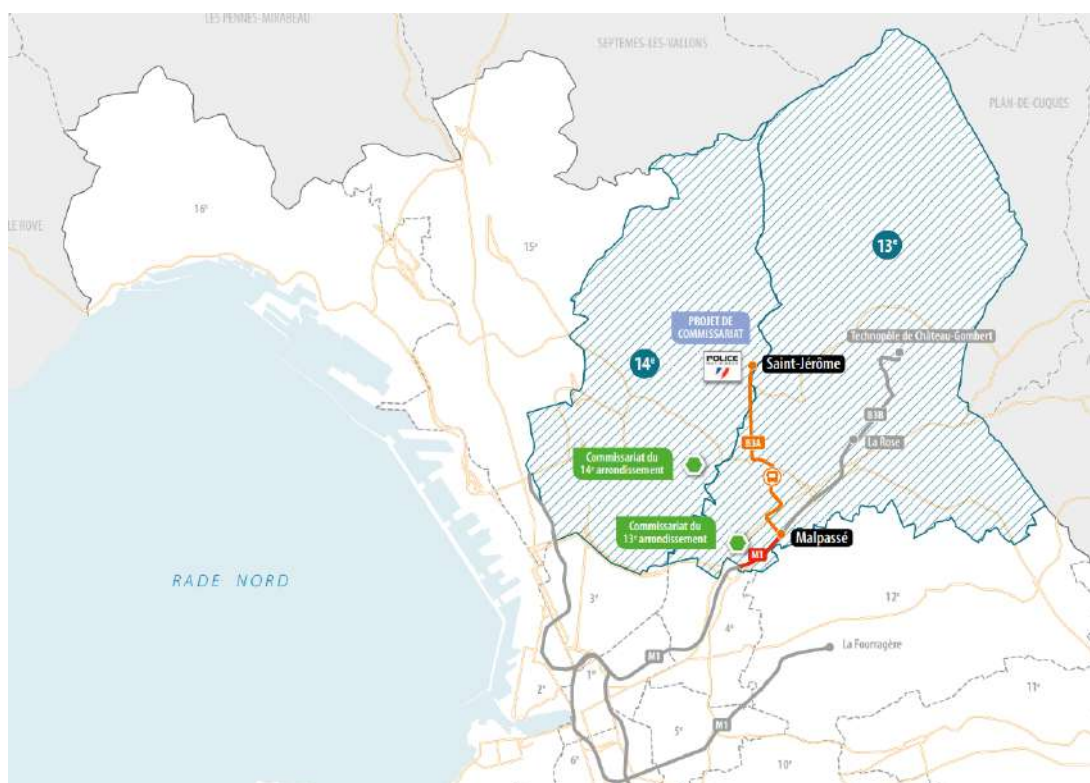
II.1 - Localisation du futur commissariat



Le projet de commissariat s'implante à Marseille, chef-lieu du département des Bouches-du-Rhône et préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune accueille également le siège de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Avec plus de 870 000 habitants en 2019, la commune s'étend sur 24 062 hectares sur un territoire contraint entre la mer Méditerranée et les différents massifs qui l'entourent.

C'est au nord de Marseille, au sein du 13^{ème} et 14^{ème} arrondissement, que le projet est prévu dans l'idée de répondre aux problématiques de sécurité notamment dans ces quartiers. Ainsi, le projet prévoit la construction d'un nouveau commissariat en remplacement des deux anciens sites, sur une emprise foncière au nord de la rue du Pedre d'Ail, 14^{ème} arrondissement de Marseille. Ce secteur résidentiel et étudiant est choisi notamment pour sa forte accessibilité : bien desservi par les transports en commun et situé à proximité de la rocade L2.



II.2 - Description du site

En cœur de tissu urbain déjà constitué, le site de projet s'inscrit notamment :

- Au Nord du quartier de Saint Jérôme, secteur résidentiel et étudiant, accueillant l'IUT Saint Jérôme et l'ensemble du Campus Universitaire.
- À l'Ouest du quartier de Sainte Marthe, qui a connu une évolution importante sur les dernières années notamment avec la mise en œuvre de la ZAC les Hauts de Saint Marthe représentant environ 3000 logements.



Source : Agam

Le projet se situe sur deux parcelles (C0110 et C0179), sur un total de 7 200m², à l'extrémité nord de la rue du Père d'Ail.

Les deux parcelles appartiennent historiquement au Département des Bouches-du-Rhône et à la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui cèdent le terrain pour la réalisation du projet.

Le site est aujourd'hui vierge de toute construction.

Ce terrain enherbé/en friche est composé de quelques boisements à l'ouest ainsi qu'un alignement d'arbres au Nord-Est.

Le secteur de projet ne fait l'objet d'aucune protection environnementale mais il jouxte des espaces agricoles sur la partie Nord.



Source : Géoportail

Par ailleurs, le terrain est entouré par quelques maisons en limite Ouest, cachée par les boisements déjà existants, un parking relais aménagé récemment en limite sud en lien avec la desserte par le BHNS sur la rue du Père d'Ail, et une accessibilité directe sur la rue du Père d'Ail en limite Est.



Un positionnement du projet de commissariat à la limite entre le 13eme et le 14eme arrondissement de Marseille - Source Agam



Source : Google Street View

III. Le projet

III.1 - Les objectifs



Suite à la visite du ministre de l'intérieur, il est décidé de créer un nouveau commissariat de police dans les quartiers nord de Marseille, afin de remplacer ceux des 13^e et 14^e arrondissements jugés trop vétustes. Ainsi ce projet de nouveau commissariat de police, défini en accord avec la Métropole Marseille Provence et la Ville de Marseille, permettra de :

- Répondre aux enjeux de sécurité sur le secteur des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille ;
- Offrir des conditions de travail et d'accueil de la population décentes.

En effet, compte-tenu de l'évolution des missions, de l'organisation des effectifs, du vieillissement des installations et de la nécessité de maintenir les capacités de réactivité opérationnelle et technique, il était opportun de réaliser un regroupement fonctionnel efficient et optimisé des deux commissariats de police des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille.

Le projet consiste à rassembler les deux commissariats de police sur un même site. L'opération est envisagée sur une nouvelle emprise foncière et permettra de maintenir une activité continue.

Ce bâtiment accueillera une centaine d'agents : les enquêteurs des 13^{ème} et 14^{ème}, les hommes de la brigade spécialisée de terrain (BST) du 14^{ème} et ceux du groupe de sécurité de proximité (GSP) actuellement au commissariat de Bassens (15^{ème}).

Le coût total de l'opération s'élève à 10 millions d'euros, financés majoritairement par l'État à hauteur de 9 millions d'euros, le million restant étant apporté par la Région Sud. Le commissariat devrait voir le jour à l'horizon 2024.

La réalisation de ce projet, situé en zone AU1 (zone à urbaniser à vocation principale d'habitat) requièrent une évolution du présent Plan Local d'Urbanisme intercommunal.



*Commissariat actuel du 13eme arrondissement de Marseille
- 9 Av. Abbé Jean Baptiste Fouque, 13013 Marseille*

La conception du projet est encore en cours de définition.

Les premiers plans de faisabilité présentent un bâtiment, d'environ 2500m² au sol et l'organisation des espaces extérieurs qui sont conçus de manière à répondre aux normes de sécurité et d'accueil optimale de la population.



Quelques chiffres :

Emprise bâtiment	1 300 m ²
Espaces végétalisés	2 000 m ²
Espaces de pleine terre (éco-aménageables)	1 846 m ²
Emprise voirie	2 100 m ²
Parking public	Environ 20 places
Parking police	Environ 70 places + 40 places véhicules de service
Coût total de l'opération	10 millions d'euros

III. 2 - Un projet d'intérêt général

Les locaux actuels des commissariats ne répondent plus au référentiel technique et fonctionnel de la police nationale. C'est pourquoi, le projet du nouveau commissariat vise à mettre en œuvre un équipement qui s'intégrera dans son environnement et répondra aux besoins identifiés en amont.

Par sa fonction initiale de service public, le projet de commissariat répond à un intérêt général.

Par ailleurs, il s'agit d'un projet qui recherche l'optimisation du fonctionnement du service, en partageant le foncier et les services supports à l'activité, ainsi que l'amélioration de l'accessibilité du site pour les quartiers nord.

Un service public

Ce projet permettra d'assurer l'exercice d'un service public d'Etat : la sécurité publique et la protection des populations de Marseille et en particulier des arrondissements des 13^{ème} et 14^{ème} qui couvrent environ 150 000 habitants en 2018 selon l'Insee.

Dans un contexte de vieillissement des différentes infrastructures et la réduction de plus en plus marquée des services publics dans les quartiers en difficultés, le projet de nouveau commissariat assure l'amélioration du service public global à travers des locaux plus adaptés aux besoins des habitants.

Le commissariat de police représente un service public ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 répondant à un intérêt général indéniable pour l'ensemble des habitants. Il est donc essentiel de mettre en œuvre l'action nécessaire pour un maintien efficace de cet équipement public sur le territoire.

Par ailleurs, ce nouveau commissariat permettra d'accueillir davantage d'agents (une centaine d'agents sont attendus) et donc créer des emplois dans de meilleures conditions de travail.

De par son rôle, ses différentes missions et son champ d'intervention sur les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille, l'intérêt général du projet est indéniable.

L'optimisation des locaux et des services

Actuellement les deux commissariats de police du 13^{ème} et 14^{ème} arrondissement sont aujourd'hui caractérisés par :

- Leur inadaptation fonctionnelle aux missions de police,
- Des non-conformités aux réglementations en matière d'hygiène et de sécurité,
- Des conditions d'accueil et de travail insatisfaisantes.

Un nouveau projet regroupant les 2 anciens commissariats

Le commissariat de police actuel du 13^{ème} arrondissement de Marseille est implanté au 9 Avenue Abbé Jean Baptiste Fouque.

Cet immeuble, en R+2, de propriété de l'Etat, a été mis à disposition pour les besoins des différentes missions du commissariat de police de secteur du 13^{ème} arrondissement.

Une convention d'utilisation des locaux avec les domaines couvre la période du 1er janvier 2016 pour une période de 9 ans.

D'un point de vue structurel, le bâtiment est inadapté à une vocation de commissariat. L'accès aux étages pose notamment un réel problème de sécurité et l'accessibilité pour le public reste non satisfaisante.

Le bâti n'est aujourd'hui plus adapté aux missions de la police et une réhabilitation ne pourrait à elle seule répondre à tous les besoins actuels.

Le commissariat de police du 14^{ème} arrondissement est implanté sur l'avenue Raimu du Centre Urbain du Merlan à Marseille. Depuis 1978, la commune de Marseille donne à bail à l'Etat des locaux à usage de bureaux dans un bâtiment ancien R+2, pour les besoins des missions du commissariat de police.

Cependant ce commissariat est aujourd'hui vétuste et les locaux ne sont pas adaptés pour son fonctionnement.

Son positionnement au sein du complexe culturel et commercial du Merlan pose plusieurs problèmes :

- le bâtiment se trouve au bout d'une impasse, avec très peu de places de stationnement ;
- c'est un lieu de passage, ce qui pose un réel problème de sécurité.



Dans ce contexte contraint et face à la nécessité d'assurer un service public continu, il est plus que nécessaire de doter le secteur du 13^{ème} et 14^{ème} arr. de la ville de Marseille d'une nouvelle infrastructure adaptée et sécurisée pour prendre le relai des structures actuelles.

La réorganisation et le regroupement des deux commissariats en un seul site et dans des locaux parfaitement adaptés fonctionnellement et qualitativement seront favorables au respect du service public et permettront de profiter d'une mutualisation des différents moyens mis à dispositions.

Une mise aux normes nécessaires

La création de nouveaux locaux permet de répondre aux besoins d'évolution des équipements actuels au regard de la législation.

L'état de vétusté actuel des bâtiments, les problématiques de localisation et de dimensionnement, et les besoins de mise aux normes notamment pour l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite et aux autres formes de handicaps (visuel, malentendants, ...) mettent en lumière la nécessité de mettre en place ce nouveau projet.

De par sa réponse aux enjeux d'optimisation et d'organisation des services, le projet répond à un intérêt général. En effet, le nouveau commissariat permettra d'accueillir tous les usagers (habitants et employés) en toute sécurité.

Une position centrale et stratégique

Le choix d'implantation s'est tourné vers une zone actuellement non ouverte à l'urbanisation par manque de foncier disponible sur les arrondissements du 13^{ème} et 14^{ème}. En effet, pour des raisons opérationnelles, le choix du site répondait à plusieurs contraintes : un foncier d'au moins 1,5ha, un positionnement central pour les 2 arrondissements, accessible facilement par la voirie afin de faciliter le temps d'intervention), et en zone de bonne desserte en transport en commun.

La propriété publique actuelle (Département + Métropole) facilite par ailleurs les délais de réalisation du projet.

Son implantation en continuité directe du tissu urbain, au cœur des quartiers de Saint Jérôme et de Sainte Marthe, répond ainsi à la proximité de :

- de plusieurs cités regroupant de nombreux habitants,
- du campus universitaire drainant de nombreux étudiants
- des quartiers pavillonnaires
- des opérations d'aménagement récentes (ZAC des Hauts de Sainte Marthe prévoyant la réalisation de plus de 3000 logements).

Par ailleurs l'accessibilité de l'équipement sera améliorée en bénéficiant d'une desserte par :

- la rue du Pèdre d'ail, de plus de 20m de large, réaménagée, facilitant l'accès et les interventions,
- un grand parking relais RTM,
- plusieurs lignes de bus, BHNS (BA3),
- la L2 à proximité directe

Idéalement situé, le futur commissariat est donc au cœur des deux arrondissements et à proximité de nombreux axes de circulations permettant ainsi des temps d'intervention plus rapides.

De par sa réponse aux enjeux d'accessibilité pour tous, de stationnement et de sa position centrale et stratégique le projet répond à un intérêt général.



2° partie : Mise en compatibilité du PLUi



I. Articulation avec les documents d'urbanisme et autres plans et programmes pertinents

I.1 - Rappel des objectifs

Le préfet a saisi la Métropole afin de permettre la réalisation du commissariat de police situé le long de la rue du Pebre d'Ail, quartier de Saint-Jérôme à Marseille. Le projet étant actuellement prévu sur des terrains classés en zone AU1 (zone à urbaniser à vocation principale d'habitat), sa réalisation n'est actuellement pas possible. En effet, la zone AU1 fait partie des zones « à urbaniser » « strictes » dont l'ouverture requiert une évolution du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en vigueur.

Au regard du zonage actuel, il semble pertinent de modifier le zonage et de classer les terrains visés par le projet en zone « UQM2 », en cohérence avec le zonage déjà existant à l'Est du site, zone dédiée principalement au développement et au fonctionnement d'équipements envergure métropolitaine (hôpitaux, universités, ...).

Ainsi, la mise en compatibilité du PLUi permettra de faire évoluer la planche graphique du PLUi afin de rendre possible la création du commissariat de police, dans le respect des orientations générales du PLUi et des documents supracommunaux.

I.2 - Documents supra communaux s'imposant ou à prendre en compte dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal doit prendre en considération et être compatible avec les plans et programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du Code de l'Environnement.

L'objectif du présent chapitre est de mettre en évidence l'articulation qu'il existe entre les plans et programmes recensés sur le territoire. Lorsque ces plans et programmes sont en cours d'élaboration, dans la mesure du possible, leur état d'avancement sera précisé ainsi que la date probable de leur arrêt.

I.2.a - Directive Territoriale d'Aménagement

La DTA des Bouches du Rhône a été élaborée à l'initiative et sous la responsabilité de l'État, dans le cadre de ses responsabilités d'aménagement du territoire national. Elle a été approuvée le 10 mai 2007. Elle précise les modalités d'application de la loi à partir des particularités géographiques du littoral méditerranéen et de l'étang de Berre.

Les documents d'urbanisme locaux, SCOT et PLUi, doivent être compatibles avec les dispositions de la DTA, dans le respect des compétences des collectivités territoriales.

La DTA a défini plusieurs objectifs et orientations, que le projet prend en compte, notamment :

- « La satisfaction des besoins en matière de logement, de service et d'emploi »
- « La maîtrise de la consommation et la gestion équilibrée de l'espace »

Le projet de commissariat, répondant aux besoins en équipement pour la population et inscrit en continuité du tissu aggloméré s'inscrit dans ces grands objectifs et orientations.

I.2.b - Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de Schéma de Cohérence Territoriale. Ce futur document de planification métropolitain dessinera un avenir commun à l'ensemble des 92 communes. Il a pour objectif de dessiner et orienter, à l'échelle métropolitaine, l'organisation et la vocation générale des espaces sur le long terme, soit jusqu'en 2040. Cette démarche a été lancée officiellement en décembre 2016 et toujours en cours. Jusqu'à son approbation, le SCoT Marseille Provence Métropole, approuvé le 29 juin 2012, continuera à s'appliquer.



Le SCoT définit des grandes orientations dans son PADD et également des orientations dans son DOG, notamment :

- « Organiser et mettre en réseau les grands équipements au service de toute la Métropole »
- « Structurer et relier les équipements et les infrastructures »
- « Mettre à niveau l'offre existante et créer de nouveaux équipements »

La mise en compatibilité du PLUi s'inscrit dans les axes de stratégie et les objectifs de développement du territoire développés dans le SCOT.

I.2.c - Plan de Mobilité

C'est un document de planification défini aux articles L.1214-1 et suivants du Code des transports qui détermine, dans le cadre d'un Périmètre de Transport Urbain (PTU), l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement. Tous les modes de transports sont concernés, ce qui se traduit par la mise en place d'actions en faveur des modes de transports alternatifs à la voiture particulière : les transports publics, les deux roues, la marche...

Le Plan de mobilité doit avoir pour ambition d'assurer un équilibre durable entre les besoins de mobilité et la protection de l'environnement. C'est désormais le Code des Transports qui fixe les objectifs assignés au Plan de mobilité : diminution du trafic automobile, développement des transports collectifs et des modes doux, aménagement et exploitation du réseau principal de voirie d'agglomération, organisation du stationnement sur le domaine public, rationalisation du transport et de la livraison des marchandises, encouragement pour les entreprises et les collectivités publiques à favoriser le transport de leur personnel, notamment par l'utilisation des transports en commun et du covoiturage.

Le Plan de mobilité a été approuvé le 16 décembre 2021. A l'horizon 2030, il constitue une première phase de la vision stratégique de la mobilité à long terme.

En permettant la création du commissariat dans un secteur bien desservi par les transports en commun, la mise en compatibilité du PLUi s'inscrit dans les stratégies et les objectifs de développement du territoire métropolitain développés dans le plan de mobilité métropolitain.

I.2.d - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée

Entré en vigueur le 18 mars 2022, le SDAGE Rhône-Méditerranée est un document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques à l'échelle du bassin. Il intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2027.

Pour une période de 5 ans (2022-2027), il définit les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux à maintenir ou à atteindre dans le bassin, au travers d'un programme de mesures.

Les grandes orientations du SDAGE sont les suivantes :

- OF0 : S'adapter aux effets du changement climatique ;
- OF1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
- OF2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques ;
- OF3 : Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau ;
- OF4 : Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux ;
- OF5 : Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé ;
 - o OF5a : Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle ;
 - o OF5b : Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques ;
 - o OF5c : Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses ;
 - o OF5d : Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles ;
 - o OF5e : Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine ;
- OF6 : Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides



- OF6a : Agir sur la morphologie et le découloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques ;
- OF6b : Préserver, restaurer et gérer les zones humides ;
- OF6c : Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau
- OF7 : Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- OF8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel et des milieux aquatiques.

La mise en compatibilité du PLUi ne va pas à l'encontre de ces plans. Le secteur de projet étant raccordé au réseau d'adduction d'eau potable et d'assainissement. De même, le futur zonage prévu sur le site (UQM2) prévoit l'aménagement d'un volume de rétention pour une bonne gestion des eaux pluviales.

I.2.e - Plan Climat Énergie Territorial

Un Plan Climat Énergie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Le résultat visé est un territoire résilient, robuste, adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités.

Institué par le Plan Climat National et repris par les lois Grenelle, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire. Depuis le décret du 28 juin 2016, la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial est obligatoire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants au 1^{er} janvier 2017 et au plus tard le 31 décembre 2018 pour les EPCI de plus de 20 000 habitants.

En septembre 2019, le PCAET Aix-Marseille-Provence a été approuvé.

La mise en compatibilité du PLUi ne va pas à l'encontre de ces plans.

I.2.f - Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) PACA

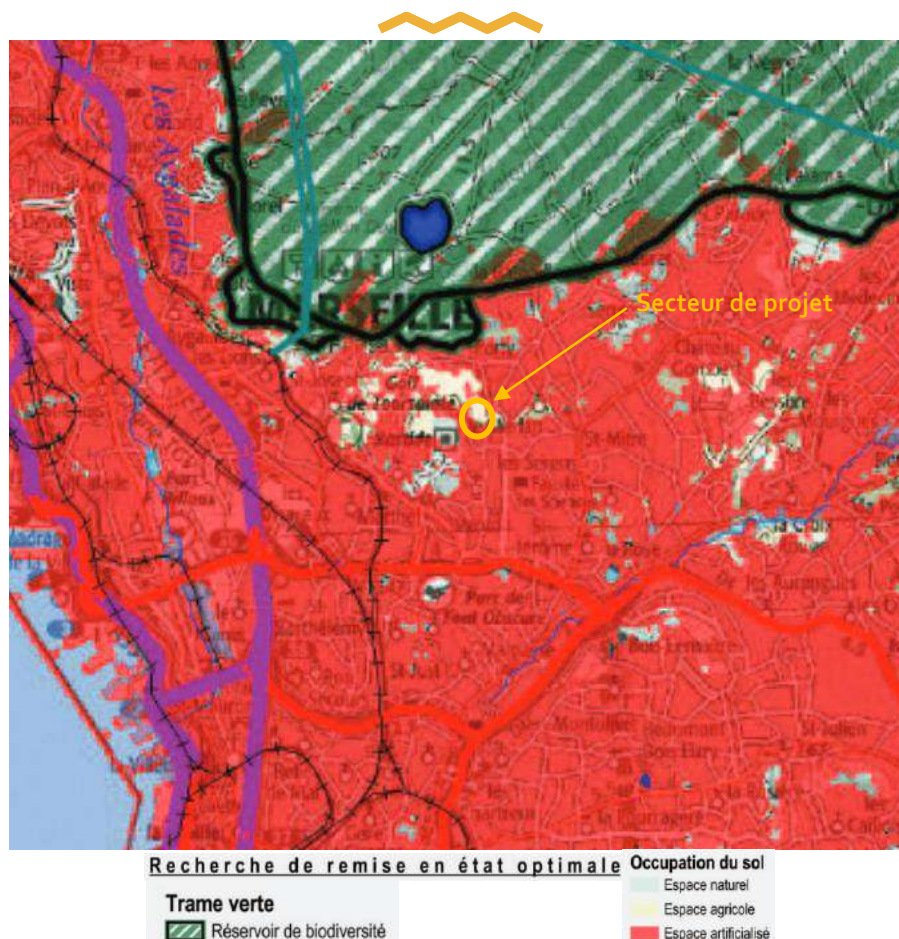
C'est un des outils de la déclinaison régionale de l'objectif rappelé dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020, à savoir : « construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés ». Il s'agit à terme que le territoire national soit couvert par une Trame Verte et Bleue (TVB), dont le principal atout est de pouvoir être considéré comme un outil d'aménagement du territoire. L'un des principaux objectifs de cette Trame Verte et Bleue est de maintenir des « continuités écologiques » permettant aux espèces de se déplacer dans l'espace et dans le temps, notamment pour répondre aux évolutions à court terme (sociales et économiques) et à très long terme (changement climatique).

Ce nouvel outil d'aménagement co-piloté par l'Etat et la Région a été adopté en séance plénière régionale le 17 octobre 2014 et arrêté par le Préfet de Région le 26 novembre 2014.

Le Plan d'Action Stratégique du SRCE PACA se compose de :

- 4 Grandes Orientations Stratégiques (GOS)
 - 19 actions (ACT)
 - dont 2 actions prioritaires localisées
 - dont 100 pistes d'actions (à titre d'exemple)
- 5 Orientations stratégiques Territorialisées (OST)

Le SRCE identifie le site dans un espace naturel au milieu d'espaces artificialisés à environ 1 km d'un réservoir de biodiversité à remettre en état optimale. Cet espace naturel n'est pas reconnu comme réservoir de biodiversité et n'est pas concerné par des zones d'inventaires ou de protection réglementaires.



Objectifs assignés aux éléments de la Trame Verte et Bleue régionale, Source : SRCE PACA

Au vu du contexte très urbanisé du secteur et de la faible surface concernée par l'espace naturel, la mise en compatibilité du PLUi ne va pas à l'encontre de ce schéma.

Par ailleurs, l'évaluation environnementale permet de clarifier les incidences positives ou négatives de la mise en compatibilité du PLUi et notamment l'ouverture à l'urbanisation des terrains, et de clarifier la stratégie ERC (éviter, réduire, compenser) du projet.

1.2.g - Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux des Bouches-du-Rhône

Le département des Bouches-du-Rhône est pourvu d'un Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux des Bouches-du-Rhône qui a été approuvé le 19 décembre 2014.

Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux est un document de planification qui a pour vocation d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions menées tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés jusqu'en 2026.

Les principaux objectifs du plan :

- Produire le moins possible de déchets,
- Améliorer le recyclage et la valorisation des déchets, dans des conditions économiquement acceptables,
- Traiter localement dans les installations existantes et en projets, avec des techniques fiables, performantes et respectueuses de l'environnement,
- Ajuster les capacités de stockage et d'incinération aux besoins du territoire.

La mise en compatibilité du PLUi ne va pas à l'encontre de ce plan.

I.2.h - Schéma départemental des carrières

Approuvé le 24 octobre 2008, le schéma départemental des carrières des Bouches du Rhône est destiné à assurer une gestion harmonieuse des ressources naturelles en définissant notamment les conditions générales d'implantation des carrières dans le département.

Il n'y a pas d'interaction entre la mise en compatibilité du PLUi et ce plan.

I.3 - Compatibilité du projet avec le PLUi

Le PADD du territoire Marseille Provence a inscrit 4 orientations générales pour les années à venir :

- Orientation n° 1 : Pour une ambition et un positionnement métropolitains

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables fixe ainsi un cap au travers des objectifs suivants :

- ❖ Conforter l'attractivité du territoire, levier clé du développement, appuyé sur le cadre naturel et urbain, sur une dynamique d'innovation économique, culturelle, sociale et scientifique, sur une offre culturelle et patrimoniale riche ;
- ❖ Faire du territoire un écosystème de référence en matière d'innovation en Europe du Sud ;
- ❖ Garantir l'accessibilité du territoire et de ses pôles d'attraction majeurs, fondement de son positionnement stratégique à l'échelle nationale, sur l'arc méditerranéen et au plan européen ;
- ❖ Mettre en œuvre une stratégie de développement ambitieuse et vertueuse, basée sur des principes d'aménagement durable et de préservation de l'environnement.

- Orientation n° 2 : Pour un écrin vert et bleu préservant le cadre de vie

Le PADD a pour ambition de préserver l'ensemble de ces espaces terrestres et maritimes au titre de la biodiversité, de qualifier les interfaces ville nature, de pérenniser les terres agricoles, et de valoriser les paysages porteurs des identités locales. Ainsi, il s'inscrit dans une démarche de protection qui doit être articulée à l'échelle métropolitaine, les massifs, cours d'eau et autres éléments majeurs de l'écrin vert et bleu constituant des richesses partagées et liant les différents bassins de vie de l'espace métropolitain.

- Orientation n° 3 : Pour une organisation structurée du développement

Le PADD réaffirme les objectifs de développement dans la continuité du SCOT. Cette ambition phare, conjuguée à la préservation du cadre naturel définie précédemment, ne peut être atteinte que par une structuration forte et équilibrée du territoire.

C'est la condition sine qua non pour atteindre les objectifs quantitatifs identifiés, en maîtrisant la consommation de l'espace. Il s'agit également de rééquilibrer le développement, de prendre en compte les atouts et contraintes du territoire et de favoriser la mixité fonctionnelle.

Sur un territoire métropolitain caractérisé par l'intensité des échanges entre les différents pôles urbains, la structuration du développement du Conseil de Territoire doit s'inscrire en cohérence avec l'organisation à l'échelle d'Aix Marseille Provence. Le défi est majeur : construire une métropole structurée et reliée, dont le fonctionnement s'appuie sur des réseaux complets et intégrés, et dont les bassins de vie participent à un système cohérent et équilibré.

Cette structuration est fondée à la fois sur un maillage par des centralités hiérarchisées et sur le niveau de desserte en transports en commun.

- Orientation n° 4 : Pour un urbanisme raisonnée et durable

Le PADD fixe l'objectif de mieux structurer le développement du territoire en fonction des atouts et facteurs urbains favorables au développement. Le chapitre précédent a exposé les principes de localisation des développements et les modalités de leurs connexions. Le présent chapitre vise à expliciter les modalités et conditions d'un urbanisme durable et raisonné, c'est-à-dire reposant sur une maîtrise des impacts du développement sur l'environnement et le cadre de vie. Ainsi, sont pris en compte les nuisances et les risques qui limitent, voire rendent impossible, le développement dans certaines zones. Sur la base de l'ensemble de ces facteurs, sont définies finement les intentions de développement, fondées sur le degré d'intensité urbaine.

Une fois définies ces intentions, il s'agit de favoriser un développement urbain qualitatif, garantissant aux habitants une qualité de vie, à la fois par une organisation des fonctions adaptée et une attention particulière au cadre de vie.

La réalisation du commissariat s'inscrit en compatibilité avec les orientations générales du PADD, et en particulier avec les orientations suivantes :

Cahier général

« 4.4.2 Prévoir les équipements pour répondre aux besoins des habitants par territoire :



- Localiser en priorité les équipements de rayonnement métropolitain dans les zones de bonne desserte ;
- Prévoir les équipements de proximité en cohérence avec le développement urbain et ponctuellement en zone d'urbanisation future ;
- Garantir une répartition équitable et cohérente avec les niveaux de centralités des équipements de toutes natures sur le territoire, en veillant particulièrement à la mise à niveau de l'offre en équipements dans les quartiers prioritaires »

Cahier communal

« 1.8 Développer l'offre en équipements métropolitains

- Le renforcement des grands équipements vient compléter cet ensemble d'objectifs qui placent Marseille dans une trajectoire de grande ville métropolitaine, offrant l'excellence à ses habitants.
- Développer les équipements métropolitains en recherchant leur intégration dans l'environnement urbain, leur accessibilité en TCSP et leur complémentarité à l'échelle de la métropole constitue un objectif majeur qui se décline. »

Le projet de création d'un équipement d'intérêt général, répondant aux nouveaux besoins fonctionnels et accessible facilement en transport en commun, s'inscrit dans les objectifs identifiés dans le PADD du PLUi Marseille Provence Métropole.

II. Mise en compatibilité du PLUi avec le projet

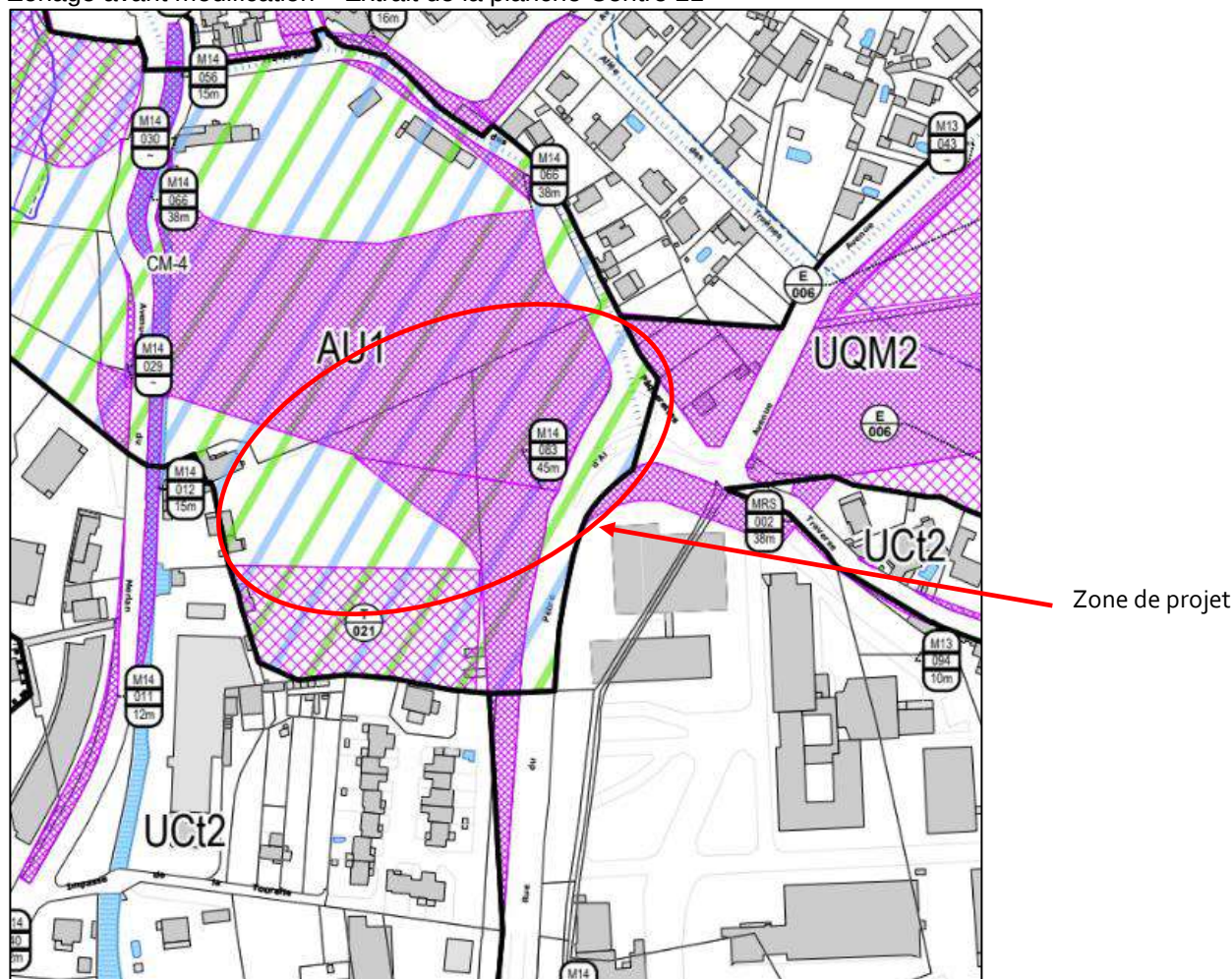
II.1 - Modification des documents graphiques (Tome P – Bassin centre)

Les modifications nécessaires au projet concernent les documents graphiques : la planche globale ainsi que la planche Centre n°21.

Les modifications règlementaires sont en effet uniquement d'ordre graphique puisque le projet s'intégrera dans la réglementation du zonage « UQM2 » déjà existant.

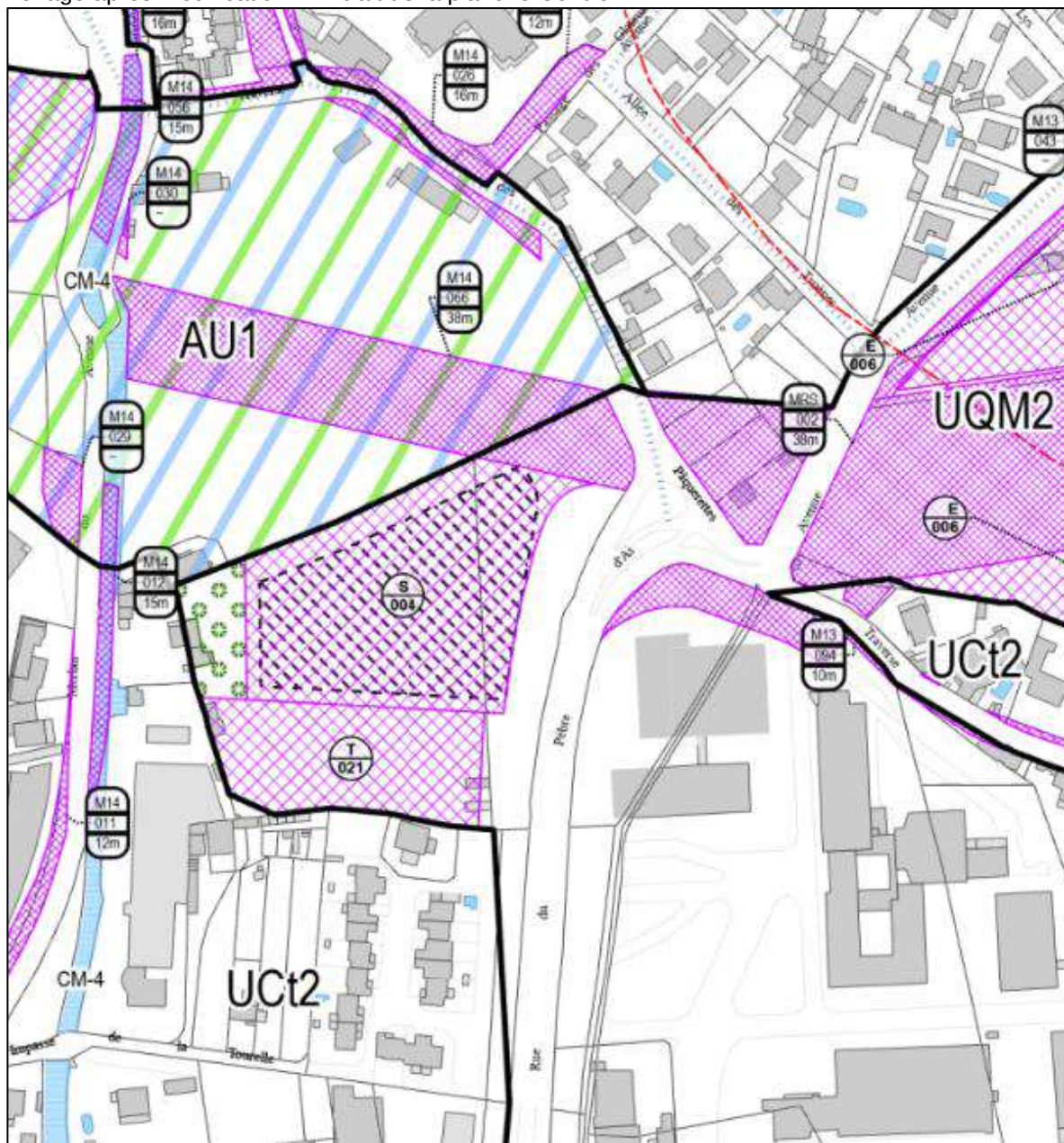
A noté que la modification des emplacements réservés nécessite la modification de la liste des ER au sein du tome O-02.

Zonage avant modification – Extrait de la planche Centre 21





Zonage après modification – Extrait de la planche Centre 21



II.1.a - Changement de zonage

Le projet est actuellement situé en zone AU1 (zone à urbaniser à vocation principale d'habitat). La zone AU1 fait partie des zones AU « strictes » dont l'ouverture à l'urbanisation requiert une évolution du présent PLUi.

Au regard du zonage actuel, il semble pertinent de **classer les terrains visés par le projet en zonage UQM2**, zonage déjà existant au PLUi, et inscrits sur les parcelles à l'Est du site.

Les zones UQM sont principalement dédiées au développement et au fonctionnement d'envergure métropolitaine (hôpitaux, universités, ...), et autorisent également les commerces et services de proximité.

Rappel des principales règles du règlement UQM2	
Autorisés	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés et locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés
Emprise au sol	Non réglementée
Hauteur	28m et 3m pour les éléments techniques en toiture
Recul des voies	Alignement ou 4m
Recul des limites de propriété	$d \geq DA/2$ Recul des limites de propriété se trouvant en limite de zone UQM : $d \geq DA$
Espaces de pleine terre	15% (soit 1 215 m ²)
Stationnement	1P / 125 m ² au-delà des 250 premiers m ² , 1 place moto pour 6 voitures et 1 place vélo pour 250 m ²
Pluvial	Rétention de 90 litres/m ² imperméable

Cette modification de zonage représente une surface d'environ 1,8 ha.

Par ailleurs, le périmètre d'impact de la TVB, représenté au document graphique par une trame rayée verte et bleue, est supprimée en lien avec la réduction du zonage « AU1 ». Cette prescription graphique vise la réalisation d'études environnementales nécessaires à la prise en compte et la préservation de la trame verte et bleue au moment de l'ouverture à l'urbanisation.

L'évaluation environnementale de la présente déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi, renforcée par le diagnostic Faune Flore réalisé, permettent de prendre en compte les enjeux environnementaux dans le cadre de l'ouverture à l'urbanisation tel que demandé par le zonage du PLUi approuvé.

II.1.b - Ajout d'une prescription graphique d'implantation

Le site de projet est concerné par l'ajout d'un **polygone d'implantation** qui redéfinit les règles d'emprise, de prospect par rapport aux voies et limites séparatives et de hauteur de façade. Le bâtiment du commissariat devra ainsi s'implanter dans les limites de ce polygone dessiné au plan graphique.

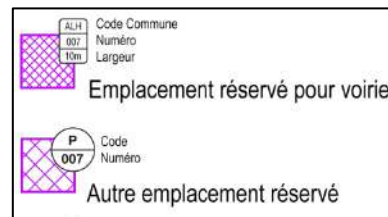


Polygone d'implantation

II.1.c - Modification des Emplacements Réservés (ER)

Par ailleurs, afin d'adapter au mieux les outils de gestion du foncier en cohérence avec l'évolution des projets, les emplacements réservés dessinés au document graphique sont modifiés :

- L'emplacement réservé pour voirie n°083 ayant pour objet l'élargissement de voie est supprimé (les travaux ont été réalisés) ;
- L'emplacement réservé n°066 prévue initialement pour la création de voie « Linéa » est retracé afin de ne pas empiéter sur la zone de projet. Cette modification permettra la réalisation du commissariat tout en préservant l'objectif initial de l'ER n°66.
- Un emplacement réservé S-004 est ajouté, prévoyant la réalisation d'un équipement public. Il correspond à la création du commissariat.



II.1.d - Ajout de prescription pour la préservation des espaces verts

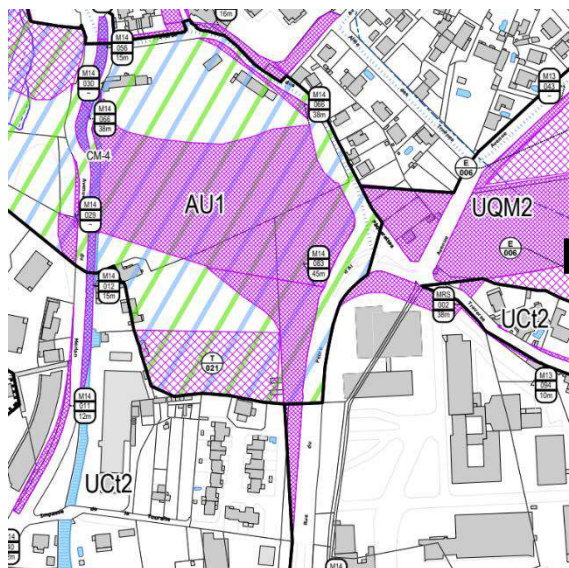
Enfin, un Espace Vert Protégé (EVP) catégorie 1 est ajouté sur le plan graphique afin d'assurer la préservation d'une zone tampon boisée, à l'Ouest du site de projet. En cohérence avec les enjeux environnementaux identifiés par l'étude Faune Flore, cette zone tampon permettra également de préserver les habitations existantes à l'Ouest du site vis-à-vis de l'équipement.



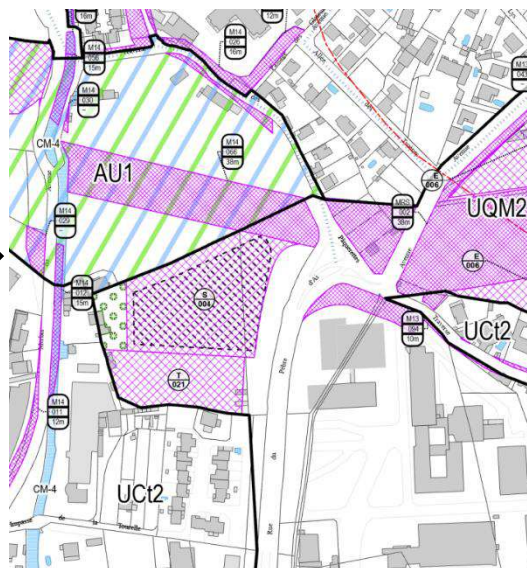
Récapitulatif des changements apportés à la planche graphique centre-21 :

- ✓ **Changement de zonage** sur la parcelle de projet : la **zone AU1 devient UQM2**, destinée à recevoir des équipements :
 - Ouverture à l'urbanisation d'une zone AU stricte justifiée par l'intérêt général du projet et l'absence de foncier disponible
 - L'évaluation environnementale de la DPMEC, renforcée par un diagnostic Faune Flore, répond aux enjeux identifiés par le périmètre d'impact de la TVB
- ✓ Ajout d'un polygone d'implantation pour le bâtiment en projet
- ✓ **Modification des emplacements réservés (ER)** : réduction de l'emplacement réservé historiquement prévu pour l'aménagement de voirie « Linéa » et ajout d'un emplacement réservé (ER) pour la réalisation d'un équipement public
 - Adaptation des outils de gestion du foncier suivant l'évolution des projets
- ✓ Ajout d'un Espace Vert Protégé (EVP) catégorie 1 pour la préservation d'une zone tampon.
 - En cohérence avec les enjeux environnementaux identifiés

Zoom zonage PLUi avant



Zoom zonage PLUi après





3° partie : Evaluation environnementale



I. Préambule

La Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLUi porte sur la création d'un commissariat à Marseille pour le regroupement des commissariats actuels du 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements. La Métropole a délibéré pour lancer la procédure et soumettre le projet à évaluation environnementale. La déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi fait donc l'objet d'une évaluation environnementale comprenant une étude d'incidences Natura 2000.

Il s'agit donc de mener une évaluation des effets potentiels ou avérés sur l'environnement de la Déclaration de Projet et ce à tous les stades de leur élaboration. Cette démarche impose un principe d'auto-évaluation, de prise de conscience et de responsabilisation face aux grands projets de planification urbaine.

L'évaluation fait l'objet d'un avis spécifique de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale qui porte sur la qualité de l'évaluation et aussi sur la prise en compte effective de l'environnement dans le document. Cet avis sera joint au dossier d'enquête publique.

II. Etat initial de l'environnement

II.1 - Le contexte paysager et patrimonial

▪ Le paysage communal

Marseille fait l'objet d'une unité paysagère spécifique dans l'atlas des paysages des Bouches du Rhône : le bassin de Marseille.

Le secteur de projet est plus particulièrement inclus dans la sous-unité paysagère « Les contreforts de l'étoile, du Merlan, de la Rose et des Olives » décrit comme suit :

« Deux villages anciens situés au pied de la chaîne de l'Étoile ont longtemps conservé leur ruralité.

Plan-de-Cuques s'est développé pour accueillir une population nombreuse résidant en lotissements dans la plaine ou sur les versants et en petits immeubles autour du centre et vers Allauch.

Perché sur une butte, Château-Gombert a conservé son aspect villageois ainsi que des abords encore champêtres avec des vergers et des cultures maraîchères irriguées. Le technopôle de Château-Gombert et le campus universitaire de Saint-Jérôme se sont implantés dans la plaine en périphérie de la grande ville, créant un paysage urbain nouveau, aéré, qui fait transition entre la ville et la campagne.

Le site de projet est situé en dehors des espaces à enjeux de l'atlas des paysages. Il est localisé à proximité du pôle de formation (IUP/IUT), dans une dent creuse au sud d'un quartier d'habitation. »

Les enjeux de l'unité paysagère sont :

- Faciliter un développement urbain cohérent et durable, et contribuer à l'amélioration de la résilience urbaine face au changement climatique ... ;
- Améliorer le quotidien et le cadre de vie ... ;
- Opérations de requalification urbaine avec la réalisation de transports en commun ;
- Nouveaux parcs urbains sur couverture de la L2 ;
- Renaturation et trames vertes avec la création de voies dédiées aux modes doux (La Soude, Boulevard Urbain Sud à Saint-Tronc, Château-Gombert...) ;
- Reconstruction de continuités écologiques par les trames végétales ;
- Disparition des jardins et parcs et le patrimoine construit des bastides ;
- L'agriculture urbaine comme opportunités de réintroduction de la nature en ville : projets de parcs agricoles, jardins partagés... ;
- Réintroduction de la nature en ville par la gestion écologique des eaux de surface (bassins de rétention, noues paysagères, ...) ;
- Renaturation de continuités écologiques ;
- Gestion du risque inondation ;
- Opportunités de lieux récréatifs et de déplacements doux.

▪ Le paysage sur le site et aux abords immédiats

Le secteur d'étude s'insère à la limite est du 14^{ème} arrondissement, et jouxte avec le 13^{ème} arrondissement au niveau de la rue du Pebre d'Ail.

L'environnement est urbanisé (résidentiel principalement), mais le secteur d'étude expose un faciès agricole (friche), qui s'insère dans la continuité de plusieurs terrains ouverts, encore potentiellement exploités.



Figure 1 : Localisation du secteur de projet

Le secteur de projet se situe en continuité de zone bâtie et le long d'une infrastructure de transport relativement importante : 2x2 voies (dont 2 voies réservées Bus).

Les visibilitées lointaines et proches sur le site sont faibles voire inexistantes. Le secteur est visible uniquement depuis la rue du Pebre d'Ail et l'avenue du Merlan (sur un très faible tronçon de route).



Figure 2 : Vue du site depuis l'avenue du Merlan (Google Street)



Figure 3 : Vue du site depuis la rue du Pebre d'Ail (Google Street)

▪ Composition interne du site

Le site est composé essentiellement de parcelles en friches, de clôture ainsi qu'une station de cannes de Provence.



Figure 4 : Vues d'ensemble du site (EVEN, avril 2022)

▪ Le patrimoine remarquable aux alentours



Aucun Monument Historique ou Site Classé et Inscrits n'est situé à proximité du site de projet.

Enjeux liés au paysage et au patrimoine :

- Intégration paysagère du projet au sein du contexte résidentiel tout en préservant la composante naturelle du site ;
- Limiter les hauteurs pour permettre une meilleure intégration.

II.2 - La biodiversité et les continuités écologiques

▪ Occupation du sol et intégration dans le milieu

Le référentiel **Corine Land Cover 2018**, permet de cartographier les grandes entités géographiques sur le sol français. Bien que sa précision ne soit pas adaptée pour les petites échelles, il permet tout de même de prendre connaissance de l'environnement général du secteur d'étude.

En ce qui concerne le secteur d'étude, il est concerné par les entités :

- **242 : Systèmes cultureux et parcellaires complexes (en majorité)**
- **112 : Tissu urbain discontinu (en minorité)**

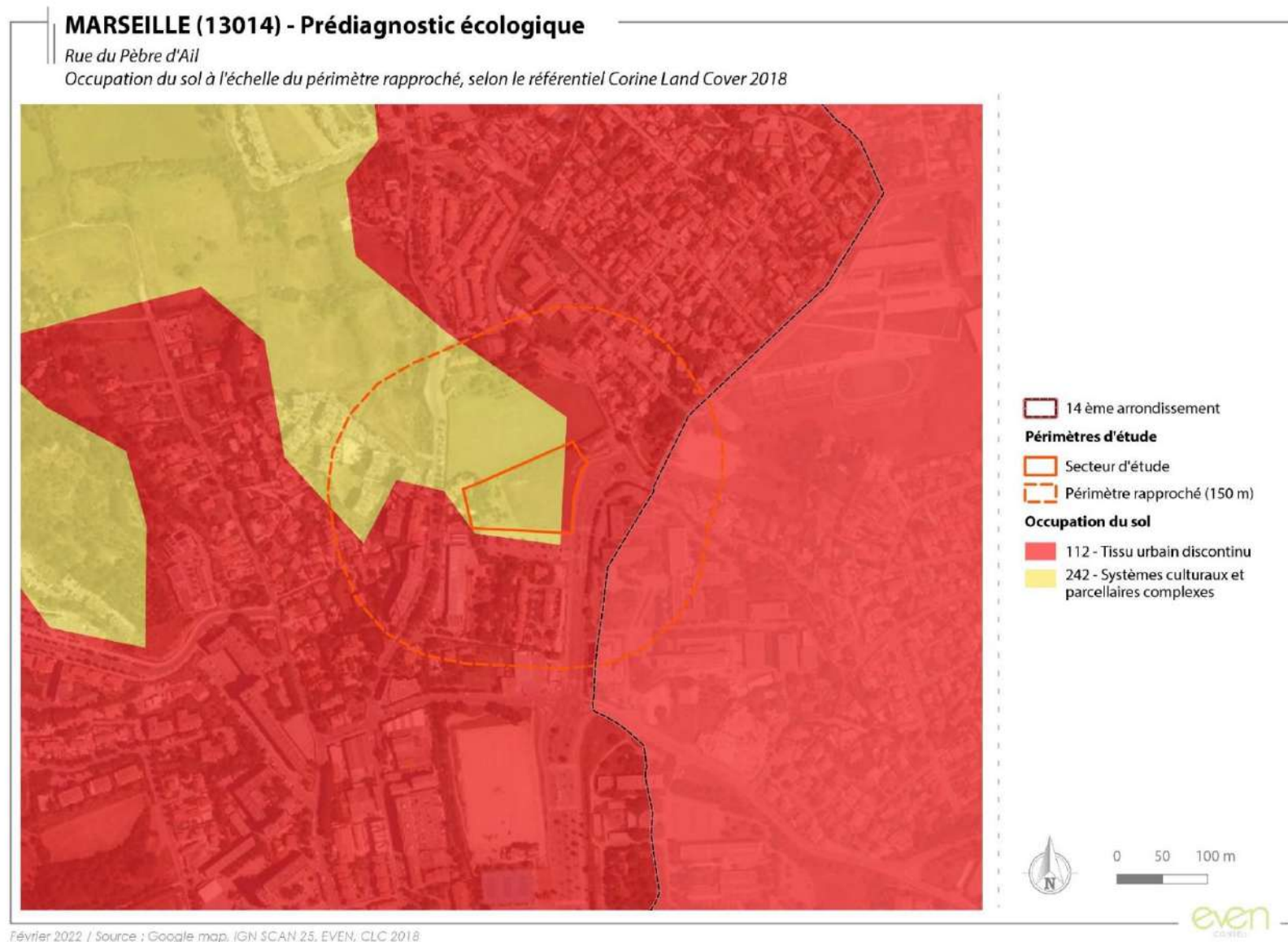
Le référentiel expose des discordances avec la réelle occupation du sol. En effet, le secteur d'étude est composé par des espaces végétalisés qui ne semblent pas être mentionnés par ce référentiel, tout comme les axes routiers présents à proximité.

Le **référentiel proposé par le CRIGE PACA** est destiné à imposer une nouvelle gestion maîtrisée et durable des territoires. Le but de leurs démarches est aussi de dresser un bilan sur la consommation d'espaces aussi bien au niveau des espaces naturels, artificiels, ou agricoles. La mise en place de cartographie de l'occupation du sol apporte un outil d'aide à la décision et la production d'indicateurs de suivi.

La carte présentée par la suite expose l'occupation du sol dans le site de projet. **Selon ce référentiel, le secteur d'étude est composé :**

- **112 : Tissu urbain discontinu (en minorité)**
- **121 : Zones d'activités et équipements (en majorité)**

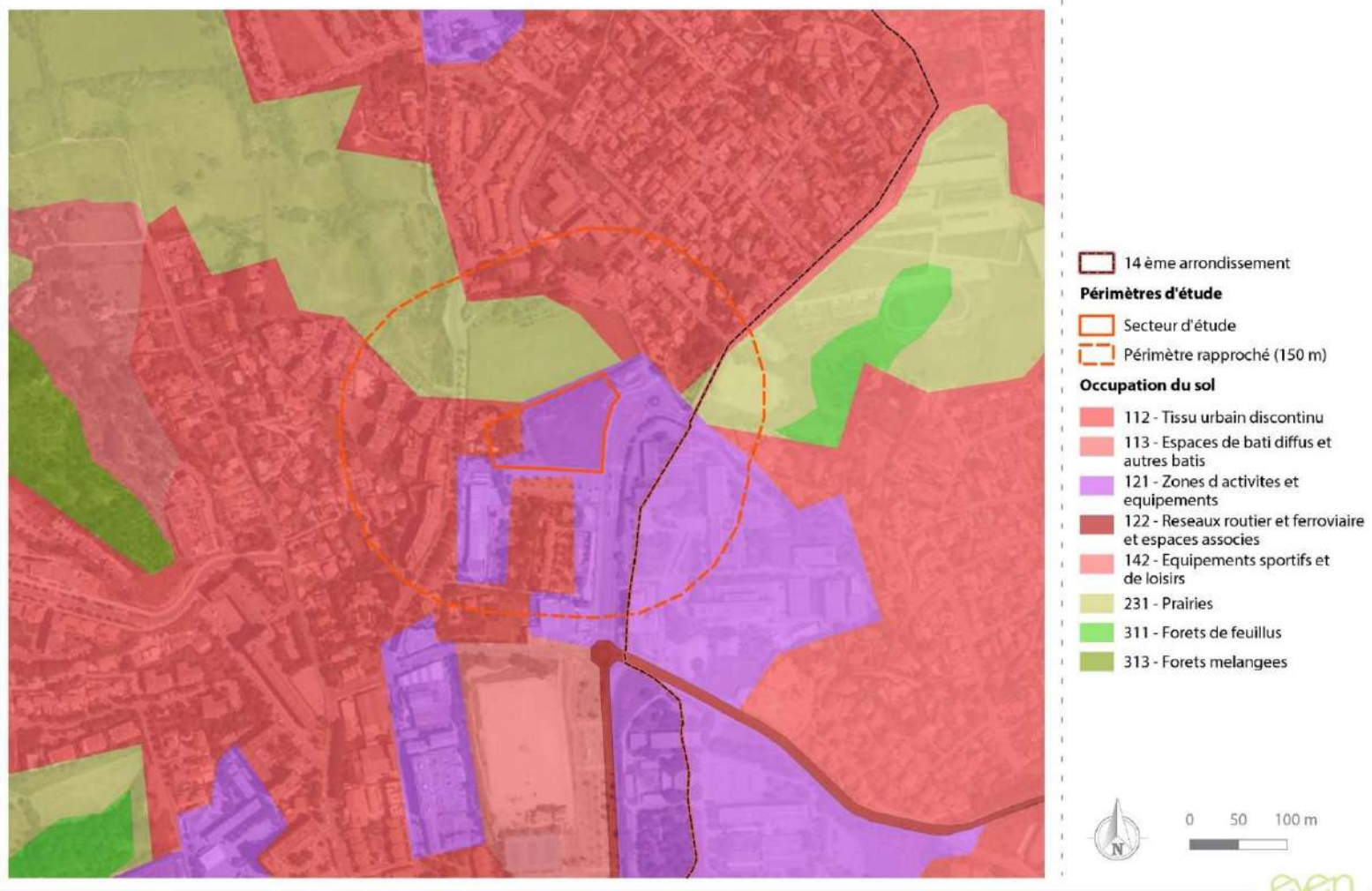
Cette occupation du sol n'apparaît pas non plus cohérente avec la nature du secteur d'étude (terrain encore exempt de construction au passé agricole certain) et les espaces limitrophes (zones construites et résidentielles). Les données relatives aux espaces adjacents apparaissent cohérentes avec la nature des divers espaces. Les habitats sur le site doivent faire appel à des relevés floristiques précis et complets pour déterminer précisément la mosaïque paysagère, à l'échelle parcellaire.



MARSEILLE (13014) - Prédiagnostic écologique

Rue du Père d'Ail

Occupation du sol à l'échelle du périmètre rapproché, selon le référentiel du CRIGE PACA 2014



Février 2022 / Source : Google map, IGN SCAN 25, EVEN, CRIGE PACA 2014



Un pré-diagnostic a été réalisé en avril 2022. Celui-ci établit les conclusions suivantes :

- **Habitats et flore recensés dans le secteur d'Étude / Analyse bibliographique**

LES HABITATS

La détermination des différentes typologies d'habitats au sein du secteur d'étude s'appuie sur l'utilisation de référentiel reconnu. Cette méthode permet une homogénéité des appellations et la reconnaissance des habitats par toutes les professions liées.

Le référentiel EUNIS, 2013 a été utilisé. Peu à peu ce dernier prend la place de Corine Biotope, à l'échelle européenne. Dans un souci de compréhension, les codes Corine biotope seront indiqués entre parenthèse en cas de correspondance.

La cartographie des habitats a été réalisée à la suite des inventaires de terrain lors de la phase de pré diagnostic, en fonction des espèces floristiques inventoriées sur le secteur d'étude.

À partir du code EUNIS et Corine Biotope, en complément, 3 typologies d'habitats ont été déterminées. Les paragraphes suivants détaillent chaque habitat, avec des espèces végétales représentatives et des photographies prises le 12 avril 2022, sur site. NB : le projet définit une zone tampon à l'ouest, identifiée comme une zone concernée par l'emprise constructible.

I1.5 Terrain en friche

Le secteur d'étude, est un espace vacant, qui ne présente aucune construction. Cependant, le secteur d'étude, en raison d'un débroussaillage récent présente des signes de remaniements. Aussi certains espaces périphériques sont composés de nombreux déchets. La végétation est dominée par des populations de drave, de plantain, de fenouil, d'inules, d'orge queue de rat, d'herbe à robert ... et de peupliers blancs (jeunes individus ...), notamment sur la périphérie sud, à l'entrée du site. Cet espace est formé par une plateforme bétonnée qui n'a pas permis le développement de la végétation. ... Les espèces citées sont typiques des zones abandonnées, remaniées et soumis à des pressions urbaines proches, ce qui apparaît cohérent avec le contexte urbain prédominant dans les environs proches du secteur d'étude.

Bien que perturbé, cet espace présente un intérêt pour l'avifaune, car plusieurs individus de serin cini, ont été identifiés dans le secteur d'étude sûrement à la recherche de nourriture. Les haies environnantes leur servent de zones refuges et potentiellement d'espaces de nidification. Cette zone ouverte, riche en végétation pourrait aussi servir de zones de chasse pour les chiroptères, d'autant plus que le secteur d'étude présente un lien physique avec les espaces agricoles et encore naturels présents au nord.

Bien que proche de l'urbanisation, et en partie dégradé, cet espace présente des enjeux modérés.



Photo 1 : Vue d'ensemble du secteur d'étude (Even, Avril 2022)

FA Haies /Clôture

Le secteur d'étude est entouré sur la quasi-totalité de sa partie sud, par une clôture grillagée à petite maille. Celle-ci forme une barrière physique entre les voiries et les espèces urbains, et le secteur d'étude encore exempt de construction. La limite est franche.

Au contraire, la partie nord ne met pas en évidence de clôtures. Les parcelles communiquent entre elles mais se distinguent par la présence d'un talus.

Sur la partie nord-est du secteur d'étude, des haies végétales plurispécifiques, sont encore présentes. Formés par des lauriers, pittosporums, buisson ardent, et quelques cannes de Provence. Cet espace, bien que situé à proximité des espaces urbanisés, est favorable à l'accueil et la nidification de plusieurs passereaux.

Cette zone présente donc des enjeux modérés.



Photo 2 : Clôture et haie végétale périphérique identifiée sur le secteur d'étude (EVEN, Avril 2022)

C 3.32 Station de Cannes de Provence (CB 53.62)



Le nord du secteur d'étude, au niveau de la limite parcellaire avec l'autre espace agricole, est occupé par une station de Canne de Provence, qui a récemment été coupée en partie. Cette plante, invasive, devra être gérée au mieux en amont de la phase chantier afin de proscrire sa prolifération.

Cet habitat au regard de son état dégradé actuel, ne présente pas d'enjeu écologique.



Photo 3 : Station de Cannes de Provence en partie taillée (Even, Avril 2022)

MARSEILLE (13014) - Prédiagnostic écologique

Rue du Père d'Ail
Habitats à l'échelle du secteur d'étude



Février 2022 / Source : Google map, IGN SCAN 25, EVEN



LA FLORE

➤ Méthodologie de recherche de données

Afin de récolter les données de flore, les bases de données communales ont été consultées pour la ville de Marseille.

Les bases de données considérées comme valides sont : l'INPN et Silène flore (CBMP). Les espèces protégées sur le territoire national et / ou régional sont recherchées et mises en évidence. Enfin, les données géo référencées par Silène flore sont extraites et mises en page afin de les confronter au secteur d'étude.

Dans un souci de significativité, seules les données datant de moins de 10 ans sont conservées. Les données antérieures à 2011 ne sont donc pas considérées.

➤ Données de l'INPN

Les données du Conservatoire Botanique de Porquerolles recensent la présence de 1333 espèces floristiques au sein de la ville de Marseille. Sur la totalité **28 espèces sont protégées** à l'échelle **nationale**. Il s'agit :

Nom scientifique
<i>Posidonia oceanica</i> (L.) Delile, 1813
<i>Allium chamaemoly</i> L., 1753
<i>Anacamptis fragrans</i> (Pollini) R.M.Bateman, 2003
<i>Anemone coronaria</i> L., 1753
<i>Anemone palmata</i> L., 1753
<i>Anthyllis barba-jovis</i> L., 1753
<i>Arenaria provincialis</i> Chater & G.Halliday, 1964
<i>Asplenium sagittatum</i> (DC.) Bange, 1952
<i>Astragalus tragacantha</i> L., 1753
<i>Chamaerops humilis</i> L., 1753
<i>Colchicum cupanii</i> Guss., 1827
<i>Gladiolus dubius</i> Guss., 1832
<i>Helianthemum marifolium</i> Mill., 1768
<i>Helianthemum syriacum</i> (Jacq.) Dum.Cours., 1802
<i>Limonium cuspidatum</i> (Delort) Erben, 1978
<i>Limonium pseudominutum</i> Erben, 1988
<i>Malva subovata</i> (DC.) Molero & J.M.Monts., 2005
<i>Myosotis pusilla</i> Loisel., 1809
<i>Nectaroscilla hyacinthoides</i> (L.) Parl., 1854
<i>Serapias parviflora</i> Parl., 1837
<i>Silene badaroi</i> Breistr., 1966
<i>Stachys brachyclada</i> Noë ex Coss., 1854
<i>Teucrium fruticans</i> L., 1753
<i>Teucrium pseudochamaepitys</i> L., 1753
<i>Thymelaea tartonraira</i> subsp. <i>tartonraira</i> (L.) All., 1785
<i>Charybdis maritima</i> (L.) Speta, 1998
<i>Nerium oleander</i> L., 1753
<i>Vitex agnus-castus</i> L., 1753

Ces 28 espèces sont inscrites sur la liste des espèces végétales protégées sur le territoire national. (Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire).

La base de données Silène Flore recense aussi la présence de **25 espèces floristiques protégées sur le territoire régional**. (Arrêté interministériel du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur).

Nom scientifique

Allium trifoliatum Cirillo, 1792
Anthemis secundiramea Biv., 1806
Carex pseudocyperus L., 1753
Cyclamen repandum Sm., 1806
Ephedra distachya L., 1753
Hedysarum spinosissimum L., 1753
Hyoseris scabra L., 1753
Imperata cylindrica (L.) P.Beauv., 1812
Malva punctata (L.) Alef., 1862
Mesembryanthemum nodiflorum L., 1753
Micromeria graeca (L.) Benth. ex Rchb., 1831
Nymphaea alba L., 1753
Ophrys provincialis (H.Baumann & Künkele) Paulus, 1988
Pancratium maritimum L., 1753
Phalaris aquatica L., 1755
Phalaris paradoxa L., 1763
Plantago subulata L., 1753
Sedum litoreum Guss., 1826
Senecio leucanthemifolius subsp. crassifolius (Willd.) Ball, 1878
Silene sedoides Poir., 1789
Stachys brachyclada Noë ex Coss., 1854
Stachys maritima Gouan, 1764
Stipella capensis (Thunb.) Röser & Hamasha, 2012
Teucrium polium subsp. purpurascens (Benth.) S.Puech, 1976
Thymelaea hirsuta (L.) Endl., 1847

Aucune de ces données n'est recensée dans le secteur d'étude, à ce jour, selon les données géoréférencées fournies par la base de données Silène flore.

➤ **Données Silène expert**

Les données de la base de données communale de l'INPN recensent la présence de 1814 espèces végétales dans la ville de Marseille.

Sur la totalité, **13 espèces sont protégées à l'échelle nationale (Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire Article 1)**. Il s'agit,

Tableau 1 : Liste des espèces végétales protégées sur le territoire national et recensées dans la ville de Marseille

Nom valide	Nom vernaculaire	Protection
Allium chamaemoly L., 1753	Ail petit Moly	Article 1
Anacamptis coriophora (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis punaise	Article 1
Anacamptis fragrans (Pollini) R.M.Bateman, 2003	Orchis à odeur de vanille	Article 1
Anemone coronaria L., 1753	Anémone couronnée	Article 1



Nom valide	Nom vernaculaire	Protection
Anemone palmata L., 1753	Anémone palmée	Article 1
Arenaria provincialis Chater & G.Halliday, 1964	Sabline de Provence	Article 1
Asplenium sagittatum (DC.) Bange, 1952	Herbe à la mule, Doradille sagittée	Article 1
Astragalus tragacantha L., 1753	Astragale de Marseille	Article 1
Cephalaria syriaca (L.) Schrad. ex Roem. & Schult., 1818	Céphalaire de Syrie	Article 1
Chamaerops humilis L., 1753	Chamaerops nain	Article 1
Charybdis maritima (L.) Speta, 1998	Scille maritime	Article 2-3
Nerium oleander L., 1753	Laurier rose, Oléandre	Article 2-3
Vitex agnus-castus L., 1753	Gattilier	Article 2-3

La base de données communale de l'INPN recense aussi la présence de **31 espèces végétales protégées sur le territoire régional. (Arrêté interministériel du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur).**

Tableau 2 : Liste des espèces végétales protégées sur le territoire régional et recensées dans la ville de Marseille

Nom valide	Nom vernaculaire	Protection
Anagyris foetida L., 1753	Anagyris fétide, Bois puant	Article 1
Anthemis secundiramea Biv., 1806	Anthémis à rameaux tournés d'un même côté, Anthémis à rameaux tournés du même côté	Article 1
Asplenium marinum L., 1753	Doradille marine	Article 1
Asplenium scolopendrium L., 1753	Scolopendre, Scolopendre officinale	Article 1
Carex pseudocyperus L., 1753	Laïche faux-souchet	Article 1
Convolvulus lanuginosus Desr., 1792	Liseron duveté, Liseron duveteux, Liseron laineux	Article 1
Coronilla valentina L., 1753	Coronille de Valence	Article 1
Echinophora spinosa L., 1753	Échinophore épineuse	Article 1
Ephedra distachya L., 1753	Éphédre à chatons opposés, Éphédre de Suisse, Raisin-de-mer	Article 1
Eryngium maritimum L., 1753	Panicaut de mer, Chardon des dunes, Chardon bleu, Panicaut des dunes,	Article 1
Hedysarum spinosissimum L., 1753	Sainfoin épineux, Sainfoin très épineux	Article 1
Hyoseris scabra L., 1753	Hyoséride scabre, Chicorée scabre	Article 1
Iberis linifolia L., 1759	Ibérus à feuilles de lin, Ibérus de Prost	Article 1
Iberis linifolia L., 1759 subsp. linifolia	Ibérus de Prost	Article 1
Mesembryanthemum nodiflorum L., 1753	Ficoïde à fleurs nodales	Article 1
Onobrychis aequidentata (Sm.) d'Urv., 1822	Esparcette à dents égales, Sainfoin à dents égales	Article 1
Ophrys provincialis (H.Baumann & Künkele) Paulus, 1988	Ophrys de Provence	Article 1
Pancreas maritimum L., 1753	Lys de mer, Lis maritime, Lis des sables	Article 1
Papaver dubium L., 1753	Pavot douteux	Article 1
Phalaris aquatica L., 1755	Alpiste aquatique	Article 1
Plantago subulata L., 1753	Plantain caréné, Plantain à feuilles en alène	Article 1
Sedum litoreum Guss., 1826	Orpin du littoral, Orpin des rivages	Article 1
Senecio leucanthemifolius Poir., 1789	Séneçon à feuilles de marguerite	Article 1
Senecio leucanthemifolius subsp. crassifolius (Willd.) Ball, 1878	Séneçon à feuilles grasses	Article 1
Silene muscipula L., 1753	Silène attrape-mouches	Article 1
Silene sedoides Poir., 1789	Silène faux-orpin, Silène faux-sédum	Article 1
Silene sedoides Poir., 1789 subsp. sedoides		Article 1
Stachys brachyclada Noë ex Coss., 1854	Épiaire à rameaux courts	Article 1
Stachys maritima Gouan, 1764	Épiaire maritime	Article 1
Teucrium polium subsp. purpurascens (Benth.) S.Puech, 1976	Germandrée polium, Germandrée purpurine, Herbe des îles	Article 1



Nom valide	Nom vernaculaire	Protection
Thymelaea hirsuta (L.) Endl., 1847	Passerine hérissée, Passerine hirsute	Article 1

Selon la base de données INPN Obs, aucune de ces espèces protégées n'a été observées dans le secteur d'étude et ses espaces limitrophes.

Les données fournies par ces deux bases de données permettent de centrer les espèces potentielles sur le site lors des inventaires de terrain en fonction de leurs besoins écologiques.

⇒ Selon les bases de données, aucune espèce végétale, protégée au niveau national et / ou régional n'a été observée dans le passé et récemment, dans le secteur d'étude.

➤ Observations de terrain

Les inventaires de terrains, réalisés le 12 avril 2022, ont permis de recenser la présence de 46 espèces végétales dans le secteur d'étude et ses environs proches. L'objet de l'étude était d'analyser les enjeux pressentis, en prenant en considération le contexte global du secteur d'étude. Aucune espèce patrimoniale et ou protégée sur le territoire national et régional n'a pu être observée.

La surface du secteur d'étude a été remaniée, piétinée, écrasée de façon volontaire et répétée, ce qui a participé au cours du temps à limiter la diversité végétale. Ceci explique pourquoi certains espaces sont exempts de végétation ou au contraire fournis. Le secteur d'étude est dominé par des espèces communes et qualifiées de rudérales (typiques des espaces remaniés et perturbés).

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE MARSEILLE PROVENCE

Tableau 3 : Liste des espèces floristiques observées en phase de prédiagnostic

Nom scientifique	Nom commun
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus, Millefeuille, Chiendent rouge
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile, Anisanthe stérile
Arundo donax L., 1753	Canne de Provence, Grand roseau, Roseau de Provence
Asparagus acutifolius L., 1753	Asperge à feuilles aiguës, Asperge sauvage
Bituminaria bituminosa (L.) C.H.Stirt., 1981	Psoralée à odeur de bitume, Bitumineuse, Trèfle bitumeux, Trèfle bitumineux, Bituminaire bitumineuse
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin, Bourse-à-pasteur
Cardamine pratensis L., 1753	Cardamine des près
Centranthus ruber (L.) DC., 1805	Centranthe rouge, Valériane rouge, Lilas d'Espagne
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs, Calcide
Coronilla juncea L., 1753	Coronille à tige de jonc, Coronille à allure de Jonc
Crepis vesicaria subsp. taraxacifolia (Thuill.) Thell., 1914	Crépide à feuilles de pissenlit, Barkhausie à feuilles de Pissenlit, Crépide de Haenseler, Crépis à feuilles de pissenlit
Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage, Carotte commune, Daucus carotte
Dittrichia viscosa (L.) Greuter, 1973	Inule visqueuse, Dittrichie visqueuse
Erodium ciconium (L.) L'Hér., 1789	Érodium bec-de-cigogne, Bec-de-cigogne
Eryngium campestre L., 1753	Panicaut champêtre, Chardon Roland
Euphorbia characias L., 1753	Euphorbe characias, Euphorbe des vallons
Euphorbia cyparissias L., 1753	Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux cyprès, Petite ésole
Euphorbia peplus L., 1753	Euphorbe péplus, Euphorbe des jardins, Euphorbe omblette, Ésole ronde
Foeniculum vulgare Mill., 1768	Fenouil commun
Foeniculum vulgare Mill., 1768 subsp. vulgare	Fenouil commun
Geranium robertianum L., 1753	Géranium de Robert, Herbe à Robert, Géranium herbe à Robert
Geranium rotundifolium L., 1753	Géranium à feuilles rondes, Mauvette
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean, Lierre commun
Hordeum murinum L., 1753	Orge sauvage, Orge queue-de-rat, Orge des rats
Lepidium draba L., 1753	Passerage drave, Pain-blanc
Malva sylvestris L., 1753	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve
Mercurialis annua L., 1753	Mercuriale annuelle, Vignette
Nerium oleander L., 1753	Laurier rose, Oléandre
Olea europaea L., 1753	Olivier d'Europe
Olea europaea L., 1753 subsp. europaea	Olivier d'Europe
Papaver rhoeas L., 1753	Coquelicot, Grand coquelicot, Pavot coquelicot
Parietaria officinalis L., 1753	Pariétaire
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe-aux-cinq-coutures, herbe-à-cinq-côtes
Populus alba L., 1753	Peuplier blanc
Pyracantha coccinea M.Roem., 1847	Pyracantha écarlate, Buisson ardent, Pyracantha à fleurs peu nombreuses
Raphanus raphanistrum L., 1753	Radis ravenelle, Ravenelle, Radis sauvage
Reseda odorata L., 1759	Réséda odorant
Rumex patientia L., 1753	Patience des jardins, Épinard-oseille, Patience des moines, Oseille-épinard
Sinapis arvensis L., 1753	Moutarde des champs
Spartium junceum L., 1753	Spartier jonc, Genêt d'Espagne, Spartier à tiges de jonc, Sparte, Spartion
Tragopogon porrifolius L., 1753	Salsifis à feuilles de poireau, Salsifis du Midi



Nom scientifique	Nom commun
Trifolium campestre Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet
Veronica hederifolia L., 1753	Véronique à feuilles de lierre
Viburnum tinus L., 1753	Viorne tin, Fatamot, Laurier-tin
Vicia lutea L., 1753	Vesce jaune



Photo 4 : Zones du secteur d'étude remaniées (EVEN, Avril 2022)

ENJEUX RELATIFS AUX ESPÈCES FLORISTIQUES ET AUX HABITATS

L'étude du terrain et la consultation des bases de données floristiques n'ont pas permis d'identifier la présence d'espèces végétales à enjeux sur le secteur d'étude et les espaces limitrophes. Les habitats identifiés sont sous l'influence anthropique et apparaissent dominés par des végétaux rudéraux. Cependant, le faciès de friche, en lien avec les espaces agricoles et naturels présents au nord, est favorable à la présence de certaines espèces, telles que les passereaux, et potentiellement les chiroptères. Pour ces deux taxons, le secteur d'étude, espace ouvert végétalisé, pourrait être identifié comme une zone de chasse et de recherche de nourriture.

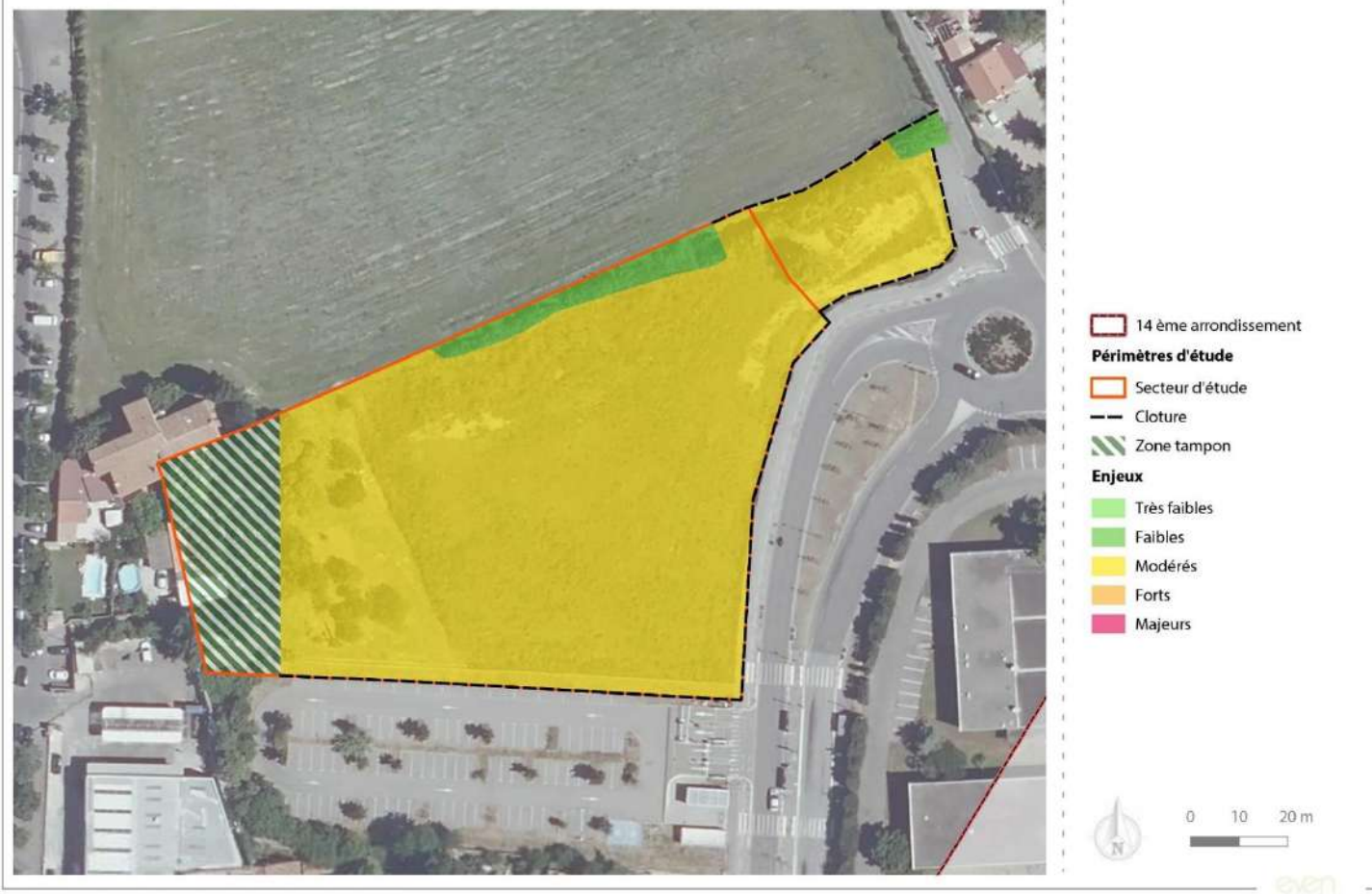
Les habitats en place dans le secteur d'étude exposent des enjeux faibles à modérés, aussi bien en raison de la flore en présence, qu'en rapport avec leur rôle pour la faune.

Par conséquent, les enjeux sur les habitats varient de faibles à modérés en fonction de leur typologie.

MARSEILLE (13014) - Prédiagnostic écologique

Rue du Père d'Ail

Enjeux prévisionnels pressentis sur les habitats et la flore à l'échelle du secteur d'étude



Avril 2022 / Source : Google map, IGN SCAN 25, EVEN, EUNIS

Faune recensés dans le secteur d'étude

Méthodologie de recherche de données

Les bases de données communales : faune PACA, Silène Faune et INPN sont étudiées afin de dresser un bilan des espèces recensées sur la commune. Les groupes concernés par les recherches sont : les mammifères (hors chiro), les chiroptères, les amphibiens et les reptiles, les rhopalocères et les odonates. L'ichtyofaune n'est pas recherchée du fait de l'absence de cours d'eau propice à leur présence directement dans le secteur d'étude.

Les inventaires effectués pour le prédiagnostic ont eu lieu le 12 avril 2022. Le but principal est d'identifier de façon générale la richesse et la présence potentielle d'espèces patrimoniales dans le secteur d'étude et ses zones connexes. Les données seront étudiées dans un rayon de 5 km pour les espèces à large dispersion et / ou volatiles, c'est-à-dire potentielle dans le secteur d'étude. Les fiches des zones à statut présentes dans le périmètre éloigné seront donc consultées et les données seront intégrées aux données communales si manquantes et enrichissantes.

Pour chaque groupe seront renseignés les statuts de protection. Aussi les espèces patrimoniales seront mises en évidence si elle s'avère pertinente dans le secteur d'étude. Enfin des enjeux potentiels seront définis afin de cadre le contexte environnemental du projet.

Notons que l'intérêt patrimonial d'une espèce est déduit de :

- Son statut biologique sur la zone d'étude (sédentaire, nicheuse, migratrice, hivernante...),
- Ses effectifs (couples nicheurs ou individus, regroupements en dortoirs...) présents (pourcentage de l'effectif régional, national...),
- Ses statuts de protection (protection nationale, européenne, internationale),
- Ses statuts de conservation aux échelles géographiques locales, régionales, nationales
- D'autres critères biogéographiques et écologiques : isolement géographique, limite d'aire de répartition...

INSECTES

Bibliographie

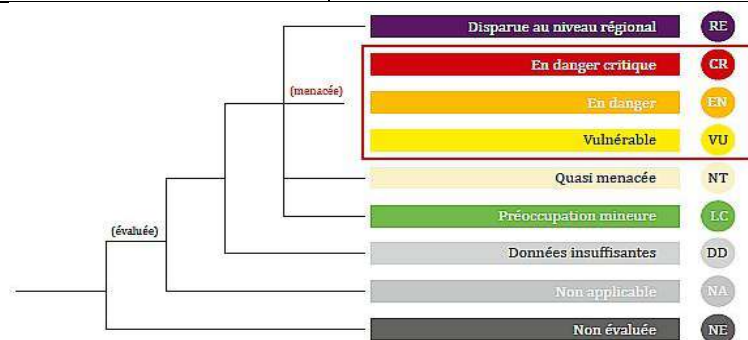
Afin de connaître les espèces potentielles dans le secteur d'étude, les bases de données communales ont été consultées : Silène Faune, Faune PACA, INPN.

Odonates

Tableau 4 : Liste des espèces d'odonates mentionnées dans la bibliographie communale

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive habitat	Convention de berne	Liste rouge PACA
Faune PACA INPN, Silène faune	Aeshne affine	Aeshna affinis				LC
	Aeshne bleue	Aeshna cyanea				LC
	Aeshne isocèle	Aeshna isocetes				LC
	Aeshne mixte	Aeshna mixta				LC
	Anax empereur	Anax imperator				LC
	Anax napolitain	Anax parthenope				LC
	Aeshne paisible	Boyeria irene				LC
	Caloptéryx hémorroïdal	Calopteryx haemorrhoidalis haemorrhoidalis				LC
	Caloptéryx éclatant	Calopteryx splendens splendens				LC
Faune PACA	Caloptéryx vierge	Calopteryx virgo				LC

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive habitat	Convention de berne	Liste rouge PACA
INPN, Silène faune	Leste vert	Chalcolestes viridis				LC
	Agrion jouvencelle	Coenagrion puella				LC
	Cordulégastre annelé	Cordulegaster boltonii				LC
	Crocothémis écarlate	Crocothemis erythraea				LC
	Naïade aux yeux bleus	Erythromma lindenii				LC
	Gomphe semblable	Gomphus simillimus				LC
	Agrion élégant	Ischnura elegans				LC
	Leste vert	Lestes viridis				LC
	Libellule déprimée	Libellula depressa				LC
	Libellule fauve	Libellula fulva				LC
	Onychogomphe à pinces méridional	Onychogomphus forcipatus unguiculatus				LC
	Onychogomphe à crochets	Onychogomphus uncatus				LC
	Orthétrum brun	Orthetrum brunneum				LC
	Orthétrum réticulé	Orthetrum cancellatum				LC
	Orthétrum bleuissant	Orthetrum coerulescens				LC
	Agrion blanchâtre	Platycnemis latipes				LC
	Nymphé au corps de feu	Pyrrhosoma nymphula				LC
	Brunette hivernale	Sympecma fusca				LC
	Sympétrum de Fonscolombe	Sympetrum fonscolombii				LC
	Sympétrum méridional	Sympetrum meridionale				LC
	Sympétrum rouge sang	Sympetrum sanguineum				LC
	Sympétrum strié	Sympetrum striolatum				LC
	Trithémis annelé	Trithemis annulata				LC
	Anax porte selle	Heminax ephippiger				LC



Trente-quatre espèces d'odonates sont recensées dans la bibliographie communale. Aucune d'entre elles n'est protégée. Elles présentent toutes des enjeux de conservation faibles en PACA au regard de leur inscription dans la catégorie « LC-préoccupation mineure », de la liste rouge des odonates de PACA (2017).

Observations de terrain :

Lors de la visite de terrain, aucune espèce d'odonate n'a été observée. Au regard de la configuration du secteur d'étude et des habitats qui le composent, ce groupe d'espèce pourrait être présent. Cependant au

regard des activités passées du site et de son emplacement dans la commune de Marseille, la présence des odonates apparaît faible.

- ⇒ **Aucune espèce d'odonate n'a été observée lors de la visite de terrain.**
- ⇒ **Ce groupe d'espèce, bien qu'envisageable dans le secteur d'étude, apparaît peu probable en raison des activités passées et actuelles sur le secteur d'étude (nuisances, dégradations, activités humaines répétitives et bruyantes, gestion partielle du site...)**
- ⇒ **À ce titre, les enjeux prévisionnels sur les odonates sont pressentis comme faibles.**

Rhopalocères

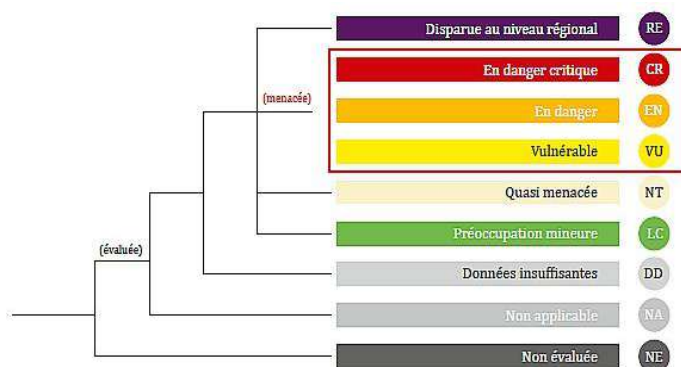
Tableau 5 : Liste des espèces de rhopalocères recensées dans la bibliographie communale (les espèces surlignées en bleu ont été observées lors de la visite de terrain)

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive habitat	Convention de Berne	LR PACA
Faune PACA INPN, Silène faune	Agreste	Hipparchia semele				LC
	Amaryllis de Vallantin	Pyronia cecilia				LC
	Argus (Azuré) bleu céleste	Lysandra bellargus				LC
	Argus frêle	Cupido minimus				LC
	Argus vert	Callophrys rubi				LC
	Aurore	Anthocharis cardamines (Linnaeus, 1758)				LC
	Aurore de Provence	Anthocharis euphenoides				LC
	Azuré commun	Polyommatus icarus				LC
	Azuré d'Escher (A. du plantain)	Polyommatus escheri				LC
	Azuré de Chapman	Polyommatus thersites				LC
	Azuré de la badasse	Glaucopsyche melanops				LC
	Azuré de Lang	Leptotes pirithous				LC
	Azuré des cytises	Glaucopsyche alexis				LC
	Azuré des nerpruns	Celastrina argiolus				LC
	Azuré du thym	Pseudophilotes baton				LC
	Azuré Osiris	Cupido osiris				LC
	Azuré porte-queue	Lampides boeticus				LC
	Belle Dame	Vanessa cardui				LC
	Bleu-nacré (Argus bleu-nacré)	Lysandra coridon				LC
	Brun des pélargoniums	Cacyreus marshalli				LC
	Céphalion	Coenonympha darwiniana				LC
	Chevron blanc	Hipparchia fidia				LC
	Citron	Gonepteryx rhamni				LC
	Citron de Provence	Gonepteryx cleopatra				LC
	Collier de corail	Aricia agestis				LC
	Comma	Hesperia comma				LC
	Cuivré commun	Lycaena phlaeas				LC



Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive habitat	Convention de Berne	LR PACA
	Diane	Zerynthia polyxena	Art 2	An 4	An 2	LC
	Demi-deuil	Melanargia galathea				LC
	Echancré	Libythea celtis				LC
	Échiquier d'Occitanie	Melanargia occitanica				LC
	Fadet des garrigue	Coenonympha dorus				LC
	Faune	Hipparchia statilinus				LC
	Flambé	Iphiclides podalirius				LC
	Fluoré	Colias alfacariensis				LC
	Gazé	Aporia crataegi				LC
	Grande Tortue	Nymphalis polychloros				LC
	Hespérie de la houque	Thymelicus sylvestris				LC
	Hespérie de l'alcée	Carcharodus alceae				LC
	Hespérie des potentilles	Pyrgus armoricanus				LC
	Hespérie des sanguisorbes	Spialia sertorius				LC
	Hespérie du chiendent	Thymelicus acteon				LC
	Hespérie du marrube	Carcharodus floccifera				LC
	Hespérie faux-tacheté	Pyrgus malvoides				LC
	Machaon	Papilio machaon				LC
	Marbré de cramer	Euchloe crameri				LC
	Marbré de Lusitanie	Euchloe tagis				LC
	Marbré-de-vert	Pontia daplidice				LC
	Mégère	Lasiommata megera				LC
	Mélitée de Fruhstorfer	Melitaea celadussa				LC
	Mélitée des centaurees	Melitaea phoebe				LC
	Mélitée des linaires	Melitaea deione				LC
	Mélitée du plantain	Melitaea cinxia				LC
	Mélitée orangée	Melitaea didyma				LC
	Myrtil	Maniola jurtina				LC
	Nacré de la ronce	Brenthis daphne				LC
	Pacha à deux queues	Charaxes jasius				LC
	Paon du jour	Aglais io				LC
	Petit Argus	Plebejus argus				LC
	Petit Nacré	Issoria lathonia				LC
	Petite Coronide	Satyrus actaea				NT
	Petite Tortue	Aglais urticae				LC
	Petite Violette	Boloria dia				LC

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive habitat	Convention de Berne	LR PACA
	Piérade de l'ibéride	Pieris mannii				LC
	Piérade de la moutarde	Leptidea sinapis				LC
	Piérade de la rave	Pieris rapae				LC
	Piérade du chou	Pieris brassicae				LC
	Piérade du navet	Pieris napi				LC
	Procris	Coenonympha pamphilus				LC
	Proserpine	Zerynthia rumina	P			LC
	Robert-le-diable	Polygonia c-album				LC
	Silène	Brintesia circe				LC
	Souci	Colias crocea				LC
	Sylvain azuré	Limenitis reducta				LC
	Sylvaine	Ochlodes sylvanus				LC
	Tabac d'Espagne	Argynnis paphia				LC
	Thècle (Thécla) de l'Yeuse	Satyrium ilicis				LC
	Thècle (Thécla) des nerpruns	Satyrium spini				LC
	Thècle (Thécla) du chêne	Quercusia quercus				LC
	Thècle (Thécla) du kermès	Satyrium esculi				LC
	Tircis	Pararge aegeria				LC
	Tityre	Pyronia bathseba				LC
	Vulcain	Vanessa atalanta				LC



Les bases de données communales recensent la présence de 85 espèces de rhopalocères dans la commune de Marseille.

Sur la totalité des données, **deux espèces sont protégées : la proserpine et la Diane. Ces espèces sont inscrites dans la catégorie « Préoccupation mineure » de la liste rouge des rhopalocères de PACA (2014). Au regard de leur statut, ces espèces présentent des enjeux de conservation faibles. Au contraire, plusieurs espèces de rhopalocères non protégées, exposent des enjeux de conservations modérés-forts, au regard de leur inscription dans la catégories « NT-quasi menacée », de la liste rouge des rhopalocères de PACA (2014).** L'ensemble des autres espèces listées sont relativement communes en PACA. Elles présentent toutes des enjeux de conservation faibles en PACA.



Photo 5 : Proserpine et Diane (Source INPN)

Observations de terrain

Lors de la visite de terrain, 3 espèces de rhopalocère ont été identifiées dans le secteur d'étude : la piéride de la rave, le citron et l'aurore. Les activités passées et actuelles du secteur d'étude ont conduit à la formation d'une friche en milieu urbain, et en connexion avec les espaces agricoles et naturels présents en arrière-plan. Le secteur d'étude est enrichi en espèces herbacée, en fleur à cette période de l'année, ce qui apparaît attractif pour les rhopalocères. Le contexte urbain permet de pressentir la présence d'espèces communes. Les espèces protégées citées dans la bibliographie ne sont pas envisagées en raison de l'absence des plantes hôtes indispensables à leur cycle de vie.

⇒ **Au regard des données récoltées lors de la visite de terrain, les enjeux sur les rhopalocères sont pressentis comme faibles à l'échelle du secteur d'étude.**

SYNTHÈSE DES ENJEUX ENTOMOLOGIQUES

Les données bibliographiques citent des espèces communes, qui ne présentent aucun enjeu de conservation local, mais aussi plusieurs espèces protégées et présentant des enjeux locaux de conservation relativement faibles (catégorie LC de la liste rouge). Lors de la visite de site, seules des espèces communes de rhopalocères et d'odonates ont été observées et / ou sont pressenties. En raison des activités passées, et actuelles (visant principalement une gestion du site par débroussaillage), le secteur d'étude présente une flore rudérale aux enjeux faibles, et un contexte proche très urbain, qui participent à limiter les potentialités sur le secteur d'étude, en ce qui concerne des espèces

Au regard des observations de terrain, les enjeux entomologiques prévisionnels sont donc pressentis comme faibles, à l'échelle du secteur d'étude, en phase de prédiagnostic.

MARSEILLE (13014) - Prédiagnostic écologique

Rue du Père d'Ail

Enjeux entomologiques prévisionnels pressentis à l'échelle du secteur d'étude



Avril 2022 / Source : Google map, IGN SCAN 2.5, EVEN, EUNIS



AMPHIBIENS

Bibliographie

Les bases de données communales Silène Faune, Faune PACA, INPN ont été consultées afin de cibler les espèces potentielles à enjeux.

Tableau 6 : Liste des espèces d'amphibiens recensées dans la bibliographie communale

Biblio	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection Nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore	LR France
Faune PACA, INPN	Alyte accoucheur	Alytes obstetricans	P	Be 2	DH 4	LC
Silène, Faune PACA	Crapaud calamite	Bufo calamita	P	Be 2	DH 4	LC
Silène, Faune PACA, INPN	Crapaud commun	Bufo bufo	P	Be 3		LC
INPN	Grenouille de Pérez	Pelophylax perezi	P	Be 3	DH 5	NT
Silène, Faune PACA	Grenouille rieuse	Rana ridibunda	P	Be 3	DH 5	LC
Faune PACA	Grenouille verte	Rana kl. Esculenta	P	Be 3	DH 5	LC
INPN	Pélobate cultripède	Pelobates cultripes	P	Be 2	DH 4	VU
Silène, Faune PACA, INPN	Pélodyte ponctué	Pelodytes punctatus	P	Be 3		LC
Silène, Faune PACA, INPN	Rainette méridionale	Hyla meridionalis	P	Be 2	DH 4	LC
INPN	Salamandre tachetée terrestre	Salamandra salamandra terrestris	P	Be 3		LC

Selon les données bibliographiques, 10 espèces de d'amphibiens sont avérées sur la commune de Marseille. Toutes les **espèces sont protégées** à l'échelle nationale. La majorité est classée dans la catégorie « **Préoccupation mineure -LC** » de la liste rouge des amphibiens de PACA (2014). Au contraire, deux espèces, la **Grenouille de Pérez** et le **Pélobate cultripède**, exposent des **enjeux de conservation modérés – forts** en raison de leur inscription respective dans les catégories « **NT-Quasi menacée** », et « **VU-Vulnérable** » de la liste rouge des amphibiens de PACA (2014).

Observations de terrain :

Les observations de terrain n'ont pas permis d'observer d'espèces appartenant à ce taxon, dans l'enceinte du secteur d'étude. Aucune mare, aucun point d'eau permanent et/ou temporaire n'est présent dans le secteur d'étude. Etant donné la localisation, le passé, et la configuration du secteur d'étude, ce taxon apparaît faiblement potentiel dans le secteur d'étude.

⇒ **À ce titre, les enjeux prévisionnels sur les amphibiens sont pressentis comme faibles à l'échelle du secteur d'étude, en phase de prédiagnostic.**



REPTILES

Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune, INPN ont été consultées pour la commune de Marseille, afin de cibler les espèces potentielles à enjeux et /ou patrimoniales.

Tableau 7 : Liste des espèces de reptiles recensées dans la commune

Biblio	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection Nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore	LR France
Faune PACA	Cistude d'Europe	Emys orbicularis	P	Be 2	DH 2-4	NT
Faune PACA, Silène	Coronelle girondine	Coronella girondica	P	BE 3	/	LC
Faune PACA, Silène	Couleuvre à collier	Natrix natrix	P	Be 3	/	LC
Faune PACA, Silène	Couleuvre à échelons	Rhinechis scalaris	P	Be 3	/	LC
Faune PACA, Silène	Couleuvre de Montpellier	Malpolon monspessulanus	P	BE 3	/	LC
Faune PACA	Couleuvre d'Esculape	Zamenis longissimus	P	Be 2	DH 4	LC
Faune PACA	Couleuvre vipérine	Natrix maura	P	Be 3	/	LC
Faune PACA, Silène	Lézard des murailles	Podarcis muralis	P	Be 2	DH 4	LC
Faune PACA, Silène	Lézard ocellé	Timon lepidus	P	Be 2	/	VU
Faune PACA, Silène	Lézard vert	Lacerta bilineata	P	Be 2	DH 4	LC
Faune PACA	Orvet fragile	Anguis fragilis	P	Be 3	/	LC
Faune PACA, Silène	Psammmodrome d'Edwards	Psammmodromus hispanicus	P	Be 3	/	NT
Faune PACA, Silène	Seps strié	Chalcides striatus	P	Be 3	/	
Faune PACA, Silène	Tarente de Mauritanie	Tarentola mauritanica	P	Be 3	/	LC
Faune PACA	Tortue couanne	Caretta caretta	P	Be 2	DH 2-4	DD
Faune PACA	Hémidactyle verruqueux	Hemidactylus turcicus	P	Be 3		LC
Faune PACA, Silène	Phyllodactyle d'Europe	Euleptes europaea	P	Be 2	DH 2-4	LC

Les données bibliographiques exposent la présence avérée de 18 espèces de reptiles dans la commune de Marseille.

Toutes les espèces de reptiles bénéficient de la protection nationale.

Parmi toutes ces espèces, **3 espèces** présentent des **enjeux de conservation modérés à forts en PACA**, en fonction de leur inscription dans les catégories « NT-quasi menacée » et VU-Vulnérable » de la liste rouge des reptiles de PACA (2016). Il s'agit du Psammmodrome d'Edwards, du lézard ocellé et de la Cistude d'Europe.

Les autres espèces citées présentent des enjeux de conservation faibles en PACA.

Observations de terrain :

Lors des observations de terrain, aucune espèce de reptile n'a été contactée. Cependant, le secteur d'étude, bénéficie de conditions environnementales favorables, au moins pour la présence du lézard des murailles ; espèce commune et cosmopolite.

Le secteur d'étude présente par endroit des zones fortement embroussaillées, et les zones bâties présentes à proximité pourraient aussi représenter des zones de refuge.

- ⇒ Aucune espèce de reptile n'a été observée lors de la visite de terrain, en période de prédiagnostic
- ⇒ Cependant, le secteur d'étude regroupe plusieurs critères environnementaux favorables à la présence de reptiles, et notamment le lézard des murailles. Cette espèce expose des enjeux de conservation faibles en PACA, selon la liste rouge des reptiles de PACA de 2016 (catégorie LC-Préoccupation mineure).
- ⇒ **À ce titre, les enjeux prévisionnels sur les reptiles sont pressentis comme faibles dans l'ensemble du secteur d'étude, en phase de prédiagnostic.**



Photo 6 : Zones riches en végétation pouvant servir de zone refuge pour les reptiles communs (Even, Avril 2022)

SYNTHÈSE DES ENJEUX BATRACHOLOGIQUES ET HERPÉTOLOGIQUES

Le secteur d'étude n'apparaît pas favorable à la présence des amphibiens. **Les enjeux prévisionnels sur les amphibiens sont donc pressentis comme faibles, à l'échelle du secteur d'étude, en phase de prédiagnostic.**

Aucune espèce de reptile n'a été observée lors de la visite de terrain. Cependant ; une espèce commune est pressentie : le lézard des murailles. Cette espèce, bien que protégée au niveau national, présentent **des enjeux faibles de conservation**, selon la liste rouge des reptiles de PACA (2016).

Au regard des observations, les enjeux prévisionnels sur les reptiles sont pressentis comme faibles, à l'échelle du secteur d'étude, en phase de prédiagnostic.

MARSEILLE (13014) - Prédiagnostic écologique

Rue du Père d'Ail

Enjeux batrachologiques et herpétologiques prévisionnels pressentis à l'échelle du secteur d'étude



Avril 2022 / Source : Google map, IGN SCAN 25, EVEN, EUNIS

MAMMIFÈRES (HORS CHIROPTÈRES)

Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune, INPN et les fiches des zones à statut présentes dans le périmètre éloigné ont été consultées afin de cibler les espèces potentielles à enjeux et / ou patrimoniales au sein du secteur d'étude et des zones connexes.

Tableau 8 : Liste des espèces de reptiles recensées dans la commune

Données bibliographiques	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection Nationale	Berne	Dir Hab	LR France
Faune PACA INPN, Silène faune	Belette d'Europe	Mustela nivalis		Be 3		LC
	Blaireau européen	Meles meles		Be 3		LC
	Campagnol provençal	Microtus duodecimcostatus				LC
	Chat haret, domestique	Felis catus				LC
	Chevreuil européen	Capreolus capreolus		Be 3		LC
	Chien domestique	Canis familiaris				LC
	Crocidure des jardins	Crocidura suaveolens		Be 2-3		NT
	Crocidure musette	Crocidura russula		Be 3		LC
	Écureuil roux	Sciurus vulgaris	P	Be 3		LC
	Fouine	Martes foina		Be 3		LC
	Genette	Genetta genetta	P	Be 3	DH 5	LC
	Hérisson d'Europe	Erinaceus europaeus	P	Be 3		LC
	Lapin de garenne	Oryctolagus cuniculus				NT
	Lérot	Eliomys quercinus		Be 3		LC
	Lièvre d'Europe	Lepus europaeus		Be 3		LC
	Loir gris	Myoxus glis		Be 3		LC
	Martre des Pins	Martes martes		Be 3	DH 5	LC
	Mulot sylvestre	Apodemus sylvaticus				LC
	Ragondin	Myocastor coypus				LC
	Rat noir	Rattus rattus				LC
	Rat surmulot	Rattus norvegicus				LC
	Raton laveur	Procyon lotor				LC
	Renard roux	Vulpes vulpes				LC
	Sanglier	Sus scrofa				LC
	Souris d'Afrique du Nord	Mus spretus				LC

Les données bibliographiques recensent la présence de 25 espèces de mammifères sur la commune de Marseille. Au total, 2 espèces de mammifères sont protégées à l'échelle nationale : l'écureuil roux et le hérisson d'Europe.

Ces deux espèces présentent des enjeux de conservation faible. (Classée en « préoccupation mineure LC », dans la liste rouge nationale des mammifères de 2017).

Au contraire, certaines espèces non protégées exposent des enjeux de conservation modérés. C'est le cas du crocidure des jardins et du lapin de garenne. Ces deux espèces sont évaluées « Quasi-menacée (NT) », sur la liste rouge des mammifères de France métropolitaine (2017). La liste rouge n'est pas disponible à l'échelle régionale pour les mammifères hors chiroptères.

Les autres espèces citées présentent des enjeux de conservation faibles, en raison de leur inscription dans la catégorie « Préoccupation mineure - LC » de la liste rouge des mammifères de France métropolitaine (2017).

Observations de terrain :

DÉCLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI – RÉALISATION D'UN COMMISSARIAT DANS LE 14^{ème} MARSEILLE - APPROUVÉE LE 29/06/2023



Aucune espèce de mammifère n'a été observée dans le secteur d'étude.

Les mammifères sont envisagés dans le secteur d'étude, étant donné sa communication directe avec les espaces naturels et agricoles présents au nord. Cependant, aucun indice de leur présence n'a été observé. Le secteur d'étude, présente une clôture à fine maille sur une importante partie de sa périphérie, notamment au sud, partie qui communique avec les espaces urbains et les voiries. Cependant, cette clôture, n'est pas présente au nord ce qui laisse libre communication avec les espaces au nord. Au contraire, les pressions urbaines périphériques au secteur d'étude sont susceptibles de limiter la présence des mammifères, en raison d'un éclairage public, ou des nuisances sonores. A cela s'ajoute l'entretien partiel du secteur d'étude, se traduisant par des débroussaillages réguliers afin de laisser le site accessible.

Pour toutes ces raisons et ces observations, la présence de mammifères sur site apparaît limitée.



Photo 7 : Ensemble des clôtures qui entourent le secteur d'étude, et espace ouvert sur le nord permettant la communication avec les parcelles naturelles agricoles (Even, Avril 2022)

⇒ Selon les données bibliographiques et les observations de terrain, les **enjeux prévisionnels sur les mammifères**, hors chiroptères, **sont pressentis comme faibles**, à l'échelle du secteur d'étude, en phase de prédiagnostic.

MARSEILLE (13014) - Prédiagnostic écologique

Rue du Père d'Ail

Enjeux prévisionnels pressentis sur les mammifères à l'échelle du secteur d'étude



Avril 2022 / Source : Google map, IGN SCAN 25, EVEN, EUNIS

CHIROPTÈRES (CHAUVES-SOURIS)

Bibliographie

Les bases des données Silène Faune, Faune PACA, INPN et les fiches des zones à statut ont été consultées afin de cibler les éventuels enjeux et les espèces patrimoniales.

Tableau 9 : Liste des espèces de chiroptères recensées dans la commune

Données bibliographiques	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	Protection Nationale	Berne	Dir Hab	Enjeux régionaux
INPN, Faune PACA, N2000	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>	VU	P	Be 2	DH2-4	TF
	Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	LC	P	Be 2	DH 5	f
	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	NT	P	Be 2	DH 2-4	TF
	Petit murin	<i>Myotis blythii</i>	NT	P	Be 2	DH 2-4	TF
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	LC	P	Be 2	DH 5	tf
	Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	LC	P	Be 2	DH 4	M
	Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	LC	P	Be 2	DH 4	tf

Tableau 10 : Enjeux biologiques régionaux de PACA par espèce de chiroptères (classement par ordre approximatif d'enjeu). * http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/RP_strategieChiro_V4_dec2014_diffusable_internet.pdf

	Espèce	Enjeu régional	Espèce	Enjeu régional	Espèce	Enjeu régional
DH2	<i>R. mehelyi</i>	Disp	<i>M. alcathoe</i>	F	<i>M. nattereri</i>	f
	<i>R. euryale</i>	TF	<i>N. lasiopterus</i>	F	<i>E. serotinus</i>	f
	<i>M. schreibersi</i>	TF	<i>E. nilssonii</i>	F	<i>P. auritus</i>	f
	<i>B. barbastellus</i>	TF	<i>N. leisleri</i>	M	<i>P. austriacus</i>	f
	<i>M. capaccinii</i>	TF	<i>N. noctula</i>	M	<i>T. teniotis</i>	f
	<i>M. bechsteinii</i>	TF	<i>M. brandtii</i>	M	<i>M. daubentonii</i>	tf
	<i>M. blythii</i>	TF	<i>V. murinus</i>	M	<i>P. pipistrellus</i>	tf
	<i>R. hipposideros</i>	F	<i>P. nathusii</i>	M	<i>P. kuhlii</i>	tf
	<i>R. ferrumequinum</i>	F	<i>P. pygmaeus</i>	M	<i>H. savii</i>	tf
	<i>M. myotis</i>	F	<i>P. macrobullaris</i>	M		
	<i>M. emarginatus</i>	F	<i>M. mystacinus</i>	f		

TF = Très Fort F = Fort M = Modéré f = faible Tf = Très faible Disp = Disparu

Les données bibliographiques recensent la présence potentielle de 7 espèces de chiroptères sur la commune de Marseille. Les chauves-souris, ont une capacité de dispersion large ce qui leur permet de couvrir une surface importante autour du secteur d'étude.

Toutes les espèces sont protégées sur le territoire national et communautaire.

Bien qu'il n'y ait pas de liste rouge en PACA pour évaluer l'enjeu de conservation de ce taxon, la DREAL PACA présente dans un guide technique, de 2014, intitulé « *Stratégie régionale suivi/monitoring gîtes majeurs chiroptères – DREAL PACA – 2014* », les enjeux régionaux pour les différentes espèces de chiroptères. Ils sont présentés dans les deux tableaux précédents.

Comme le montre le tableau précédent, la commune de Marseille abrite sur son territoire, **4 espèces de chiroptères à enjeux modérés à très forts.**

Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersi*
Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii*
Petit murin *Myotis blythii*
Pipistrelle pygmée *Pipistrellus pygmaeus*

DÉCLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI – RÉALISATION D'UN COMMISSARIAT DANS LE 14^{ème} MARSEILLE - APPROUVÉE LE 29/06/2023

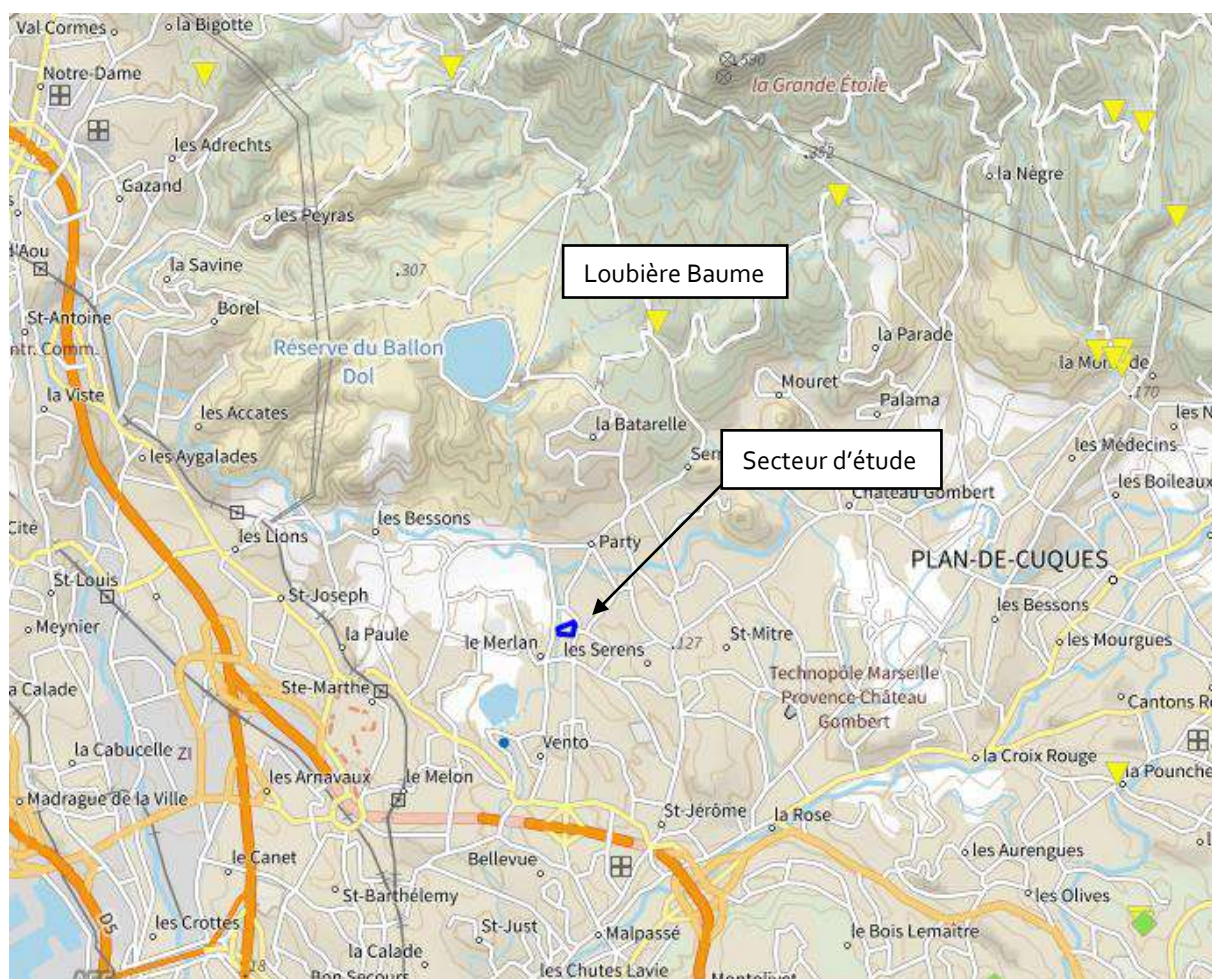


La commune de Marseille, et notamment ses alentours naturels, représentent un espace de vie intéressant pour les chauves-souris. Les différents habitats, les variations de topographie et la présence d'espaces naturels favorise la diversité des espèces.

Selon la base de données BD Cavités, plusieurs cavités naturelles reconnues sont présentes dans le périmètre éloigné. Aucune n'est cependant recensée dans le secteur d'étude. (Voir carte suivante).

La cavité la plus proche du secteur de projet est une grotte située au nord du secteur d'étude, à environ 2.6 km : LOUBIÈRE BAUME (PACAA0001912). Aucune information précise n'est disponible sur cet édifice, mise à part le fait qu'il s'agit d'un orifice naturel, et qu'elle se situe dans la commune de Marseille.

En fonction de son agencement, et de son état de conservation, cette cavité peut être le lieu de vie temporaire et permanent de plusieurs espèces de chiroptères cavernicoles et fissuricoles (si fissures présentes).



Observations de terrain :

Les chiroptères n'ont pas fait offices d'écoute nocturne lors de ces inventaires en phase de prédiagnostic.

Le secteur d'étude présente un faciès de friche entourée par un tissu urbain relativement dense et en pleine mutation (espaces résidentielles, à l'est et ouest, espaces étudiant au sud, voiries et zones dédiées au covoiturage et transports en communs...).

DÉCLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI – RÉALISATION D'UN COMMISSARIAT DANS LE 14^{ème} MARSEILLE - APPROUVÉE LE 29/06/2023



L'aspect vaste et ouvert du secteur d'étude, et la présence d'un espace encore « agricole » au nord (haies bocagères, et espaces végétalisés en friches), pourrait laisser penser à des espaces favorables aux activités de chasse.

Malgré tout, la localisation du secteur d'étude en bordure de voirie, et la présence d'éclairage sur les secteurs voisins, représentent des obstacles limitant la présence des chiroptères. C'est pourquoi, à l'échelle du secteur d'étude, la présence de gîtes temporaires et / ou permanents, n'est pas pressentie.

⇒ À ce titre, en regroupant **les données bibliographique et l'agencement spatial du secteur d'étude**, les **enjeux prévisionnels** sur les **chiroptères** sont **pressentis comme modérés**.

SYNTHÈSE DES ENJEUX MAMMALOGIQUES (DONT CHIROPTÈRES)

Le secteur d'étude n'apparaît pas favorable à la présence de mammifères en raison de sa proximité avec les espaces urbanisés et perturbés présents au sud. Aucun indice de présence de mammifères n'a été observée dans le secteur d'étude.

Les enjeux mammalogiques prévisionnels sont pressentis comme faibles dans l'ensemble du secteur d'étude.

Les données bibliographiques chiroptérologiques, ont été étudiées à l'échelle de la commune. Le secteur d'étude ne présente pas de gîtes potentiels selon la base de données du BRGM et les observations de terrain. De plus la localisation du secteur d'étude, en bordure de voirie et impacté par des éclairages publics, représentent des obstacles non négligeables pour les chiroptères (nuisances, lumière...).

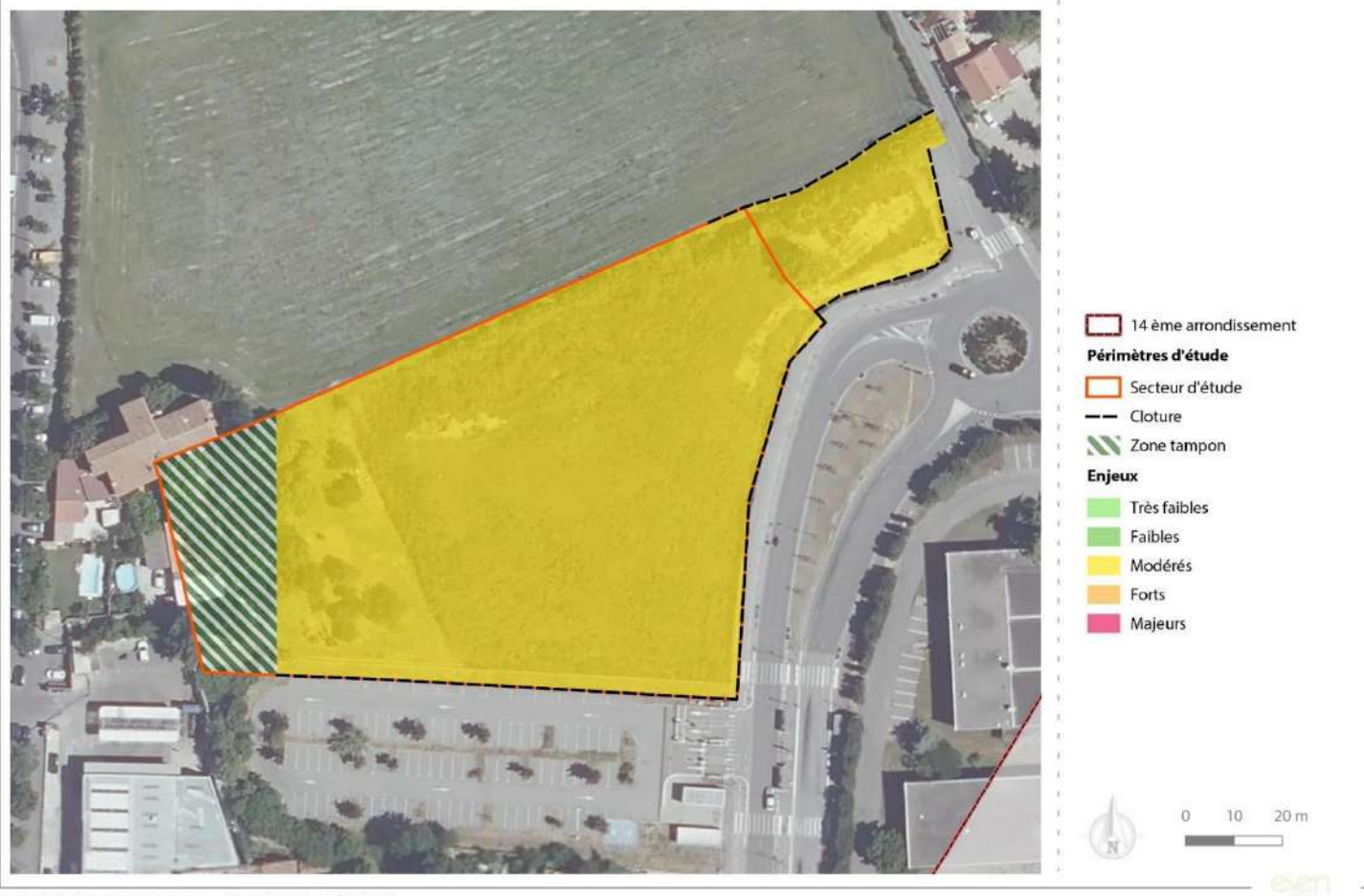
Le secteur d'étude est cependant représenté par un espace ouvert, sous forme de friche, en lien direct avec des espaces agricoles encore exploités, et dont certains bénéficient de haies bocagères. Ainsi le secteur d'étude pourrait être utilisé comme une zone de déplacement et de chasse pour les chiroptères.

Les enjeux prévisionnels sur les chiroptères sont donc pressentis comme modérés dans le secteur d'étude.

MARSEILLE (13014) - Prédiagnostic écologique

Rue du Père d'Ail

Enjeux chiroptérologiques prévisionnels pressentis à l'échelle du secteur d'étude





OISEAUX

Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune et INPN ont été consultées. Les données disponibles sur les fiches des ZNIEFF et des ZSC présentes dans le périmètre éloigné, ont été consultées.

Tableau 11 : Liste des espèces avifaunistiques recensées dans la commune et les espaces limitrophes

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Prunella collaris</i>	Accenteur alpin	LC	P	-	Be2	-
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC	P	-	Be2	-
<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté		P	OI	Be2	Bo2
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	VU	P	OI	Be2	Bo2
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	LC	P	OI	Be2	-
<i>Calandrella brachydactyla</i>	Alouette calandrelle	EN	P	OI	Be2	-
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	LC		O2	Be3	-
<i>Eremophila alpestris</i>	Alouette haussecol		P	-	Be2	-
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	LC	P	OI	Be3	-
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante	VU	P	OI	Be2	Bo2
<i>Pandion halietus</i>	Balbuzard pêcheur		P	OI	Be2	Bo2
<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire			O2	Be3	Bo2
<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse			O2	Be3	Bo2
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	DD		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Calidris ferruginea</i>	Bécasseau cocorli		P	-	Be2	Bo2
<i>Calidris minuta</i>	Bécasseau minute		P	-	Be2	Bo2
<i>Calidris alba</i>	Bécasseau sanderling		P	-	Be2	Bo2
<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais			O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	LC	P	-	Be2	-
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	LC	P	-	Be2	-
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise type	LC	P	-	Be2	-
<i>Motacilla flava flava</i>	Bergeronnette printanière type	LC	P	-	Be2	-
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris		P	OI	Be2	-
<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	EN	P	OI	Be2	Bo2
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	LC	P	-	Be2	-
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	VU	P	-	Be3	-
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	EN	P	-	Be2	-
<i>Emberiza cia</i>	Bruant fou	LC	P	-	Be2	-
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	NT	P	-	Be2	-
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	VU	P	OI	Be3	-

DÉCLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI – RÉALISATION D'UN COMMISSARIAT DANS LE 14^{ème} MARSEILLE - APPROUVÉE LE 29/06/2023

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE MARSEILLE PROVENCE

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	NT	P	-	Be3	-
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	LC	P	-	Be2	-
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	CR	P	OI	Be2	Bo2
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	VU	P	OI	Be2	Bo2
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin		P	OI	Be2	Bo2
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	EN	P	OI	Be2	Bo2
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	VU		O2	Be3	Bo2
<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau	VU		O2	Be3	Bo2
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	LC		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Aix galericulata</i>	Canard mandarin	LC		-	Be3	Bo2
<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	LC		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Anas penelope</i>	Canard siffleur	LC		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet	CR		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Nucifraga caryocatactes</i>	Cassenoix mouchetée	LC	P	-	Be2	-
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	LC	P	-	Be2	-
<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur			O2	Be3	Bo2
<i>Tringa erythropus</i>	Chevalier arlequin			O2	Be3	Bo2
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc			-	Be2	Bo2
<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	EN		O2	Be3	Bo2
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	VU	P	-	Be2	Bo2
<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain		P	OI	Be2	Bo2
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	LC	P	-	Be2	-
<i>Pyrhcorax graculus</i>	Chocard à bec jaune	LC	P	OI	Be2	-
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	LC	P	-	Be2	-
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	LC	P	-	Be2	-
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	VU	P	OI	Be2	Bo2
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire		P	OI	Be2	Bo2
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	LC	P	-	Be2	-
<i>Galerida cristata</i>	Cochevis huppé	VU	P	-	Be3	-
<i>Corvus frugelegus</i>	Corbeau freux	NT		O2	-	-
<i>Corvus cornix</i>	Corneille mantelée			O2	-	-
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC		O2	-	-
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	LC	P	-	Be3	-
<i>Clamator glandarius</i>	Coucou-geai	VU	P	-	Be2	-
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré			O2	Be3	Bo2
<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu			O2	Be3	Bo2
<i>Ardeola ralloides</i>	Crabier chevelu	VU	P	OI	Be2	-
<i>Pyrhcorax pyrrhcorax</i>	Crave à bec rouge	VU	P	OI	Be2	-

DÉCLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI – RÉALISATION D'UN COMMISSARIAT DANS LE 14^{ème} MARSEILLE - APPROUVÉE LE 29/06/2023

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE MARSEILLE PROVENCE



Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	LC	P	O2	Be3	Bo2
<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	NT	P	-	Be2	-
<i>Somateria mollissima</i>	Eider à duvet			O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	LC	P	OI	Be2	-
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	LC		O2	-	-
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de colchide	LC		O2 ; O3	Be3	-
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Falco naumanni</i>	Faucon crécerellette	VU	P	OI	Be2	Bo2
<i>Falco eleonora</i>	Faucon d'Eléonore		P	OI	Be2	Bo2
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon		P	OI	Be2	Bo2
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Falco verspertinus</i>	Faucon kobez		P	-	Be2	Bo2
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	EN	P	OI	Be2	Bo2
<i>Sylvia conspicillata</i>	Fauvette à lunettes	VU	P	-	Be2	-
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	NT	P	-	Be2	-
<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia hortensis</i>	Fauvette orphée	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia cantillans</i>	Fauvette passerinette		P	-	Be2	-
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	LC	P	OI	Be2	-
<i>Phoenicopiterus roseus</i>	Flamant rose	EN	P	OI	Be2	Bo2
<i>Morus bassanus</i>	Fou de Bassan		P	-	Be3	-
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	LC		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin			O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	EN		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule Poule-d'eau	LC		O2	Be3	-
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC		O2	-	-
<i>Glareola pratincola</i>	Glaréole à collier	CR	P	O1	Be2	Bo2
<i>Ficedula albicollis</i>	Gobemouche à collier	LC	P	O1	Be2	Bo2
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	VU	P	-	Be2	Bo2
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir		P	-	Be2	Bo2
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	LC	P	O2	-	-
<i>Larus cachinnans</i>	Goéland leucophée	LC	P	OI	Be3	-
<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	LC	P	OI	Be2	-
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	LC	P	-	Be3	-
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	VU	P	O2	Be3	-

DÉCLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI – RÉALISATION D'UN COMMISSARIAT DANS LE 14^{ème} MARSEILLE - APPROUVÉE LE 29/06/2023

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE MARSEILLE PROVENCE

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Charadrius hiaticula</i>	Grand gravelot		P	-	Be2	Bo2
<i>Ardea alba</i>	Grande aigrette	VU	P	OI	Be2	Bo2
<i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe à cou noir	CR	P	-	Be2	-
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	LC	P	-	Be2	-
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	LC	P	-	Be3	-
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	P	-	Be2	-
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	LC		O2	Be3	-
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	LC		O2	Be3	-
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis			O2	Be3	-
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC		O2	Be3	-
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux		P	-	Be2	-
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée		P	OI	Be2	Bo2
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire		P	OI	Be2	Bo2
<i>Mergus merganser</i>	Harle bièvre		P	O2	Be3	Bo2
<i>Mergus serrator</i>	Harle huppé		P	O2	Be3	Bo2
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	LC	P	-	Be3	-
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	LC	P	-	Be2	-
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	EN	P	OI	Be2	Bo2
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais		P	OI	Be2	-
<i>Bubo bubo</i>	Hibou grand-duc	LC	P	OI	Be2	-
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	LC	P	-	Be2	-
<i>Otus scops</i>	Hibou petit-duc	LC	P	-	Be2	-
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	LC	P	-	Be2	-
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	VU	P	-	Be2	-
<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Hirondelle de rochers	LC	P	-	Be2	-
<i>Hirundo daurica</i>	Hirondelle rousseline	VU	P	-	Be2	-
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	LC	P	-	Be2	-
<i>Haematopus ostralegus</i>	Huîtrier pie	EN		O2	Be3	-
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	LC	P	-	Be3	-
<i>Hippolais icterina</i>	Hypolaïs icterine		P	-	Be2	-
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	LC	P	-	Be2	-
<i>Plegadis falcinellus</i>	Ibis falcinelle	VU	P	OI	Be2	Bo2
<i>Stercorarius pomarinus</i>	Labbe pomarin		P	-	Be3	-
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	VU	P	-	Be2	-
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	LC	P	-	Be2	-
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	LC	P	-	Be2	-
<i>Fratercula arctica</i>	Macareux moine		P	-	Be3	-
<i>Melanitta fusca</i>	Macreuse brune			O2	Be3	Bo2
<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée		P	OI	Be2	Bo2

DÉCLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI – RÉALISATION D'UN COMMISSARIAT DANS LE 14^{ème} MARSEILLE - APPROUVÉE LE 29/06/2023

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE MARSEILLE PROVENCE

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Porzana parva</i>	Marouette poussin		P	OI	Be2	Bo2
<i>Tachymarpis melba</i>	Martinet à ventre blanc	LC	P	-	Be2	-
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	LC	P	-	Be3	-
<i>Apus pallidus</i>	Martinet pâle	LC	P	-	Be2	-
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	LC	P	OI	Be2	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC		O2	Be3	-
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	P	-	Be3	-
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	P	-	Be2	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	P	-	Be2	-
<i>Parus cristatus</i>	Mésange huppée	LC	P	-	Be2	-
<i>Parus ater</i>	Mésange noire	LC	P	-	Be2	-
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal		P	OI	Be2	Bo2
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	P	-	-	-
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	VU	P	-	Be3	-
<i>Monticola solitarius</i>	Monticole bleu	NT	P	-	Be2	-
<i>Monticola saxatilis</i>	Monticole de roche	LC	P	-	Be2	-
<i>Rissa tridactyla</i>	Mouette tridactyle		P	-	Be3	Bo2
<i>Netta rufina</i>	Nette rousse	VU		O2	Be3	Bo2
<i>Montifringila nivalis</i>	Niverolle alpine	LC	P	-	Be2	-
<i>Hydrobates pelagicus</i>	Océanite tempête		P	OI	Be2	-
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	EN		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Alopochen aegyptiacus</i>	Ouette d'Egypte	LC		-	Be2	Bo2
<i>Perdix Perdix</i>	Perdrix grise			O2 ; O3	Be3	-
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	NT		O2 ; O3	Be3	-
<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier	LC	P	-	Be3	-
<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	NT	P	-	Be2	Bo2
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	LC	P	-	Be2	-
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	P	-	Be2	-
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	LC	P	-	Be2	-
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	LC	P	OI	Be2	-
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	P	-	Be2	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC		O2	-	-
<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	CR	P	-	Be2	-
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	LC	P	OI	Be2	-
<i>Lanius meridionalis</i>	Pie-grièche méridionale	EN	P	-	Be2	-
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset			O2	Be3	-
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	VU		O2	Be3	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC		O2 ; O3	-	-

DÉCLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI – RÉALISATION D'UN COMMISSARIAT DANS LE 14^{ème} MARSEILLE - APPROUVÉE LE 29/06/2023

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE MARSEILLE PROVENCE



Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Alca torda</i>	Pingouin torda		P	-	Be3	-
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	P	-	Be3	-
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord		P	-	Be3	-
<i>Anthus cervinus</i>	Pipit à gorge rousse		P	-	Be2	-
<i>Anthus richardi</i>	Pipit de Richard		P	-	Be2	-
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	LC	P	-	Be2	-
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	LC	P	-	Be2	-
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	VU	P	OI	Be2	-
<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle	LC	P	-	Be2	-
<i>Gavia stellata</i>	Plongeon catmarin		P	OI	Be2	Bo2
<i>Gavia immer</i>	Plongeon imbrin		P	OI	Be2	Bo2
<i>Pluvialis squatarola</i>	Pluvier argenté			O2	Be3	Bo2
<i>Eudromias morinellus</i>	Pluvier guignard	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Phylloscopus inornatus</i>	Pouillot à grands sourcils		P	-	Be2	-
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	LC	P	-	Be2	-
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis		P	-	Be2	-
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	DD	P	-	Be2	-
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	P	-	Be2	-
<i>Calonectris diomedea</i>	Puffin cendré	VU	P	OI	Be2	-
<i>Puffinus yelkouan</i>	Puffin yelkouan	VU	P	-	Be3	-
<i>Haliaeetus albicilla</i>	Pygargue à queue blanche		P	OI	Be2	Bo1 ; Bo2
<i>Rarus aquaticus</i>	Râle d'eau	LC		O2	Be3	-
<i>Crex crex</i>	Râle des genêts	CR	P	OI	Be2	-
<i>Remiz pendulinus</i>	Rémiz penduline		P	-	Be3	-
<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet à triple bandeau	LC	P	-	Be2	-
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	LC	P	-	Be2	-
<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	NT	P	OI	Be2	Bo2
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle	LC	P	-	Be2	-
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	P	-	Be2	-
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue front blanc	LC	P	-	Be2	-
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	P	-	Be2	-
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	LC	P	-	Be2	-
<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde	VU	P	-	Be2	-
<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été			O2	Be3	Bo2
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver			O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	NT	P	-	Be2	-
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	P	-	Be2	-
<i>Hydroprogne caspia</i>	Sterne caspienne		P	OI	Be2	Bo2
<i>Thalasseus sandvicensis</i>	Sterne caugek	EN	P	OI	Be2	Bo2
<i>Sterna albifrons</i>	Sterne naine	EN	P	OI	Be2	Bo2

DÉCLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI – RÉALISATION D'UN COMMISSARIAT DANS LE 14^{ème} MARSEILLE - APPROUVÉE LE 29/06/2023

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	VU	P	OI	Be2	Bo2
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	VU	P	-	Be2	-
<i>Saxicola torquatus</i>	Tarier pâtre	VU	P	-	Be2	-
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	DD	P	-	Be2	-
<i>Tichodroma muraria</i>	Tichodrome échelette	LC	P	-	Be3	-
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	NT	P	-	Be2	-
<i>Arenaria interpres</i>	Tournepiere à collier		P	-	Be2	Bo2
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	LC		O2	Be3	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC		O2	Be3	-
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	LC	P	-	Be2	-
<i>Oenanthe hispanica</i>	Traquet oreillard	CR	P	-	Be2	-
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	P	-	Be2	-
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	EN		O2	Be3	Bo2
<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Aegypius monachus</i>	Vautour moine	CR	P	OI	Be2	Bo2
<i>Neophron percnopterus</i>	Vautour percnoptère	CR	P	OI	Be2	Bo2
<i>Carduelis citrinella</i>	Venturon montagnard	LC	P	-	Be2	-
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	LC	P	-	Be2	-

252 espèces d'oiseaux sont recensées dans la commune de Marseille et les espaces limitrophes.

Parmi ces espèces **65** sont inscrites sur l'annexe 1 de la directive oiseaux (Les espèces mentionnées à l'annexe I font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution), **66** sont menacées, et **119** espèces présentent une patrimonialité modérée à forte en région PACA. (Liste rouge des oiseaux nicheurs en PACA 2016).

Tous les groupes d'oiseaux sont représentés, les rapaces, les passereaux, les oiseaux d'eau, les échassiers, les espèces anthropophiles...La grande diversité s'explique par la diversité des reliefs et des habitats, et par la bonne conservation des espaces naturels à proximité du secteur d'étude (Chaîne de l'Etoile et Massif du Garlaban).

Observations de terrain :

Les inventaires de terrain ont permis d'observer à la vue et de déterminer au chant, 5 espèces d'oiseaux dans le secteur d'étude.

Tableau 12 : Liste des oiseaux observés et identifiées en phase de prédiagnostic

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupes d'espèce	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Passereaux	NT	P	-	Be2	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Passereaux	LC	P	-	Be2	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	Corvidés	LC		O2	-	-



Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupes d'espèce	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	Columbidés	LC		O2	BE 3	-
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	Columbidés	LC		O2	Be3	-

Quatre espèces présentent des enjeux de conservation faibles, en période de nidification en PACA, selon la liste rouge des oiseaux nicheurs de PACA 2020. Ces espèces ont été identifiées en vol au-dessus du secteur d'étude, faisant les allers et retours entre les espaces urbains du sud, et les zones agricoles du nord. Une seule espèce, a été identifiée en nombre, dans le secteur d'étude : le serin cini. Ce passereau présente des enjeux de conservation modérés en PACA, en période de nidification. Une dizaine d'individus, ont été observés au sol et en vol dans le centre du secteur d'étude, rejoignant par la suite, les haies végétales présentes au nord-est, en limite de parcelle. Il est donc envisagé de penser que cette espèce utilise le site comme une zone de recherche de nourriture et de nidification.

SYNTHÈSE DES ENJEUX AVIFAUNISTIQUES

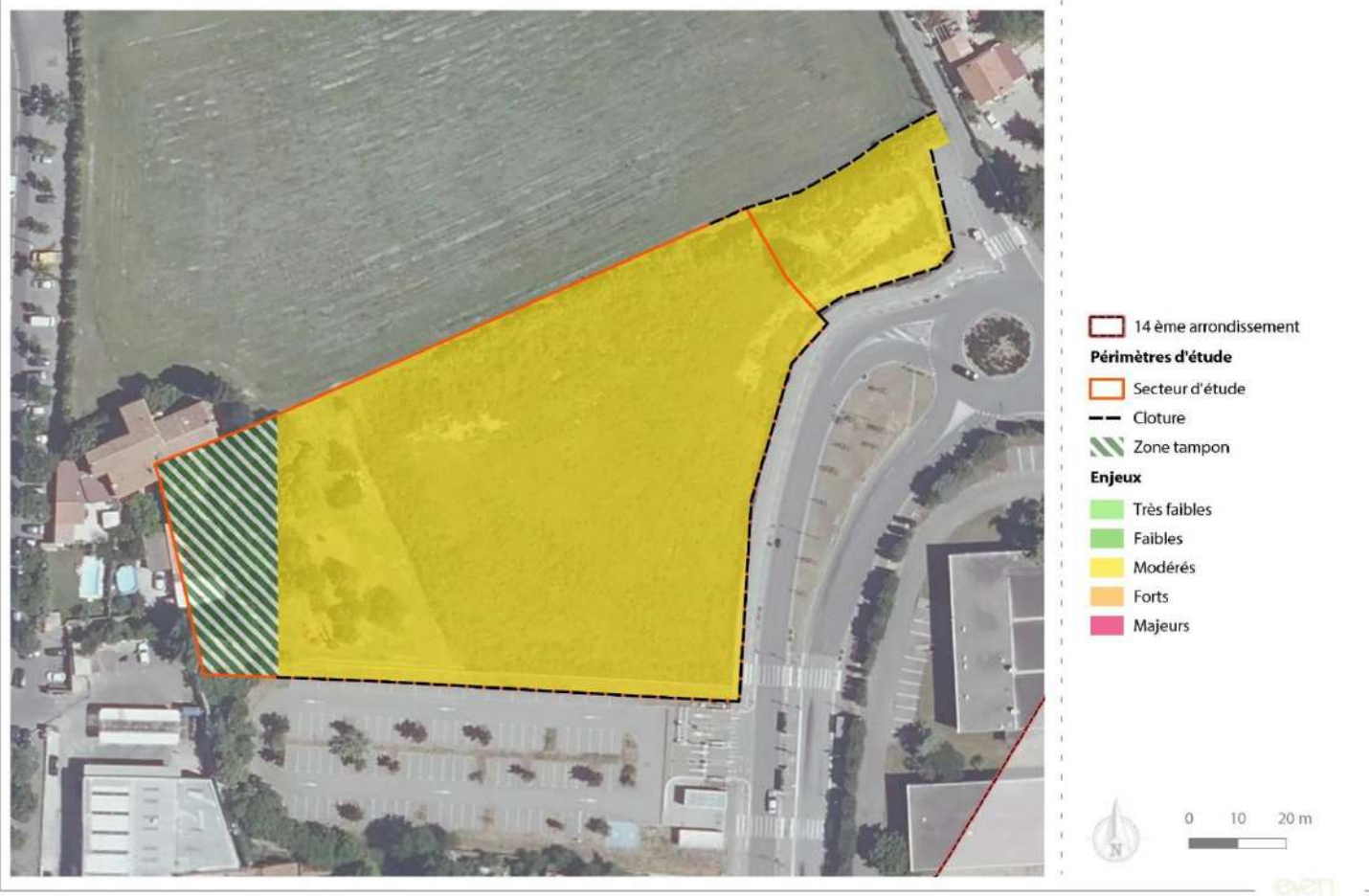
La visite de terrain a permis de déterminer la présence de 5 espèces d'oiseaux. Les espèces observées sont typiques des espaces urbains : pie et pigeon, tourterelle, etc. Cependant, le serin cini, bien que commun en espace anthropisé, expose des enjeux de conservation modérés en PACA, en période de nidification. Au regard du comportement observé sur une dizaine d'individus, il est envisagé que le secteur d'étude soit utilisé comme zone de chasse et de nidification par cette espèce.

Ainsi les enjeux avifaunistiques prévisionnels, au regard des observations dans le secteur d'étude sont pressentis comme modérés.

MARSEILLE (13014) - Prédiagnostic écologique

Rue du Père d'Ail

Enjeux avifaunistiques prévisionnels pressentis à l'échelle du secteur d'étude



Avril 2022 / Source : Google map, IGN SCAN 25, EVEN, EUNIS

DÉCLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI – RÉALISATION D'UN COMMISSARIAT DANS LE 14^{ème} MARSEILLE - APPROUVÉE LE 29/06/2023



SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES EN PHASE DE PRÉDIAGNOSTIC

L'analyse des données bibliographiques à l'échelle de la commune et du périmètre éloigné a permis de préciser la richesse biologique potentielle du secteur d'étude et de ses environs. Les inventaires de terrains en phase de prédiagnostic, réalisées le 12 avril 2022, avaient pour but d'identifier les enjeux potentiels du projet.

Le secteur d'étude ne se situe dans aucune zone à statut. Plusieurs espaces à statut ont été identifiés dans le périmètre éloigné.

En ce qui concerne les habitats, le secteur d'étude est occupé par un terrain vague qui prend la facies d'une friche. La végétation est importante dans la majeure partie du secteur d'étude et se traduit par la présence d'espèces commune rudéral, typiques des espaces remaniés et perturbés. Certaines zones sont dépourvues de végétations et occupées par des déchets. La zone a été récemment débroussaillée afin de permettre le passage de visiteurs. Clôturé sur sa partie est et sud, le secteur d'étude est en communication libre avec les espaces naturels et agricoles présents au nord.

En ce qui concerne la faune, le secteur d'étude, enrichi en espèces herbacée, présente un intérêt pour les papillons, et potentiellement pour les libellules (bien qu'aucune espèce n'ait été observée lors de la visite de site). Les reptiles sont pressentis, notamment le lézard des murailles qui fréquentent aussi bien les espaces perturbés anthropisés, que les zones plus naturelles. D'ailleurs quelques zones fortement végétalisées pourraient servir de zones refuges à cette espèce.

Les mammifères peuvent accéder au site, par le nord, en raison d'une communication fluide avec les espaces naturels et agricoles. Cependant la proximité du site avec les espaces urbains, et les zones à nuisances (circulation, lumière, zone étudiante...), limite les potentialités.

Les chiroptères n'ont pas fait office d'écoute nocturne. Au regard de son configuration, et du fait de la présence d'espaces agricoles (en friche) sur la partie nord, le secteur d'étude pourrait représenter un espace de transition pour le déplacement et la chasse. Les gîtes ne sont pressentis, et la proximité avec la voirie et les espaces publics éclairés représentent des éléments perturbateurs non négligeables.

Les oiseaux sont présents dans le secteur d'étude. Ce sont des espèces communes représentatives, des espaces urbains. Cependant, une espèce est fortement présente dans le secteur d'étude : le serin cini. Au regard de son comportement, elle semble utiliser le site comme un espace de chasse et de nidification (haies végétales au nord-est). Cette espèce certes commune, est protégée, et expose des enjeux de conservation modérés en PACA, en période de nidification, selon la liste rouge des oiseaux nicheurs de PACA (2020).

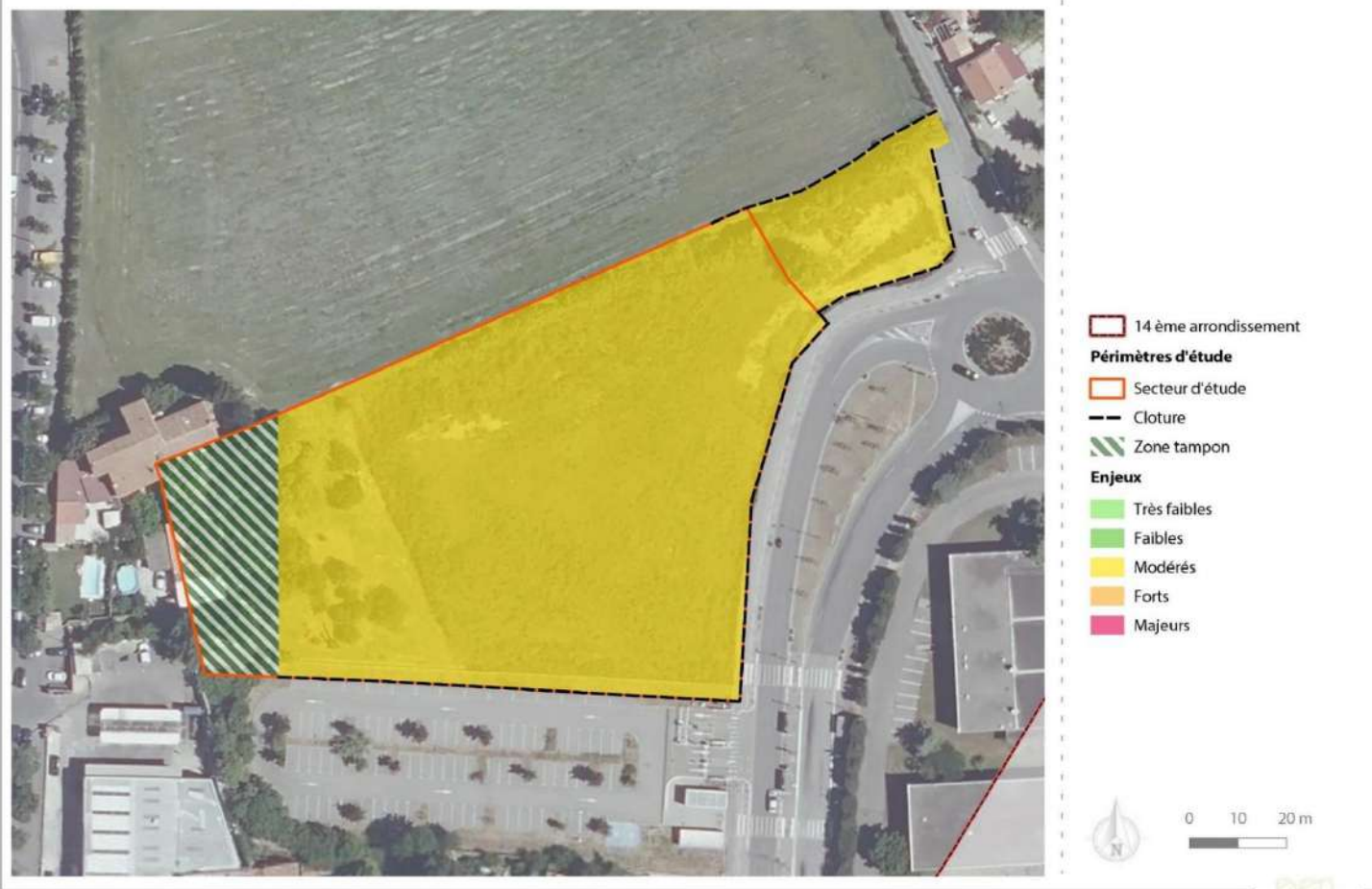
Les inventaires du 12 avril 2022, avaient pour objectif d'appréhender les principaux enjeux du site vis-à-vis du contexte du projet. Ainsi des enjeux écologiques ont été mis en évidence dans le secteur d'étude et les limites proches. La carte suivante, superpose tous les enjeux définis précédemment et présente la synthèse.

Globalement les enjeux écologiques prévisionnels pressentis à l'échelle du secteur d'étude, sont jugés modérés.

MARSEILLE (13014) - Prédiagnostic écologique

Rue du Père d'Ail

Synthèse prévisionnelle des enjeux écologiques pressentis à l'échelle du secteur d'étude



Avril 2022 / Source : Google map, IGN SCAN 23, EVEN, EUNIS



II.3 - Les périmètres d'inventaires et de protections écologiques

▪ Les zones d'inventaires

Zones Naturelles D'intérêt Écologique, Faunistique Et Floristique (Type I Et II)

Le programme ZNIEFF a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982. Il a pour objectif de recenser sur le territoire national tous les espaces dotés d'une richesse biologique et écologique et dans un état de conservation favorable. Le référentiel ZNIEFF est un véritable outil de connaissance. En fonction du type de ZNIEFF, il est possible de localiser les espaces à enjeux et formant de véritable réservoir de biodiversité. Bien que non soumis au statut de protection, ces espaces doivent être pris en compte dans le cadre des projets, car considérés comme des éléments centraux dans la fonctionnalité du réseau écologique. Les inventaires menés sur ces zones permettent de dresser une liste complète et à jour des espèces rares, protégées et ou déterminantes.

Deux types de zones sont définis :

- Les zones de type I, caractérisées par leur intérêt biologique remarquable. Elles sont généralement de faible surface.
- Les zones de type II, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Zone Importante Pour La Conservation Des Oiseaux (ZICO)

Le nom de ZICO renvoie à un inventaire scientifique dressé en application d'un programme international de « Birdlife International » visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des Oiseaux sauvages.

Les ZICO sont recensées à l'échelle internationale. Pour être classé comme ZICO, un site doit remplir au moins une des conditions suivantes :

- Être l'habitat d'une certaine population d'une espèce internationalement reconnue comme étant en danger ;
- Être l'habitat d'un grand nombre ou d'une concentration d'oiseaux migrateurs, d'oiseaux côtiers ou d'oiseaux de mer ;
- Être l'habitat d'un grand nombre d'espèces au biotope restreint.

Alors que ces espaces dressent des listes d'oiseaux présents sur le site de façon permanente et / ou ponctuelle, cet espace doit tout de même permettre de conserver ces espèces. Les ZICO ont permis par la suite de retracer les périmètres des ZPS (Zones de Protection Spéciales) du réseau Natura 2000 à partir de 1991.

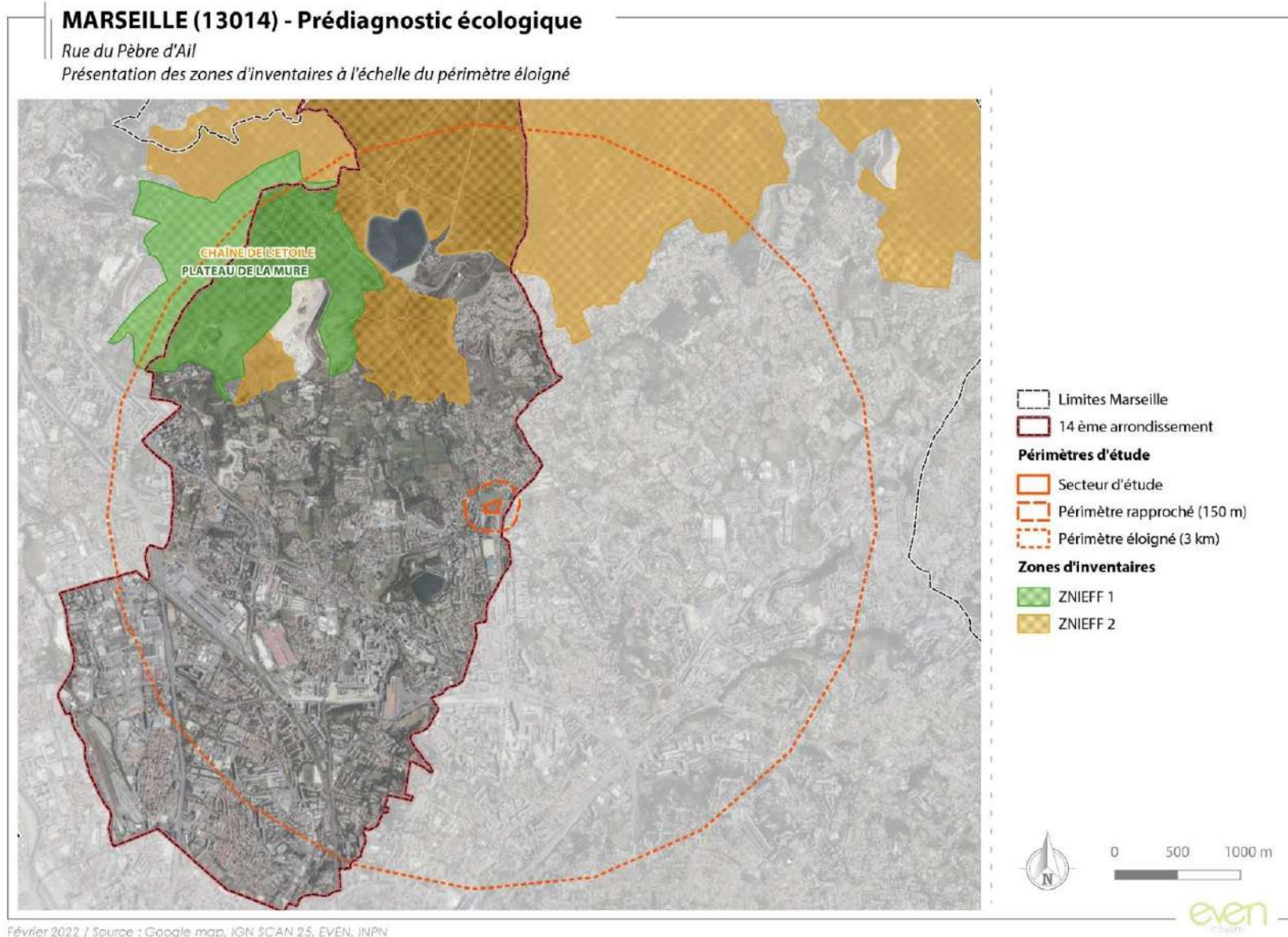
Les ZICO représentent en moyenne 8,1 % de la surface au sol en France.

- ⇒ **Le secteur d'étude n'est inclus dans aucune zone d'inventaire.**
 ⇒ **Cependant, le périmètre éloigné entrecoupe plusieurs zones d'inventaires qui sont recensées dans le tableau ci-après. Ces zones d'inventaire seront prises en compte afin d'étudier la richesse biologique du site.**

Tableau 13 : Liste des zones d'inventaire présentes dans le périmètre éloigné (Even)

ZNIEFF 1		
Id MNHN	NOM	Distance par rapport au secteur d'étude (km)
930020190	PLATEAU DE LA MURE	1,6 km
ZNIEFF 2		
Id MNHN	NOM	Distance par rapport au secteur d'étude (km)
930020449	CHAÎNE DE L'ETOILE	0,850 km

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE MARSEILLE PROVENCE



DÉCLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI – RÉALISATION D'UN COMMISSARIAT DANS LE 14^{ème} MARSEILLE -
APPROUVÉE LE 29/06/2023

Les zones réglementaires

Le secteur d'étude n'est situé dans aucune zone réglementaire. Le périmètre éloigné, n'entrecoupe aucune zone réglementaire. La commune de Marseille et son 14^{ème} arrondissement, n'est pas concernée par des zones réglementaires.

- ⇒ **Le secteur d'étude n'est inclus dans aucune zone réglementaire.**
- ⇒ **Le périmètre éloigné n'est concerné par aucune zone réglementaire.**

Les zones contractuelles hors Natura 2000

Le 14^{ème} arrondissement de Marseille est concerné par 1 Plan National d'Action : celui du **lézard ocellé**.

Un Plan National d'Action (PNA) est un Plan qui permet à l'échelle de la France métropolitaine, de limiter les impacts sur les populations de l'espèce cible. Les espèces concernées par un PNA sont victime d'un déclin rapide des effectifs, qui menace la pérennité de l'espèce. Par conséquent, les PNA permettent de cibler des actions sur les menaces et la préservation de leurs habitats.

Le ministère de la Transition écologique a décidé de renouveler le plan d'action national (PNA) en faveur du rétablissement du **lézard ocellé sur la période 2020-2029**. Les menaces pesant sur l'espèce sont principalement liées aux modifications de pratiques agricoles, à la diminution de la ressource en gîtes, à l'urbanisation, aux changements climatiques et à l'impact des animaux domestiques. Le Plan national d'actions en faveur du Lézard ocellé 2020-2029 propose quatorze actions pour assurer la conservation à long terme des populations de Lézard ocellé.



Figure 5 : Zonages liés au PNA du lézard ocellé (DREAL PACA)

- ⇒ **Le secteur d'étude est concerné par les zones liées au PNA du lézard ocellé.**
- ⇒ **Le secteur d'étude est situé dans une zone de présence peu probable de l'espèce.**

Inventaire des zones humides

Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Art. L.211-1 du code de l'environnement).

Selon les données fournies par la DREAL, le secteur d'étude est situé sur une zone humide « La tinée ». Cette zone humide recouvre le cours d'eau et la quasi-totalité du secteur d'étude.

DÉCLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI – RÉALISATION D'UN COMMISSARIAT DANS LE 14^{ème} MARSEILLE - APPROUVÉE LE 29/06/2023



La délimitation des zones humides est encadrée par l'arrêté du 24 juin 2008. L'arrêté détermine des critères permettant de considérer qu'une zone est humide :

- Critère relatif à l'hydromorphologie des sols,
- Critère relatif aux plantes hygrophiles.

⇒ **L'inventaire des zones humides de PACA ne mentionne pas la présence d'une zone humide dans ou à proximité du secteur d'étude.**

▪ Le réseau Natura 2000

Les zones Natura 2000 constituent un réseau de sites écologiques à l'échelle Européenne. Ces zones ont deux objectifs majeurs qui sont :

- La préservation de la diversité biologique.
- La valorisation du patrimoine naturel de nos territoires.

Les zones Natura 2000 forment un maillage qui se veut cohérent à travers toute l'Europe, afin que cette démarche favorise la bonne conservation des habitats naturels et des espèces. Les textes les plus importants qui encadrent cette initiative sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats », faune, flore (1992). Ces deux directives sont les éléments clefs de la création des zones Natura 2000.

La directive Oiseaux/ ZPS permet ainsi de :

- Répertorier les espèces et sous-espèces menacées.
- Classer à l'échelle Européenne plus de 3000 zones qui ont un intérêt particulièrement fort pour l'avifaune.
- Délimiter les Zones de Protection Spéciales (ZPS).

La directive Habitats, faune, flore/ ZSC permet quant à elle de :

- Répertorier les espèces animales, végétales qui présentent un intérêt communautaire.
- Classer à l'échelle Européenne plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales.
- Délimiter les Zones de Spéciales de Conservations (ZSC).

L'ensemble des ZSC et des ZPS forment le réseau Natura 2000.

L'extrême richesse de la biodiversité en PACA est le résultat d'une grande diversité de climat (méditerranéen à alpin), de reliefs (plaine, littoral, montagne), de territoires urbains et ruraux, de pratiques humaines traditionnelles. La région constitue un carrefour biogéographique (corridor biologique, couloirs de migration, ...) de grand intérêt au niveau européen.

NATURA 2000 EN PACA

Le réseau Natura 2000 de PACA a l'ambition de refléter cette richesse et de contribuer à sa meilleure gestion. Il comprend 128 sites désignés au titre des deux directives : « Habitats » (96 pSIC, SIC ou ZSC) et « Oiseaux » (32 ZPS). Il recouvre environ 30% de la superficie régionale.

Près de 700 communes sont concernées et un grand nombre d'acteurs (élus, propriétaires, associations, particuliers, grand public, ...) sont impliqués à différents niveaux.

70% des sites Natura 2000 en PACA font à ce jour l'objet d'un document d'objectifs (DOCOB) élaboré au sein des comités de pilotage par l'intermédiaire des opérateurs locaux (collectivités, Parcs, ONF essentiellement).

De nombreux contrats ont été signés (MAET et autres contrats Natura 2000) et les chartes, nouvel outil d'adhésion à la démarche, devront permettre de sensibiliser un maximum d'acteurs.

- ⇒ Le secteur d'étude n'est pas situé dans une zone Natura 2000.
- ⇒ Plusieurs zones Natura 2000 (ZSC) sont présentes dans le périmètre éloigné. Elles listées et référencées dans le tableau ci-dessous et seront étudiées afin de préciser les enjeux écologiques pressentis à l'échelle du secteur d'étude.

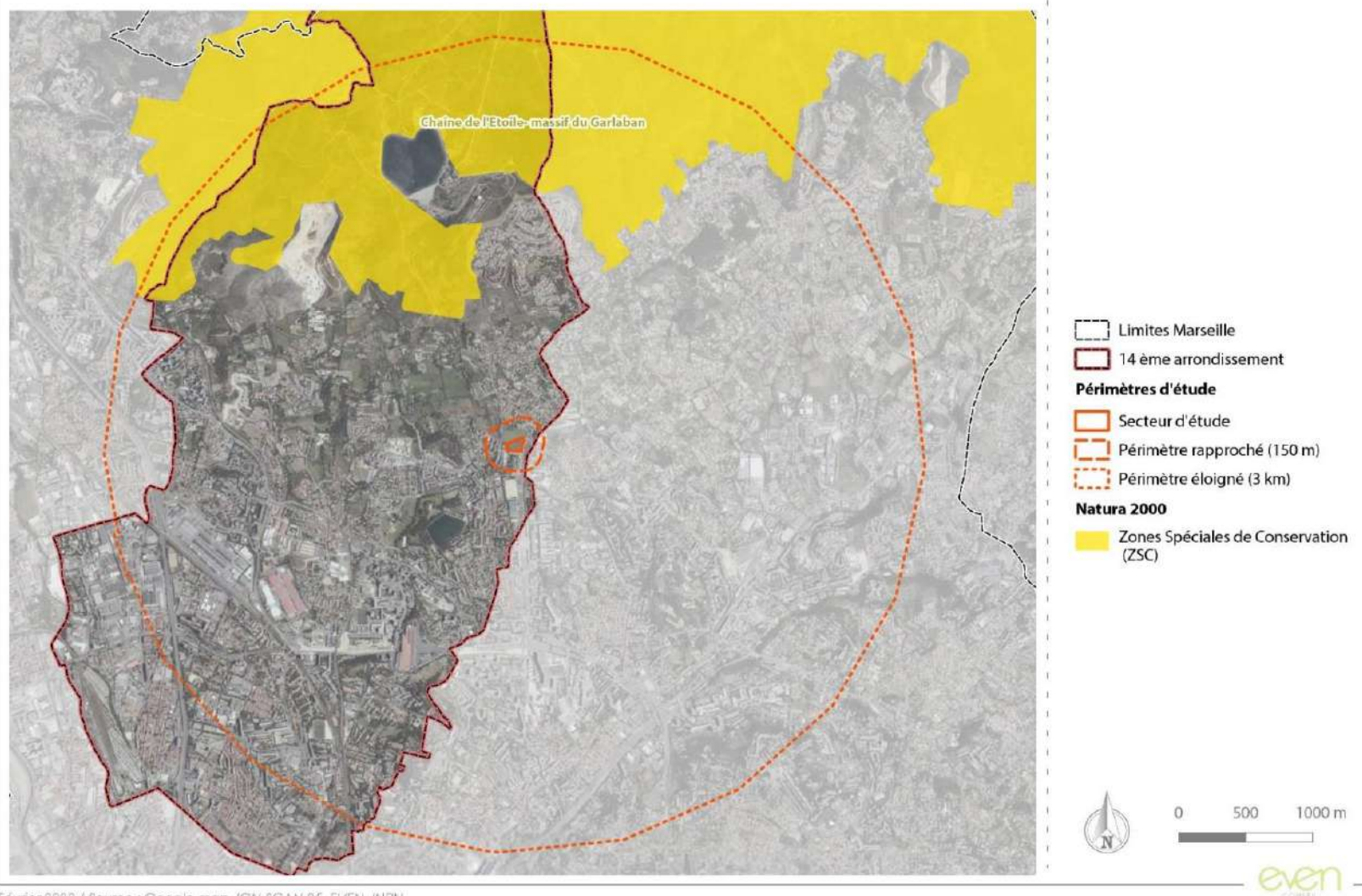
Tableau 14 : Liste des espaces Natura 2000 présents dans le périmètre éloigné (INPN)

ZSC		
Id MNHN	NOM	Distance par rapport au secteur d'étude (km)
FR9301550	Chaîne de l'étoile-Massif du Garlaban	1,2 km

MARSEILLE (13014) - Prédiagnostic écologique

Rue du Père d'Ail

Présentation des zones Natura 2000 à l'échelle du périmètre éloigné



DÉCLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI – RÉALISATION D'UN COMMISSARIAT DANS LE 14^{ème} MARSEILLE -
APPROUVÉE LE 29/06/2023



► **ENJEUX RELATIFS AUX ZONES NATURELLES A STATUT**

Le secteur d'étude n'est inclus dans aucune zone à statut. Cependant, plusieurs zones naturelles sont référencées dans le périmètre éloigné :

- **Une ZNIEFF 1 et une ZNIEFF 2 : Plateau de la Mure, et Chaîne de l'Etoile**
- **Une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Chaîne de l'étoile et Massif du Garlaban »**

Le secteur d'étude expose un faciès encore en grande partie naturel à tendance agricole. Il se prolonge avec des espaces naturels et agricoles dans sa partie nord-ouest. Sur les autres côtés ce secteur d'étude jouxte avec des zones construites résidentielles et des zones routières (espaces de circulation, de stationnement, couloir de bus ...).

L'ambiance générale est naturelle et agricole, malgré quelques signes d'anthropisation comme des voiries, et des espaces résidentiels (qui entourent le secteur d'étude).

Le secteur d'étude est confronté à l'urbanisation proche et existante, et la présence d'activités humaines intermittentes : nuisances sonores, pollution atmosphérique dues à la circulation... Cependant, le secteur d'étude semble encore préservé d'une urbanisation intensive. A noter tout de même que le terrain a fait l'objet, récemment, d'un débroussaillage.

Les enjeux vis-à-vis des zones à statut sont pressentis comme globalement faibles.

II.4 - Les risques

La commune est concernée par les risques suivants :

- Feu de forêt ;
- Inondation ;
- Mouvement de terrain ;
- Séisme ;
- Transport de marchandises dangereuses.

■ Le risque feu de forêt

Depuis 2010, la commune a recensé 100 incendies qui a impacté 432,9 ha du territoire, les plus importants sont celui du 24 février 2013, ayant brûlé 54 ha, et celui du 5 août 2016, ayant brûlé 303 ha. Aucun incendie n'a été déclaré sur le site de projet.

Le territoire communal fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques. Ce dernier a été approuvé le 22 mai 2018. Il divise le territoire en 5 zones :

- Une zone rouge dénommée « zone R » qui est exposée aux phénomènes de la plus grande ampleur (aléa fort à exceptionnel) ;
- Une zone bleue dénommée « zone B1 » où l'aléa est de niveau moyen à fort et où la création de certains enjeux sensibles est interdite ;
- Une zone bleue dénommée « zone B2 » où l'aléa est de niveau moyen à fort ;
- Une zone bleue dénommée « zone B3 » où l'aléa est faible ;
- Une zone bleue dénommée « zone BLuminy » qui comprend des zones exposées à un aléa d'incendie de forêt moyen à fort qui impliquent une prise en compte spécifique du risque Incendie de Forêt.

Le site de projet est situé en dehors de ces zones.

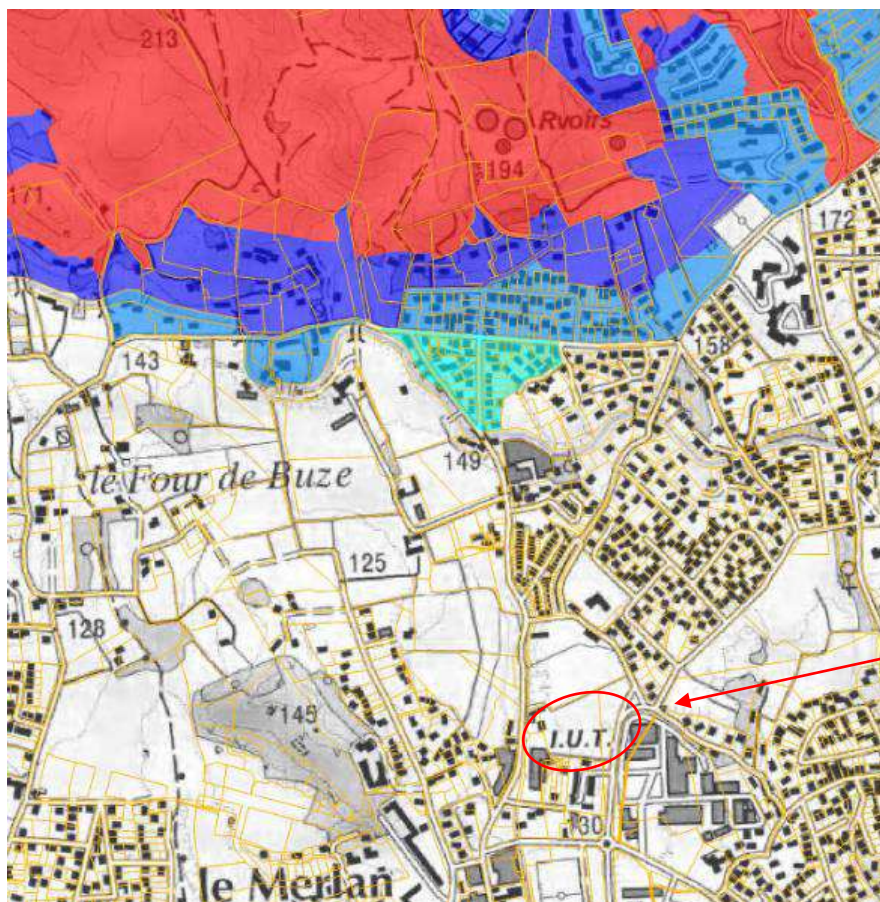


Figure 6 : PPR Incendie de feu de forêt de Marseille (bouches-du-rhône.gouv)



▪ Le risque inondation

La commune de Marseille est concernée par deux PPR inondations l'un approuvé le 24 février 2017 et celui des Aygalades le 21 juin 2019.

Le premier PPR divise le territoire de la manière suivante :

- En aléa fort, deux types de zones :
 - o La zone Bleu foncé, correspondant aux centres urbains soumis à un aléa fort ;
 - o La zone Rouge, correspondant aux Autres Zones Urbanisées (AZU) ou Zone Peu ou Pas Urbanisées (ZPPU) soumises à un aléa fort.
- En aléa modéré, trois types de zones :
 - o La zone Bleu foncé ;
 - o La zone Bleu clair, concernant les AZU pour lesquelles l'enjeu prime sur l'aléa lorsque ce dernier est modéré ;
 - o La zone Rouge, concernant les espaces peu ou pas urbanisées et pour laquelle l'aléa, bien que moindre, demeure prépondérant face au type d'enjeux concernés.
- La zone Violette est une zone inondable par une crue exceptionnelle et peu contrainte en termes de constructibilité.

Le secteur de projet est situé en dehors de ces zones à risque.

Le deuxième PPR divise la commune selon quatre zones :

- La zone rouge regroupant les secteurs où s'applique un principe général d'inconstructibilité ;
- La zone bleu foncé, concernant les secteurs de centre urbain soumis à un aléa fort ou modéré ;
- La zone bleu clair, concernant les secteurs d'AZU soumis à un aléa modéré ;
- La zone violette, concernant les secteurs d'aléa résiduel.

Le secteur de projet est situé en dehors de ces zones à risque.

▪ Le risque mouvement de terrain

La commune de Marseille est couverte par un PPR Mouvements de terrain approuvé le 29 octobre 2002. Il s'applique au niveau des quartiers de Fondacle/Saint Julien, d'Aquo de Pont et des Caillols. Il identifie deux zones :

- La zone rouge dans laquelle tous travaux, constructions, installations et activités sont interdits ;
- La zone bleue dans laquelle les constructions sont autorisées.

Le secteur de projet est situé en dehors des zones à risques.

▪ Le risque sismique

La France dispose d'un nouveau zonage sismique, en tré en vigueur en mai 2011 et défini par le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français. Il définit 5 zones de sismicité selon la probabilité d'occurrence des séismes. Ce zonage est communal.

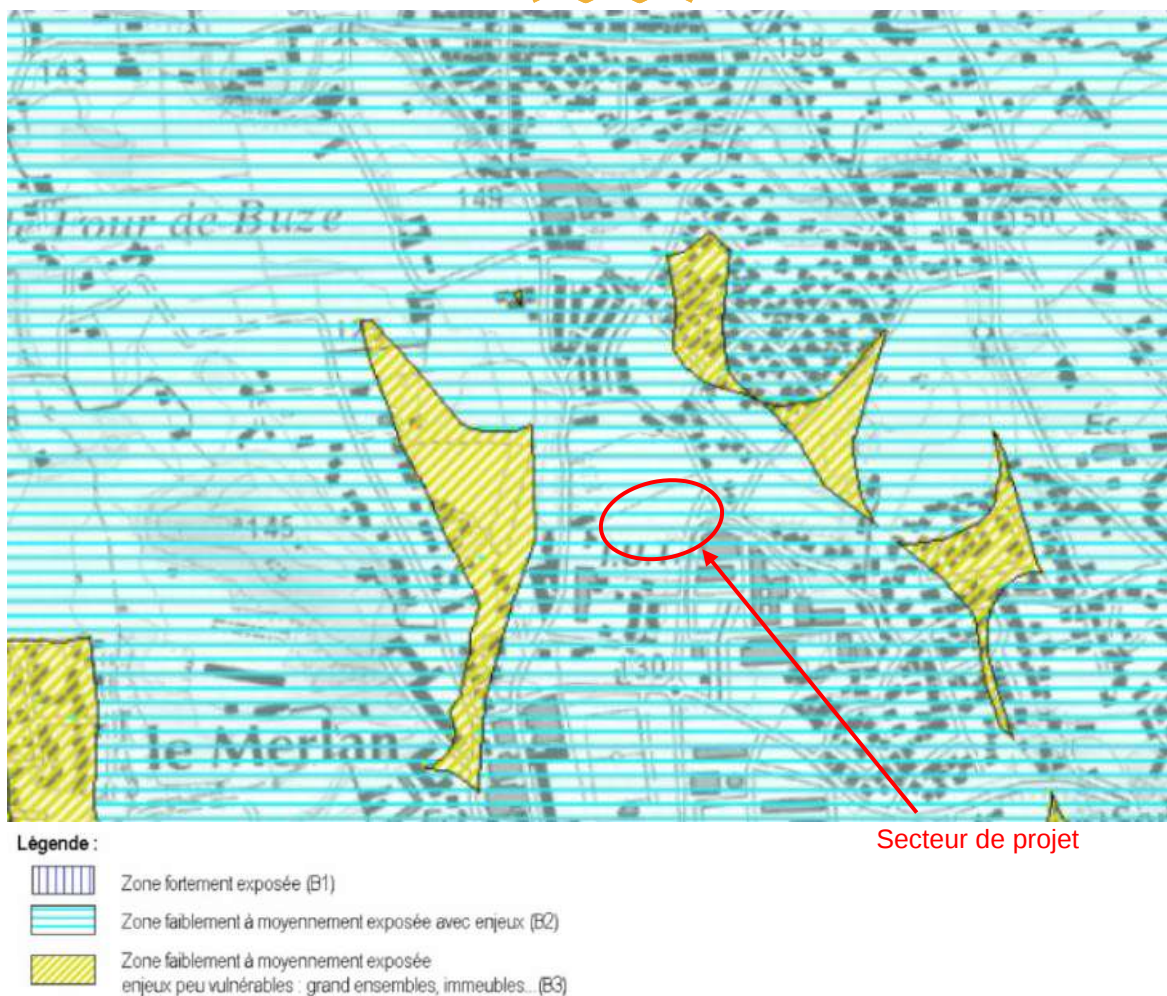
Le secteur de projet est concerné par une zone de sismicité de catégorie 2 soit **faible**.

▪ Le risque retrait-gonflement des argiles

La commune de Marseille fait l'objet d'un PPR Retrait-gonflement des argiles approuvé le 27 juin 2012. Ce dernier divise la commune en trois zones :

- Zone bleu foncé (B1) fortement exposée ;
- Zone bleu clair (B2) correspondant aux secteurs soumis aux aléas moyens et aux secteurs soumis aux aléas faibles ;
- Zone grise (B3) correspondant aux secteurs à un aléa faible.

Le site de projet est compris dans une zone faiblement à moyennement exposée avec enjeux.



Secteur de projet

Figure 7 : Extrait du zonage du PPR Retrait-gonflement des argiles

■ Le risque transport de matières dangereuses

La commune de Marseille est concernée par le risque de transport de matières dangereuses par la route, la voie ferrée et la canalisation.

Le secteur de projet est relativement éloigné des sources de transport de matières dangereuses. De même, que les canalisations transportant du gaz naturel.

Le risque peut donc être considéré comme **faible**.

Enjeux relatifs aux risques :

Le site de projet n'est pas concerné par les PPR Incendie de Forêt et Inondations mais est compris dans une zone faiblement à moyennement exposée au Retrait-Gonflement des Argiles. Le risque sismique est **faible**.

Le secteur de projet se compose d'une friche végétalisée, l'enjeu est également de limiter le risque de ruissellement.

Le site est éloigné des sources de transport en matières dangereuses. L'enjeu concernant les risques technologiques est donc **faible**.

II.5 - Les nuisances

La loi Bruit (n°92-1444 du 31 décembre 1992), relative à la lutte contre le bruit a pour objet de prévenir, supprimer ou limiter les bruits susceptibles de causer un trouble excessif aux personnes, de nuire à leur santé ou de porter atteinte à l'environnement. Cette loi a mis l'accent sur la protection des riverains vis-à-vis du bruit généré par les infrastructures de transports terrestres à travers la prise en compte :

- Des nuisances sonores générées par la réalisation de voies nouvelles ou la modification de voies existantes (article 12 de la loi bruit / article L571.9 du CE)
- Du recensement et du classement des infrastructures de transports terrestres (article 13 de la loi bruit / article L571.10 du CE).

Le classement des infrastructures de transports terrestres en 5 catégories sonores et la délimitation géographique en secteurs dits « affectés par le bruit » de part et d'autre de l'infrastructure constituent un dispositif réglementaire préventif qui permet de fixer les performances acoustiques minimales que les futurs bâtiments sensibles devront respecter, et de disposer d'une base d'informations pour des actions complémentaires à la réglementation acoustique des constructions. Ils sont définis par l'article 4 de l'arrêté du 30 mai 1996 en fonction des niveaux sonores de référence.

Catégories des infrastructures en fonction des niveaux sonores			
Niveau sonore de référence LAeq (6h-22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence LAeq (22h-6h) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure (1)
$L > 81$	$L > 76$	1	$d = 300$ m
$76 < L \leq 81$	$71 < L \leq 76$	2	$d = 250$ m
$70 < L \leq 76$	$65 < L \leq 71$	3	$d = 100$ m
$65 < L \leq 70$	$60 < L \leq 65$	4	$d = 30$ m
$60 < L \leq 65$	$55 < L \leq 60$	5	$d = 10$ m

(1) Cette largeur correspond à la distance définie à l'article 2 de l'arrêté du 30 mai 1996, comptée de part et d'autre de l'infrastructure

La commune est concernée par de nombreuses voies bruyantes dont : la rue du Pebre d'Ail classée en catégorie 3 avec une zone d'influence de 100 m de part et d'autre de la voie.



Figure 8 : Classement des voies bruyantes (bouches-du-rhone.gouv.fr)

Enjeux relatifs aux nuisances :

Le site de projet se situe à proximité de la rue Pebre d'Ail dont le linéaire est classé en catégorie 3. Une largeur de 100 mètres de part et d'autre est affecté par le bruit. Le projet, compris en grande partie dans cette zone d'influence, devra donc respecter des normes acoustiques strictes.

II.6 - Ressources et réseaux



▪ L'eau potable

Depuis le 1^{er} juillet 2014, l'exploitation du système d'alimentation en eau potable du territoire de MPM a été confiée, via un contrat de délégation de Service Public de 15 ans, à la Société des Eaux de Marseille (SEMM).

L'eau qui alimente la commune de Marseille provient essentiellement de la Durance (80 %) et du Verdon (20 %). L'eau filtrée distribuée sur la commune de Marseille provient de trois usines de potabilisation, encore appelées Unités de Production d'Eau Potable (UPEP), il s'agit de :

- L'usine de Sainte Marthe d'une capacité de 278 000 m³/jour ;
- L'usine de Saint-Barnabé, d'une capacité de 95 500 m³/jour ;
- L'usine du Vallon Dol, d'une capacité de 157 500 m³/jour.

Le réseau de canalisations présente des natures de canalisations différentes selon leur diamètre. On distingue ainsi :

- Le réseau dit « primaire » composé pour la plus grande part de tuyaux en béton armé avec une âme d'étanchéité en tôle dont le diamètre est supérieur ou égal à 400 mm, appelés aussi feeders. Ces tuyaux sont généralement issus des stations de traitement et alimentent les réservoirs.
- Le réseau dit « secondaire » composé pour la plus grande part de tuyaux en fonte dont le diamètre est inférieur à 400 mm. Ce sont ces tuyaux qui alimentent chaque rue et desservent les abonnés.

La commune compte environ 1 864,90 kilomètres de canalisations en service au 31/12/2016. Elle comprend également 39 réservoirs d'eau potable qui totalisent un volume de 134 700 m³. L'autonomie de la commune résultant des réserves est estimé à 20h.

Le secteur de projet est raccordé au réseau d'adduction d'eau potable de la commune.

▪ L'eau usée

La Métropole assure la maîtrise d'ouvrage du service public de l'assainissement sur l'ensemble du territoire du PLUi. A ce titre, elle est chargée de collecter, transporter et épurer les eaux usées avant leur rejet au milieu naturel. Depuis le mois de janvier 2014 elle est aussi en charge de la gestion des eaux pluviales.

Marseille, seconde ville de France en termes de population compte 120 394 abonnés pour une population évaluée à 864 323 habitants (un abonné pouvant regrouper plusieurs habitants). Le nombre de dispositif d'assainissement non collectif est évalué à 3 990. Le taux de raccordement est de 97,49 %.

Sur Marseille, plusieurs catégories de réseaux de collectes sont mises en œuvre :

- Un réseau unitaire (collecte conjointe des eaux usées sanitaires et des eaux pluviales) dessert le centre-ville et quelques quartiers anciens ;
- Un réseau séparatif sanitaire dessert les quartiers plus périphériques ;
- Un dispositif dit « unitaire de temps sec est mis en œuvre sur le littoral balnéaire (Le réseau pluvial est connecté au réseau sanitaire par des conduites équipées de vannes by-pass. les eaux de lavage des voiries et les premières eaux de pluies sont traitées sur la station d'épuration. Lorsque les apports pluviaux deviennent trop importants, les vannes se ferment et les écoulements pluviaux rejoignent le milieu naturel sans traitement).

L'usine de traitement des eaux usées, est un ouvrage souterrain situé à proximité du Stade Vélodrome. Elle comprend deux étages, un physico-chimique et un de traitement biologique. Elle comporte également deux chambres d'admission (avec un dégrillage grossier).

La station a été dimensionnée pour traiter un volume journalier de pointe de 325 500 m³. Le volume moyen journalier est évalué à 240 000 m³ et le flux moyen de matières en suspension à 63,7 tonnes/jour.

Le secteur de projet est raccordé au réseau d'assainissement de la commune.



▪ Les eaux pluviales

Le réseau pluvial drainant la commune de Marseille compte 599 km de canalisation (au 31/12/2016). La Ville est également traversée par 82 ruisseaux (relevant de la compétence GEMAPI ou Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) représentant un linéaire de 53 km. Hormis quelques cours d'eau pérennes (Jarret, Aygalades, Plombières), la plupart des ruisseaux sont des cours d'eau intermittents à sec la majeure partie du temps. Le système d'engouffrement est constitué de 17 565 grilles et/ou avaloirs.

Les bassins versants de l'agglomération marseillaise totalisent une superficie totale d'environ 726 km² : le bassin de l'Huveaune, le bassin du Jarret, le bassin des Aygalades, les bassins versants du Littoral Nord et les bassins du Centre de Marseille. Leurs exutoires sont essentiellement situés dans la Baie de Marseille (à l'exception de quelques bassins versants aboutissant dans le Massif des Calanques). Le volume total de rétention est ainsi d'environ 175 000 m³.

La commune dénombre également 80 ouvrages de rétention ou traitement sur Marseille :

- 2 bassins unitaires ;
- 68 bassins (publics ou privés recensés) eaux pluviales ;
- 6 ouvrages déshuileurs ;
- 4 ouvrages de traitement de la pollution.

Le secteur de projet est concerné par le réseau d'eaux pluviales.

▪ Energie

L'énergie primaire consommée par la commune de Marseille était de 750,9 ktep/an en 2019. La part des secteurs résidentiel et du transport routier occupent la majeure partie de la consommation en énergie finale (77,2% de la consommation).

La production d'énergie de Marseille est de 41,7 ktep/an en 2019 soit environ 5,6% de la consommation totale d'énergie. La production provient essentiellement de la cogénération thermique (22%) et de la biomasse (19%).

Le département des Bouches-du-Rhône est un des départements français présentant le nombre de jours d'ensoleillement le plus important (2 870 h d'ensoleillement/an en 2020). Sur l'ensemble du territoire départemental, l'énergie solaire est celle présentant les plus grandes perspectives de développement. La commune de Marseille dispose donc d'un potentiel non négligeable dans le développement des énergies solaires.

Le Schéma de développement éolien de PACA met en évidence la commune comme secteur favorable au développement éolien.

Encore insuffisamment développée en région Provence-Alpes-Côte-D'azur, la filière d'énergie renouvelable « biomasse » dispose pourtant d'un fort potentiel pour la production de chaleur et d'électricité. Le gisement potentiel de bois-énergie a été estimé par le comité régional biomasse à environ 580 000 tonnes annuelles dans une forêt qui représente 48% de la surface régionale. Les difficultés d'exploitation du bois-énergie sont principalement liées à l'accessibilité des terrains forestiers (reliefs accidentés, dessertes en routes et pistes forestières insuffisantes). La commune de Marseille produit néanmoins une grande partie de son énergie à partir de biomasse.

Enjeux relatifs aux ressources et réseaux :

Le site de projet est desservi par les réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement dont les capacités sont suffisantes. Le projet ne présente donc pas d'enjeu concernant cette thématique.

Le secteur de projet est situé dans une zone très ensoleillée et peut faire l'objet d'une étude de faisabilité concernant l'utilisation d'énergie renouvelable.

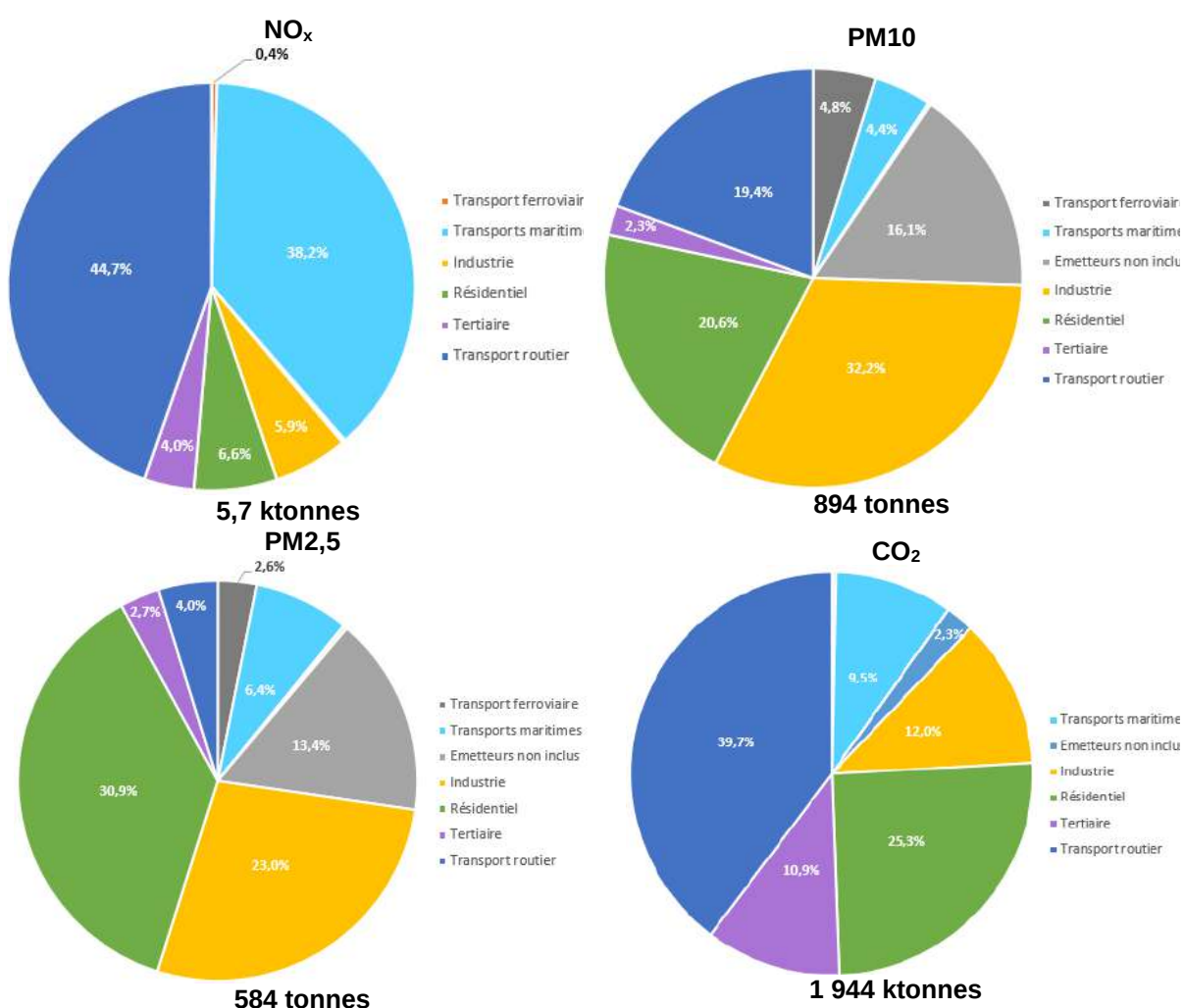
Qualité de l'air

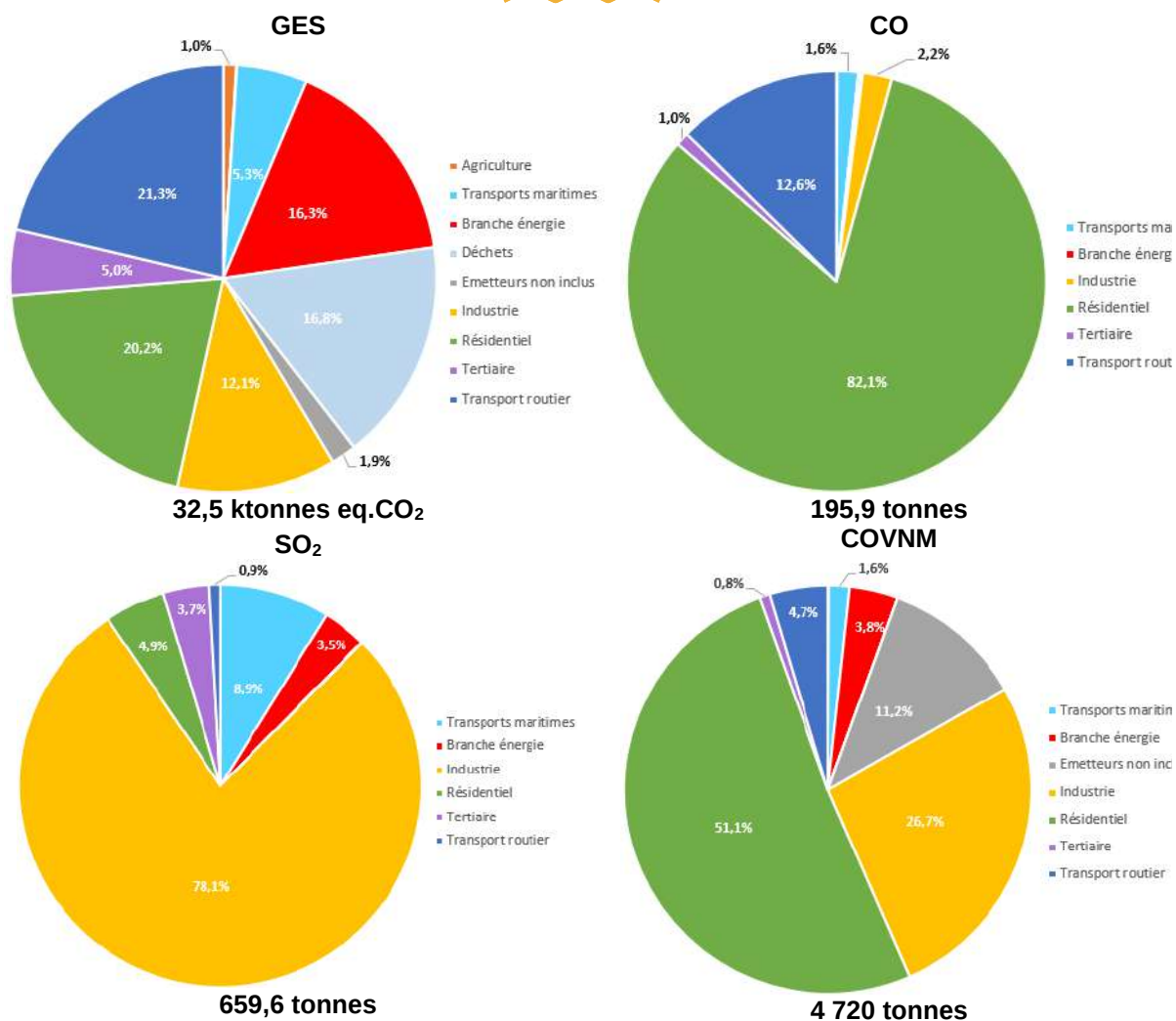
Selon le bilan AtmoSud pour l'année 2018, près de 37 000 personnes restent exposées au dépassement des valeurs limites les polluants réglementés (dioxyde d'azote et particules fines) dans les Bouches-du-Rhône (56 000 en 2017). Les principales zones sont les agglomérations, les grands axes routiers, les secteurs industrialisés et la zone portuaire qui génèrent des émissions polluantes.

La commune de Marseille est concernée par le Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches-du-Rhône.

La base de données CIGALE présente l'inventaire des émissions polluantes. Cette base de données rassemble les émissions d'une trentaine de polluants incluant les principaux gaz à effet de serre d'origine humaine et naturelle. Cet inventaire est construit à l'échelle du kilomètre.

Les principales sources d'émissions de polluants sont le secteur résidentiel et de l'industrie. L'enjeu du projet sera donc de limiter les émissions de ces deux secteurs.





Enjeux relatifs à la qualité de l'air, aux mobilités et aux déplacements :

La commune de Marseille présente une pollution atmosphérique provenant essentiellement des secteurs résidentiels et de l'industrie. L'enjeu du projet est donc de limiter ces émissions.



III. Synthèse de l'état initial et enjeux

Thématique	Atouts/Opportunités	Contraintes/Menaces	Enjeux
Paysage et patrimoine	- Un secteur d'étude comprenant un faciès agricole (friche), qui s'insère dans la continuité de plusieurs terrains ouverts, encore potentiellement exploités - Le secteur de projet se situe en continuité de zone bâtie et le long d'une infrastructure de transport - Les visibilitées lointaines et proches sur le site sont faibles voire inexistantes	- Le site de projet est situé en dehors des espaces à enjeux de l'atlas des paysages, marquant un intérêt paysager limité.	→ Intégration paysagère du projet au sein du contexte résidentiel tout en préservant la composante naturelle/agricole du site ; → Limiter les hauteurs pour permettre une meilleure intégration.
Biodiversité et continuités écologiques	- L'ambiance générale est naturelle et agricole, malgré quelques signes d'anthropisation comme des voiries, et des espaces résidentiels (qui entourent le secteur d'étude). - Secteur préservé de l'urbanisation intensive - Secteur présentant un intérêt pour les papillons et potentiellement pour les libellules - Secteur pouvant être favorable pour le passage de chiroptère (zone de chasse) et des mammifères - Présence du serin cini, espèce protégée avec enjeux de conservation modérés - Des zones végétalisées pouvant constituer des zones refuges pour les reptiles.	- Le secteur d'étude expose un faciès encore en grande partie naturel à tendance agricole. Il se prolonge avec des espaces naturels et agricoles dans sa partie nord-ouest. - Le secteur d'étude est confronté à l'urbanisation proche et existante, et la présence d'activités humaines intermittentes : nuisances sonores, pollution atmosphérique dues à la circulation... - Proximité des nuisances urbaines empêche l'utilisation du site comme habitat pour les mammifères - Un site hors périmètre réglementé et hors inventaire qui marque un intérêt faunistique et floristique limité	→ Les enjeux écologiques prévisionnels pressentis à l'échelle du secteur d'étude, sont jugés modérés → Les enjeux vis-à-vis des zones à statut sont pressentis comme globalement faibles.
Risques naturels et technologiques	- Un site non concerné par les PPR incendie de Forêt et Inondations - Risque sismique faible - Friche végétalisée permettant de limiter le risque de ruissellement.	- Secteur compris dans une zone faiblement à moyennement exposée au Retrait-Gonflement des Argiles - Site situé à proximité d'une départementale source de transport en matières dangereuses.	→ Prendre en compte les risques liés au retrait-gonflement des argiles dans l'aménagement et de ruissellement liés à l'imperméabilisation des sols → Protéger la population des risques liés au transport de matières dangereuses

DÉCLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI – RÉALISATION D'UN COMMISSARIAT DANS LE 14^{ème} MARSEILLE -
APPROUVÉE LE 29/06/2023-

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE MARSEILLE PROVENCE



Nuisances		- Secteur compris dans la zone d'influence d'une voie classée en catégorie 3 des voies bruyantes	→ Adapter les modalités de construction des bâtiments aux nuisances sonores et en recul vis-à-vis des axes de transports à proximité
Ressources et réseaux	- Secteur desservi par les réseaux d'adduction en eau potable et d'assainissement - Capacité des réseaux suffisants pour accueillir de nouveau projet - Zone très ensoleillée favorable à l'emploi des énergies renouvelables		→ Assurer le raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement → Favoriser une gestion alternative des eaux pluviales en limitant tout risque de ruissellement et de pollution des eaux → Assurer la qualité des eaux pour l'alimentation en eau potable des habitants et usagers du secteur tout en promouvant la réduction des consommations → Développer l'utilisation des énergies renouvelables
Qualité de l'air		- Secteur concerné par la pollution atmosphérique dû aux secteurs résidentielle et de l'industrie.	→ Protéger la population des émissions de polluants liées aux secteurs résidentielle et de l'industrie → Favoriser les déplacements doux

DÉCLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI – RÉALISATION D'UN COMMISSARIAT DANS LE 14^{ème} MARSEILLE -
APPROUVÉE LE 29/06/2023-

IV. Le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnable

Il est possible de définir les solutions de substitutions théoriques suivantes :

Solutions de substitution	Point Positif/ avantages	Point négatif/ freins
1/ Le fil de l'eau	Pas de consommation foncière Pas de phase chantier, pas de démolition reconstruction	Pas de besoins identifiés en matière d'enjeux de sécurité. Locaux actuels des commissariats vétustes, ne répondant pas aux référentiels techniques et fonctionnels de la police nationale
2/ Projet Commissariat	Répondre aux enjeux de sécurité sur le secteur des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille Commissariat au cœur des deux arrondissements Offrir un bâtiment sécurisé et pouvant accueillir le public Facilité d'accès vers les voies de circulation pour les interventions	Consommation foncière Nécessite une procédure d'évolution du PLU Une phase chantier à gérer avec les riverains

Le choix du projet proposé se base sur la nécessité de répondre aux enjeux de sécurité sur le secteur des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille, et d'offrir des conditions de travail et d'accueil de la population décentes.

Le choix a donc été en faveur du projet présenté dans la notice qui a de nombreux avantages par rapport au scénario au fil de l'eau. Ce choix a également été conditionné par le manque de foncier disponible et les exigences liés à la construction de ce type de structure : un foncier d'au moins 1,5ha, un positionnement central pour les 2 arrondissements, accessible facilement par la voirie afin de faciliter le temps d'intervention), et en zone de bonne desserte en transport en commun.

V. Incidences du projet sur l'environnement et mesures retenues pour éviter, réduire ou compenser les effets dommageables éventuels

V.1 - Incidences prévisibles et mesures applicables sur le paysage et le patrimoine

⇒ L'objet de la présente Déclaration de Projet est l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU1 en zone UQM2. Cette ouverture provoque ainsi une modification du paysage du site exempt de toute urbanisation. Le site reste en continuité du tissu urbain, cette modification reste négligeable au vu du contexte alentour.

Mesures : Le futur projet de Commissariat répondra alors aux exigences de la réglementation du futur zonage UQM2 :

- La hauteur des constructions est limitée à 28m et 3 m pour les éléments techniques en toiture ;
- Une harmonisation des façades de construction avec les bâtiments alentours ;
- La surface totale des espaces de pleine terre végétalisée sera supérieure ou égale à 15% ;
- Les espaces de pleine terre sont plantés d'arbres de haute tige à raison d'au moins une unité par tranche entamée de 300 m² ;
- Les espaces situés entre les constructions et les emprises publiques ou voies sont végétalisés, pour tout ou partie, et traités de façon à valoriser les espaces publics.

Les incidences du projet sur la thématique paysagère sont donc **faibles**.

V.2 - Les incidences prévisibles et mesures applicables sur les milieux naturels et la biodiversité

⊖ Le site s'implante dans une zone en friche mais dont la pression urbaine est relativement forte. Il est enclavé entre deux voies routières classées en voie bruyante. Le prédiagnostic réalisée en avril a révélé des enjeux écologiques modérés sur le site, notamment due à **la présence de l'espèce serin cini** (avifaune), **la présence potentielle de chiroptères** et **les habitats** présents sur le site favorable à la faune.

Mesures : Le projet répondra aux exigences de la réglementation du nouveau zonage UQM2 :

- Une surface de pleine terre végétalisée supérieure ou égale à 15% ;
- Des espaces de pleine terre plantés d'arbres de haute tige à raison d'au moins une unité par tranche entamée de 300 m² ;
- La plantation d'arbre de haute tige au niveau des aires de stationnement à raison d'au moins un arbre pour quatre places de stationnement voiture ;
- Les arbres existants sont maintenus ou, en cas d'impossibilité, obligatoirement remplacés par des sujets en quantité et qualité équivalentes.

Afin de préserver la faune identifiée, le projet prévoit également l'ajout d'un Espace Vert Protégé assurant ainsi la préservation d'une zone tampon boisée à l'ouest du site.



Lors de la phase opérationnelle du projet, lorsque le projet sera mieux défini, des mesures pourront être développées pour réduire ou limiter les incidences sur la faune identifiée sur le site : phasage des travaux en fonction du cycle naturelle des espèces, charte chantier propre, etc...

Ainsi, au vue de la nouvelle réglementation prévue sur le site de projet et des mesures possibles de réduction, les incidences du projet sur la thématique de la biodiversité sont donc **faibles à modérés**.

V.3 - Incidences prévisibles sur les risques

☰ Le site de projet est compris dans une zone **faiblement à moyennement** exposée au Retrait-Gonflement des Argiles. Il est également concerné par un risque sismique de catégorie 2 (faible). Le projet prévoit l'imperméabilisation d'un espace dépourvu de toute construction. Le secteur de projet est concerné par le risque de ruissellement dû à l'imperméabilisation des sols.

Mesures : En adéquation avec le règlement du PPR Argiles et des dispositions générales du règlement du PLU, les nouvelles constructions respecteront les différentes conditions de constructibilité définies par le PPR.

Les nouvelles constructions respecteront également les dispositions en lien avec le risque sismique 2. En effet, l'arrêté du 22 Octobre 2010 fixe notamment les règles de construction parasismiques applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal », en application de l'article R.563-5 du code de l'environnement.

Les bâtiments situés en zone de sismicité 2 doivent répondre à de nouvelles normes :

	I	II	III	IV
Zone 1	aucune exigence			Eurocode 8 ³ $a_g=0,7 \text{ m/s}^2$
Zone 2				
Zone 3		PS-MI ¹	Eurocode 8 ³ $a_g=1,1 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_g=1,1 \text{ m/s}^2$
Zone 4		PS-MI ¹	Eurocode 8 ³ $a_g=1,6 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_g=1,6 \text{ m/s}^2$
Zone 5		CP-MI ²	Eurocode 8 ³ $a_g=3 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_g=3 \text{ m/s}^2$

La conception des structures selon l'**EuroCode 8** correspond aux règles de construction parasismique harmonisées à l'échelle européenne. Les objectifs du dimensionnement parasismique sont la sécurité des personnes ainsi que la limitation des dommages causés par un séisme.

Le projet prévoit une rétention de 90 litres /m² imperméable.

DECLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI – REALISATION D'UN COMMISSARIAT DANS LE 14^{ème} MARSEILLE - APPROUVEE LE 29/06/2023-



Les incidences du projet sur les risques sont donc **faibles**.

V.4 - Incidences prévisibles sur les nuisances

- ❌ Le site de projet se situe à proximité de la rue Pebre d'Ail dont le linéaire est classé en catégorie 3.

Mesures : Le projet, compris en grande partie dans cette zone d'influence, respectera les réglementations en vigueur sur l'entière du secteur.

⚖️ En matière de nuisances induites, le projet prévoit la construction d'un commissariat qui induira alors une augmentation de la fréquentation du site. Le classement de la rue Pebre d'Ail en catégorie 3 implique un trafic supérieur à 5 000 véhicules/jour. L'augmentation engendrée par le projet de Commissariat sera donc négligeable au vu du classement de la rue Pebre.

A ce stade, les incidences brutes du projet apparaissent comme **faibles**.

V.5 - Incidences prévisibles sur les ressources naturelles

- Réseau d'eaux potables

⚖️ Le secteur de projet est raccordé au réseau d'eau potable qui présente une capacité suffisante pour accueillir le futur projet.

Mesures : La réglementation de la zone UQM2 prévoit le raccordement des nouvelles constructions à un réseau public de distribution d'eau potable de caractéristiques adaptées.

- Réseau d'eaux usées

⚖️ Le projet consiste en l'aménagement d'un nouveau commissariat. Cela impliquera l'augmentation locale de la population et de l'imperméabilisation des sols par rapport à l'état actuel. Le réseau d'assainissement présente une capacité suffisante pour accueillir cette nouvelle activité.

Mesures : De même, le règlement du zonage spécifie que toutes constructions ou installations alimentées en eau doivent être raccordées au réseau public d'assainissement collectif.

- Réseau d'eaux pluviales

❌ Le projet prévoit l'imperméabilisation d'un sol naturel, augmentant alors le risque de ruissellement lors de période orageuse.

Mesures : Le règlement de la zone UQM2 prévoit des dispositions précises applicables à toutes nouvelles imperméabilisations générées par l'édification de constructions nouvelles.

Comme demandé par le règlement UQM2, le projet réalisera donc un volume de rétention de 90L par m². L'infiltration doit être la technique à privilégier pour la vidange du volume de rétention si elle est techniquement réalisable. Les surfaces de projet susceptibles, en raison de leur affectation, d'être polluées, doivent être équipées d'un dispositif de piégeage de pollution adapté. De même, les aménagements réalisés sur le terrain doivent garantir le libre écoulement des eaux pluviales qui ne seraient pas stockées ou infiltrées.

Les incidences du projet sur les ressources naturelles sont donc **faibles**.

V.6 - Incidences prévisibles sur la qualité de l'air



La nouvelle fréquentation du site va induire une augmentation de la pollution atmosphérique et une augmentation des déplacements.
Cette augmentation sera néanmoins négligeable au vu du contexte urbain.

Les incidences brutes sont donc considérées comme **faibles à modérées**.



VI. Etude d'incidence Natura 2000

La déclaration de projet faisant l'objet d'une évaluation environnementale, elle doit aussi comporter une étude d'incidences sur le réseau Natura 2000. La commune n'étant pas concernée directement par un site Natura 2000, la déclaration de projet présente donc une évaluation simplifiée des incidences.

VI.1 - Le contexte réglementaire, Natura 2000 et les documents d'urbanisme

Une prise en compte accrue de l'environnement dans le domaine de l'urbanisme

Les documents d'urbanisme ont une obligation générale de préservation des écosystèmes. Cela est souligné, tant dans le Code de l'Urbanisme (art L.121-1), que dans le Code de l'Environnement (Art L.122-1). La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) a profondément modifié le contenu de ces documents dans ce sens, en obligeant à réaliser un état initial de l'environnement, à évaluer les incidences et orientations du PLU sur l'environnement et à exposer la manière dont le document prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

La récente loi de Grenelle II, loi portant Engagement National pour l'Environnement n° 2010-788 du 12 juillet 2010, a élargi le champ des documents d'urbanisme en intégrant une prise en compte accrue de l'environnement pour l'ensemble des documents d'urbanisme.

Une prise en compte et le respect des objectifs de conservation assignés par le réseau européen Natura 2000

L'article 6.3 de la directive habitats (92/43/CE du 21 mai 1992) prévoit que « tout plan (...) susceptible d'affecter (un site Natura 2000) de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site ».

Plusieurs textes sont venus compléter cet article pour en faciliter sa mise en œuvre, que ce soit au niveau européen ou en droit français. De façon simplifiée, on citera la Directive européenne n°2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement. Elle a été transposée en droit français par l'ordonnance n° 2004-489 du 3 juin 2004 qui a introduit dans le Code de l'Urbanisme, et le Code général des collectivités territoriales, les dispositions relatives à la procédure d'évaluation environnementale applicable aux documents d'urbanisme susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement, et le décret n° 2005-608 du 27 mai 2005 qui en précise les dispositions. En complément, le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 est venu préciser le contexte réglementaire lié aux études d'incidences au titre de Natura 2000.

L'évaluation des incidences des documents d'urbanisme sur les sites Natura 2000

L'article L414-4 du Code de l'Environnement précise que « Lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après « Evaluation des incidences Natura 2000 » : 1° Les documents de planification qui, sans autoriser par eux-mêmes la réalisation d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, sont applicables à leur réalisation ; »

L'article R414-23 du Code de l'Environnement en précise le contenu. « (...) Cette évaluation est proportionnée à l'importance du document ou de l'opération et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence.

I. Le dossier comprend dans tous les cas : 1° Une présentation simplifiée du document de planification, ou une description du programme, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets ; (...); 2° Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le document de planification, le programme, le projet, la manifestation ou



l'intervention est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ; dans l'affirmative, cet exposé précise la liste des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés, (...).

II.- Dans l'hypothèse où un ou plusieurs sites Natura 2000 sont susceptibles d'être affectés, le dossier comprend également une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le document de planification, le programme ou le projet, la manifestation ou l'intervention peut avoir, (...).

III.- S'il résulte de l'analyse mentionnée au II que le document de planification, ou le programme, projet, manifestation ou intervention peut avoir des effets significatifs dommageables, pendant ou après sa réalisation ou pendant la durée de la validité du document de planification, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier comprend un exposé des mesures qui seront prises pour supprimer ou réduire ces effets dommageables.

IV.- Lorsque, malgré les mesures prévues au III, des effets significatifs dommageables subsistent sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier d'évaluation expose, en outre : 1° La description des solutions alternatives envisageables, les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution que celle retenue (...) ; 2° La description des mesures envisagées pour compenser les effets dommageables (...) ; 3° L'estimation des dépenses correspondantes et les modalités de prise en charge des mesures compensatoires, (...). »

Cette évaluation des incidences Natura 2000 accompagne le dossier d'arrêt et d'approbation du document de planification. Par ailleurs, cette évaluation est jointe au dossier soumis à enquête publique.

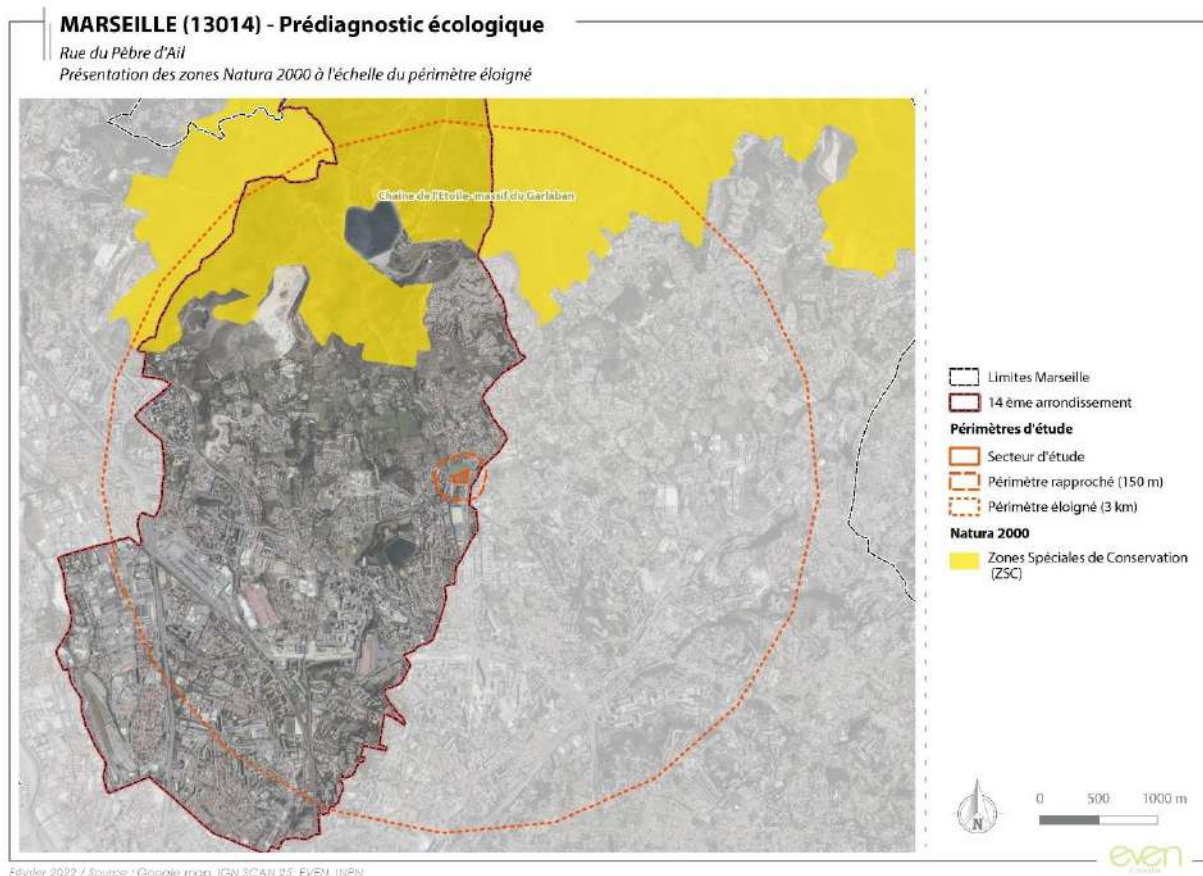
Le présent rapport constitue l'étape préliminaire correspondant au I) 1° et 2° de l'article R414-23 du Code de l'Environnement (cité ci-dessus). Les étapes suivantes de l'évaluation des incidences sont engagées, seulement si le projet est susceptible d'affecter les sites du réseau Natura 2000.

VI.2 - Présentation simplifiée de la déclaration de projet

La Déclaration de Projet porte sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU1 afin de permettre la réalisation d'un nouveau commissariat pour remplacer ceux des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissement jugés trop vétustes.

VI.3 - Présentation des sites Natura 2000 à proximité du site

Le site de projet est situé à 1,2 km de la ZSC : « Chaîne de l'étoile-Massif du Garlaban ».



■ Caractéristiques de la ZSC « Chaîne de l'Etoile – Massif du Garlaban »

Le site est composé de massif calcaire et dolomitique où s'étendent de nombreuses zones rupestres (falaises, rochers nus, etc.) formées par ces 2 types de substrat. Sa flore présente un grand intérêt avec des espèces endémiques et/ou rares (Sabline de Provence, Anémone palmée, Petite Jurinée).

En limite nord de l'agglomération marseillaise (800 000 à 900 000 hab.), ces massifs offrent une belle image des collines non littorales de la Basse-Provence calcaire avec :

- Une flore typique, comprenant des espèces endémiques et rares dont l'une de l'Annexe II (*Arenaria provincialis*)
- Une végétation bien typée de taillis, garrigues, pelouses et habitats rupestres appartenant à l'étage méso-méditerranéen avec même, grâce à un ubac franc, une ébauche d'étage supra-méditerranéen (taillis - fûtaies de la chênaie à houx).
- Une faune méditerranéenne typique et originale. Entomofaune assez riche en diversité, en particulier pour les Lépidoptères et Coléoptères. Herpétofaune caractéristique des collines calcaires chaudes de Provence. Concernant les Chiroptères, le site peut être considéré comme sinistré.

Le site Natura 2000 est, dans son entièreté, particulièrement exposé aux incendies, à l'urbanisation (piémont) et à la fréquentation. Celle-ci est essentiellement de proximité avec de très nombreuses pratiques, parfois conflictuelles (contexte périurbain). Il est aussi exposé à divers aménagements et pratiques en milieu naturel (éoliennes, antennes, pistes, pylônes, etc.).

Classes habitats

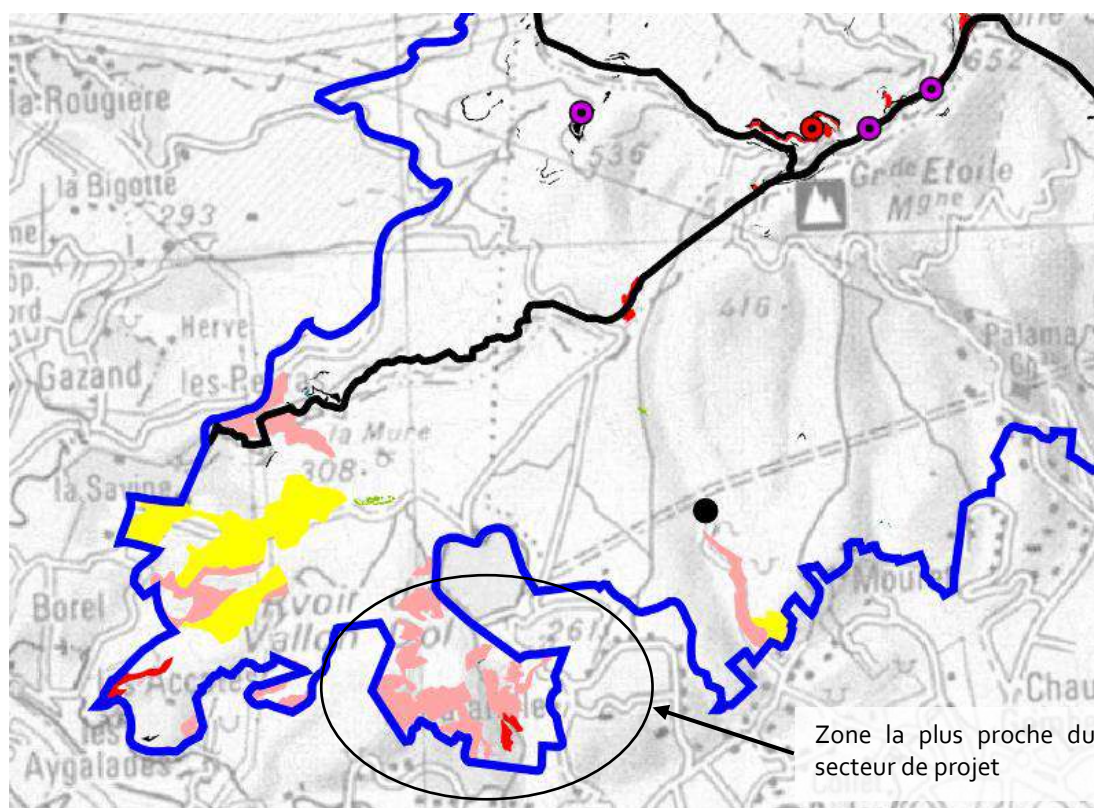
Couverture

DÉCLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI – RÉALISATION D'UN COMMISSARIAT DANS LE 14^{ème} MARSEILLE - APPROUVÉE LE 29/06/2023-

Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	57%
Forêts sempervirentes non résineuses	25%
Pelouses sèches, steppes	10%
Forêts de résineux	5%
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	3%

Ce site a fait l'objet d'un DOCOB (Document d'Objectifs) publié en 2007, qui a permis de recenser l'ensemble des habitats d'intérêt communautaires du site ainsi que les espèces qui le parcourent.

Majoritairement composé d'habitat non communautaire, la partie du site Natura 2000 la plus proche de la commune de Marseille comprend un habitat prioritaire et un habitat d'intérêt communautaire.



Habitats prioritaires

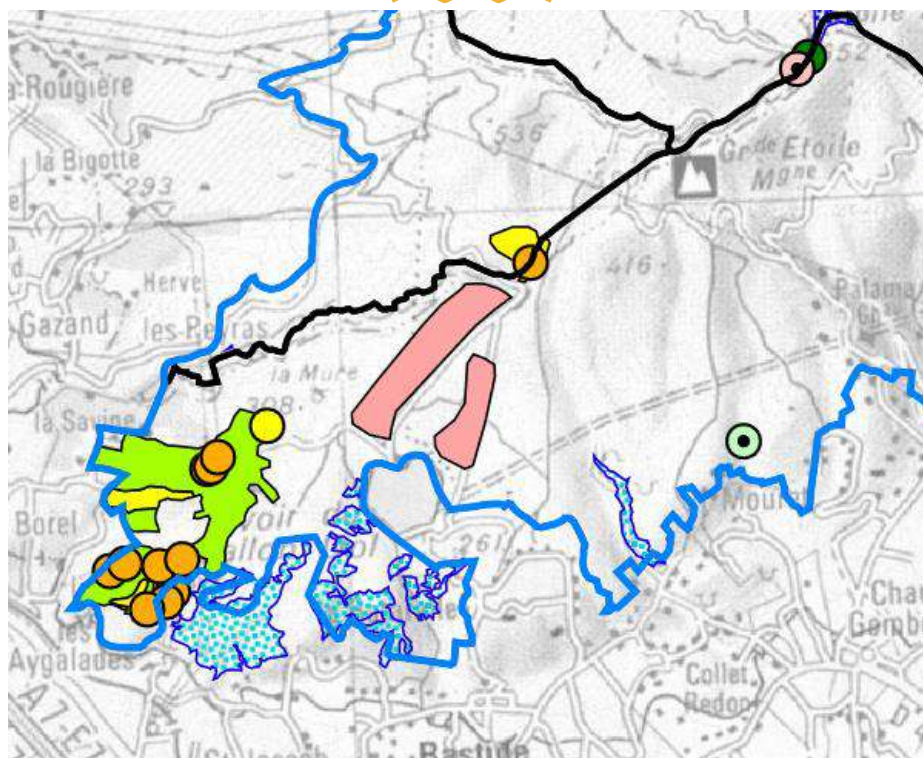
■ "Parcours sub-steppiques de graminées et annuelles (Thero-Brachypodietea) : ourlets méditerranéens mésothermes à Brachypode rameux de Provence

Habitats rocheux d'intérêt communautaire

■ Garrigues écorchées de pentes calcaires avec mosaïques d'ourlets méditerranéens (5%), de rochers thermophiles (20%) et de micro-éboulis (10%)

Figure 9 : Statut Natura 2000 des habitats dominants (DOCOB, 2007)

Le secteur à proximité de la commune présente également une espèce potentiellement présente : Sabline de Provence qui est protégée à l'échelle nationale.

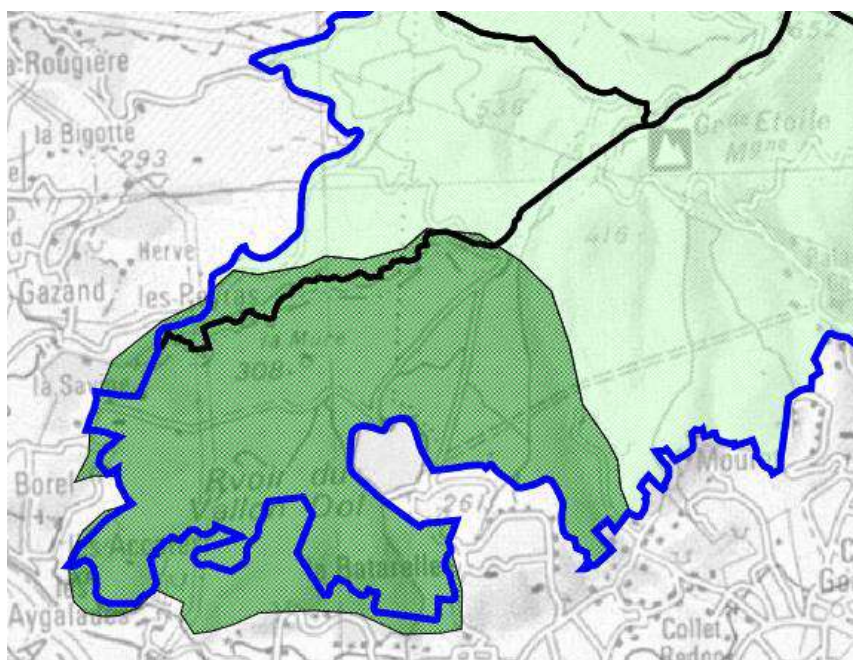


distribution potentielle

999 Sabline de Provence

Figure 10 : Localisation des espèces végétales (DOCOB, 2007)

Le document recense à proximité du secteur la présence de Couleuvre de Montpellier, Seps strié, Léopard vert, Psammodrome d'Edwards, Léopard ocellé et de Couleuvre à échelons. Toutes sont des espèces protégées.



Couleuvre de Montpellier / Seps strié / Léopard vert / Psammodrome d'Edwards / Léopard ocellé / Couleuvre à échelons

Figure 11 : Localisation de l'herpétofaune (DOCOB, 2007)

Les enjeux de la directive Natura 2000 de ce secteur ont été synthétisés sur la carte suivante :

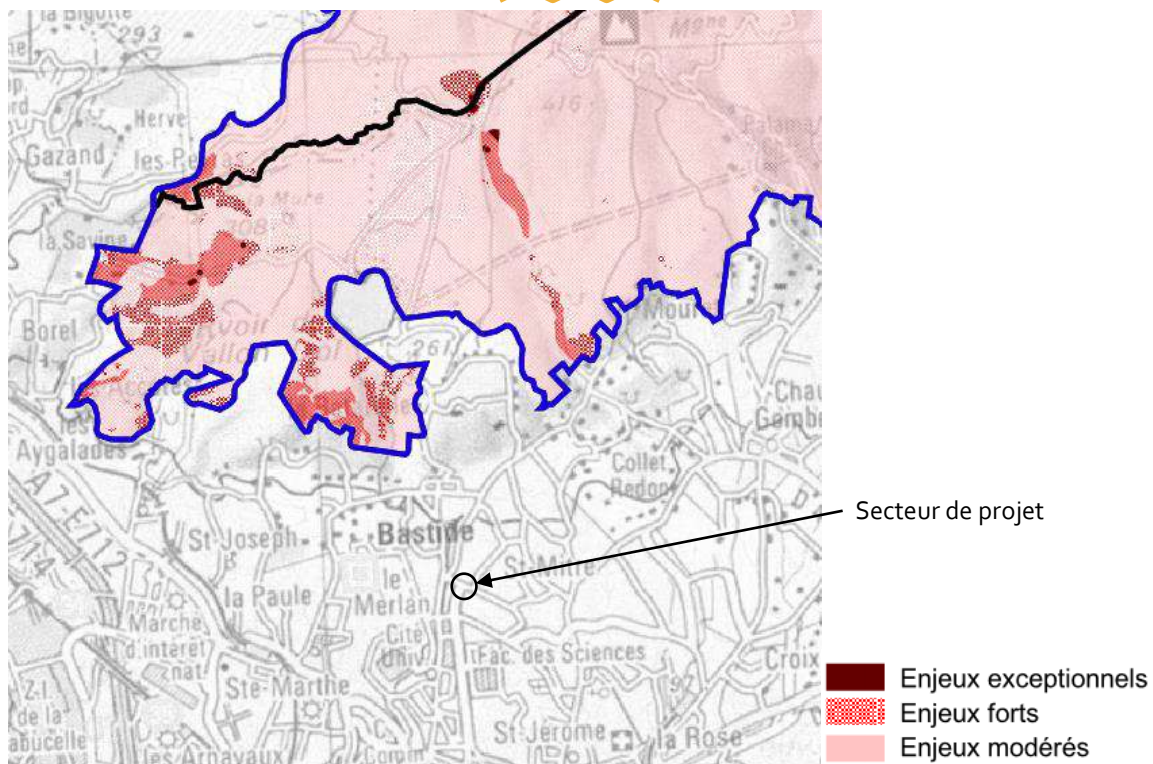


Figure 12 : Synthèse des enjeux de la directive (DOCOB, 2007)

Ainsi que les enjeux locaux :

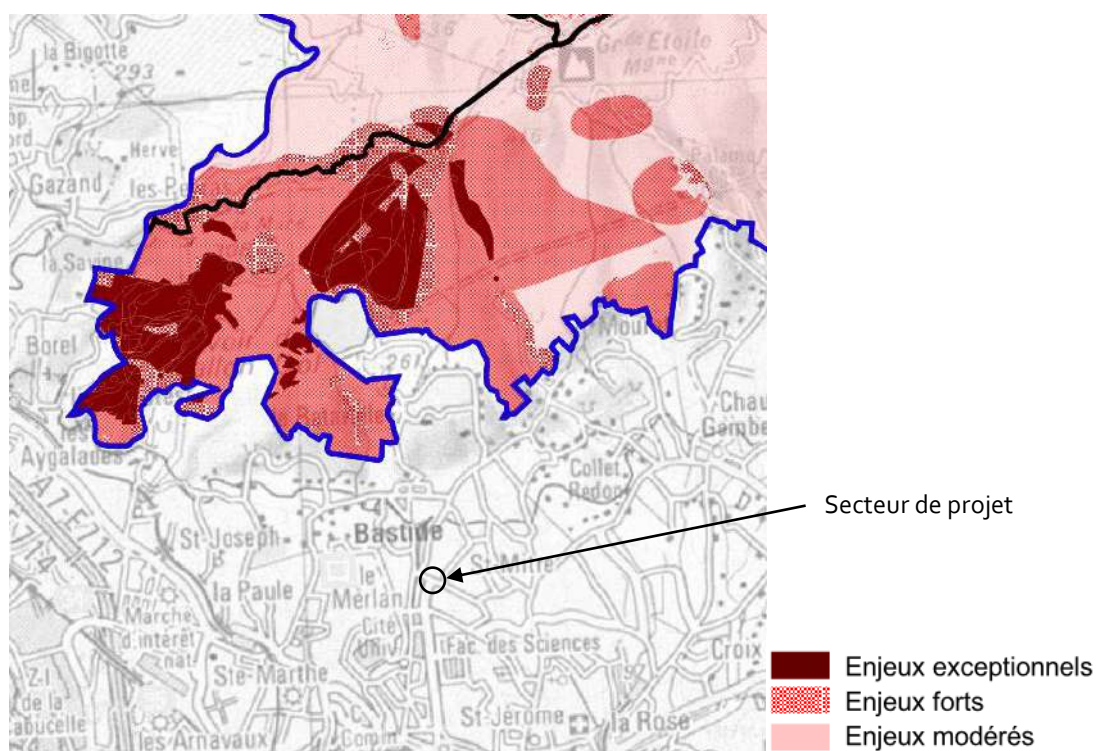


Figure 13 : Synthèse des enjeux locaux (DOCOB, 2007)

Ces enjeux sont évalués de **modérés à forts**.



VI.4 - Incidences de la déclaration de projet sur le réseau Natura 2000

Le DOCOB du site « Chaîne de l'étoile-Massif du Garlaban » identifie au niveau de la zone la plus proche du projet, des enjeux forts. Néanmoins, le projet se situe en dehors du site Natura 2000 et reste séparé de ce dernier par des éléments fragmentant tels que les quartiers résidentiels et le réseau viaire qui les parcourt.

De même, le secteur de projet est situé à proximité direct d'une ancienne parcelle agricole qui maintiendra l'aspect naturel des alentours. Le projet prévoit également le classement de l'espace végétalisé à l'ouest du site en espace vert protégé préservant ainsi une fonctionnalité écologique au niveau du site. Les habitats d'intérêt communautaires et prioritaires identifiés sur le site Natura 2000 le plus proche du site de projet ne seront donc pas impactés par le projet.

Concernant les éventuelles incidences indirectes, le projet ne fragmente pas de corridors écologiques potentiels car le site de projet est relativement enclavé par des zones d'activités et des voiries. De plus, la préservation d'une zone tampon à l'ouest du secteur permettra de maintenir une certaine fonctionnalité pour les espèces anthropophiles.

VI.5 - Conclusion

La déclaration de projet du Commissariat n'entrevoit pas d'incidences significatives sur le site Natura 2000 « Chaîne de l'étoile-Massif du Garlaban ».

VII. Indicateurs de suivi



Les indicateurs de suivi du PLU restent inchangés



4° partie : Résumé non technique

I. Présentation du site

Le projet de commissariat s'implante à Marseille, chef-lieu du département des Bouches-du-Rhône et préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. C'est au nord de Marseille, au sein du 13^{ème} et 14^{ème} arrondissement, que le projet est prévu dans l'idée de répondre aux problématiques de sécurité notamment dans ces quartiers.

Ainsi, le projet prévoit la construction d'un nouveau commissariat en remplacement des deux anciens sites, sur une emprise foncière au nord de la rue du Pedre d'Ail, 14^{ème} arrondissement de Marseille.

En cœur de tissu urbain déjà constitué, le site de projet s'inscrit notamment au Nord du quartier de Saint Jérôme et à l'Ouest du quartier de Sainte Marthe. Le projet se situe sur deux parcelles (C0110 et C0179), sur un total de 7 200m², à l'extrémité nord de la rue du Pèbre d'Ail. Les deux parcelles appartiennent historiquement au Département des Bouches-du-Rhône et à la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui cèdent le terrain pour la réalisation du projet.



Un positionnement du projet de commissariat à la limite entre le 13^{ème} et le 14^{ème} arrondissement de Marseille - Source Agam

II. Le projet

Suite à la visite du ministre de l'intérieur, il est décidé de créer un nouveau commissariat de police dans les quartiers nord de Marseille, afin de remplacer ceux des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements jugés trop vétustes. Il permettra de :

- Répondre aux enjeux de sécurité sur le secteur des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille ;
- Offrir des conditions de travail et d'accueil de la population décentes.

Le projet consiste à rassembler les deux commissariats de police sur un même site. L'opération est envisagée sur une nouvelle emprise foncière et permettra de maintenir une activité continue. La réalisation de ce projet, situé en zone AU1 (zone à urbaniser à vocation principale d'habitat) requièrent une évolution du présent Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Les locaux actuels des commissariats ne répondent plus au référentiel technique et fonctionnel de la police nationale. C'est pourquoi, le projet du nouveau commissariat vise à mettre en œuvre un équipement qui s'intégrera dans son environnement et répondra aux besoins identifiés en amont. Par sa fonction initiale de service public, le projet de commissariat répond à un intérêt général.



Par ailleurs, il s'agit d'un projet qui recherche l'optimisation du fonctionnement du service, en partageant le foncier et les services supports à l'activité, ainsi que l'amélioration de l'accessibilité du site pour les quartiers nord.

Ce projet permettra d'assurer l'exercice d'un service public d'Etat : la sécurité publique et la protection des populations de Marseille et en particulier des arrondissements des 13^{ème} et 14^{ème} qui couvrent environ 150 000 habitants en 2018 selon l'Insee. Par ailleurs, ce nouveau commissariat permettra d'accueillir davantage d'agents (une centaine d'agents sont attendus) et donc créer des emplois dans de meilleures conditions de travail. De par son rôle, ses différentes missions et son champ d'intervention sur les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille, l'intérêt général du projet est indéniable.

Actuellement les deux commissariats de police du 13^{ème} et 14^{ème} arrondissement sont aujourd'hui caractérisés par :

- Leur inadaptation fonctionnelle aux missions de police,
- Des non-conformités aux réglementations en matière d'hygiène et de sécurité,
- Des conditions d'accueil et de travail insatisfaisantes.

La réorganisation et le regroupement des deux commissariats en un seul site et dans des locaux parfaitement adaptés fonctionnellement et qualitativement seront favorables au respect du service public et permettront de profiter d'une mutualisation des différents moyens mis à dispositions. De par sa réponse aux enjeux d'optimisation et d'organisation des services, le projet répond à un intérêt général. En effet, le nouveau commissariat permettra d'accueillir tous les usagers (habitants et employés) en toute sécurité.

Le choix d'implantation s'est tourné vers une zone actuellement non ouverte à l'urbanisation par manque de foncier disponible sur les arrondissements du 13^{ème} et 14^{ème}. En effet, pour des raisons opérationnelles, le choix du site répondait à plusieurs contraintes : un foncier d'au moins 1,5ha, un positionnement central pour les 2 arrondissements, accessible facilement par la voirie afin de faciliter le temps d'intervention), et en zone de bonne desserte en transport en commun. Idéalement situé, le futur commissariat est donc au cœur des deux arrondissements et à proximité de nombreux axes de circulations permettant ainsi des temps d'intervention plus rapides.

III. Articulation avec les documents d'urbanisme et autres plans et programmes pertinents

- La Directive Territoriale d'Aménagement a défini plusieurs objectifs et orientations, que le projet prend en compte, notamment :
 - « La satisfaction des besoins en matière de logement, de service et d'emploi »
 - « La maîtrise de la consommation et la gestion équilibrée de l'espace »

Le projet de commissariat, répondant aux besoins en équipement pour la population et inscrit en continuité du tissu aggloméré s'inscrit dans ces grands objectifs et orientations.

- Le SCoT Marseille Provence Métropole définit des grandes orientations dans son PADD et également des orientations dans son DOG, notamment :
 - « Organiser et mettre en réseau les grands équipements au service de toute la Métropole »
 - « Structurer et relier les équipements et les infrastructures »
 - « Mettre à niveau l'offre existante et créer de nouveaux équipements »

La mise en compatibilité du PLUi s'inscrit dans les axes de stratégie et les objectifs de développement du territoire développés dans le SCOT.

- Le Plan de mobilité a été approuvé le 16 décembre 2021. A l'horizon 2030, il constitue une première phase de la vision stratégique de la mobilité à long terme. En permettant la création du commissariat dans un secteur bien desservi par les transports en commun, la mise en compatibilité du PLUi s'inscrit dans les stratégies et les objectifs de développement du territoire métropolitain développés dans le plan de mobilité métropolitain.
- Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 définit les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux à maintenir ou à atteindre dans le bassin, au travers



d'un programme de mesures. La mise en compatibilité du PLUi ne va pas à l'encontre de ces plans. Le secteur de projet étant raccordé au réseau d'adduction d'eau potable et d'assainissement. De même, le futur zonage prévu sur le site (UQM2) prévoit l'aménagement d'un volume de rétention pour une bonne gestion des eaux pluviales.

- Le PCAET Aix-Marseille-Provence a été approuvé. La mise en compatibilité du PLUi ne va pas à l'encontre de ces plans.
- Le SRCE identifie le site dans un espace naturel au milieu d'espaces artificialisés à environ 1 km d'un réservoir de biodiversité à remettre en état optimale. Cet espace naturel n'est pas reconnu comme réservoir de biodiversité et n'est pas concerné par des zones d'inventaires ou de protection réglementaires. Au vu du contexte très urbanisé du secteur et de la faible surface concernée par l'espace naturel, la mise en compatibilité du PLUi ne va pas à l'encontre de ce schéma.
- Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux des Bouches-du-Rhône est un document de planification qui a pour vocation d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions menées tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés jusqu'en 2026. Les principaux objectifs du plan :
 - Produire le moins possible de déchets,
 - Améliorer le recyclage et la valorisation des déchets, dans des conditions économiquement acceptables,
 - Traiter localement dans les installations existantes et en projets, avec des techniques fiables, performantes et respectueuses de l'environnement,
 - Ajuster les capacités de stockage et d'incinération aux besoins du territoire.

La mise en compatibilité du PLUi ne va pas à l'encontre de ce plan.

- Le schéma départemental des carrières des Bouches du Rhône est destiné à assurer une gestion harmonieuse des ressources naturelles en définissant notamment les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Il n'y a pas d'interaction entre la mise en compatibilité du PLUi et ce plan.

Le PADD du territoire Marseille Provence a inscrit 4 orientations générales pour les années à venir :

- Orientation n° 1 : Pour une ambition et un positionnement métropolitains
- Orientation n° 2 : Pour un écrin vert et bleu préservant le cadre de vie
- Orientation n° 3 : Pour une organisation structurée du développement
- Orientation n° 4 : Pour un urbanisme raisonnée et durable

Le projet de création d'un équipement d'intérêt général, répondant aux nouveaux besoins fonctionnels et accessible facilement en transport en commun, s'inscrit dans les objectifs identifiés dans le PADD du PLUi Marseille Provence Métropole.

IV. Mise en compatibilité du PLUi avec le projet

Récapitulatif des changements apportés à la planche graphique centre-21 :

- ✓ **Changement de zonage** sur la parcelle de projet : la **zone AU1 devient UQM2**, destinée à recevoir des équipements :
 - Ouverture à l'urbanisation d'une zone AU stricte justifiée par l'intérêt général du projet et l'absence de foncier disponible
 - L'évaluation environnementale de la DPMEC, renforcée par un diagnostic Faune Flore, répond aux enjeux identifiés par le périmètre d'impact de la Trame Verte et Bleue
- ✓ Ajout d'un polygone d'implantation pour le bâtiment en projet
- ✓ **Modification des emplacements réservés (ER)** : réduction de l'emplacement réservé historiquement prévu pour l'aménagement de voirie « Linéa » et ajout d'un emplacement réservé (ER) pour la réalisation d'un équipement public
 - Adaptation des outils de gestion du foncier suivant l'évolution des projets
- ✓ Ajout d'un Espace Vert Protégé (EVP) catégorie 1 pour la préservation d'une zone tampon.
 - En cohérence avec les enjeux environnementaux identifiés

En cohérence avec les modifications apportées aux documents graphiques, la liste des emplacements réservés est mise à jour.



V. Evaluation environnementale

Synthèse de l'état initiale de l'environnement

Thématique	Atouts/Opportunités	Contraintes/Menaces	Enjeux
Paysage et patrimoine	- Un secteur d'étude comprenant un faciès agricole (friche), qui s'insère dans la continuité de plusieurs terrains ouverts, encore potentiellement exploités - Le secteur de projet se situe en continuité de zone bâtie et le long d'une infrastructure de transport - Les visibilitées lointaines et proches sur le site sont faibles voire inexistantes	- Le site de projet est situé en dehors des espaces à enjeux de l'atlas des paysages, marquant un intérêt paysager limité.	→ Intégration paysagère du projet au sein du contexte résidentiel tout en préservant la composante naturelle/agricole du site ; → Limiter les hauteurs pour permettre une meilleure intégration.
Biodiversité et continuités écologiques	- L'ambiance générale est naturelle et agricole, malgré quelques signes d'anthropisation comme des voiries, et des espaces résidentiels (qui entourent le secteur d'étude). - Secteur préservé de l'urbanisation intensive - Secteur présentant un intérêt pour les papillons et potentiellement pour les libellules - Secteur pouvant être favorable pour le passage de chiroptère (zone de chasse) et des mammifères - Présence du serin cini, espèce protégée avec enjeux de conservation modérés - Des zones végétalisées pouvant constituer des zones refuges pour les reptiles.	- Le secteur d'étude expose un faciès encore en grande partie naturel à tendance agricole. Il se prolonge avec des espaces naturels et agricoles dans sa partie nord-ouest. - Le secteur d'étude est confronté à l'urbanisation proche et existante, et la présence d'activités humaines intermittentes : nuisances sonores, pollution atmosphérique dues à la circulation... - Proximité des nuisances urbaines empêche l'utilisation du site comme habitat pour les mammifères - Un site hors périmètre réglementé et hors inventaire qui marque un intérêt faunistique et floristique limité	→ Les enjeux écologiques prévisionnels pressentis à l'échelle du secteur d'étude, sont jugés modérés → Les enjeux vis-à-vis des zones à statut sont pressentis comme globalement faibles.

DÉCLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI – RÉALISATION D'UN COMMISSARIAT DANS LE 14^{ème} MARSEILLE -
APPROUVÉE LE 29/06/2023-

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE MARSEILLE PROVENCE



Risques naturels et technologiques	- Un site non concerné par les PPR incendie de Forêt et Inondations - Risque sismique faible - Friche végétalisée permettant de limiter le risque de ruissellement.	- Secteur compris dans une zone faiblement à moyennement exposée au Retrait-Gonflement des Argiles - Site situé à proximité d'une départementale source de transport en matières dangereuses.	→ Prendre en compte les risques liés au retrait-gonflement des argiles dans l'aménagement et de ruissellement liés à l'imperméabilisation des sols → Protéger la population des risques liés au transport de matières dangereuses
Nuisances		- Secteur compris dans la zone d'influence d'une voie classée en catégorie 3 des voies bruyantes	→ Adapter les modalités de construction des bâtiments aux nuisances sonores et en recul vis-à-vis des axes de transports à proximité
Ressources et réseaux	- Secteur desservi par les réseaux d'adduction en eau potable et d'assainissement - Capacité des réseaux suffisants pour accueillir de nouveau projet - Zone très ensoleillée favorable à l'emploi des énergies renouvelables		→ Assurer le raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement → Favoriser une gestion alternative des eaux pluviales en limitant tout risque de ruissellement et de pollution des eaux → Assurer la qualité des eaux pour l'alimentation en eau potable des habitants et usagers du secteur tout en promouvant la réduction des consommations → Développer l'utilisation des énergies renouvelables
Qualité de l'air		- Secteur concerné par la pollution atmosphérique dû aux secteurs résidentielle et de l'industrie.	→ Protéger la population des émissions de polluants liées aux secteurs résidentielle et de l'industrie → Favoriser les déplacements doux

DÉCLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI – RÉALISATION D'UN COMMISSARIAT DANS LE 14^{ème} MARSEILLE -
APPROUVÉE LE 29/06/2023-

VI. Le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnable

Il est possible de définir les solutions de substitutions théoriques suivantes :

Solutions de substitution	Point Positif/ avantages	Point négatif/ freins
1/ Le fil de l'eau	Pas de consommation foncière Pas de phase chantier, pas de démolition reconstruction	Pas de besoins identifiés en matière d'enjeux de sécurité. Locaux actuels des commissariats vétustes, ne répondant pas aux référentiels techniques et fonctionnels de la police nationale
2/ Projet Commissariat	Répondre aux enjeux de sécurité sur le secteur des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille Commissariat au cœur des deux arrondissements Offrir un bâtiment sécurisé et pouvant accueillir le public Facilité d'accès vers les voies de circulation pour les interventions	Consommation foncière Nécessite une procédure d'évolution du PLU Une phase chantier à gérer avec les riverains

Le choix du projet proposé se base sur la nécessité de répondre aux enjeux de sécurité sur le secteur des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille, et d'offrir des conditions de travail et d'accueil de la population décentes.

Le choix a donc été en faveur du projet présenté dans la notice qui a de nombreux avantages par rapport au scénario au fil de l'eau. Ce choix a également été conditionné par le manque de foncier disponible et les exigences liés à la construction de ce type de structure : un foncier d'au moins 1,5ha, un positionnement central pour les 2 arrondissements, accessible facilement par la voirie afin de faciliter le temps d'intervention), et en zone de bonne desserte en transport en commun.

VII. Incidences du projet sur l'environnement et mesures retenues pour éviter, réduire ou compenser les effets dommageables éventuels

Mesures appliquées pour limiter l'impact sur le paysage et la biodiversité :

Le futur projet de Commissariat répondra aux exigences de la réglementation du futur zonage UQM2 :

- La hauteur des constructions est limitée à 28m et 3 m pour les éléments techniques en toiture ;
- Une harmonisation des façades de construction avec les bâtiments alentours ;
- La surface totale des espaces de pleine terre végétalisée sera supérieure ou égale à 15% ;
- Les espaces de pleine terre sont plantés d'arbres de haute tige à raison d'au moins une unité par tranche entamée de 300 m² ;
- Les espaces situés entre les constructions et les emprises publiques ou voies sont végétalisés, pour tout ou partie, et traités de façon à valoriser les espaces publics
- La plantation d'arbre de haute tige au niveau des aires de stationnement à raison d'au moins un arbre pour quatre places de stationnement voiture ;
- Les arbres existants sont maintenus ou, en cas d'impossibilité, obligatoirement remplacés par des sujets en quantité et qualité équivalentes.

Le projet prévoit également l'ajout d'un Espace Vert Protégé assurant ainsi la préservation d'une zone tampon boisée à l'ouest du site. Lors de la phase opérationnelle du projet, lorsque le projet sera mieux

DÉCLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI – RÉALISATION D'UN COMMISSARIAT DANS LE 14^{ème} MARSEILLE - APPROUVÉE LE 29/06/2023-



défini, des mesures pourront être développées pour réduire ou limiter les incidences sur la faune identifiée sur le site : phasage des travaux en fonction du cycle naturelle des espèces, charte chantier propre, etc...

Mesures appliquées pour limiter l'impact sur les risques :

En adéquation avec le règlement du PPR Argiles et des dispositions générales du règlement du PLU, les nouvelles constructions respecteront les différentes conditions de constructibilité définies par le PPR. La conception des structures selon l'**EuroCode 8** correspond aux règles de construction parasismique harmonisées à l'échelle européenne. Les objectifs du dimensionnement parasismique sont la sécurité des personnes ainsi que la limitation des dommages causés par un séisme. Le projet prévoit une rétention de 90 litres /m² imperméable.

Mesures appliquées pour la ressource en eau :

La réglementation de la zone UQM2 prévoit le raccordement des nouvelles constructions à un réseau public de distribution d'eau potable de caractéristiques adaptées. De même, le règlement du zonage spécifie que toutes constructions ou installations alimentées en eau doivent être raccordées au réseau public d'assainissement collectif. Le règlement de la zone UQM2 prévoit des dispositions précises applicables à toutes nouvelles imperméabilisations générées par l'édification de constructions nouvelles. Comme demandé par le règlement UQM2, le projet réalisera donc un volume de rétention de 90L par m². L'infiltration doit être la technique à privilégier pour la vidange du volume de rétention si elle est techniquement réalisable. Les surfaces de projet susceptibles, en raison de leur affectation, d'être polluées, doivent être équipées d'un dispositif de piégeage de pollution adapté. De même, les aménagements réalisés sur le terrain doivent garantir le libre écoulement des eaux pluviales qui ne seraient pas stockées ou infiltrées.

La nouvelle fréquentation du site va induire une augmentation de la pollution atmosphérique et une augmentation des déplacements. Cette augmentation sera néanmoins négligeable au vu du contexte urbain.

Les incidences brutes du projet sont donc considérées comme **faibles à modérées**.

VIII. Incidences du projet sur le réseau Natura 2000

Le DOCOB du site « Chaîne de l'étoile-Massif du Garlaban » identifie au niveau de la zone la plus proche du projet, des enjeux forts. Néanmoins, le projet se situe en dehors du site Natura 2000 et reste séparé de ce dernier par des éléments fragmentant tels que les quartiers résidentiels et le réseau viaire qui les parcourt.

De même, le secteur de projet est situé à proximité directe d'une ancienne parcelle agricole qui maintiendra l'aspect naturel des alentours. Le projet prévoit également le classement de l'espace végétalisé à l'ouest du site en espace vert protégé préservant ainsi une fonctionnalité écologique au niveau du site. Les habitats d'intérêt communautaires et prioritaires identifiés sur le site Natura 2000 le plus proche du site de projet ne seront donc pas impactés par le projet.

Concernant les éventuelles incidences indirectes, le projet ne fragmente pas de corridors écologiques potentiels car le site de projet est relativement enclavé par des zones d'activités et des voiries. De plus, la préservation d'une zone tampon à l'ouest du secteur permettra de maintenir une certaine fonctionnalité pour les espèces anthropophiles.

La déclaration de projet du Commissariat n'entrevoit pas d'incidences significatives sur le site Natura 2000 « Chaîne de l'étoile-Massif du Garlaban ».



RÈGLEMENT - PIÈCES ÉCRITES

○ RÈGLEMENT : SERVITUDES D'URBANISME

—

PLUi approuvé le 19 décembre 2019

**Mise en compatibilité - COMMISSARIAT - Marseille 14
approuvée le 16/03/2023**

—————



Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
ALLAUCH	ALH	001	6	CRÉATION D'UNE VOIE DE DÉSENCLAVEMENT - QUARTIER DE LA RIBASSIÈRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	ALH	002	0	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE BON RENCONTRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	ALH	003	9	CRÉATION D'UNE VOIE NOUVELLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	ALH	004	11	CRÉATION D'UNE VOIE NOUVELLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	ALH	005	0	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE TARAGET	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	ALH	006	0	AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DES RAMPHINS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	ALH	007	9	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE LA SURE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	ALH	008	11	ELARGISSEMENT DU CHEMIN NOTRE DAME DES ANGES	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	ALH	009	0	CRÉATION D'UNE VOIE NOUVELLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	ALH	010	11	CRÉATION D'UNE VOIE NOUVELLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	ALH	011	9	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE LA VIEILLE FÈVE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	ALH	012	4	AMÉNAGEMENT D'AIRES DE CROISEMENT - CHEMIN DES RAPCONS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-31
ALLAUCH	ALH	013	11	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES MAURINS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	ALH	014	0	CRÉATION D'UNE VOIE NOUVELLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	ALH	015	9	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE LA BANASTE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	ALH	016	9	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES MONTS BLANCS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
ALLAUCH	ALH	017	9	ELARGISSEMENT DU CHEMIN MONTÉE DU CIMETIÈRE DE LA BOURDONIÈRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	ALH	018	9	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES CAUVELLES	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	ALH	019	9	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DU CAPITAINE GUYONNET	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-24
ALLAUCH	ALH	020	6	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DU VALLON DES SAMPLES	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-24
ALLAUCH	ALH	021	11	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE TARDINAOU	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-24
ALLAUCH	ALH	022	9	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE CAGUERASSET	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-24
ALLAUCH	ALH	023	9	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES RASCOUS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-24
ALLAUCH	ALH	025	9	CRÉATION D'UNE VOIE NOUVELLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
ALLAUCH	ALH	026	11	CRÉATION D'UNE VOIE NOUVELLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
ALLAUCH	ALH	027	9	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE SAINT EUPHÉMIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
ALLAUCH	ALH	028	9	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE L'AFFÉRAGE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
ALLAUCH	ALH	029	6	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES BLACASSIONS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
ALLAUCH	ALH	030	9	CRÉATION D'UNE VOIE NOUVELLE (BD DE LA TIRANNE)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
ALLAUCH	ALH	031	9	CRÉATION D'UNE VOIE NOUVELLE (BD AGNES RAGONNE)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
ALLAUCH	ALH	032	9	CRÉATION D'UNE VOIE NOUVELLE (BD DE LA TAVERNIÈRE)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
ALLAUCH	ALH	033	11	CRÉATION D'UNE VOIE D'ACCES - NOTRE DAME DES ANGES	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	ALH	034	0	ELARGISSEMENT DE LA TRAVERSE "C'EST ICI"	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
ALLAUCH	ALH	035	6	ELARGISSEMENT DE LA TRAVERSE DE LA PINÈDE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
ALLAUCH	ALH	036	0	AMÉLIORATION DU CARREFOUR HENIOR TASSOT/RASCOUS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-24
ALLAUCH	ALH	037	0	CRÉATION D'UNE VOIE	Département	Centre-30
ALLAUCH	ALH	039	9	ELARGISSEMENT DE L'IMPASSE DE LA CALADE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-24
ALLAUCH	ALH	040	11	AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DES MILLES ECUS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	ALH	041	6	AMÉNAGEMENT D'UNE LIAISON À - CHEMIN DE CAREMBOT/CHEMIN DU POUCKET	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	ALH	042	12	ELARGISSEMENT DU CHEMIN ANTOINE CAMON	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	ALH	043	9	CRÉATION D'UNE VOIE NOUVELLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
ALLAUCH	ALH	044	9	ELARGISSEMENT DU CHEMIN MARIUS MILON	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	ALH	045	9	CRÉATION D'UNE VOIE NOUVELLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	ALH	046	9	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DU COLLET BLANC	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	ALH	047	10	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE BAUQUIÈRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	ALH	048	13	ELARGISSEMENT DU BD J.C BARTHÉLEMY	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	ALH	049	13	ELARGISSEMENT DU CHEMIN ESPRIT JULIEN	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	ALH	050	13	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES AUBAGNENS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	ALH	051	9	ELARGISSEMENT DU CHEMIN LAURENT MERLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	ALH	052	9	CRÉATION D'UNE VOIE NOUVELLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	ALH	053	9	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE LA RENARDIÈRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	ALH	054	9	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE CARAMBOT	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	ALH	055	9	CHEMIN DU POU CET	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	ALH	057	9	ELARGISSEMENT DU CHEMIN VA À LA FONTAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	ALH	058	9	CRÉATION D'UNE VOIE NOUVELLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-31
ALLAUCH	ALH	059	11	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE LA CRAIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-31
ALLAUCH	ALH	060	11	CRÉATION D'UNE VOIE NOUVELLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-31
ALLAUCH	ALH	061	9	CRÉATION D'UNE VOIE NOUVELLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-31
ALLAUCH	ALH	062	9	CRÉATION D'UNE VOIE NOUVELLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-31
ALLAUCH	ALH	063	0	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DU BARBAROU	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-31
ALLAUCH	ALH	064	9	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE MONTESPIN	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-31
ALLAUCH	ALH	065	9	ELARGISSEMENT D'UNE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-38
ALLAUCH	ALH	066	9	ELARGISSEMENT DE LA MONTÉE DE LÉONCE CHASSIN	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-31
ALLAUCH	ALH	067	9	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE SAINT JEAN	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-31
ALLAUCH	ALH	068	0	CRÉATION D'UNE VOIE NOUVELLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-31
ALLAUCH	ALH	069	9	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DELESTRADE DE LA SALLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	ALH	070	9	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE BELLEVUE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	ALH	071	13	CRÉATION D'UNE VOIE NOUVELLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	ALH	072	0	AMÉNAGEMENT DE LA VOIE RD4A	Département	Centre-31
ALLAUCH	ALH	073	9	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE MIOGRANO	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	ALH	074	6	ELARGISSEMENT DE LA TRAVERSE VICTOR RICARD	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-24
ALLAUCH	ALH	075	6	ELARGISSEMENT DE LA TRAVERSE D'AQUO DE PONT	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	ALH	076	0	AMÉNAGEMENT DE LA VOIE RD4B	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
ALLAUCH	ALH	077	3	CHEMIN PIETON	Commune	Centre-30
ALLAUCH	ALH	078	9	AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DE PIE D'AUTRY	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-24
ALLAUCH	ALH	079	7	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES BELLONS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-31
ALLAUCH	ALH	080	9	CRÉATION D'UN ACCÈS ENTRE LE JARRET ET LA ZONE DES GONAGUES	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	ALH	081	13	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE BELLEVUE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	ALH	082	9	CRÉATION D'UNE VOIE NOUVELLE - BOULEVARD MAURIN	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-24
ALLAUCH	ALH	083	2	ELARGISSEMENT DU CHEMIN LAURENT MERLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	ALH	084	1	ELARGISSEMENT DU CARREFOUR DU VILLAGE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-24
ALLAUCH	ALH	085	9	ELARGISSEMENT DE VOIE AUX RASCOUS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
ALLAUCH	ALH	086	8	CRÉATION D'UNE VOIE DE RACCORDEMENT ENTRE LE CHEMIN DE TAGARET ET LE CHEMIN DE NOTRE DAME DES ANGES	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	ALH	087	7	ELARGISSEMENT DU PONT DU CHEMIN DES CAUVELLES	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	ALH	088	0	CRÉATION D'UNE VOIE - RD4D	Département	Centre-31
ALLAUCH	ALH	089	9	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE TARAGET	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	ALH	090	11	ELARGISSEMENT DU BD MARCEL SAUVAIRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-24
ALLAUCH	ALH	091	10	ELARGISSEMENT DES AVENUES SALVADOR ALENDE, LEI RIMA ET MARCEL CUCCA	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	ALH	092	9	AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DES GASPIATES AVEC AIRE DE RETOURNEMENT	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	ALH	093	10	CRÉATION D'UNE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	ALH	094	10	CRÉATION D'UNE VOIE DE LIAISON - CHEMIN BON RENCONTRE/AVENUE JEAN MOULIN	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	ALH	095	0	ELARGISSEMENT DU BORD EST DU CHEMIN NOTRE DAME DES ANGES	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	ALH	096	9	CRÉATION D'UNE VOIE DE LIAISON - CHEMIN DES MONTS BLANCS/RD 908	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	ALH	097	6	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES BURELLES	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
ALLAUCH	ALH	098	9	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE LA CARNETTE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-24
ALLAUCH	ALH	099	9	CRÉATION D'UNE VOIE DE RACCORDEMENT - BD PASTEUR/CHEMIN DE TARDINAOU	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-24
ALLAUCH	ALH	100	0	ELARGISSEMENT D'UN VIRAGE - BD HENIOR TASSOT	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-24
ALLAUCH	ALH	101	9	CRÉATION D'UNE VOIE DE LIAISON - CHEMIN DE L'AFFÉRAGE/BD DE LA TIRANNE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
ALLAUCH	ALH	102	11	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	ALH	103	9	AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE DE CONTOURNEMENT - CENTRE MILLON/MILLE ECUS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	ALH	104	9	AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE DE CONTOURNEMENT - CENTRE MILLON/MILLE ECUS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
ALLAUCH	ALH	105	6	CRÉATION D'UNE VOIE DE DÉSENCLAVEMENT - QUARTIER DE LA RIBASSIÈRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	ALH	107	9	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES BUSQUETIÈRES	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-24
ALLAUCH	ALH	108	4	CRÉATION D'UN SURLARGEUR - ROUTE D'ENCO DE BOTTTE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-37
ALLAUCH	ALH	109	9	AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON - LA CRAIE/MONTESPIN	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-31
ALLAUCH	ALH	110	6	CRÉATION D'UNE VOIE DE LIAISON - GIRATOIRES TROU DU LOUP/AUBAGNENS-PROVENCE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-31
CARRY LE ROUET	CLR	001	6	ELARGISSEMENT CHEMIN DE VALAPOUX	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-32
CARRY LE ROUET	CLR	002	12	ELARGISSEMENT VOIE DE DESSERTE DU COMPLEXE SPORTIF R. ARNAUD	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-33
CARRY LE ROUET	CLR	003	2,5	CRÉATION CHEMIN PIÉTONNIER	Commune	Ouest-33
CARRY LE ROUET	CLR	004	1,5	CRÉATION CHEMIN PIÉTONNIER	Commune	Ouest-33
CARRY LE ROUET	CLR	005	1,5	CRÉATION CHEMIN PIÉTONNIER	Commune	Ouest-33
CARRY LE ROUET	CLR	006	1,5	CRÉATION CHEMIN PIÉTONNIER	Commune	Ouest-33
CARRY LE ROUET	CLR	007	0	AMÉNAGEMENT AVENUE JEAN BART	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-33
CARRY LE ROUET	CLR	008	2	CRÉATION CHEMIN PIÉTONNIER LA PASTISSIÈRE	Commune	Ouest-32
CARRY LE ROUET	CLR	009	12	AMÉNAGEMENT IMPASSE SCALVO	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-32
CASSIS	CAS	001	0	AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE GIRATOIRE AVENUE A.ISNARD POUR ASSURER LA DESSERTE DU PARKING DES MIMOSAS	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-21
CASSIS	CAS	002	0	RÉALISATION D'UN CHEMIN PIÉTON AVENUE DE PROVENCE	Commune	Est-21
CASSIS	CAS	003	20	RD1	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-18
CASSIS	CAS	004	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-17
CEYRESTE	CEY	001	20	AMÉNAGEMENT DE LA RD 3	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-25
CEYRESTE	CEY	002	12	AMÉNAGEMENT DE LA RD 3	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
CEYRESTE	CEY	003	9	AMÉNAGEMENT RD40F - CHEMIN SAINTE CATHERINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
CEYRESTE	CEY	004	6	CHEMIN DES PINS	Commune	Est-24

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
CEYRESTE	CEY	005	8	AMÉNAGEMENT CHEMIN DU ROULET	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
CEYRESTE	CEY	006	9	AMÉNAGEMENT RD40G - AVENUE EUGÈNE JULIEN	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
CEYRESTE	CEY	007	0	CHEMIN PIETON	Commune	Est-24
CEYRESTE	CEY	008	8	AMÉNAGEMENT CHEMIN DE FONT DE GUIRAUD	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
CEYRESTE	CEY	009	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
CEYRESTE	CEY	010	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
CEYRESTE	CEY	011	6	AMÉNAGEMENT CHEMIN DES COTES	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
CEYRESTE	CEY	012	9	AMÉNAGEMENT CHEMIN D'AUBAGNE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
CEYRESTE	CEY	013	9	AMÉNAGEMENT CHEMIN SAINT ANTOINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
CEYRESTE	CEY	014	9	AMÉNAGEMENT CHEMIN DU BAGUIER	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-25
CEYRESTE	CEY	015	9	AMÉNAGEMENT CHEMIN DE VALTENDRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
CEYRESTE	CEY	016	6	AMÉNAGEMENT CHEMIN DE VALTENDRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
CEYRESTE	CEY	017	6	AMÉNAGEMENT CHEMIN DE LA LOUISIANE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-25
CEYRESTE	CEY	018	6	AMÉNAGEMENT CHEMIN DU VALLON DE JUANE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-29
CEYRESTE	CEY	019	9	AMÉNAGEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
CEYRESTE	CEY	020	9	AMÉNAGEMENT CHEMIN DES OLIVIERS	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
CEYRESTE	CEY	021	9	AMÉNAGEMENT CHEMIN DES GABRIELLES	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
CEYRESTE	CEY	022	6	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DU MOULIN DE MOURIES	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
CEYRESTE	CEY	023	6	CRÉATION D'UNE LIAISON ENTRE LE CHEMIN DE SIMAREGRE ET LA RD40H	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-20
CEYRESTE	CEY	024	6	AMÉNAGEMENT CHEMIN DE PELENGARI	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
CEYRESTE	CEY	025	9	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DU RÉSERVOIR	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
CEYRESTE	CEY	026	9	AMÉNAGEMENT CHEMIN DE CASCAVELLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
CEYRESTE	CEY	027	6	AMÉNAGEMENT CHEMIN DE CANTOUNET	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-20
CEYRESTE	CEY	028	2	LIAISON PIÉTONNE ENTRE L'ALLÉE DE LA MUSCATELLE ET PARC URBAIN	Commune	EST-24
CEYRESTE	CEY	029	9	AMÉNAGEMENT DE LA VOIE ROMAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-25
CEYRESTE	CEY	030	6	NOUVEAU TRONÇON CHEMIN DU MAQUIS	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
CEYRESTE	CEY	031	9	AMÉNAGEMENT CHEMIN DU FERRAGEON	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
CEYRESTE	CEY	032	6	AMÉNAGEMENT CHEMIN DE SAINTE CROIX	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
CEYRESTE	CEY	033	9	AMÉNAGEMENT AVENUE G.METAIREAU	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
CEYRESTE	CEY	034	6	CRÉATION DE VOIE	Commune	Est-24
CEYRESTE	CEY	035	8	ELARGISSEMENT DU CHEMIN CHARRÉ AU NORD DE L'AUTOROUTE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
CEYRESTE	CEY	036	9	AIRE DE RETOURNEMENT	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	001	16	AMÉNAGEMENT DE LA RD 568 ET DE LA RD 9	Département	Ouest-12
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	002	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-11
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	003	16	AMÉNAGEMENT DE LA RD 568	Département	Ouest-12
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	004	16	AMÉNAGEMENT DE LA RD 568	Département	Ouest-12
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	005	16	AMÉNAGEMENT DE LA RD 568	Département	Ouest-11
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	006	16	AMÉNAGEMENT DE LA RD 568	Département	Ouest-11
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	007	0	ECHANGEUR A55/RD9	Etat	Ouest-18
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	008	40	AMÉNAGEMENT DE LA RD 9 Y COMPRIS LE CARREFOUR DE BRICARD	Département	Ouest-18
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	009	40	AMÉNAGEMENT DE LA RD 9	Département	Ouest-18

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	010	40	AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR RD 9 / RD 9D	Département	Ouest-23
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	011	0	AMÉNAGEMENT (DÉVIATION DE LA RD 48A)	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-18
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	012	20	AMÉNAGEMENT DE LA RD 48A	Département	Ouest-19
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	013	0	CRÉATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE ENTRE LA CARRAIRE DE L'AIGUILLE ET LA RD 48A	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-19
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	014	8	AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-12
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	015	0	CRÉATION D'UN GIRATOIRE (AV ANCIENS COMBATTANTS/CHEMIN DE LA BASTIDE NEUVE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-18
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	016	8	AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-17
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	017	8	AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-18
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	018	12	AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-18
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	019	8	AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-18
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	020	12	AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DES AMANDEIRETS	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-18
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	022	8	AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-10
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	023	8	CRÉATION D'UNE VOIE URBAINE – QUARTIER JAUMÉ	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-12
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	024	6	AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-10
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	025	12	AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-10
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	026	12	AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-10
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	027	9,5	AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-10
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	028	8	AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-10
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	029	8	AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-10
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	030	20	AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-11
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	031	8	CRÉATION D'UNE VOIE URBAINE – RUE LAMARTINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-18
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	032	12	AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-18
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	033	8	CRÉATION D'UNE VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-18
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	034	8	CRÉATION D'UNE VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-18
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CLM	035	8	CRÉATION D'UNE VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-18
ENSUES LA REDONNE	ELR	001	0	AMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR A55 - RD9	Etat	Ouest-18
ENSUES LA REDONNE	ELR	002	0	AMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR A55 - RD9	Etat	Ouest-23
ENSUES LA REDONNE	ELR	003	6	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-27
ENSUES LA REDONNE	ELR	004	40	AMÉNAGEMENT RD9	Département	Ouest-18
ENSUES LA REDONNE	ELR	005	7	AMÉNAGEMENT ROUTE DES CALANQUES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-35
ENSUES LA REDONNE	ELR	006	20	AMÉNAGEMENT D.48D + CIRCULATION CYCLABLE	Département	Ouest-28
ENSUES LA REDONNE	ELR	007	0	ROND POINT	Département	Ouest-19
ENSUES LA REDONNE	ELR	008	10	AMÉNAGEMENT CHEMIN DES GORQUETTES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-28
ENSUES LA REDONNE	ELR	009	8	AMÉNAGEMENT CHEMIN DES GORQUETTES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-28
ENSUES LA REDONNE	ELR	010	8	AMÉNAGEMENT CHEMIN BESQUENS VOIE CYCLABLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-28
ENSUES LA REDONNE	ELR	011	10	AMÉNAGEMENT CHEMIN DES ROMPIDES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-28
ENSUES LA REDONNE	ELR	012	8	AMÉNAGEMENT TRAVERSE DES COLLETON	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-28
ENSUES LA REDONNE	ELR	013	20	AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE RETOURNEMENT CHEMIN DE M	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-27
ENSUES LA REDONNE	ELR	014	7	AMÉNAGEMENT CHEMIN DU VIEUX JAS	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-24
ENSUES LA REDONNE	ELR	015	7	AMÉNAGEMENT CH LES PACHONS, AIRE DE RETOURNEMENT	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-28
ENSUES LA REDONNE	ELR	016	6	CRÉATION DU CHEMIN ROMARIN	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-28

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
ENSUES LA REDONNE	ELR	016	8	CRÉATION DU CHEMIN ROMARIN	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-28
ENSUES LA REDONNE	ELR	017	7	CRÉATION DU CHEMIN DE ROSEAUX	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-34
ENSUES LA REDONNE	ELR	018	7	AMÉNAGEMENT ROUTE DES CALANQUES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-34
ENSUES LA REDONNE	ELR	019	5	AMÉNAGEMENT ROUTE DES CALANQUES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-34
ENSUES LA REDONNE	ELR	020	8	AMÉNAGEMENT CHEMIN DE MAUFATAN	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-28
ENSUES LA REDONNE	ELR	021	4	AMÉNAGEMENT MONTÉE LAFONT	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-34
ENSUES LA REDONNE	ELR	022	12	AMÉNAGEMENT CHEMIN VAL DE RICARD	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-27
ENSUES LA REDONNE	ELR	022	8	AMÉNAGEMENT CHEMIN VAL DE RICARD	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-27
GEMENOS	GEM	001	0	CARREFOUR GIRATOIRE RD.8N / RD.96	Département	Est-08
GEMENOS	GEM	002	0	AMÉNAGEMENT CARREFOUR RN.396 / CHEMIN DE LA RÉPUBLIQUE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-02
GEMENOS	GEM	003	32	AMÉNAGEMENT DE LA R.D.8N	Département	Est-07
GEMENOS	GEM	004	8	AMÉNAGEMENT (ALLÉE MARIE MAURON / RUE DE FLORE)	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-02
GEMENOS	GEM	005	8	VOIE À CRÉER (LIAISON RN.396 / ALLÉE MARION MAURON)	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-04
GEMENOS	GEM	006	7	AMÉNAGEMENT (LES CRAUX / RN.396)	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-02
GEMENOS	GEM	007	12	AMÉNAGEMENT (VOIE ET DÉPLACEMENT DOUX) CHEMIN DE LA RÉPUBLIQUE (RN.396 / RD.2)	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-04
GEMENOS	GEM	008	12	AMÉNAGEMENT (VOIE ET DÉPLACEMENT DOUX) CHEMIN DE LA RÉPUBLIQUE (RD.2 / RD.42E)	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-04
GEMENOS	GEM	009	8	AMÉNAGEMENT CHEMIN DES OLIVIERS	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-04
GEMENOS	GEM	010	6	AMÉNAGEMENT DE NOTRE DAME	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-04
GEMENOS	GEM	011	12	AMÉNAGEMENT (VOIE ET DÉPLACEMENT DOUX) CHEMIN DE ST JEAN	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-02
GEMENOS	GEM	012	18	AIRE RETOURNEMENT CHEMIN DE ROUTELLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-04
GEMENOS	GEM	013	12	AMÉNAGEMENT (VOIE ET DÉPLACEMENT DOUX) DU GRAVIER / LA GRANDE VIGNE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-04
GEMENOS	GEM	014	7	AMÉNAGEMENT CHEMIN DE GARGUIER	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-02
GEMENOS	GEM	015	6	AMÉNAGEMENT CHEMIN NOTRE DAME BIS	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-04
GEMENOS	GEM	016	8	AMÉNAGEMENT CHEMIN DE ROUTELLE - PLUVIAL	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-04
GEMENOS	GEM	017	7	AMÉNAGEMENT (JAS DE LÈBRE)	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-02
GIGNAC LA NERTHE	GLN	001	40	ELARGISSEMENT RD 368	Département	Ouest-14
GIGNAC LA NERTHE	GLN	002	40	ELAGISSEMENT DE LA RD368 (PARTIE NORD)	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-13
GIGNAC LA NERTHE	GLN	003	25	ELARGISSEMENT RD 568 (PARTIE SUD)	Département	Ouest-19
GIGNAC LA NERTHE	GLN	004	4	CHEMINEMENT PIÉTON	Commune	Ouest-14
GIGNAC LA NERTHE	GLN	005	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-15
GIGNAC LA NERTHE	GLN	006	20	CARREFOUR À CRÉER SUR RD368 POUR ACCÈS ZONE D'ACTIVITÉS	Département	Ouest-13
GIGNAC LA NERTHE	GLN	007	8	CRÉATION LES MAURS	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
GIGNAC LA NERTHE	GLN	008	0	CARREFOUR À CRÉER RD 48A/VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
GIGNAC LA NERTHE	GLN	009	16	ELARGISSEMENT RD 48	Département	Ouest-14
GIGNAC LA NERTHE	GLN	010	20	ELARGISSEMENT RD 48 AU NORD DE LARD368	Département	Ouest-13
GIGNAC LA NERTHE	GLN	011	12	ELARGISSEMENT DE LA RD48 (AVENUE DU JAS)	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-19
GIGNAC LA NERTHE	GLN	012	20	ELARGISSEMENT RD 48A AU NORD DE LA RD 368	Département	Ouest-14
GIGNAC LA NERTHE	GLN	013	8	CRÉATION BRICARD (NORD RD368)	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-13
GIGNAC LA NERTHE	GLN	014	8	ELARGISSEMENT LE BOSQUET	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-19
GIGNAC LA NERTHE	GLN	015	8	ELARGISSEMENT GRANETTES (CH.DES GRANETTES)	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
GIGNAC LA NERTHE	GLN	016	6	ELARGISSEMENT GRANETTES (CH.DES AMANDIERS)	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
GIGNAC LA NERTHE	GLN	017	12	CRÉATION LAURE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-13
GIGNAC LA NERTHE	GLN	018	8	ELARGISSEMENT CH. DU VIGNON. LAURE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-13
GIGNAC LA NERTHE	GLN	019	8	CRÉATION LAURE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-13
GIGNAC LA NERTHE	GLN	020	8	ELARGISSEMENT DE LA RD 48 JUSQU'AU HAMEAU DES PIÉLETTES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-19
GIGNAC LA NERTHE	GLN	023	8	ELARGISSEMENT CHEMIN DE LA BERGERIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-19
GIGNAC LA NERTHE	GLN	024	12	ELARGISSEMENT GRANETTES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
GIGNAC LA NERTHE	GLN	025	4	CRÉATION ROQUEBARBE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-19
GIGNAC LA NERTHE	GLN	026	8	CRÉATION BOURDIGUE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-15
GIGNAC LA NERTHE	GLN	027	4	CRÉATION ROQUEBARBE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
GIGNAC LA NERTHE	GLN	028	6	CRÉATION HAUTS DE CAPEAU	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-15
GIGNAC LA NERTHE	GLN	029	8	ELARGISSEMENT QUARTIER LES FORTUNÉS	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-15
GIGNAC LA NERTHE	GLN	030	12	CRÉATION POUSARAQUE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
GIGNAC LA NERTHE	GLN	031	8	CRÉATION LES MAURS	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
GIGNAC LA NERTHE	GLN	032	8	ELARGISSEMENT ET CRÉATION LES MAURS	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
GIGNAC LA NERTHE	GLN	033	8	ELARGISSEMENT LOUBATIÈRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
GIGNAC LA NERTHE	GLN	034	12	ELARGISSEMENT RÉBUTY	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-15
GIGNAC LA NERTHE	GLN	035	0	CRÉATION GIRATOIRE ET ÉLARGISSEMENT BILLARD CHEMIN DE LA CARRAIRE DE L'AIGUILLE ET RD 368	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-13
GIGNAC LA NERTHE	GLN	036	12	CRÉATION ET ÉLARGISSEMENT BILLARD CHEMIN DE LA CARRAIRE DE L'AIGUILLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-13
GIGNAC LA NERTHE	GLN	037	0	VOIE D'ACCÈS ZAC DES AIGUILLES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-19
GIGNAC LA NERTHE	GLN	038	8	ELARGISSEMENT CH. THÉODORE AUBANEL	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
GIGNAC LA NERTHE	GLN	039	8	ELARGISSEMENT ET CRÉATION FAUCON	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
LA CIOTAT	LCT	001	4	CHEMIN PIÉTON DU MUGEL	Commune	Est-35
LA CIOTAT	LCT	002	8	ELARGISSEMENT DE L'AVENUE DES CALANQUES, DE L'AVENUE DU MATELAD À L'AVENUE DU MUGEL	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-35
LA CIOTAT	LCT	003	12	ELARGISSEMENT DE L'AVENUE DES CALANQUES, DE L'AVENUE DU PRÉ À L'AVENUE DU MATELAD	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-35
LA CIOTAT	LCT	004	8	LIAISON AVENUE DU MUGEL À L'AVENUE DE FIGUEROLLES	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-35
LA CIOTAT	LCT	005	6	LIAISON DU BOULEVARD DE LAVAUX AU BOULEVARD DES AUBÉPINES PAR L'IMPASSE MIREILLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-29
LA CIOTAT	LCT	006	12	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE LA GARDE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-35
LA CIOTAT	LCT	007	8	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DU SÉMAPHORE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-35
LA CIOTAT	LCT	008	4	ELARGISSEMENT DE LA TRAVERSE DE LA HAUTE BERTRANDIÈRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-35
LA CIOTAT	LCT	009	12	ELARGISSEMENT DE L'AVENUE FLORÉAL	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-35
LA CIOTAT	LCT	010	12	ELARGISSEMENT DE L'AVENUE DU PRÉ	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-35
LA CIOTAT	LCT	011	12	ELARGISSEMENT DU BOULEVARD MICHELET	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	012	12	ELARGISSEMENT DE LA JONCTION ENTRE L'AVENUE DE LA PÉTANQUE ET L'AVENUE JEAN MAILLOULAS	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	013	14	ELARGISSEMENT EMILE RIPPERT	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-33
LA CIOTAT	LCT	014	8	ELARGISSEMENT ET PROLONGEMENT DU CHEMIN DE STE BRIGITE , DU PONT DE L'AUTOROUTE AU CHEMIN CHARRÉ	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-29
LA CIOTAT	LCT	015	7	LIAISON DE LA ZAC DU VALLON DE JUANE AU CHEMIN DE STE BRIGITTE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-29
LA CIOTAT	LCT	016	8	ELARGISSEMENT DU CHEMIN CHARRÉ AU NORD DE L'AUTOROUTE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
LA CIOTAT	LCT	017	8	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE ST ELOI DANS LA PARTIE NORD	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-29
LA CIOTAT	LCT	018	12	ELARGISSEMENT DE L'AVENUE FERNAND GASSION, DE L'AVENUE KENNEDY AU BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	019	12	ELARGISSEMENT DE L'AVENUE LOUIS CROZET	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	020	8	ELARGISSEMENT DE L'AVENUE CHAMPAN, DU VALLAT DE LA BUCELLE JUSQU'À L'AVENUE F. BILLOUX	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
LA CIOTAT	LCT	021	9	ELARGISSEMENT DE L'AVENUE CAMUSSO (RD 141) ENTRE L'AV. J. GRAILLE ET L'AV. DES AUBES CLAIRES	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	022	10	ELARGISSEMENT DE L'AVENUE MARCEL CAMUSSO	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	023	14	ELARGISSEMENT DE L'AVENUE KENNEDY	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	024	16	ELARGISSEMENT DE L'AVENUE FERNAND GASSION	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	026	6	ACCÈS AUX ANCIENNES CITERNES	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	027	14	ELARGISSEMENT DU BOULEVARD LAMARTINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	029	7	LIAISON DE LA ZAC DE ST ELOI AU CHEMIN DU BAGUIER	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-29
LA CIOTAT	LCT	030	14	ELARGISSEMENT DE L'AVENUE FRÉDÉRIC MISTRAL	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	031	6	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE ST ELOI DANS LA PARTIE SUD	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-29
LA CIOTAT	LCT	032	20	ELARGISSEMENT DE L'AVENUE CAMUGLI (RD 40B)	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	033	20	ELARG. ET AMÉNAG. D'UN ESPACE PUBLIC À L'AV. PRÉSIDENT WILSON AU DÉBOUCHÉ DE LA TRAVERSE BIZALION	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	034	20	ELARGISSEMENT DE L'AVENUE CAMUGLI (RD 40B)	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	035	17	ELARGISSEMENT DE L'AVENUE ERNEST SUBILA (RD 40B)	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	036	0	CARREFOUR AV. SUBILIA - BODIN-GASSION-DULAC	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	037	25	ELARGISSEMENT DE L'AVENUE EMILE BODIN (RD 40B)	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	038	25	ELARGISSEMENT DE L'AVENUE EMILE BODIN (RD 40B)	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-28
LA CIOTAT	LCT	039	0	LIAISON CH. DE PUITS DE BRUNET ET L'AV. EMILE BODIN PAR LE LOGIS DE BRUNET ET LES HAUTS DE ROHAN	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-28
LA CIOTAT	LCT	040	8	ACCÈS À L'ÉCOLE BAPTISTIN BERNARD PAR LE LOGIS DE BRUNET	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	041	6	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DU BAGUIER	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-30
LA CIOTAT	LCT	042	20	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DU PUITS DU BRUNET	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	043	16	PROLONGEMENT DE L'AV. JULES FERRY JUSQU'AU CHEMIN DU PUITS DE BRUNET	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	044	6	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE VIREBELLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	045	12	ELARGISSEMENT DE L'AVENUE LOUS CROZET	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	046	8	ELARG DE L'IMP. JEAN OLIVIER ENTRE LE PROLONGEMENT DE L'AV. VICTOR BASCH ET LE LOT. LA FARDELOIE II	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	047	12	LIAISON DE L'AVENUE VICTOR BASCH AU CHEMIN DU PUITS DE BRUNET	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	048	12	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE FARDELOUP ET PROLONGATION JUSQU'AU GROUPE SCOLAIRE LOUIS PÉCOUT	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	049	12	ELARGI. DE L'AVENUE LOUIS CROZET, ENTRE LE CARREFOUR DU CH. DU PUITS DE BRUNET ET LE CH. DE FARDELOUP	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	050	9	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES CARRIÈRES JUSQU'AU CHEMIN DES JONCQUIÈRES	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	051	8	LIAISON AV. EMILE BODIN AU CHEMIN DE ST LOUP	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-28
LA CIOTAT	LCT	052	8	ELARGISSEMENT ET PROLONGEMENT DE LA TRAVERSE DE LA PÉPINIÈRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-28
LA CIOTAT	LCT	053	8	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE ST LOUP	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-28
LA CIOTAT	LCT	054	8	ELARGISSEMENT DE LA TRAVERSE DE LA CAPELETTE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-28
LA CIOTAT	LCT	055	8	LIAISON DE L'AVENUE EMILE BODIN À LA TRAVERSE DE LA CAPELETTE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-28
LA CIOTAT	LCT	056	12,5	ELARGISSEMENT DE L'AVENUE EMILE BODIN (RD 559)	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-28
LA CIOTAT	LCT	057	10	ELARGISSEMENT DE LA TRAVERSE DES MATTES	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-28
LA CIOTAT	LCT	058	8	ELARGISSEMENT DE L'AVENUE DES BELUGUES	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	059	6	ELARGISSEMENT DE LA MONTÉ DU GROS CHÊNE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-28
LA CIOTAT	LCT	060	20	ELARGISSEMENT DE L'AVENUE G. DULAC, ENTRE L'AVENUE E. BODIN ET L'AVENUE P. ROVARCH	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-28
LA CIOTAT	LCT	061	8	LIAISON DE LA TRAVERSE LA PLAINE À L'AVENUE GUILLAUME DULAC	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	062	8	ELARGISSEMENT ET PROLONGEMENT DE LA TRAVERSE DE LA PLAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	063	14	ELARGISSEMENT BD DE LAVAUX (RD 40 A)	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-29

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
LA CIOTAT	LCT	064	12	ELARGISSEMENT DE LA TRAVERSE DU SÉCADOU	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	065	8	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE LA CIVADE VERDE ET DU CHEMIN DES GARCINS	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-30
LA CIOTAT	LCT	066	16	LIAISON DE L'AVENUE DE LA MÉDITERRANÉE À L'AVENUE EMILE RIPPET	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-29
LA CIOTAT	LCT	067	20	ELARGISSEMENT DE L'AVENUE JOSEPH DE ROUMANILLE (RD3)	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-29
LA CIOTAT	LCT	068	20	ELARGISSEMENT DE L'AVENUE JOSEPH DE ROUMANILLE (RD3)	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
LA CIOTAT	LCT	069	6	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE VAL TENDRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
LA CIOTAT	LCT	070	6	ELARGISSEMENT DE LA TRAVERSE DU BAGUIER	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-30
LA CIOTAT	LCT	071	6	LIAISON ENTRE LE CHEMIN DES PLAINES BARONNES ET LE VALLON DE TEYSSEIRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-30
LA CIOTAT	LCT	072	25	ELARGISSEMENT DE LA CORNICHE ARÈNE CROS À LA LIMITE DU VAR	Département	Est-34
LA CIOTAT	LCT	073	6	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES POISSONNIERS, ENTRE LE CHEMIN DE ROUMAGOUA ET LA ZAC DES SÉVERIERS	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-28
LA CIOTAT	LCT	074	12	ELARGISSEMENT DU CHEMIN ROUMAGOUA ET DE SON PROLONGEMENT VERS ATHÉLIA IV	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-28
LA CIOTAT	LCT	075	10	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES GRANIÈRES	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-28
LA CIOTAT	LCT	076	10	LIAISON DES GRANIÈRES À LA LIONNE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-28
LA CIOTAT	LCT	077	0	ELARGISSEMENT DU BOULEVARD DE LAVAUX	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-29
LA CIOTAT	LCT	078	6	LIAISON DE LA VOIE ANTIOPE AU PONT DE L'AUTOROUTE PAR LES SÉVERIERS NORD	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-23
LA CIOTAT	LCT	079	6	LIAISON DE LA VOIE ANTIOPE AU CHEMIN DE CEYRESTE À ROUMAGOUA	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-23
LA CIOTAT	LCT	080	6	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DU RÉSERVOIR	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-23
LA CIOTAT	LCT	081	4	CRÉATION D'UN CHEMIN PIÉTON	Commune	Est-28
LA CIOTAT	LCT	082	0	AMÉNAG. GIRATOIRE À L'INTERSECTION DE L'AV. M. SAGNIER, DE L'AV. DU CAP. MAURIN ET DE L'AV. FLORÉAL	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-35
LA CIOTAT	LCT	083	10	CRÉATION D'UNE VOIE DE DESSERTE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-29
LA CIOTAT	LCT	084	0	GIRATOIRE D'ACCÈS ATHELIA V	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-28
LA CIOTAT	LCT	085	0	ROND-POINT	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-29
LA CIOTAT	LCT	086	12	LIAISON PIÉTONNE ET CYCLE ENTRE L'AV RITT ET L'AV DE L'ABEILLE	Commune	Est-29
LA CIOTAT	LCT	087	0	LIAISON PIÉTONNE ENTRE L'AV RITT ET L'AV ROUMANILLE	Commune	Est-29
LA CIOTAT	LCT	088	6	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES BAGNOLS	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-29
LA CIOTAT	LCT	089	12	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE L'HOMME ROUGE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-29
LA CIOTAT	LCT	090	8	ELARGISSEMENT DU CHEMIN CARRÉ, ENTRE LA VOIE SNCF ET L'AUTOROUTE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-29
LA CIOTAT	LCT	091	8	LIAISON ENTRE LE CHEMIN DU BAGUIER ET LE BVD DES CIGALES	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-29
LA CIOTAT	LCT	092	8	ELARGISSEMENT DE L'AVENUE DU BAGUIER	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-29
LA CIOTAT	LCT	093	5	LIAISON PIÉTONNE	Commune	Est-28
LA CIOTAT	LCT	094	0	CRÉATION D'UN CARREFOUR DE L'AVENUE F. GASSION DE LA RD 559 À L'AVENUE KENNEDY	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	095	18	ELARGISSEMENT DE L'AVENUE DE FONTSAINTE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-29
LA CIOTAT	LCT	096	12	ELARGISSEMENT DE L'AVENUE DE SAINT-JEAN	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-29
LA CIOTAT	LCT	097	5,5	CRÉATION D'UNE LIAISON ENTRE LE BD DE LAVAUX ET LE LOTISSEMENT BARTHÉLÉMY	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-29
LA CIOTAT	LCT	098	6	LIAISON DU BOULEVARD DE LAVAUX AU BOULEVARD DES AUBÉPINES PAR L'IMPASSE MIREILLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-29
LA CIOTAT	LCT	099	10	CREATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-23
LA CIOTAT	LCT	100	20	ELARG. DE LA TRAVERSE BIZALION	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	LCT	101	5	VOIE DE DESENCLAVEMENT	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-28
LA CIOTAT	LCT	102	0	CREATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-29
LE ROVE	LRV	001	4	AMÉNAGEMENT CHEMIN DES PATINELLES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-19
LE ROVE	LRV	002	8	AMÉNAGEMENT CHEMIN DE LA CRIDE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-19

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
LE ROVE	LRV	003	20	AMÉNAGEMENT RD 568	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-25
LE ROVE	LRV	004	32	AMÉNAGEMENT RD 568	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-25
LE ROVE	LRV	005	0	AMÉNAGEMENT INTERSECTION RD 568	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-25
LE ROVE	LRV	006	0	AMÉNAGEMENT INTERSECTION RD 568	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-26
LE ROVE	LRV	007	8	AMÉNAGEMENT CHEMIN DU CAMPON	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-25
LE ROVE	LRV	008	10	AMÉNAGEMENT AVENUE DE SAINT ROCH	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-25
LE ROVE	LRV	008	12	AMÉNAGEMENT AVENUE DE SAINT ROCH	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-25
LE ROVE	LRV	009	8	AMÉNAGEMENT AVENUE DE SAINT ROCH	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-25
LE ROVE	LRV	010	8	AMÉNAGEMENT RUE DU DOUARD	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-25
LE ROVE	LRV	011	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-25
LE ROVE	LRV	012	12	AMÉNAGEMENT RUE JACQUES DUCLOS - AVENUE JEAN JAURÈS	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-21
LE ROVE	LRV	013	8	AMÉNAGEMENT RUE DU 23 AOÛT 1944	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-25
LE ROVE	LRV	014	12	AMÉNAGEMENT BOULEVARD DE LA CARRAIRADE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-25
LE ROVE	LRV	015	8	AMÉNAGEMENT RUE DU MAS	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-21
LE ROVE	LRV	016	2,5	AMÉNAGEMENT IMPASSE DES MAZETS	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-21
LE ROVE	LRV	017	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-21
LE ROVE	LRV	018	0	AMÉNAGEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-26
LE ROVE	LRV	019	8	AMÉNAGEMENT CHEMIN DES HÉRITAGES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-26
LE ROVE	LRV	020	12	AMÉNAGEMENT BOULEVARD DE LA RICARDE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-26
LE ROVE	LRV	021	8	AMÉNAGEMENT RUE DU GRAMENIER	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-26
LE ROVE	LRV	022	12	AMÉNAGEMENT RUE DU Puits DU JARDIN	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-26
LE ROVE	LRV	023	8	AMÉNAGEMENT RUE DE L'ORATOIRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-26
LE ROVE	LRV	024	8	AMÉNAGEMENT AVENUE DES BASTIDES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-26
LE ROVE	LRV	025	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-21
LE ROVE	LRV	026	8	AMÉNAGEMENT CHEMIN DE LA BAUME	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-21
LE ROVE	LRV	027	8	AMÉNAGEMENT ROUTE DE LA VESSE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-29
LE ROVE	LRV	028	8	AMÉNAGEMENT CHEMIN DE LA CARRIÈRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-30
LE ROVE	LRV	029	8	AMÉNAGEMENT ROUTE DE LA VESSE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-30
LE ROVE	LRV	030	10	AMÉNAGEMENT ROUTE DE NIOLON	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-30
LE ROVE	LRV	031	12	AMÉNAGEMENT CHEMIN DE LA BERGERIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-25
LE ROVE	LRV	032	8	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-21
LE ROVE	LRV	033	5	ELARGISSEMENT RD5 POUR LIAISON DOUCE ET PLANTATIONS	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-25
LE ROVE	LRV	034	1,5	ELARGISSEMENT RD568 POUR LIAISON DOUCE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-25
LE ROVE	LRV	035	0	ÉCHANGEUR A55-RD568	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-20
LE ROVE	LRV	036	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-19
MARIGNANE	MGN	001	0	RD20E	Département	Ouest-05
MARIGNANE	MGN	002	6	CRATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
MARIGNANE	MGN	003	12	AMÉNAGEMENT BOULEVARD DE LA SIGNORE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	MGN	004	8	AMÉNAGEMENT BOULEVARD DE LA SIGNORE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	MGN	005	12	AMÉNAGEMENT RUE GUILLAUMET	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	MGN	006	0	RD9 - AVENUE DU 8 MAI 1945	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-07

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARIGNANE	MGN	006	40	RD9 - AVENUE DU 8 MAI 1945	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-07
MARIGNANE	MGN	007	40	RD9	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-13
MARIGNANE	MGN	008	6	AMÉNAGEMENT - RUE PIERRE GEAORGES LATÉCOÈRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	MGN	009	12	VOIE URBAINE SUD + CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
MARIGNANE	MGN	010	16	RD48 (DU RD9 À LA RD568) - AVENUE DU GAL SALAN	Département	Ouest-13
MARIGNANE	MGN	011	8	RD48 (NORD DE MARIGNANE) - BD JEAN MERMOZ	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	MGN	012	8	AMÉNAGEMENT - RUE PIERRE GEAORGES LATÉCOÈRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	MGN	013	20	RD20 - AVENUE HENRI DUNANT (PONT VOIE FERRÉE)	Département	Ouest-09
MARIGNANE	MGN	014	8	AMÉNAGEMENT	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	MGN	015	8	AMÉNAGEMENT - RUE DANIEL MORELON	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	MGN	016	8	AMÉNAGEMENT	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	MGN	017	12	AMÉNAGEMENT CD48 AVENUE ST ANNE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-07
MARIGNANE	MGN	018	12	AMÉNAGEMENT - CHEMIN DES BEUGONS	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	MGN	019	40	RD9	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-13
MARIGNANE	MGN	020	8	AMÉNAGEMENT + CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	MGN	021	8	AMÉNAGEMENT	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	MGN	022	8	AMÉNAGEMENT - RUE GUY DRUT	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	MGN	023	8	AMÉNAGEMENT	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-07
MARIGNANE	MGN	024	8	AMÉNAGEMENT VOIE URBAINE - RUE DES LILAS	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	MGN	025	4	VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-07
MARIGNANE	MGN	026	8	VOIE URBAINE RUE LUC LEBLANC	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	MGN	027	12	VOIE URBAINE- CHEMINS DES BEUGONS	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	MGN	028	12	VOIE URBAINE + CARREFOUR - RUE BERNARD HINAULT	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	MGN	029	12	VOIE URBAINE - RUE RAYMOND POULIDOR	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	MGN	030	8	AMÉNAGEMENT VOIE URBAINE - RUE MARCEL CERDAN	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	MGN	031	12	AMÉNAGEMENT RUE H. BARRELET	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-07
MARIGNANE	MGN	032	8	AMÉNAGEMENT VOIE URBAINE - RUE DE SOUVENIR FRANÇAIS	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	MGN	033	12	AMÉNAGEMENT AVENUE DE LA LIBÉRATION, AVENUE R. CORRAO + CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	MGN	034	12	AMÉNAGEMENT AVENUE ROLLAND CORRAO	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-05
MARIGNANE	MGN	035	0	AMÉNAGEMENT CHEMIN ST PIERRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-07
MARIGNANE	MGN	036	8	VOIE URBAINE - RUE HENRI VANDERPOOL	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-08
MARIGNANE	MGN	037	8	VOIE URBAINE - RUE DE LA CADIÈRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-08
MARIGNANE	MGN	038	8	VOIE URBAINE - RUE DU GALOUBET	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-08
MARIGNANE	MGN	039	8	AMÉNAGEMENT VOIE URBAINE - BOULEVARD DES PLAINES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-08
MARIGNANE	MGN	040	8	AMÉNAGEMENT VOIE URBAINE - RUE DU GAL EISENHOWER	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-08
MARIGNANE	MGN	041	8	AMÉNAGEMENT VOIE URBAINE - RUE DES ANCIENS VERGERS	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-08
MARIGNANE	MGN	042	0	AMÉNAGEMENT AVENUE LACANAU + ESPACE VERT	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-07
MARIGNANE	MGN	043	16	AMÉNAGEMENT AVENUE LACANAU + ESPACE VERT	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-08
MARIGNANE	MGN	044	12	AMÉNAGEMENT VOIE URBAINE - BOULEVARD DU RAUMARTIN	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-07
MARIGNANE	MGN	045	8	VOIE URBAINE - RUE DES MOISSONS	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
MARIGNANE	MGN	046	12	VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARIGNANE	MGN	047	20	AMÉNAGEMENT VOIE URBAINE - RUE ROBERT SCHUMAN	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
MARIGNANE	MGN	048	8	VOIE URBAINE - RUE GEORGES BIDAULT	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
MARIGNANE	MGN	049	8	AMÉNAGEMENT VOIE URBAINE - RUE VALÉRY CHASSON	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-07
MARIGNANE	MGN	050	8	AMÉNAGEMENT VOIE URBAINE - RUE FERDINAND PILLET	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-07
MARIGNANE	MGN	051	20	AMÉNAGEMENT VOIE URBAINE - RUE ROBERT SCHUMAN	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-07
MARIGNANE	MGN	052	8	VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-07
MARIGNANE	MGN	053	8	VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-07
MARIGNANE	MGN	054	12	AMÉNAGEMENT VOIE URBAINE - CHEMIN DES GRANETTES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
MARIGNANE	MGN	056	8	VOIE URBAINE - CHEMIN DE FIGUEROLLES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
MARIGNANE	MGN	057	8	CRÉATION DE VOIRIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-08
MARIGNANE	MGN	058	8	VOIE URBAINE - CHEMIN DE FIGUEROLLES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
MARIGNANE	MGN	059	12	AMÉNAGEMENT VOIE URBAINE - CHEMIN DE REBUTY	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
MARIGNANE	MGN	060	8	VOIE URBAINE - CHEMIN DE FIGUEROLLES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
MARIGNANE	MGN	061	8	VOIE URBAINE - AVENUE DE LACANAU H. MILHAU	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-08
MARIGNANE	MGN	062	12	VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-13
MARIGNANE	MGN	063	12	VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	MGN	064	16	RD48 - ROUTE DE LA PLAGE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	MGN	065	12	AMÉNAGEMENT RUE GUILLAUMET	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	MGN	066	8	VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-05
MARIGNANE	MGN	067	12	VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-05
MARIGNANE	MGN	068	4	VOIE URBAINE QUARTIER DU MOULIN	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-05
MARIGNANE	MGN	069	8	VOIE URBAINE - CHEMIN DEÏ CASAÏRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-07
MARIGNANE	MGN	070	4	VOIE PIÉTONNE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	MGN	071	8	VOIE URBAINE (LOT BARRIÈRE) - CHEMIN DE LA SIGNORE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	MGN	072	8	VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-07
MARIGNANE	MGN	073	8	VOIE PIÉTONNE (BOULEVARD FRÉDÉRIC CHAVE)	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	MGN	074	8	VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-07
MARIGNANE	MGN	075	4	VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-08
MARIGNANE	MGN	076	6	VOIE URBAINE (NORD CIMETIÈRE)	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	MGN	077	8	VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-08
MARIGNANE	MGN	078	8	VOIE URBAINE - RUE DES VIGNES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-15
MARIGNANE	MGN	079	8	VOIE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
MARIGNANE	MGN	080	3	PROMENADE CADIÈRE	Commune	Ouest-07
MARIGNANE	MGN	081	0	AMÉNAGEMENT CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-07
MARIGNANE	MGN	082	6	VOIE URBAINE - RUE DES BLÉS	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-08
MARIGNANE	MGN	083	4	VOIE URBAINE - LIAISON PIÉTONNE BORD DE LA CADIÈRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-07
MARIGNANE	MGN	084	8	VOIE URBAINE - RUE JEAN MONNET	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
MARIGNANE	MGN	085	28	VOIE URBAINE LES FLORIDES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-13
MARIGNANE	MGN	086	30	VOIE URBAINE LES FLORIDES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-13
MARIGNANE	MGN	087	10	VOIE URBAINE LES FLORIDES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-13
MARIGNANE	MGN	088	28	VOIE URBAINE LES FLORIDES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-13

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARIGNANE	MGN	089	23	VOIE URBAINE LES FLORIDES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-13
MARIGNANE	MGN	090	16	VOIE URBAINE LES FLORIDES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-07
MARIGNANE	MGN	091	17	VOIE URBAINE LES FLORIDES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-13
MARIGNANE	MGN	092	0	VOIE URBAINE LES FLORIDES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-13
MARIGNANE	MGN	093	0	AMÉNAGEMENT BHNS	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-07
MARSEILLE	M01	001	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-40
MARSEILLE	M01	002	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M02	001	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M02	002	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M02	003	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M02	004	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M02	005	30	AMÉNAGEMENT DE TCSP	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-33
MARSEILLE	M02	006	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M02	007	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M02	008	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M02	009	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M02	010	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M02	013	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-33
MARSEILLE	M02	014	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-39
MARSEILLE	M02	015	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-26
MARSEILLE	M02	016	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-26
MARSEILLE	M02	017	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M02	018	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M02	019	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M02	020	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-26
MARSEILLE	M02	021	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M02	022	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M02	024	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M02	025	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M02	026	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M02	027	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M02	028	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M02	029	6	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M03	001	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M03	002	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M03	003	14	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M03	004	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-34
MARSEILLE	M03	005	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	EPA Euroméditerranée	Centre-34
MARSEILLE	M03	006	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	EPA Euroméditerranée	Centre-34
MARSEILLE	M03	007	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M03	008	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARSEILLE	M03	009	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M03	010	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	EPA Euroméditerranée	Centre-34
MARSEILLE	M03	011	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M03	012	8	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M03	013	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M03	014	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-34
MARSEILLE	M03	015	0	CRÉATION D'UN ESCALIER	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-33
MARSEILLE	M03	016	0	INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE	RFF	Centre-34
MARSEILLE	M03	017	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M03	018	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M03	019	13	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M03	020	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M03	021	0	ELARGISSEMENT DE VOIE CRÉATION DE PLACETTE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-33
MARSEILLE	M03	022	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M03	023	0	ELARGISSEMENT DE VOIE CRÉATION DE PARVIS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-33
MARSEILLE	M03	024	50	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M03	025	20	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-33
MARSEILLE	M03	026	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M03	027	22	AMÉNAGEMENT DE TCSP	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-33
MARSEILLE	M03	028	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M03	029	9,5	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M03	030	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M03	031	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M03	032	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M03	033	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M03	034	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M03	035	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M03	036	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M03	037	0	CRÉATION DE VOIE ET PARVIS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M03	038	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-34
MARSEILLE	M03	039	40	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M03	040	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M03	041	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-34
MARSEILLE	M03	042	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M03	043	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M03	044	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M03	045	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M03	046	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M03	047	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M03	048	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M03	049	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARSEILLE	M03	050	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M03	051	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M03	052	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M03	053	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M03	054	0	OIN EUROMEDITERRANÉE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M04	001	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M04	002	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M04	003	7	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M04	004	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M04	005	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M04	006	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M04	007	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M04	008	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M04	009	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M04	010	45	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M04	011	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	M04	012	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M04	013	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M04	014	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-40
MARSEILLE	M05	001	8	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-40
MARSEILLE	M05	002	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-41
MARSEILLE	M05	003	18	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M05	004	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M05	005	9	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M05	006	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-40
MARSEILLE	M05	007	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-40
MARSEILLE	M05	008	23	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-40
MARSEILLE	M05	009	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M05	010	11	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M05	011	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-40
MARSEILLE	M05	012	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M06	001	11	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M06	002	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M06	003	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M06	004	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M06	005	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M06	006	18	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M06	007	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M07	001	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-46
MARSEILLE	M07	002	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-46
MARSEILLE	M07	003	18	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-46

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARSEILLE	M07	004	6	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-46
MARSEILLE	M07	005	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-46
MARSEILLE	M07	006	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-46
MARSEILLE	M07	007	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-46
MARSEILLE	M07	008	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-46
MARSEILLE	M07	009	13	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-46
MARSEILLE	M07	010	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-46
MARSEILLE	M07	011	9	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-46
MARSEILLE	M07	013	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-46
MARSEILLE	M07	014	0	AIRE DE RETOURNEMENT	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-46
MARSEILLE	M07	015	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-46
MARSEILLE	M07	016	18	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-46
MARSEILLE	M07	017	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-46
MARSEILLE	M07	018	3,6	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-46
MARSEILLE	M07	019	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M07	020	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-46
MARSEILLE	M08	001	8	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-57
MARSEILLE	M08	002	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-57
MARSEILLE	M08	003	35	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-52
MARSEILLE	M08	004	15	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-57
MARSEILLE	M08	005	20	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-57
MARSEILLE	M08	006	30	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-57
MARSEILLE	M08	007	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-57
MARSEILLE	M08	008	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-60
MARSEILLE	M08	009	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-60
MARSEILLE	M08	010	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-52
MARSEILLE	M08	011	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-61
MARSEILLE	M08	012	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-61
MARSEILLE	M08	013	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-61
MARSEILLE	M08	015	26	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-61
MARSEILLE	M08	016	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-57
MARSEILLE	M08	017	8	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-57
MARSEILLE	M08	018	11	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-57
MARSEILLE	M08	019	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-57
MARSEILLE	M08	020	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-52
MARSEILLE	M08	021	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-57
MARSEILLE	M08	022	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-57
MARSEILLE	M08	023	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-57
MARSEILLE	M08	024	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-57
MARSEILLE	M08	025	15	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-57
MARSEILLE	M08	026	26	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-57

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARSEILLE	M08	028	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-52
MARSEILLE	M08	029	18	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M08	030	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-52
MARSEILLE	M08	031	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-52
MARSEILLE	M08	032	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-52
MARSEILLE	M08	033	8	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M08	034	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M08	035	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M08	036	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M08	037	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-52
MARSEILLE	M08	038	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M08	039	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M08	040	9	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M08	041	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M08	042	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-57
MARSEILLE	M08	043	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-57
MARSEILLE	M08	044	7	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-61
MARSEILLE	M08	045	9	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-61
MARSEILLE	M08	046	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-57
MARSEILLE	M08	047	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M08	048	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-52
MARSEILLE	M08	049	11	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-57
MARSEILLE	M09	001	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M09	002	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	M09	003	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-59
MARSEILLE	M09	004	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-59
MARSEILLE	M09	005	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M09	006	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-62
MARSEILLE	M09	007	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	M09	008	16	CREATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M09	009	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M09	010	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M09	011	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M09	012	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M09	013	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	M09	014	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M09	015	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-62
MARSEILLE	M09	016	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	M09	017	0	CRÉATION DE VOIE MODES DOUX	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M09	018	25	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M09	019	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARSEILLE	M09	020	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M09	021	14	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-62
MARSEILLE	M09	022	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M09	023	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-57
MARSEILLE	M09	024	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M09	025	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-62
MARSEILLE	M09	026	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-62
MARSEILLE	M09	027	4	AMENAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-63
MARSEILLE	M09	028	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M09	029	2	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-63
MARSEILLE	M09	030	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	M09	031	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-54
MARSEILLE	M09	032	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M09	033	7	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	M09	034	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-54
MARSEILLE	M09	035	8	CRÉATION DE VOIE MODS DOUX	Commune	Centre-53
MARSEILLE	M09	036	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M09	037	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M09	038	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	M09	039	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	M09	040	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	M09	041	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	M09	042	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	M09	043	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	M09	044	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	M09	045	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	M09	046	16	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	M09	047	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	M09	048	30	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	M09	049	25	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	M09	050	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	M09	051	11	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	M09	052	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	M09	053	6	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	M09	054	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-62
MARSEILLE	M09	055	13	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-62
MARSEILLE	M09	056	18	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-62
MARSEILLE	M09	057	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-62
MARSEILLE	M09	058	16	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M09	059	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-62
MARSEILLE	M09	060	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-62

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARSEILLE	M09	062	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-62
MARSEILLE	M09	064	11	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-62
MARSEILLE	M09	065	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	M09	066	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	M09	067	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M09	068	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M09	069	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	M09	070	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M09	071	14	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M09	072	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M09	073	6	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	M09	074	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M09	075	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-62
MARSEILLE	M09	076	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-62
MARSEILLE	M09	077	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-62
MARSEILLE	M09	079	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-62
MARSEILLE	M09	081	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-63
MARSEILLE	M09	083	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M09	084	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M09	085	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M09	086	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M09	087	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M09	088	0	CHEMINEMENT PIETON	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-62
MARSEILLE	M10	001	26	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-54
MARSEILLE	M10	002	24	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	003	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-49
MARSEILLE	M10	004	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-54
MARSEILLE	M10	005	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-41
MARSEILLE	M10	006	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	007	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	008	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	009	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	010	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	011	0	TALUS D'AUTOROUTE	Etat	Centre-48
MARSEILLE	M10	012	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	013	11	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M10	014	16	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M10	015	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	016	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-54
MARSEILLE	M10	017	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	018	8	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-49

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARSEILLE	M10	019	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-49
MARSEILLE	M10	020	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-49
MARSEILLE	M10	021	25	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M10	022	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	023	30	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M10	024	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	025	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	026	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-49
MARSEILLE	M10	027	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	028	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M10	029	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	030	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M10	031	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	032	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	033	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	034	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	035	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	036	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	037	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	038	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	039	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	040	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	041	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	042	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M10	043	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	044	25	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-49
MARSEILLE	M10	045	25	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	M10	046	4	AMÉNAGEMENT DE PISTE DFCI	Commune	Centre-54
MARSEILLE	M10	047	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-54
MARSEILLE	M10	048	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	049	6	CRÉATION DE VOIE MODS DOUX	Commune	Centre-48
MARSEILLE	M10	051	18	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	052	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	053	20	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-49
MARSEILLE	M10	054	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M10	055	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M10	056	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M10	057	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	058	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	059	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	060	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARSEILLE	M10	061	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	062	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M10	063	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	064	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	065	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M10	066	20	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	067	30	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	068	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	069	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	070	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	071	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	072	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	073	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	074	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	075	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	076	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	077	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M10	078	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M10	079	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	080	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	081	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M10	082	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M10	083	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M10	084	24	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M10	085	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M10	086	23	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M10	087	11	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	088	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-54
MARSEILLE	M10	089	11	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	090	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	091	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	092	4	AMÉNAGEMENT DE PISTE DFCI	Commune	Centre-54
MARSEILLE	M10	093	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	094	11	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-49
MARSEILLE	M10	095	30	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M10	096	30	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	M10	097	11	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	098	9	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	099	24	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	100	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	101	12	CRÉATION DE VOIE MODS DOUX	Commune	Centre-48

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARSEILLE	M10	102	11	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	103	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	104	0	AIRE DE RETOURNEMENT	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-49
MARSEILLE	M10	105	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	106	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	107	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	108	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M10	109	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	M11	001	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-49
MARSEILLE	M11	002	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-38
MARSEILLE	M11	003	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-37
MARSEILLE	M11	004	8	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-37
MARSEILLE	M11	005	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-44
MARSEILLE	M11	006	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-44
MARSEILLE	M11	007	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-38
MARSEILLE	M11	008	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-43
MARSEILLE	M11	009	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-44
MARSEILLE	M11	010	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-43
MARSEILLE	M11	011	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-51
MARSEILLE	M11	012	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-44
MARSEILLE	M11	013	5	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-44
MARSEILLE	M11	014	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Département	Centre-43
MARSEILLE	M11	015	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M11	016	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-43
MARSEILLE	M11	017	24	CRÉATION DE VOIE	Département	Centre-43
MARSEILLE	M11	018	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-44
MARSEILLE	M11	019	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-38
MARSEILLE	M11	020	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-38
MARSEILLE	M11	021	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-38
MARSEILLE	M11	022	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-44
MARSEILLE	M11	023	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-38
MARSEILLE	M11	024	5	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-37
MARSEILLE	M11	025	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M11	026	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M11	027	6	CRÉATION DE VOIE MODS DOUX	Commune	Centre-49
MARSEILLE	M11	028	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M11	029	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M11	030	25	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-44
MARSEILLE	M11	031	6	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-43
MARSEILLE	M11	032	11	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-41
MARSEILLE	M11	033	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-41

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARSEILLE	M11	034	8	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-37
MARSEILLE	M11	035	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-43
MARSEILLE	M11	036	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-43
MARSEILLE	M11	037	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-43
MARSEILLE	M11	038	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-50
MARSEILLE	M11	039	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-50
MARSEILLE	M11	040	7	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-49
MARSEILLE	M11	041	0	AIRE DE RETOURNEMENT	Commune	Centre-44
MARSEILLE	M11	042	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-38
MARSEILLE	M11	043	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-50
MARSEILLE	M11	044	7	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-50
MARSEILLE	M11	045	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-43
MARSEILLE	M11	046	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M11	047	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-38
MARSEILLE	M11	048	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-38
MARSEILLE	M11	049	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-41
MARSEILLE	M11	050	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M11	051	25	ELARGISSEMENT DE VOIE	Département	Centre-44
MARSEILLE	M11	052	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-37
MARSEILLE	M11	053	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-43
MARSEILLE	M11	054	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-51
MARSEILLE	M11	055	8	CRÉATION DE VOIE	Commune	Centre-43
MARSEILLE	M11	056	8	CRÉATION DE VOIE	Commune	Centre-44
MARSEILLE	M11	057	8	CRÉATION DE VOIE	Commune	Centre-44
MARSEILLE	M11	058	6	CRÉATION DE VOIE	Commune	Centre-44
MARSEILLE	M11	059	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-50
MARSEILLE	M11	060	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-44
MARSEILLE	M11	061	8	CRÉATION DE VOIE	Commune	Centre-44
MARSEILLE	M11	062	13	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-43
MARSEILLE	M11	063	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-44
MARSEILLE	M11	064	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-43
MARSEILLE	M11	065	8	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-37
MARSEILLE	M11	066	6	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-43
MARSEILLE	M11	067	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-37
MARSEILLE	M11	068	9	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-43
MARSEILLE	M11	069	9	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-37
MARSEILLE	M11	070	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-43
MARSEILLE	M11	071	8	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-43
MARSEILLE	M11	072	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-43
MARSEILLE	M11	073	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-43
MARSEILLE	M11	074	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARSEILLE	M11	075	12	INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE	RFF	Centre-42
MARSEILLE	M11	076	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-44
MARSEILLE	M11	077	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-44
MARSEILLE	M11	078	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-51
MARSEILLE	M11	079	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-50
MARSEILLE	M11	080	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M11	081	4	CRÉATION DE VOIE	Commune	Centre-50
MARSEILLE	M11	082	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Commune	Centre-50
MARSEILLE	M11	083	6	CRÉATION DE VOIE	Commune	Centre-44
MARSEILLE	M11	084	6	CRÉATION DE VOIE	Commune	Centre-44
MARSEILLE	M11	085	8	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-43
MARSEILLE	M11	086	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-38
MARSEILLE	M11	087	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M11	088	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-41
MARSEILLE	M11	089	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M11	090	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-41
MARSEILLE	M11	091	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-50
MARSEILLE	M11	092	18	CRÉATION VOIRIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-41
MARSEILLE	M11	093	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M11	094	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M11	095	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M11	096	6	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-44
MARSEILLE	M11	097	4	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-44
MARSEILLE	M11	098	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M11	099	17	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M11	100	25	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M11	101	11	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M11	102	11	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M11	103	11	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M11	104	7	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-49
MARSEILLE	M11	105	8	ELARGISSEMENT DE VOIE	Commune	Centre-44
MARSEILLE	M11	106	8	ELARGISSEMENT DE VOIE	Commune	Centre-44
MARSEILLE	M11	107	8	CRÉATION DE VOIE	Commune	Centre-44
MARSEILLE	M11	108	8	ELARGISSEMENT DE VOIE	Commune	Centre-44
MARSEILLE	M11	109	8	ELARGISSEMENT DE VOIE	Commune	Centre-44
MARSEILLE	M11	110	8	CRÉATION DE VOIE	Commune	Centre-44
MARSEILLE	M11	111	9	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-49
MARSEILLE	M11	112	8	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-38
MARSEILLE	M11	113	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-41
MARSEILLE	M11	114	9	RECONFIGURATION DE L'ÉCHANGEUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-43
MARSEILLE	M11	115	4	AMÉNAGEMENT DE PISTE DFCI	Commune	Centre-32

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARSEILLE	M11	116	4	AMÉNAGEMENT DE PISTE DFCI	Commune	Centre-37
MARSEILLE	M11	117	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-50
MARSEILLE	M11	118	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M11	119	8	ELARGISSEMENT DE VOIE	Commune	Centre-43
MARSEILLE	M11	120	4	AMÉNAGEMENT DE PISTE DFCI	Commune	Centre-38
MARSEILLE	M11	121	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-43
MARSEILLE	M11	122	19	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-49
MARSEILLE	M12	001	6	CRÉATION DE VOIE MODES DOUX	Commune	Centre-41
MARSEILLE	M12	002	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	M12	003	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-36
MARSEILLE	M12	004	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-36
MARSEILLE	M12	005	8	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	M12	006	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-36
MARSEILLE	M12	007	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	M12	008	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	M12	009	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-41
MARSEILLE	M12	010	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-36
MARSEILLE	M12	011	20	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M12	012	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-36
MARSEILLE	M12	013	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-36
MARSEILLE	M12	014	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M12	015	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M12	016	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-41
MARSEILLE	M12	017	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-41
MARSEILLE	M12	018	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-41
MARSEILLE	M12	019	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-41
MARSEILLE	M12	020	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-41
MARSEILLE	M12	021	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-41
MARSEILLE	M12	022	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	M12	023	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	M12	024	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	M12	025	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-36
MARSEILLE	M12	026	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	M12	027	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	M12	028	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	M12	029	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-36
MARSEILLE	M12	030	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	M12	031	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Département	Centre-29
MARSEILLE	M12	032	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Département	Centre-36
MARSEILLE	M12	033	8	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	M12	034	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARSEILLE	M12	035	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	M12	036	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-41
MARSEILLE	M12	037	11	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	M12	038	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-36
MARSEILLE	M12	039	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-36
MARSEILLE	M12	040	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-36
MARSEILLE	M12	041	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-36
MARSEILLE	M12	042	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-36
MARSEILLE	M12	043	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-41
MARSEILLE	M12	044	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	M12	045	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-36
MARSEILLE	M12	046	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-41
MARSEILLE	M12	047	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-36
MARSEILLE	M12	048	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-36
MARSEILLE	M12	049	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	M12	050	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M12	051	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M12	052	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	M12	053	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	M12	054	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M12	055	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M12	056	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-43
MARSEILLE	M12	057	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	M12	058	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	M12	059	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-36
MARSEILLE	M12	060	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M12	061	11	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-36
MARSEILLE	M12	062	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M12	063	6	CRÉATION DE VOIE MODES DOUX	Commune	Centre-42
MARSEILLE	M12	064	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-36
MARSEILLE	M12	065	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-36
MARSEILLE	M12	066	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-36
MARSEILLE	M12	067	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M12	068	8	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	M12	069	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M12	070	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
MARSEILLE	M12	071	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-36
MARSEILLE	M12	072	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-37
MARSEILLE	M12	073	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-36
MARSEILLE	M12	074	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M12	075	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARSEILLE	M12	077	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-36
MARSEILLE	M12	078	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-37
MARSEILLE	M12	079	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M12	081	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	M12	082	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M12	083	0	CRÉATION D'INFRASTRUCTURE TCSP	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M12	084	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M12	085	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M12	086	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M12	087	0	CRÉATION DE VOIE / INFRASTRUCTURE TCSP	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M12	088	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M12	089	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	M13	001	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-15
MARSEILLE	M13	002	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-15
MARSEILLE	M13	003	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	004	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	005	6	CRÉATION DE VOIE MODES DOUX	Commune	Centre-35
MARSEILLE	M13	006	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M13	007	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	008	13	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	009	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	010	9	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	011	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
MARSEILLE	M13	012	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
MARSEILLE	M13	013	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	014	6,5	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	015	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
MARSEILLE	M13	016	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	017	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	018	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M13	019	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M13	020	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	021	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	022	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	023	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M13	024	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M13	025	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M13	026	25	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	027	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
MARSEILLE	M13	028	18	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	029	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARSEILLE	M13	030	17	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M13	031	11	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	032	13	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
MARSEILLE	M13	033	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	034	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
MARSEILLE	M13	035	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
MARSEILLE	M13	036	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	037	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-15
MARSEILLE	M13	038	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-15
MARSEILLE	M13	039	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M13	040	8	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M13	041	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	042	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	043	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	044	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-15
MARSEILLE	M13	045	8	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-15
MARSEILLE	M13	046	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-15
MARSEILLE	M13	047	13	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
MARSEILLE	M13	048	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
MARSEILLE	M13	049	8	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	M13	050	13	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
MARSEILLE	M13	051	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	052	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	053	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Département	Centre-29
MARSEILLE	M13	054	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	055	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	056	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	057	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	058	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	M13	059	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	060	18	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	061	13	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M13	062	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	063	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
MARSEILLE	M13	064	16	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	065	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
MARSEILLE	M13	066	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
MARSEILLE	M13	067	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Commune	Centre-28
MARSEILLE	M13	068	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
MARSEILLE	M13	069	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-15
MARSEILLE	M13	070	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARSEILLE	M13	071	8	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
MARSEILLE	M13	072	11	ELARGISSEMENT DE VOIE	Commune	Centre-28
MARSEILLE	M13	073	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
MARSEILLE	M13	074	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	075	13	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M13	076	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-15
MARSEILLE	M13	077	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	078	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	079	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	080	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M13	081	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
MARSEILLE	M13	082	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
MARSEILLE	M13	083	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
MARSEILLE	M13	084	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	085	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
MARSEILLE	M13	086	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	087	13	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M13	088	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	089	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	090	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	093	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	094	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	095	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	096	6	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	097	16	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	098	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	M13	099	8	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M13	100	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	101	13	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	102	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	103	6,5	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	104	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	105	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	106	15	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
MARSEILLE	M13	107	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
MARSEILLE	M13	108	7	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
MARSEILLE	M13	109	8	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
MARSEILLE	M13	110	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	111	13	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	112	11	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	113	13	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARSEILLE	M13	114	16	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	115	16	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
MARSEILLE	M13	116	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	119	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	120	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	121	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	122	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	123	8	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M13	124	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M13	125	15	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M13	126	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	127	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
MARSEILLE	M13	128	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	129	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	130	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	131	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	132	6	CRÉATION PISTE CYCLABLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M13	133	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	M13	134	8	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
MARSEILLE	M13	135	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
MARSEILLE	M13	136	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	137	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	138	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	139	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	140	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
MARSEILLE	M13	141	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
MARSEILLE	M13	142	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
MARSEILLE	M13	143	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
MARSEILLE	M13	144	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
MARSEILLE	M13	145	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	146	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	147	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
MARSEILLE	M13	148	9	AIRE DE RETOURNEMENT	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-15
MARSEILLE	M13	149	22	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M13	150	15	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M13	151	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M13	152	11	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M13	153	4	AMÉNAGEMENT DE PISTE DFCI	Commune	Centre-15
MARSEILLE	M13	154	15	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M13	155	9	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M13	156	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARSEILLE	M13	157	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M13	159	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	160	8	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
MARSEILLE	M13	161	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	162	9	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	163	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	164	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
MARSEILLE	M13	165	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-15
MARSEILLE	M13	166	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M13	167	0	CRÉATION D'INFRASTRUCTURE TCSP	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	168	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M13	169	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	170	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	171	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M13	172	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M13	173	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M13	174	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	175	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
MARSEILLE	M13	176	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	177	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M13	178	11	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
MARSEILLE	M13	179	18	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	M13	180	16	CREATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	181	16	CREATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	182	0	CREATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	183	0	CREATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	184	0	CREATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	185	12	CREATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	186	16	CREATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M13	187	4	CREATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	M14	001	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M14	002	0	CRÉATION DE VOIE	Etat	Centre-35
MARSEILLE	M14	003	30	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	004	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-27
MARSEILLE	M14	005	35	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-27
MARSEILLE	M14	006	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-27
MARSEILLE	M14	007	25	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-27
MARSEILLE	M14	008	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M14	009	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	010	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	011	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARSEILLE	M14	012	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	013	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-27
MARSEILLE	M14	014	18	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-27
MARSEILLE	M14	015	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-27
MARSEILLE	M14	016	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-27
MARSEILLE	M14	017	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-27
MARSEILLE	M14	018	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-27
MARSEILLE	M14	019	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M14	020	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	M14	021	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	M14	022	18	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-27
MARSEILLE	M14	023	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M14	024	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M14	025	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M14	026	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	027	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-27
MARSEILLE	M14	028	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	029	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	030	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	031	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M14	032	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	033	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M14	034	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	035	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	036	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-27
MARSEILLE	M14	037	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M14	038	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	039	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	040	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	041	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	042	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M14	043	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M14	044	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	045	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M14	046	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	047	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	M14	048	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M14	049	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Etat	Centre-27
MARSEILLE	M14	050	24	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	051	15	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	052	16	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARSEILLE	M14	053	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	054	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	055	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M14	056	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	057	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	058	8	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-27
MARSEILLE	M14	059	18	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	060	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	061	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	062	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	063	16	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	064	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M14	065	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	066	38	CRÉATION DE VOIE	Département	Centre-22
MARSEILLE	M14	067	0	CRÉATION DE BELVEDERE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	M14	068	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M14	069	22	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	070	30	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	071	15	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	072	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	073	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	074	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	075	11	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	076	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	077	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M14	078	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	M14	079	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-27
MARSEILLE	M14	080	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	081	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M14	082	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	084	0	LIAISON PIETONNE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	085	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M14	086	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M14	087	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M14	088	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M14	090	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M14	091	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	092	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M14	093	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	094	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M14	095	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARSEILLE	M14	096	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M14	097	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M14	098	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M14	099	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M14	100	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M14	101	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M14	102	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M14	103	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M14	104	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M14	105	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M14	106	23	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	M15	001	0	RECONFIGURATION DE L'ÉCHANGEUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	002	8	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	003	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	004	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	M15	005	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-26
MARSEILLE	M15	006	18	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-26
MARSEILLE	M15	007	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	008	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	009	0	RECONFIGURATION DE L'ÉCHANGEUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	010	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	011	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	M15	012	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	M15	013	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	M15	014	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	M15	015	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	M15	016	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	M15	017	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	M15	018	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	M15	019	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	M15	020	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	M15	021	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	M15	022	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-26
MARSEILLE	M15	023	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	M15	025	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	M15	026	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	M15	027	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	M15	028	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	M15	029	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	M15	030	0	INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE	RFF	Centre-20
MARSEILLE	M15	031	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARSEILLE	M15	032	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-26
MARSEILLE	M15	033	10	ELARGISSEMENT DE VOIE + AIRE DE RETOURNEMENT	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-26
MARSEILLE	M15	034	14	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-26
MARSEILLE	M15	035	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-27
MARSEILLE	M15	036	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-27
MARSEILLE	M15	037	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	038	14	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-27
MARSEILLE	M15	039	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-27
MARSEILLE	M15	040	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-26
MARSEILLE	M15	041	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	M15	042	18	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-26
MARSEILLE	M15	043	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-27
MARSEILLE	M15	044	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	M15	045	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	M15	046	25	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	047	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	048	13	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	049	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	050	18	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	051	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	052	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	053	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	054	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	055	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	M15	056	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	M15	057	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	M15	058	6	CRÉATION DE VOIE MODS DOUX	Commune	Centre-13
MARSEILLE	M15	059	9	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	M15	060	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	M15	061	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-12
MARSEILLE	M15	062	16	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	063	6	CRÉATION DE VOIE	Commune	Centre-13
MARSEILLE	M15	064	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-26
MARSEILLE	M15	065	0	RECONFIGURATION DE L'ÉCHANGEUR	Etat	Centre-07
MARSEILLE	M15	066	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	M15	067	9	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	M15	068	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
MARSEILLE	M15	069	7	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	070	16	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	071	0	TALUS D'AUTOROUTE	Etat	Centre-07
MARSEILLE	M15	072	8	CRÉATION DE VOIE MODS DOUX	Commune	Centre-07

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARSEILLE	M15	073	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	074	16	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	075	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	M15	076	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	M15	077	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	M15	078	15	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	M15	079	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	M15	080	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-06
MARSEILLE	M15	081	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	082	20	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	M15	083	30	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	M15	084	0	CRÉATION DE TUNNEL	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	M15	085	16	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	M15	086	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M15	087	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
MARSEILLE	M15	088	6	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	089	9	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	090	9	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	091	8	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	092	26	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	M15	093	32	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	M15	094	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	M15	095	5	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-06
MARSEILLE	M15	096	27	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	M15	097	26	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	M15	098	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	M15	099	29	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	M15	100	4	AMÉNAGEMENT DE PISTE DFCI	Commune	Centre-13
MARSEILLE	M15	101	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M15	102	0	INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE	RFF	Centre-13
MARSEILLE	M15	103	14,5	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
MARSEILLE	M15	104	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-26
MARSEILLE	M15	105	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	M15	106	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	M15	107	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M15	109	16	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M15	110	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M15	111	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M15	112	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M15	113	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M15	114	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARSEILLE	M15	115	0	CRÉATION DE VOIE	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M15	116	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-33
MARSEILLE	M15	117	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M15	118	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M15	119	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Commune	Centre-14
MARSEILLE	M15	120	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M15	121	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	M15	122	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	123	0	RECONFIGURATION DE L'ÉCHANGEUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	124	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M15	125	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M15	126	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M15	127	0	CRÉATION DE VOIE	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M15	128	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M15	129	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M15	130	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M15	131	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M15	132	0	CRÉATION DE VOIE	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M15	133	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M15	135	0	CRÉATION DE VOIE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M15	136	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M15	137	0	CRÉATION DE VOIE	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M15	138	0	CRÉATION DE VOIE	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M15	139	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M15	140	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M15	141	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M15	142	4	AMÉNAGEMENT DE PISTE DFCI	Commune	Centre-14
MARSEILLE	M15	145	0	CRÉATION DE VOIE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	M15	146	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M15	148	0	CRÉATION DE VOIE	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M15	149	0	CRÉATION DE VOIE	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M15	150	10	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M15	151	0	ELARGISSEMENT OU CRÉATION DE VOIE EUROMED	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	M15	152	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	153	6	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	M15	154	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-27
MARSEILLE	M16	001	9	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-12
MARSEILLE	M16	002	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-11
MARSEILLE	M16	003	0	INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE	RFF	Centre-12
MARSEILLE	M16	004	16	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-11
MARSEILLE	M16	005	9	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-12

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARSEILLE	M16	006	11	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-12
MARSEILLE	M16	007	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-11
MARSEILLE	M16	008	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-11
MARSEILLE	M16	009	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-11
MARSEILLE	M16	010	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-11
MARSEILLE	M16	011	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-11
MARSEILLE	M16	012	0	TALUS D'AUTOROUTE	Etat	Centre-12
MARSEILLE	M16	013	11	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-11
MARSEILLE	M16	014	6	CRÉATION DE VOIE MODES DOUX	Commune	Centre-11
MARSEILLE	M16	015	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-11
MARSEILLE	M16	016	17	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-11
MARSEILLE	M16	017	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-12
MARSEILLE	M16	018	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-12
MARSEILLE	M16	019	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-12
MARSEILLE	M16	020	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-19
MARSEILLE	M16	021	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-19
MARSEILLE	M16	022	11	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-19
MARSEILLE	M16	023	13	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-19
MARSEILLE	M16	024	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	M16	025	15	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-12
MARSEILLE	M16	026	6	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-12
MARSEILLE	M16	027	25	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-19
MARSEILLE	M16	028	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Département	Centre-11
MARSEILLE	M16	029	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-19
MARSEILLE	M16	030	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-11
MARSEILLE	M16	031	10	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-11
MARSEILLE	M16	032	25	ELARGISSEMENT DE VOIE	Département	Centre-20
MARSEILLE	M16	033	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Département	Centre-18
MARSEILLE	M16	034	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Département	Centre-11
MARSEILLE	M16	035	11	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-11
MARSEILLE	M16	036	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-11
MARSEILLE	M16	037	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-19
MARSEILLE	M16	038	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-19
MARSEILLE	M16	039	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-11
MARSEILLE	M16	040	0	TALUS D'AUTOROUTE	Etat	Centre-12
MARSEILLE	M16	041	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-12
MARSEILLE	M16	042	12	ELARGISSEMENT DE VOIE SOUS OUVRAGE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-12
MARSEILLE	M16	043	11	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-18
MARSEILLE	M16	044	0	TALUS D'AUTOROUTE	Etat	Centre-12
MARSEILLE	M16	045	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Département	Centre-18
MARSEILLE	M16	046	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-19

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARSEILLE	M16	047	18	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-12
MARSEILLE	M16	048	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-11
MARSEILLE	M16	049	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-11
MARSEILLE	M16	050	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-19
MARSEILLE	M16	051	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-12
MARSEILLE	M16	052	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-12
MARSEILLE	M16	053	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-12
MARSEILLE	M16	054	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-12
MARSEILLE	M16	055	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-11
MARSEILLE	M16	056	24	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	M16	057	7	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-12
MARSEILLE	M16	058	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-12
MARSEILLE	M16	059	10	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-11
MARSEILLE	M16	060	7	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-12
MARSEILLE	M16	061	0	AIRE DE RETOURNEMENT	Commune	Centre-19
MARSEILLE	M16	062	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-12
MARSEILLE	M16	063	11	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-05
MARSEILLE	M16	064	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-11
MARSEILLE	M16	065	12	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-19
MARSEILLE	M16	066	14	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-12
MARSEILLE	M16	067	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-11
MARSEILLE	M16	068	0	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-12
MARSEILLE	M16	069	4	AMÉNAGEMENT DE PISTE DFCI	Commune	Centre-12
MARSEILLE	MRS	001	0	CRÉATION D'UN ÉCHANGEUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	MRS	002	38	CRÉATION DE VOIE	Département	Centre-22
MARSEILLE	MRS	003	45	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	MRS	004	0	CRÉATION DE VOIE	Etat	Centre-35
MARSEILLE	MRS	005	0	INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE	RFF	Centre-20
MARSEILLE	MRS	006	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	MRS	007	0	RECONFIGURATION DE L'ÉCHANGEUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	MRS	008	10	CRÉATION DE TUNNEL	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	MRS	009	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	MRS	010	40	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	MRS	011	0	AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-47
MARSEILLE	MRS	012	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-49
MARSEILLE	MRS	013	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-50
MARSEILLE	MRS	014	20	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	MRS	015	9	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-49
MARSEILLE	MRS	016	0	CRÉATION DE VOIE	Etat	Centre-48
MARSEILLE	MRS	017	0	INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE	RFF	Centre-42
MARSEILLE	MRS	018	0	TALUS D'AUTOROUTE	Etat	Centre-12

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
MARSEILLE	MRS	019	16	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	MRS	020	11	ELARGISSEMENT DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-36
PLAN DE CUQUES	PDC	001	0	CRÉATION D'UNE VOIE	Département	Centre-23
PLAN DE CUQUES	PDC	002	10	AMÉNAGEMENT RD.44F - AV JEAN GIONO	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	PDC	003	8	ELARGISSEMENT HERMITAGE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
PLAN DE CUQUES	PDC	004	16	VOIE À CRÉER - AV DES VIDARES	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
PLAN DE CUQUES	PDC	005	4	RÉSERVATION RUE DU BOCAGE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	PDC	006	10	VOIE À CRÉER - AV DES PÈRES BLANCS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
PLAN DE CUQUES	PDC	007	10	VOIE À CRÉER - RUE DEBRÉ	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
PLAN DE CUQUES	PDC	008	10	AMÉNAGEMENT RUE DEBRÉ	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
PLAN DE CUQUES	PDC	009	8	AMÉNAGEMENT IMPASSE DES GENETS/MONTÉE DE LA CHIQUE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
PLAN DE CUQUES	PDC	010	8	AMÉNAGEMENT RUE DES PÈRES BLANCS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
PLAN DE CUQUES	PDC	011	12	CRÉATION AIRE DE RETOURNEMENT	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
PLAN DE CUQUES	PDC	012	12	AMÉNAGEMENT ET PROLONGEMENT BD.FONT	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	PDC	013	12	RÉSERVATION AV DU MAI DE LATTRE DE TASSIGNY	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	PDC	014	10	AMÉNÈGEMENT DE L'AVENUE GÉNÉRAL LECLERC	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	PDC	015	10	AMÉNÈGEMENT DE L'AVENUE THÉODOR RAMPAL-GÉNÉRAL LECLERC	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
PLAN DE CUQUES	PDC	016	5	AMÉNAGEMENT RUE DES PETITS ROUBOUDS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
PLAN DE CUQUES	PDC	017	8	VOIE À CRÉER - BD SAINT ANTOINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
PLAN DE CUQUES	PDC	019	8	AMÉNAGEMENT CHEMIN MARIUS CHAPPE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	PDC	020	10	AMÉNAGEMENT MONTÉE DES CATARINETTES	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	PDC	022	0	AMENAGEMENT DE CARREFOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	PDC	023	6	PONT PIÉTON SUR CANAL	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
PLAN DE CUQUES	PDC	024	6	RUE MESTOUFFI	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	PDC	026	9	PROLONGEMENT RUE FIGON	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
PLAN DE CUQUES	PDC	027	8	EMPRISE RÉSERVÉE - BD RENÉ CASSIN	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
PLAN DE CUQUES	PDC	028	4	PONT PIÉTON SUR CANAL	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
PLAN DE CUQUES	PDC	029	5	AMÉNAGEMENT DE CHEMIN - QUARTIER LE TERME	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	PDC	030	4	CHEMIN DFCI À CRÉER - QUARTIER LES MONTS BLANCS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
PLAN DE CUQUES	PDC	031	0	RÉSERVATION CHEMIN DE DFCI, CHEMIN DE CHABAN	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
PLAN DE CUQUES	PDC	032	8	BOULEVARD SAINT JOSEPH - LES BOILEAUX	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
PLAN DE CUQUES	PDC	033	5	RUE DES BLEUETS - BOMPART	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	PDC	034	4	RUE PAUL FOUQUE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	PDC	035	7	AMÉNAGEMENT ENTRE MONTÉE MESTOUFFI ET RUE DES MOURGUES	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	PDC	035	4	AMÉNAGEMENT ENTRE MONTÉE MESTOUFFI ET RUE DES MOURGUES	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	PDC	036	10	VOIE AVEC BV DE GAULLE/AV RÉGIMENT DES TIRAILLEURS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	PDC	037	0	CHEMIN DU VALLON DE LA GRAVE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
PLAN DE CUQUES	PDC	038	5	CHEMIN DES PÈRES BLANCS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
PLAN DE CUQUES	PDC	039	4	IMPASSE RUE SAINT EXUPÉRY	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
PLAN DE CUQUES	PDC	040	5	PERPENDICULAIRE LES PÈRES BLANCS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
PLAN DE CUQUES	PDC	041	4	CHEMIN PIÉTON AV PÈRES BLANCS - PROLONGT AV DEBRÉ	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
PLAN DE CUQUES	PDC	042	9	AMÉNAGEMENT RUE DES CHANTONS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	PDC	044	2	VOIE À CRÉER MONTÉE DE PATON	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	PDC	045	5	RUE DES BOILEAUX	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
PLAN DE CUQUES	PDC	046	10,5	ELARGISSEMENT RUE HESSIDOR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	PDC	047	9	CRÉATION DE VOIE BD DU VERCORS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
PLAN DE CUQUES	PDC	048	12	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	PDC	051	0	CARREFOUR À CRÉER - AVENUE PAUL SIRVENT	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
ROQUEFORT LA BEDOULE	RLB	001	20	AMÉNAGEMENT DE LA RD559A	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-10
ROQUEFORT LA BEDOULE	RLB	002	12	AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON ENTRE LA RD41C ET L'ÉCHANGEUR DE LA BÉDOULE	Département	Est-14
ROQUEFORT LA BEDOULE	RLB	003	10	AMÉNAGEMENT DE LA VOIE COMMUNAUTAIRE A. DAUDET	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-13
ROQUEFORT LA BEDOULE	RLB	004	10	AMÉNAGEMENT DE LA VOIE COMMUNAUTAIRE H. BARBUSSE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-14
ROQUEFORT LA BEDOULE	RLB	005	10	AMÉNAGEMENT DE LA VOIE COMMUNAUTAIRE ANCIEN CHEMIN DES BASTIDES	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-11
ROQUEFORT LA BEDOULE	RLB	006	0	CRÉATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-11
ROQUEFORT LA BEDOULE	RLB	007	8	VOIE À CRÉER, LIAISON BARBUSSE-SENARD-BD DE PROVENCE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-14
ROQUEFORT LA BEDOULE	RLB	008	10	AMÉNAGEMENT DE LA VOIE COMMUNAUTAIRE BOULEVARD DE PROVENCE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-14
ROQUEFORT LA BEDOULE	RLB	009	12	VOIE À CRÉER LIAISON ZAC JÉRÔME - ZAC MARCOULINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-14
ROQUEFORT LA BEDOULE	RLB	010	20	AMÉNAGEMENT DE RD1	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-13
ROQUEFORT LA BEDOULE	RLB	011	12	AMÉNAGEMENT DE LA RD1	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-14
ROQUEFORT LA BEDOULE	RLB	012	20	AMÉNAGEMENT DE LA RD1	Département	Est-14
ROQUEFORT LA BEDOULE	RLB	013	12	AMÉNAGEMENT DE LA RD1	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-11
ROQUEFORT LA BEDOULE	RLB	014	20	AMÉNAGEMENT CYCLABLE DE LA RD1	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-11
ROQUEFORT LA BEDOULE	RLB	015	12	AMÉNAGEMENT DE LA RD41C ET AMÉNAGEMENT CYCLABLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-10
ROQUEFORT LA BEDOULE	RLB	016	12	AMÉNAGEMENT DE LA RD41C	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-14
ROQUEFORT LA BEDOULE	RLB	017	20	AMÉNAGEMENT DE LA RD3	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-16
ROQUEFORT LA BEDOULE	RLB	018	16	AMÉNAGEMENT DOUX DE LA RD3D	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-16
ROQUEFORT LA BEDOULE	RLB	019	12	AMÉNAGEMENT CYCLABLE DE LA RD41D	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-10
SAINT VICTORET	SVT	001	4	VOIE D'ACCÈS CADIÈRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-08
SAINT VICTORET	SVT	002	20	RD 47	Département	Ouest-05
SAINT VICTORET	SVT	003	12	ELARGISSEMENT DU BOULEVARD BARTHÉLÉMY ABBADIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-08
SAINT VICTORET	SVT	004	16	RD 47A	Département	Ouest-09
SAINT VICTORET	SVT	005	16	RD 47	Département	Ouest-09
SAINT VICTORET	SVT	006	20	AVENUE JAKUES PRÉVERT	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-08
SAINT VICTORET	SVT	007	10	VOIE DU COLLET ROUGE À LA PLAINE NOTRE DAME	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-08
SAINT VICTORET	SVT	008	4	VOIE PLAINE NOTRE DAME À PAS DES LANCIERS (BD FÉLIX DE KÉRIMEL)	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-08
SAINT VICTORET	SVT	009	8	VOIE DU BD HERRIOT À LA RUE V.SCOTTO	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-08
SAINT VICTORET	SVT	010	0	VOIE DU BD PASTEUR À RD 20 - AMÉNAGEMENT DES INTERSECTIONS	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-08
SAINT VICTORET	SVT	011	12	VOIE BD DE LA LOMBARDE AUX ACHETS ET RUE DES ROLLANDINS	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-08
SAINT VICTORET	SVT	012	8	ALLÉE CESAR LÉOTARD	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAINT VICTORET	SVT	013	12	RUE MARCEL PAGNOL	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAINT VICTORET	SVT	014	15	BD P. RAPHEL (1ER TRONÇON)	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAINT VICTORET	SVT	015	8	RUE ANDRÉ DÉDOMINICI	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
SAINT VICTORET	SVT	016	16	BD P. RAPHEL (2ÈME TRONÇON)	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAINT VICTORET	SVT	017	10	VOIE DE LA RD 47 (AVENUE DES RICHAUDS) VERS LE SECTEUR 1NA DES ROLLADINS	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAINT VICTORET	SVT	018	12	CHEMIN DE LA CARRIÈRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAINT VICTORET	SVT	019	0	CRÉATION D'UNE VOIE DE LA RD 47A À VITROLLES (OUEST)	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAINT VICTORET	SVT	020	12	VOIE DU PRÈS DE PAS DES LANCIERS AU CLOS DE LA LOGE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAINT VICTORET	SVT	021	8	VOIE DE LA BARBIÈRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAINT VICTORET	SVT	022	8	BD MARCEL AMPHOUX - SÉQUENCE CENTRALE - SENS EST-OUEST	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAINT VICTORET	SVT	023	8	VOIE ENTRE LA CADIÈRE ET LA RD 47A	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-05
SAINT VICTORET	SVT	024	8	VOIE DE L'AVENUE JACQUES PRÉVERT À LA VOIE FUTUR DE DÉSENCLAVEMENT DE LA ZAC DE LA LAUVE - CRÉATION	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-05
SAINT VICTORET	SVT	025	15	CHEMINEMENT PIÉTON ET ESPACES VERTS	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-05
SAINT VICTORET	SVT	026	2,5	CHEMINEMENT PIÉTON AVENUE JAKES PRÉVERT	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-05
SAINT VICTORET	SVT	027	8	RUE DE FONDOUILLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAINT VICTORET	SVT	028	6	RUE VINCENT SCOTTO	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-08
SAINT VICTORET	SVT	029	8	IMPASSE CARDELIN	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-05
SAINT VICTORET	SVT	030	6	VOIE AMPHOUX / SYBILLES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAINT VICTORET	SVT	031	8	VOIE DE LA RUE GUYNEMER À LA PROMENADE DE LA CADIÈRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-05
SAINT VICTORET	SVT	032	10	RUE PARDIGON	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-08
SAINT VICTORET	SVT	033	0	RUE GUYNEMER	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-05
SAINT VICTORET	SVT	035	0	AVENUE FRÉDÉRIC MISTRAL	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAINT VICTORET	SVT	036	0	ELARGISSEMENT RUE CAUVET - CENTRE-VILLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-05
SAINT VICTORET	SVT	037	0	VOIE DE DESSERTER ZONE D'ACTIVITÉS DE LA CASCADE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-05
SAINT VICTORET	SVT	038	5	ELARGISSEMENT RD 20 - BD BARTHÉLÉMY ABBADIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-08
SAINT VICTORET	SVT	039	7	VOIE LATÉRALE - AV ESCADRILLE NORMANDIE-NIEMEN	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAINT VICTORET	SVT	040	13	SÉQUENCE NORD - AV ESCADRILLE NORMANDIE-NIEMEN	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAINT VICTORET	SVT	041	17	SÉQUENCE CENTRALE - AV ESCADRILLE NORMANDIE-NIEMEN	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAINT VICTORET	SVT	042	8	BD MARCEL AMPHOUX - SÉQUENCE CENTRALE - SENS OUEST-EST	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAINT VICTORET	SVT	043	11	BD MARCEL AMPHOUX - SÉQUENCE OUEST - SENS OUEST-EST	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAINT VICTORET	SVT	044	17	SÉQUENCE SUD - AV ESCADRILLE NORMANDIE-NIEMEN	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAINT VICTORET	SVT	045	9	RACCORDEMENT AV ESCADRILLE NORMANDIE-NIEMEN / RUE A. DÉDOMINICI	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAINT VICTORET	SVT	046	7	RACCORDEMENT - RUE M PAGNOL / A. DÉDOMINICI	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAINT VICTORET	SVT	047	9	DESSERTER CENTRE VIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAINT VICTORET	SVT	048	9	BOUCLE EST	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAINT VICTORET	SVT	049	0	CREATION DE VOIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAUSSET LES PINS	SLP	001	12	AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DES COUILLAGES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-32
SAUSSET LES PINS	SLP	002	8	CRÉATION DU CHEMIN DU BRULOT	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-31
SAUSSET LES PINS	SLP	003	12	CRÉATION DU BOULEVARD DE LA PAIX	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-31
SAUSSET LES PINS	SLP	004	8	AMÉNAGEMENT DU CHEMIN CALENDAL	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-32
SAUSSET LES PINS	SLP	005	8	AMÉNAGEMENT DE L'ALLÉE DES MIMOSAS	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-32
SAUSSET LES PINS	SLP	006	8	AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DES CRÊTES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-32
SAUSSET LES PINS	SLP	007	8	AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE L'ESPÉRON	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-32
SAUSSET LES PINS	SLP	008	8	AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DE L'ESPÉRON	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-32

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
SAUSSET LES PINS	SLP	009	8	AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE LARIANO	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-32
SAUSSET LES PINS	SLP	010	8	AMÉNAGEMENT DE LA RUE PASTEUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-31
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	001	16	RD 543 AMENAGEMENT	Département	Centre-01
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	002	16	RD 59C DEVIATION DE LA BASSE-BEDOULE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	003	16	AMÉNAGEMENT RD543	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-01
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	004	8	AMENAGEMENT CH. FREYGUIERES	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-02
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	005	8	AMENAGEMENT RUE J.L. PIC	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	006	0	AIRE DE RETOURNEMENT	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	007	0	AMENAGEMENT CHEMIN DU PIGEONNIER	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-01
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	008	6	CREATION D'UNE VOIE CASTORS /CH DU PIGEONNIER	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-01
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	009	8	AMENAGEMENT BD DES PINS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	010	8	AMENAGEMENT RUE DE L'ETOILE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	011	8	AMENAGEMENT BD ANFOSSI	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	012	6	AMENAGEMENT BD DE LA PINEDE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	013	6	AMENAGEMENT BD TRAMONI	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	014	8	AMENAGEMENT RUE DE LA PAIX	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	015	8	AMENAGEMENT RUE VICTOR HUGO	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	016	6	AMENAGEMENT PONT DES AUDRYS AVEC AIRE DE RETOURNEMENT	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	017	8	AMENAGEMENT PONT CHEMIN DU FOUR A CHAUX	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-02
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	018	25	AMENAGEMENT CHEMIN DE FABREGOULES	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-02
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	019	2	CHEMINNEMENT PIÉTONNIER, FABRÉGOULES	Commune	Centre-02
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	020	6	AMENAGEMENT TRAVERSE DU STADE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-02
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	021	0	ACCÈS PIÉTON ENTRE L'AVENUE DU 8 MAI 1945 ET LA GARE	Commune	Centre-02
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	022	12	VOIE STRUCTURANTE ZAC ROUTE D'APT (PARTIE HAUTE)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-01
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	023	12	VOIE STRUCTURANTE ZAC ROUTE D'APT (PARTIE BASSE)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-01
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	024	6	AMENAGEMENT TRAVERSE DES FRAISES	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-06
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	025	8	AMENAGEMENT CH. DU VALLON DES PEYRARDS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	026	8	AMENAGEMENT BD ELIE CORRADI	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	027	6	AMENAGEMENT CHEMIN DU COTEAU	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	028	0	AIRE DE RETOURNEMENT RUE VICTOR HUGO	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	029	8	AMENAGEMENT CH. VALLON DU MAIRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	030	6	MONTEE ARAGON	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	031	4	CH.PIETONS ESCALIER ARAGON	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	032	8	CH. PARALLELE CIMETIERE DES COLLINES ET LOT LES GENETS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-01
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	033	3	CH PIETON TRAVERSANT	Commune	Centre-01
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	034	0	RD 59C	Commune	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	035	8	ROUTE TELEVISION	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-02
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	036	0	AIRE DE RETOURNEMENT EXT. BD FILIPPI	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	037	0	AMENAGEMENT ENTREE RUE DE L'ETOILE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	038	9	DEVIATION CENTRE-VILLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	039	8	PISTE DFCI	Commune	Centre-03

Liste des emplacements réservés pour voirie

Commune	Codification de la commune	Numéro de réservation	Emprise de la réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de planche impactée
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	040	3	PISTE MODE DOUX	Commune	Centre-01
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	041	0	AMENAGEMENT ACCES 3BIS RD 59C	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-01
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	042	6	TRAVERSE MICHEL	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	043	0	CH. DFCI ENTRE BD ANFOSSI ET LE BD PHILIPPI	Commune	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	044	3	CH PIETON	Commune	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	045	0	BRETELLE A51/RD59C	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	046	3	PASSAGE PIÉTON - AV 8 MAI ET CH VALLON DU MAIRE	Commune	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	047	3	PASSAGE PIÉTON - 68-70 AV DU 8 MAI	Commune	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	048	6	CRÉATION DE VOIE - CHEMIN DU PIGEONNIER NORD	Commune	Centre-01
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	049	8	PISTE DFCI + CHEMIN PIÉTON	Commune	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	050	2	CHEMIN PIETON VALLON DU MAIRE	Commune	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	051	2	CHEMIN PIETON	Commune	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	046	3	PASSAGE PIÉTON - AV 8 MAI ET CH VALLON DU MAIRE	Commune	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	047	3	PASSAGE PIÉTON - 68-70 AV DU 8 MAI	Commune	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	048	6	CRÉATION DE VOIE - CHEMIN DU PIGEONNIER NORD	Commune	Centre-01
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	049	8	PISTE DFCI + CHEMIN PIÉTON	Commune	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	050	2	CHEMIN PIETON VALLON DU MAIRE	Commune	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	SLV	051	2	CHEMIN PIETON	Commune	Centre-04



RÈGLEMENT - PIÈCES ÉCRITES

0 RÈGLEMENT : SERVITUDES D'URBANISME

—

PLUi approuvé le 19 décembre 2019

**Mise en compatibilité - COMMISSARIAT - Marseille 14
approuvée le 16/03/2023**

—



Liste des autres emplacements réservés

Commune	Numéro de réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de la planche impactée
ALLAUCH	B-045	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
ALLAUCH	B-046	BASSIN DE RÉTENTION - TARDINAOU	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-24
ALLAUCH	B-047	BASSIN DE RÉTENTION - LES BELLONS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-37
ALLAUCH	B-210	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	B-211	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	C-006	EXTENSION CIMETIÈRE - LES CLAOUS	Commune	Centre-24
ALLAUCH	E-005	EXTENSION ÉCOLE - PIE D'AUTRY	Commune	Centre-24
ALLAUCH	EL-004	GROUPE SCOLAIRE / CENTRE AERE	Commune	Centre-30
ALLAUCH	EQ-003	EXTENSION COLLÈGE, ÉQUIPEMENT SOCIOCULTURELS - VALLON VERT	Commune	Centre-23
ALLAUCH	L-015	EQUIPEMENTS SPORTIFS - LES GOURS	Commune	Centre-30
ALLAUCH	L-016	VOIE ET ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES (PAGNOL) - LES BELLONS	Commune	Centre-31
ALLAUCH	L-020	EQUIPEMENT SPORTIF ET LOISIR	Commune	Centre-31
ALLAUCH	LP-001	EXTENSION ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET PARKING - LES RASCOUS	Commune	Centre-17
ALLAUCH	P-007	PARKING - CHEMIN DES CAUVELLES	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	P-008	PARKING - LOGIS NEUF	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	P-009	PARKING - LOGIS NEUF	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	P-010	PARKING LA POUNCHE	Commune	Centre-30
ALLAUCH	P-011	PARKING - LE VILLAGE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-24
ALLAUCH	P-012	PARKING - LEI RIMA - LOGIS NEUF	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	P-013	PARKING - AVENUE SALVADOR ALLENDE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-17
ALLAUCH	P-016	PARKING	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
ALLAUCH	P-063	PARKING	Commune	Centre-24
ALLAUCH	Q-004	EQUIPEMENT SOCIOCULTUREL ET ADMINISTRATIF	Commune	Centre-24
ALLAUCH	Q-010	BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS SOCIOCULTURELS - LA BOURDONNIÈRE	Commune	Centre-17
ALLAUCH	Q-011	EQUIPEMENT SOCIOCULTUREL, MAISON DE QUARTIER - LOGIS NEUF	Commune	Centre-17
ALLAUCH	Q-012	EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL - AVENUE GEORGES RISIER	Commune	Centre-24
ALLAUCH	Q-013	EQUIPEMENTS SOCIOCULTURELS - VILLAGE	Commune	Centre-24
ALLAUCH	Q-014	EQUIPEMENTS SOCIOCULTURELS - VILLAGE	Commune	Centre-24
ALLAUCH	Q-015	EQUIPEMENTS PUBLICS, SOCIAUX CULTURELS - LE VILLAGE	Commune	Centre-24
ALLAUCH	Q-016	EQUIPEMENTS SOCIOCULTURELS - ROUTE DES 4 SAISONS	Commune	Centre-31
ALLAUCH	Q-018	EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL	Commune	Centre-24
ALLAUCH	V-024	EXTENSION PLACE DES MOULINS - VILLAGE	Commune	Centre-24
ALLAUCH	W-018	ACCÈS AU CANAL DE MARSEILLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30

Liste des autres emplacements réservés

Commune	Numéro de réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de la planche impactée
ALLAUCH	W-019	ACCÈS AU CANAL DE MARSEILLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-30
ALLAUCH	W-046	SERVITUDE DE PASSAGE À CRÉER	Service Adduction	Centre-30
ALLAUCH	W-047	SERVITUDE DE PASSAGE PERMANENTE	Service Adduction	Centre-30
ALLAUCH	W-048	RÉSERVATION DE 500 M² POUR ACCÈS CANAL	Service Adduction	Centre-30
ALLAUCH	W-049	RÉSERVATION DE 500 M² POUR ACCÈS CANAL	Service Adduction	Centre-30
ALLAUCH	Z-012	EQUIPEMENT PUBLIC - AVENUE ETIENNE CUCCA	Commune	Centre-17
ALLAUCH	Z-013	EQUIPEMENT PUBLIC - AVENUE ETIENNE CUCCA LOT LE COLOMBIER	Commune	Centre-17
ALLAUCH	Z-014	EQUIPEMENT PUBLIC	Commune	Centre-30
ALLAUCH	Z-015	SERVICES ADMINISTRATIFS - VILLAGE	Commune	Centre-24
ALLAUCH	Z-016	SERVICES ADMINISTRATIFS - VILLAGE	Commune	Centre-24
ALLAUCH	Z-017	SERVICES ADMINISTRATIFS - VILLAGE	Commune	Centre-24
CARRY LE ROUET	L-017	CRÉATION AIRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION POUR LES RANDONNEURS	Commune	Ouest-33
CARRY LE ROUET	LV-005	COMPLEXE SPORTIF ET ESPACES VERTS	Commune	Ouest-33
CARRY LE ROUET	P-018	PARC DE STATIONNEMENT	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-32
CARRY LE ROUET	Z-018	EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX	Commune	Ouest-33
CARRY LE ROUET	Z-019	RELAIS HERTZIEN	Etat	Ouest-22
CASSIS	B-147	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-17
CASSIS	Q-019	EQUIPEMENT CULTUREL	Commune	Est-21
CASSIS	U-003	STATION DE REFOULEMENT DES EAUX USÉES - FONTASSE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-26
CASSIS	W-005	RÉSERVOIR D'EAU POTABLE À PORT MIOU	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-68
CEYRESTE	P-002	PARKING	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
CEYRESTE	P-065	PARKING DE L'ECOLE	Commune	Est-24
CEYRESTE	V-034	ESPACE PUBLIC	Commune	Est-24
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	B-049	PLUVIAL	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-17
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	B-050	PLUVIAL	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-17
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	B-051	PLUVIAL	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-18
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	B-052	PLUVIAL	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-18
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	B-053	PLUVIAL	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-17
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	B-054	PLUVIAL	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-17
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	B-055	PLUVIAL	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-11
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	B-056	PLUVIAL	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-10
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	B-057	PLUVIAL	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-11
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	C-007	CIMETIÈRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-10

Liste des autres emplacements réservés

Commune	Numéro de réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de la planche impactée
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	E-003	GROUPE SCOLAIRE	Commune	Ouest-18
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	L-018	ACTIVITÉ NAUTIQUE	Commune	Ouest-11
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	L-019	ACTIVITÉ NAUTIQUE	Commune	Ouest-10
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	LP-002	PARKING ET JARDIN	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-17
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	P-019	PARKING	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-18
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	PV-001	PARKING / ESPACE PUBLIC	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-22
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	U-004	STATION ÉPURATION	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-12
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	V-025	ESPACE VERT	Commune	Ouest-10
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	V-026	CHAMP DE FOIRE	Commune	Ouest-18
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	V-027	PARC	Commune	Ouest-11
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	V-028	PARC	Commune	Ouest-10
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	V-045	PARC NATUREL PAYSAGER	Commune	Ouest-12
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	Z-034	équipement public - locaux de l'antenne territoriale AMP	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-11
ENSUES LA REDONNE	B-058	AMÉNAGEMENT D'UN FOSSÉ D'ASSAINISSEMENT PLUVI	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-28
ENSUES LA REDONNE	B-059	BASSIN DE RÉTENTION D'EAUX PLUVIALES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-34
ENSUES LA REDONNE	BLP-001	JEUX DE BOULES - PARKING - BASSIN DE RÉTENTIO	Métropole-Commune	Ouest-34
ENSUES LA REDONNE	P-021	PARKING	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-28
ENSUES LA REDONNE	P-022	PARKING DE LA DUGUE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-34
ENSUES LA REDONNE	P-054	PARKING	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-34
ENSUES LA REDONNE	P-055	PARKING	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-34
ENSUES LA REDONNE	P-064	PARKING	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-28
ENSUES LA REDONNE	V-023	ESPACE PUBLIC	Commune	Ouest-28
ENSUES LA REDONNE	V-097	AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC	Commune	Ouest-28
ENSUES LA REDONNE	Z-021	CRÉATION D'UNE BERGERIE SYLVOPASTORALE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-23
ENSUES LA REDONNE	Z-022	CRÉATION D'UNE BERGERIE SYLVOPASTORALE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-24
GEMENOS	B-060	BASSIN DE RÉTENTION - FONTMAGNE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-07
GEMENOS	B-061	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-02
GEMENOS	B-074	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-04
GEMENOS	B-148	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-04
GEMENOS	B-202	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-02
GEMENOS	H-001	MIXITE SOCIALE	Commune	Est-04
GEMENOS	H-002	MIXITE SOCIALE	Commune	Est-04
GEMENOS	TV-001	PARKING RELAIS / ESPACE PUBLIC	Métropole-Commune	Est-04

Liste des autres emplacements réservés

Commune	Numéro de réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de la planche impactée
GEMENOS	V-101	ESPACE PUBLIC	Commune	Est-04
GEMENOS	V-102	ESPACE PUBLIC / JARDIN PUBLIC	Commune	Est-04
GEMENOS	W-006	RÉSERVOIR DE COULIN "EAU POTABLE"	Commune	Est-08
GIGNAC LA NERTHE	B-033	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
GIGNAC LA NERTHE	B-062	PLUVIAL	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
GIGNAC LA NERTHE	B-063	PLUVIAL	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
GIGNAC LA NERTHE	B-064	PLUVIAL	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-13
GIGNAC LA NERTHE	B-065	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
GIGNAC LA NERTHE	B-066	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
GIGNAC LA NERTHE	B-122	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
GIGNAC LA NERTHE	C-008	CIMETIÈRE	Commune	Ouest-14
GIGNAC LA NERTHE	E-012	PÔLE ÉDUCATIF	Commune	Ouest-13
GIGNAC LA NERTHE	LV-006	GYMNASE - JARDINS POTAGES	Commune	Ouest-13
GIGNAC LA NERTHE	P-023	PARKING	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
GIGNAC LA NERTHE	P-024	PARKING	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
GIGNAC LA NERTHE	P-025	PARKING	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-19
GIGNAC LA NERTHE	P-027	STATIONNEMENT PLACE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-19
GIGNAC LA NERTHE	P-032	PARKING	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
GIGNAC LA NERTHE	P-053	ESPACE DE STATIONNEMENT	Commune	Ouest-19
GIGNAC LA NERTHE	PV-002	STATIONNEMENT - CHEMINEMENT PIÉTON	Commune	Ouest-14
GIGNAC LA NERTHE	PV-003	AMÉLIORATION DE L'ENTRÉE DE VILLE - ESPACE VERTS ET CRÉATION DE STATIONNEMENTS	Commune	Ouest-14
GIGNAC LA NERTHE	PV-004	PARKING DE RABATTEMENT ET AMÉNAGEMENT PAYSAGÉ	Commune	Ouest-19
GIGNAC LA NERTHE	PV-005	AMÉLIORATION DE L'ENTRÉE DE VILLE - ESPACE VERTS ET CRÉATION DE STATIONNEMENTS	Commune	Ouest-14
GIGNAC LA NERTHE	V-029	LIAISON DOUCE	Commune	Ouest-14
GIGNAC LA NERTHE	Y-001	AMÉNAGEMENT AIRE GENS DU VOYAGE	Commune	Ouest-19
GIGNAC LA NERTHE	Z-024	EQUIPEMENT PUBLIC	Commune	Ouest-19
LA CIOTAT	B-067	AMÉNAGEMENT BASSIN DE RÉTENTION ATHÉLIA V	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-23
LA CIOTAT	B-068	CRÉATION D'UN BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-28
LA CIOTAT	B-070	CRÉATION D'UN BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-29
LA CIOTAT	B-071	AMÉNAGEMENT BASSIN DE RÉTENTION ATHÉLIA V	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-23
LA CIOTAT	B-072	CRÉATION D'UN BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-23
LA CIOTAT	B-073	CRÉATION D'UN BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
LA CIOTAT	B-090	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-28

Liste des autres emplacements réservés

Commune	Numéro de réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de la planche impactée
LA CIOTAT	B-127	PLUVIAL	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	B-209	BASSIN PLUVIAL	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
LA CIOTAT	EQ-005	ECOLE EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL	Commune	Est-24
LA CIOTAT	P-028	CRÉATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT TRAVERSE DE LA GARDE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-35
LA CIOTAT	P-029	CRÉATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT ECOLE BAPTISTIN BERNARD	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	P-030	CRÉATION D'UN PARKING	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	P-031	CRÉATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT À L'AV. DU MUGEL	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-35
LA CIOTAT	P-034	PARKING	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-28
LA CIOTAT	P-036	PARKING	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-32
LA CIOTAT	P-062	PARKING PAYSAGE	Commune	Est-29
LA CIOTAT	PZ-001	PARKING PAYSAGE / EQUIPEMENT PUBLIC COMMUNAL	Métropole-Commune	Est-32
LA CIOTAT	PZ-002	PARKING RELAIS / EQUIPEMENT PUBLIC COMMUNAL	Métropole-Commune	Est-29
LA CIOTAT	PZ-003	CRÉATION D'UN PARKING / EQUIPEMENT PUBLIC COMMUNAL	Métropole-Commune	Est-29
LA CIOTAT	V-033	AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC	Commune	Est-32
LA CIOTAT	V-035	AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC	Commune	Est-32
LA CIOTAT	V-036	EXTENSION D'UN ESPACE VERT URBAIN	Commune	Est-28
LA CIOTAT	V-037	AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA GARE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-29
LA CIOTAT	V-038	AMÉNAGEMENT VOIE DOUCE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-29
LA CIOTAT	W-008	CRÉATION D'UNE STATION DE FILTRATION AU QUARTIER VALLON DE FANEAU - NORD	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-24
LA CIOTAT	W-010	AMÉNAGEMENT DE LA TÊTE D'ACCÈS À LA GALERIE DE DESSERT EN EAUX BRUTES	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-28
LA CIOTAT	Z-026	EXTENSION DES SERRES MUNICIPALES	Commune	Est-29
LA CIOTAT	Z-027	AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR	Département	Est-29
LA CIOTAT	Z-038	EQUIPEMENTS PUBLICS	Commune	Ouest-14
LA CIOTAT	Z-041	EQUIPEMENT PUBLIC	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-23
LA CIOTAT	Z-042	EQUIPEMENT PUBLIC	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-23
LA CIOTAT	Z-043	EQUIPEMENT PUBLIC	Commune	Est-28
LE ROVE	B-075	BASSIN DE RÉTENTION PAYSAGER- LE DOUARD	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-25
LE ROVE	B-076	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-26
LE ROVE	L-021	INSTALLATIONS SPORTIVES	Commune	Ouest-21
LE ROVE	P-037	PARC DE STATIONNEMENT	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-26
LE ROVE	P-038	PARC DE STATIONNEMENT	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-30
LE ROVE	P-039	PARC DE STATIONNEMENT	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-30
LE ROVE	P-040	PARC DE STATIONNEMENT	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-25

Liste des autres emplacements réservés

Commune	Numéro de réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de la planche impactée
LE ROVE	P-041	PARC DE STATIONNEMENT	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-30
LE ROVE	P-042	PARC DE STATIONNEMENT	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-30
LE ROVE	P-043	PARKING	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-25
LE ROVE	V-040	ESPACES VERTS	Commune	Ouest-30
LE ROVE	V-041	ESPACE PUBLIC ET PLANTÉ	Commune	Ouest-19
LE ROVE	Z-037	SALLE POLYVALENTE	Commune	Ouest-26
MARIGNANE	B-077	BASSIN DE RÉTENTION LES FLORIDES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-07
MARIGNANE	B-078	BASSIN DE RÉTENTION LES FLORIDES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-07
MARIGNANE	B-079	BASSIN DE RÉTENTION LES FLORIDES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-13
MARIGNANE	B-080	BASSIN DE RÉTENTION LES FLORIDES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-07
MARIGNANE	B-081	BASSIN DE RÉTENTION LES FLORIDES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-07
MARIGNANE	B-082	BASSIN DE RÉTENTION LES FLORIDES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-13
MARIGNANE	B-083	BASSIN DE RÉTENTION - AVENUE LACANAU	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-14
MARIGNANE	B-084	BASSIN DE STOCKAGE, (GS M.PAGNOL)	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
MARIGNANE	B-085	BASSIN DE STOCKAGE, AV LOGOS/MILHAU	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
MARIGNANE	B-086	EQUIPEMENT PLUVIAL LACANAU ET BASSIN DE DÉCANTATION	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
MARIGNANE	B-087	SERVITUDE PLUVIALE, AV LOGOS/MILHAU	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	B-091	SERVITUDE PLUVIALE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-04
MARIGNANE	C-004	CIMETIÈRE SAINT LAURENT ET EXTENSION	Commune	Ouest-04
MARIGNANE	D-008	TECHNOCENTRE	Commune	Ouest-13
MARIGNANE	P-044	PARKING - AVENUE DE LA LIBÉRATION (CENTRE-VILLE) EXTENSION	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-07
MARIGNANE	R-006	RECALIBRAGE DE LA CADIÈRE	Syndicat Intercommunal	Ouest-08
MARIGNANE	R-007	CANAL DE DÉLESTAGE DU RAUMARTIN	Syndicat Intercommunal	Ouest-14
MARIGNANE	R-008	CHAMP D'EXPANSION DE CRUES MONTRETOUT	Syndicat Intercommunal	Ouest-08
MARIGNANE	R-009	RECALIBRAGE DU RAUMARTIN	Syndicat Intercommunal	Ouest-08
MARIGNANE	R-010	AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU RAUMARTIN	Syndicat Intercommunal	Ouest-08
MARIGNANE	R-011	RECALIBRAGE DU RAUMARTIN	Syndicat Intercommunal	Ouest-08
MARIGNANE	R-012	RECALIBRAGE DU RAUMARTIN	Syndicat Intercommunal	Ouest-09
MARIGNANE	R-016	CANAL DE DÉLESTAGE DE LA CADIÈRE	Syndicat Intercommunal	Ouest-04
MARIGNANE	T-025	PARKING GARE ROUTIÈRE - LA CARAVELLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-07
MARIGNANE	T-039	EXTENSION AEROPORT	Etat	Ouest-04
MARIGNANE	T-044	EXTENSION AEROPORT	Etat	Ouest-04
MARIGNANE	T-045	EXTENSION AEROPORT	Etat	Ouest-04

Liste des autres emplacements réservés

Commune	Numéro de réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de la planche impactée
MARIGNANE	T-046	EXTENSION AEROPORT	Etat	Ouest-04
MARIGNANE	T-047	EXTENSION AEROPORT	Etat	Ouest-04
MARIGNANE	T-048	EXTENSION AEROPORT	Etat	Ouest-04
MARIGNANE	T-049	EXTENSION AEROPORT	Etat	Ouest-04
MARIGNANE	T-050	EXTENSION AEROPORT	Etat	Ouest-04
MARIGNANE	T-051	EXTENSION AEROPORT	Etat	Ouest-04
MARIGNANE	T-052	EXTENSION AEROPORT	Etat	Ouest-04
MARIGNANE	T-053	EXTENSION AEROPORT	Etat	Ouest-04
MARIGNANE	T-054	EXTENSION AEROPORT	Etat	Ouest-04
MARIGNANE	T-055	EXTENSION AEROPORT	Etat	Ouest-04
MARIGNANE	T-056	EXTENSION AEROPORT	Etat	Ouest-04
MARIGNANE	U-002	STATION DÉPURATION DE LA PALUN ET TRAITEMENT DES BOUES	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-07
MARIGNANE	V-042	ESPACE PUBLIC	Commune	Ouest-07
MARIGNANE	V-044	ESPACE VERT RUE DE VERDUN	Commune	Ouest-07
MARIGNANE	V-049	ESPACE VERT ET ÉQUIPEMENT PUBLIC	Commune	Ouest-08
MARIGNANE	W-011	SERVITUDE D'ALIMENTATION EAU POTABLE - PLAINE NOTRE-DAME	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
MARIGNANE	Z-029	EXTENSION DE LA MAIRIE	Commune	Ouest-07
MARSEILLE	B-001	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-11
MARSEILLE	B-002	BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-11
MARSEILLE	B-003	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-11
MARSEILLE	B-004	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-14
MARSEILLE	B-005	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-62
MARSEILLE	B-006	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-62
MARSEILLE	B-007	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-61
MARSEILLE	B-008	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-61
MARSEILLE	B-009	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-65
MARSEILLE	B-010	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-65
MARSEILLE	B-011	BASSIN DE RETENTION (H24)	Métropole-Commune	Centre-44
MARSEILLE	B-012	BASSIN DE RETENTION (H30)	Métropole-Commune	Centre-44
MARSEILLE	B-014	RETENTION COLLINAIRE - PIEGE A SEDIMENT	Métropole-Commune	Centre-16
MARSEILLE	B-015	BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-12
MARSEILLE	B-016	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-66
MARSEILLE	B-017	BASSIN DE RETENTION (J6)	Métropole-Commune	Centre-22

Liste des autres emplacements réservés

Commune	Numéro de réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de la planche impactée
MARSEILLE	B-018	BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-05
MARSEILLE	B-019	BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-11
MARSEILLE	B-020	BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-11
MARSEILLE	B-021	BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-21
MARSEILLE	B-022	BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-16
MARSEILLE	B-023	BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-07
MARSEILLE	B-025	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-15
MARSEILLE	B-026	BASSIN DE RETENTION (J15B)	Métropole-Commune	Centre-22
MARSEILLE	B-027	EQUIPEMENT HYDRAULIQUE	Métropole-Commune	Centre-33
MARSEILLE	B-028	BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-54
MARSEILLE	B-029	BASSIN DE RETENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-15
MARSEILLE	B-030	BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-22
MARSEILLE	B-031	BASSIN DE RETENTION (DE LA BARONNE)	Métropole-Commune	Centre-22
MARSEILLE	B-032	EQUIPEMENT HYDRAULIQUE	Métropole-Commune	Centre-33
MARSEILLE	B-092	BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-07
MARSEILLE	B-093	BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-07
MARSEILLE	B-094	BASSIN DE RETENTION (A1)	Métropole-Commune	Centre-04
MARSEILLE	B-095	BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-07
MARSEILLE	B-096	BASSIN DE RETENTION (LS3)	Métropole-Commune	Centre-65
MARSEILLE	B-097	BASSIN DE RETENTION (LS5)	Métropole-Commune	Centre-61
MARSEILLE	B-098	BASSIN DE RETENTION (LS7)	Métropole-Commune	Centre-62
MARSEILLE	B-099	BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-61
MARSEILLE	B-100	BASSIN DE RETENTION (LS9)	Métropole-Commune	Centre-61
MARSEILLE	B-101	BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-63
MARSEILLE	B-102	BASSIN DE RETENTION (LN8)	Métropole-Commune	Ouest-26
MARSEILLE	B-103	BASSIN DE RETENTION (LN9)	Métropole-Commune	Centre-11
MARSEILLE	B-104	BASSIN DE RETENTION (LN2)	Métropole-Commune	Centre-11
MARSEILLE	B-105	BASSIN DE RETENTION (LN1)	Métropole-Commune	Centre-11
MARSEILLE	B-106	BASSIN DE RETENTION (LN6)	Métropole-Commune	Centre-11
MARSEILLE	B-107	BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-12
MARSEILLE	B-108	BASSIN DE RETENTION (A33-A5)	Métropole-Commune	Centre-13
MARSEILLE	B-109	BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-13
MARSEILLE	B-110	BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-13

Liste des autres emplacements réservés

Commune	Numéro de réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de la planche impactée
MARSEILLE	B-111	BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-15
MARSEILLE	B-112	BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-15
MARSEILLE	B-113	BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-16
MARSEILLE	B-114	BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-20
MARSEILLE	B-115	BASSIN DE RETENTION (A14)	Métropole-Commune	Centre-14
MARSEILLE	B-116	BASSIN DE RETENTION (A22)	Métropole-Commune	Centre-21
MARSEILLE	B-117	BASSIN DE RETENTION (A23)	Métropole-Commune	Centre-21
MARSEILLE	B-118	BASSIN DE RETENTION (J15A)	Métropole-Commune	Centre-22
MARSEILLE	B-119	BASSIN DE RETENTION (J4)	Métropole-Commune	Centre-23
MARSEILLE	B-120	BASSIN DE RETENTION (J5)	Métropole-Commune	Centre-23
MARSEILLE	B-121	BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-26
MARSEILLE	B-123	BASSIN DE RETENTION (J20A)	Métropole-Commune	Centre-29
MARSEILLE	B-124	BASSIN DE RETENTION (J20B)	Métropole-Commune	Centre-29
MARSEILLE	B-125	BASSIN DE RETENTION (J24)	Métropole-Commune	Centre-29
MARSEILLE	B-126	BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-33
MARSEILLE	B-128	BASSIN DE RETENTION (H19)	Métropole-Commune	Centre-42
MARSEILLE	B-129	BASSIN DE RETENTION (H27)	Métropole-Commune	Centre-37
MARSEILLE	B-130	BASSIN DE RETENTION (H21)	Métropole-Commune	Centre-37
MARSEILLE	B-131	BASSIN DE RETENTION H18)	Métropole-Commune	Centre-41
MARSEILLE	B-132	BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-42
MARSEILLE	B-133	BASSIN DE RETENTION (S15)	Métropole-Commune	Centre-61
MARSEILLE	B-134	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	B-135	BASSIN DE RETENTION (LS12)	Métropole-Commune	Centre-58
MARSEILLE	B-136	BASSIN DE RETENTION (LS10)	Métropole-Commune	Centre-62
MARSEILLE	B-137	BASSIN DE RETENTION (H9)	Métropole-Commune	Centre-58
MARSEILLE	B-138	BASSIN DE RETENTION (H8)	Métropole-Commune	Centre-59
MARSEILLE	B-139	BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-22
MARSEILLE	B-140	BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-30
MARSEILLE	B-141	BASSIN DE RETENTION (LAJOUT OUEST)	Métropole-Commune	Centre-33
MARSEILLE	B-142	BASSIN DE RETENTION (LAJOUT EST)	Métropole-Commune	Centre-33
MARSEILLE	B-143	BASSIN DE RETENTION (BC14)	Métropole-Commune	Centre-46
MARSEILLE	B-144	BASSIN DE RETENTION (LYON)	Métropole-Commune	Centre-27
MARSEILLE	B-145	BASSIN DE RETENTION (RUISSEAU AYGALES)	Métropole-Commune	Centre-33

Liste des autres emplacements réservés

Commune	Numéro de réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de la planche impactée
MARSEILLE	B-146	BASSIN DE RETENTION (SAINT PAUL)	Métropole-Commune	Centre-28
MARSEILLE	B-149	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-49
MARSEILLE	B-150	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-59
MARSEILLE	B-151	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-50
MARSEILLE	B-152	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-50
MARSEILLE	B-153	RETENTION COLLINAIRE - PIEGE A SEDIMENT	Métropole-Commune	Centre-09
MARSEILLE	B-154	RETENTION COLLINAIRE - PIEGE A SEDIMENT	Métropole-Commune	Centre-09
MARSEILLE	B-155	RETENTION COLLINAIRE - PIEGE A SEDIMENT	Métropole-Commune	Centre-09
MARSEILLE	B-156	RETENTION COLLINAIRE - PIEGE A SEDIMENT	Métropole-Commune	Centre-09
MARSEILLE	B-157	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-15
MARSEILLE	B-158	BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-28
MARSEILLE	B-159	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-58
MARSEILLE	B-160	BASSIN DE RETENTION (DEVERSOIR DE CHANTERAC - SERVITUDE EN TREFOND)	Métropole-Commune	Centre-33
MARSEILLE	B-161	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-49
MARSEILLE	B-162	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-49
MARSEILLE	B-163	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-50
MARSEILLE	B-164	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-63
MARSEILLE	B-165	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-63
MARSEILLE	B-166	BASSIN DE RETENTION (HB41)	Métropole-Commune	Centre-63
MARSEILLE	B-167	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-63
MARSEILLE	B-168	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-62
MARSEILLE	B-169	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-62
MARSEILLE	B-170	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-61
MARSEILLE	B-171	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-61
MARSEILLE	B-172	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-66
MARSEILLE	B-173	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-55
MARSEILLE	B-174	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-55
MARSEILLE	B-175	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-56
MARSEILLE	B-176	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-56
MARSEILLE	B-177	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-56
MARSEILLE	B-178	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-56
MARSEILLE	B-179	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-51
MARSEILLE	B-180	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-51

Liste des autres emplacements réservés

Commune	Numéro de réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de la planche impactée
MARSEILLE	B-181	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-51
MARSEILLE	B-182	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-50
MARSEILLE	B-183	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-50
MARSEILLE	B-184	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-15
MARSEILLE	B-185	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-15
MARSEILLE	B-186	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-08
MARSEILLE	B-187	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-08
MARSEILLE	B-188	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-08
MARSEILLE	B-189	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-08
MARSEILLE	B-190	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-13
MARSEILLE	B-191	RETENUE COLLINAIRE	Métropole-Commune	Centre-13
MARSEILLE	B-192	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	B-203	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	B-204	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	B-205	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	B-206	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	B-207	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	BL-001	BASSIN DE RETENTION / EQUIPEMENT SPORTIF	Commune	Centre-48
MARSEILLE	BL-002	BASSIN DE RETENTION / EQUIPEMENT SPORTIF	Commune	Centre-48
MARSEILLE	BL-003	BASSIN DE RETENTION (LS14) / EQUIPEMENT SPORTIF	Métropole-Commune	Centre-61
MARSEILLE	BLV-001	EQUIPEMENT SPORTIF / ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC / BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-11
MARSEILLE	BLV-002	BASSIN DE RETENTION / EQUIPEMENT SPORTIF / ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Métropole-Commune	Centre-21
MARSEILLE	BP-001	PARKING (DE PROXIMITE) - BASSIN DE RETENTION	Métropole-Commune	Centre-20
MARSEILLE	BT-001	BASSIN DE RETENTION (SAINT-JUST) - TCSP URBAINS, P LES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES (P+R)	Métropole-Commune	Centre-35
MARSEILLE	BT-002	BASSIN DE RETENTION (A13) / TCSP URBAINS / POLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES TCSP (P+R)	Métropole-Commune	Centre-20
MARSEILLE	BV-001	BASSIN DE RETENTION / ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Métropole-Commune	Centre-48
MARSEILLE	BV-003	BASSIN DE RETENTION / ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-21
MARSEILLE	BV-004	BASSIN DE RETENTION (SYSTEME HYDRAULIQUE) / ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-21
MARSEILLE	BV-005	BASSIN DE RETENTION / ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Métropole-Commune	Centre-16
MARSEILLE	BV-006	BASSIN DE RETENTION / ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Métropole-Commune	Centre-28
MARSEILLE	BV-007	BASSIN DE RETENTION (SYSTEME HYDRAULIQUE) / ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-21
MARSEILLE	BV-009	BASSIN DE RETENTION / ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	BV-010	BASSIN DE RETENTION / ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Métropole-Commune	Centre-21

Liste des autres emplacements réservés

Commune	Numéro de réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de la planche impactée
MARSEILLE	BV-011	BASSIN DE RETENTION (POSTE DE RELEVAGE ARENC) / ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-33
MARSEILLE	BV-012	BASSIN DE RETENTION / ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-22
MARSEILLE	C-001	CIMETIERE	Commune	Centre-13
MARSEILLE	C-002	CIMETIERE	Commune	Centre-21
MARSEILLE	C-009	CIMETIERE	Commune	Centre-21
MARSEILLE	CQ-01	CIMETIERE / EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL	Commune	Centre-43
MARSEILLE	D-001	CENTRE TRANSFERT DECHETS NORD	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	D-004	DECHETS, PROPRETE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-65
MARSEILLE	D-005	DECHETS, PROPRETE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	D-006	DECHETS - PROPRETE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	D-007	DECHETS - PROPRETE URBAINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	D-009	CENTRE DE TRANSFERT DES DECHETS SUD	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	DLV-001	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC / EQUIPEMENT SPORTIF / DECHET (APPORT VOLONTAIRE)	Métropole-Commune	Centre-23
MARSEILLE	E-001	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	Commune	Centre-27
MARSEILLE	E-002	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	Commune	Centre-35
MARSEILLE	E-004	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	Commune	Centre-48
MARSEILLE	E-006	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (LYCEE)	Région PACA	Centre-22
MARSEILLE	E-007	COLLEGE	Département	Centre-30
MARSEILLE	E-008	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	Commune	Centre-34
MARSEILLE	E-009	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	Commune	Centre-42
MARSEILLE	E-010	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	Commune	Centre-47
MARSEILLE	E-013	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (COLLEGE)	Département	Centre-46
MARSEILLE	E-014	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	Commune	Centre-42
MARSEILLE	E-016	EXTENSION ECOLE CHABANON	Commune	Centre-40
MARSEILLE	E-017	GROUPE SCOLAIRE	Commune	Centre-20
MARSEILLE	EL-001	EQUIPEMENT SPORTIF / ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	Commune	Centre-47
MARSEILLE	EL-003	SCOLAIRE / SPORTIF	Commune	Centre-23
MARSEILLE	EQ-002	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE / EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL	Commune	Centre-07
MARSEILLE	EQ-004	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE / EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL	Commune	Centre-23
MARSEILLE	L-001	EQUIPEMENT SPORTIF	Commune	Centre-48
MARSEILLE	L-002	EQUIPEMENT SPORTIF	Commune	Centre-48
MARSEILLE	L-003	EQUIPEMENT SPORTIF	Commune	Centre-49
MARSEILLE	L-004	EQUIPEMENT SPORTIF	Commune	Centre-33

Liste des autres emplacements réservés

Commune	Numéro de réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de la planche impactée
MARSEILLE	L-005	EQUIPEMENT SPORTIF	Commune	Centre-07
MARSEILLE	L-006	EQUIPEMENT SPORTIF	Métropole-Commune	Centre-22
MARSEILLE	L-007	EQUIPEMENT SPORTIF	Commune	Centre-43
MARSEILLE	L-010	EQUIPEMENT SPORTIF	Commune	Centre-20
MARSEILLE	L-011	EQUIPEMENT SPORTIF	Commune	Centre-28
MARSEILLE	L-012	EQUIPEMENT SPORTIF	Commune	Centre-30
MARSEILLE	L-023	EQUIPEMENT SPORTIF	Commune	Centre-33
MARSEILLE	L-026	EXTENSION BASEBALL STADE ST MENET	Commune	Centre-51
MARSEILLE	L-027	EQUIPEMENT SPORTIF	Commune	Centre-26
MARSEILLE	LQ-001	EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL / EQUIPEMENT SPORTIF	Commune	Centre-42
MARSEILLE	LQ-002	EQUIPEMENT SPORTIF / EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL	Commune	Centre-42
MARSEILLE	LQV-001	EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL / EQUIPEMENT SPORTIF / ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-12
MARSEILLE	LT-001	DEPOT TRAMWAY DROMEL / TCSP URBAINS, PÔLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES (P+R) / EQUIPEMENT SPORTIF	Métropole-Commune	Centre-53
MARSEILLE	LV-003	EQUIPEMENT SPORTIF / ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-04
MARSEILLE	LV-004	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC / EQUIPEMENT SPORTIF	Commune	Centre-23
MARSEILLE	P-001	PARKING (DE PROXIMITE)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-57
MARSEILLE	P-015	PARKING	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-26
MARSEILLE	P-017	PARKING	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	PT-001	POLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES TCSP (P+R) / PARKING (DE PROXIMITE)	Métropole-Commune	Centre-22
MARSEILLE	PV-006	PARKING (DE PROXIMITE) / ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Métropole-Commune	Centre-53
MARSEILLE	PV-007	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC / PARKING	Commune	Centre-39
MARSEILLE	PV-008	PARKING (DE PROXIMITE) / ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Métropole-Commune	Centre-48
MARSEILLE	Q-001	EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL	Commune	Centre-42
MARSEILLE	Q-003	EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL	Commune	Centre-42
MARSEILLE	Q-005	EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL	Commune	Centre-47
MARSEILLE	Q-007	EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL	Commune	Centre-47
MARSEILLE	Q-020	EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL	Commune	Centre-35
MARSEILLE	Q-021	EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL	Commune	Centre-40
MARSEILLE	Q-022	EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL	Commune	Centre-34
MARSEILLE	QT-001	POLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES TCSP (P+R) / EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL	Métropole-Commune	Centre-42
MARSEILLE	QV-001	EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL / ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-34
MARSEILLE	QV-002	EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL / ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Métropole-Commune	Centre-62
MARSEILLE	QV-003	EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL / ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-39

Liste des autres emplacements réservés

Commune	Numéro de réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de la planche impactée
MARSEILLE	R-001	AMENAGEMENT / REQUALIFICATION DES BERGES DE FLEUVES / COURS D'EAU	Métropole-Commune	Centre-16
MARSEILLE	R-017	AMENAGEMENT / REQUALIFICATION DES BERGES DE FLEUVES / COURS D'EAU	Métropole-Commune	Centre-13
MARSEILLE	R-018	AMENAGEMENT / REQUALIFICATION DES BERGES DE FLEUVES / COURS D'EAU	Métropole-Commune	Centre-29
MARSEILLE	R-019	AMENAGEMENT / REQUALIFICATION DES BERGES DE FLEUVES / COURS D'EAU	Métropole-Commune	Centre-49
MARSEILLE	R-020	AMENAGEMENT / REQUALIFICATION DES BERGES DE FLEUVES / COURS D'EAU	Métropole-Commune	Centre-47
MARSEILLE	R-021	AMENAGEMENT / REQUALIFICATION DES BERGES DE FLEUVES / COURS D'EAU	Métropole-Commune	Centre-23
MARSEILLE	RV-001	AMENAGEMENT / REQUALIFICATION DES BERGES DE FLEUVES / COURS D'EAU - ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Métropole-Commune	Centre-42
MARSEILLE	RV-002	AMENAGEMENT / REQUALIFICATION DES BERGES DE FLEUVES / COURS D'EAU - ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Métropole-Commune	Centre-53
MARSEILLE	RV-003	AMENAGEMENT / REQUALIFICATION DES BERGES DE FLEUVES / COURS D'EAU - ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Métropole-Commune	Centre-22
MARSEILLE	RV-004	AMENAGEMENT / REQUALIFICATION DES BERGES DE FLEUVES / COURS D'EAU - ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Métropole-Commune	Centre-20
MARSEILLE	S-001	BATAILLON MARIN POMPIER	Commune	Centre-59
MARSEILLE	S-003	CENTRE DE SECOURS	Commune	Centre-36
MARSEILLE	S-004	COMMISSARIAT DU 14EME ARRONDISSEMENT	Etat	Centre-21
MARSEILLE	T-001	POLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES TCSP (P+R)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	T-002	POLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES TCSP (P+R)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	T-003	TCSP URBAINS, PSLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES (P+R)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	T-004	POLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES TCSP (P+R)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	T-005	POLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES TCSP (P+R)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-41
MARSEILLE	T-006	POLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES TCSP (P+R)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-42
MARSEILLE	T-007	POLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES TCSP (P+R)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-41
MARSEILLE	T-008	POLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES TCSP (P+R)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-29
MARSEILLE	T-009	POLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES TCSP (P+R)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-27
MARSEILLE	T-010	POLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES TCSP (P+R)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	T-011	POLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES TCSP (P+R)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-13
MARSEILLE	T-012	POLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES TCSP (P+R)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	T-013	TCSP URBAINS, PTLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES (P+R)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-49
MARSEILLE	T-017	POLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES TCSP (P+R)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-12
MARSEILLE	T-018	TCSP URBAINS, PTLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES (P+R)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-50
MARSEILLE	T-019	POLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES TCSP (P+R)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	T-020	TCSP URBAINS, POLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES (P+R)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-20
MARSEILLE	T-021	POLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES TCSP (P+R)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	T-022	POLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES TCSP (P+R)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-12
MARSEILLE	T-023	GARE FERROVIAIRE DE LA BARASSE	RFF	Centre-50

Liste des autres emplacements réservés

Commune	Numéro de réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de la planche impactée
MARSEILLE	T-026	TCSP URBAINS, POLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES (P+R)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	T-028	TCSP URBAINS, POLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES (P+R)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-35
MARSEILLE	T-029	TCSP URBAINS, POLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES (P+R)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-41
MARSEILLE	T-030	TCSP URBAINS, POLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES (P+R)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-41
MARSEILLE	T-031	STATION DE METRO ST TRONC	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	T-032	STATION DE METRO ST LOUP PAGNOL ET PUIITS TERMINUS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-49
MARSEILLE	T-033	TRAMWAY BLANCARDE DROMEL (TIMONE)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	T-034	PUITS PIERRE DOIZE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-54
MARSEILLE	T-035	STATION DE METRO LA PAULINE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	T-036	STATION DE METRO ST LOUP VILLAGE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	T-037	STATION DE METRO MAISON BLANCHE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	T-038	VIADUC ET TREMIE ROQUEVAIRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-53
MARSEILLE	T-040	PROLONGEMENT TRAMWAY NORD	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-27
MARSEILLE	T-041	TRAMWAY BLANCARDE DROMEL (LA BLANCARDE)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-40
MARSEILLE	T-042	TRAMWAY BLANCARDE DROMEL	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-48
MARSEILLE	T-043	PARKING RELAIS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-58
MARSEILLE	U-001	ASSAINISSEMENT	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-43
MARSEILLE	UV-001	ASSAINISSEMENT / ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Métropole-Commune	Centre-60
MARSEILLE	V-001	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-33
MARSEILLE	V-002	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-12
MARSEILLE	V-004	ESPACE PUBLIC	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	V-005	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-22
MARSEILLE	V-006	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-22
MARSEILLE	V-007	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-22
MARSEILLE	V-008	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-36
MARSEILLE	V-009	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-21
MARSEILLE	V-010	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-47
MARSEILLE	V-013	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-33
MARSEILLE	V-014	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-62
MARSEILLE	V-015	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-58
MARSEILLE	V-016	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-22
MARSEILLE	V-017	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-22
MARSEILLE	V-030	ESPACE VERT	Commune	Centre-51

Liste des autres emplacements réservés

Commune	Numéro de réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de la planche impactée
MARSEILLE	V-031	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-53
MARSEILLE	V-039	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-07
MARSEILLE	V-047	ESPACE PUBLIC	EPA Euroméditerranée	Centre-27
MARSEILLE	V-050	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-07
MARSEILLE	V-051	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-61
MARSEILLE	V-052	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-18
MARSEILLE	V-053	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-11
MARSEILLE	V-054	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-12
MARSEILLE	V-055	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-12
MARSEILLE	V-056	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-13
MARSEILLE	V-057	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-13
MARSEILLE	V-058	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Ouest-26
MARSEILLE	V-059	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-18
MARSEILLE	V-060	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-21
MARSEILLE	V-061	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-21
MARSEILLE	V-062	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-20
MARSEILLE	V-063	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-28
MARSEILLE	V-064	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-29
MARSEILLE	V-065	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-34
MARSEILLE	V-066	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-35
MARSEILLE	V-067	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-39
MARSEILLE	V-068	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-49
MARSEILLE	V-069	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-42
MARSEILLE	V-070	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Métropole-Commune	Centre-42
MARSEILLE	V-071	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-42
MARSEILLE	V-072	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-47
MARSEILLE	V-074	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-48
MARSEILLE	V-075	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-48
MARSEILLE	V-076	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-53
MARSEILLE	V-077	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-48
MARSEILLE	V-078	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-47
MARSEILLE	V-079	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-47
MARSEILLE	V-080	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-47

Liste des autres emplacements réservés

Commune	Numéro de réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de la planche impactée
MARSEILLE	V-081	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-47
MARSEILLE	V-082	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-48
MARSEILLE	V-084	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Métropole-Commune	Centre-57
MARSEILLE	V-085	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-34
MARSEILLE	V-086	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-30
MARSEILLE	V-087	ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Commune	Centre-14
MARSEILLE	V-088	ESPACE PUBLIC	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	V-089	ESPACE PUBLIC	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	V-090	ESPACE PUBLIC	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-34
MARSEILLE	V-091	CRÉATION DE VOIE MODE DOUX ET ESPACES VERTS	Commune	Centre-58
MARSEILLE	V-092	CRÉATION DE VOIE MODE DOUX ET ESPACES VERTS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	V-093	CRÉATION DE VOIE MODE DOUX ET ESPACES VERTS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	V-094	CRÉATION DE VOIE MODE DOUX ET ESPACES VERTS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	V-095	CRÉATION DE VOIE MODE DOUX ET ESPACES VERTS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	V-096	CRÉATION DE VOIE MODE DOUX ET ESPACES VERTS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-28
MARSEILLE	V-098	ESPACE PUBLIC / PLACE	Commune	Centre-34
MARSEILLE	V-099	PLACE JOSEPHINE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	V-100	CREATION D'UNE PLACE	EPA Euroméditerranée	Centre-33
MARSEILLE	VW-001	EAU POTABLE / ESPACE VERT-ESPACE PUBLIC	Métropole-Commune	Centre-63
MARSEILLE	W-001	RÉSERVATION DE 500 M² POUR ACCÈS CANAL	Service Adduction	Centre-44
MARSEILLE	W-002	SERVITUDE DE PASSAGE PERMANENTE	Service Adduction	Centre-44
MARSEILLE	W-003	EAU POTABLE (RESERVOIR)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-61
MARSEILLE	W-007	RÉSERVATION DE 500 M² POUR ACCÈS CANAL	Service Adduction	Centre-44
MARSEILLE	W-009	RESERVOIR EAU POTABLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
MARSEILLE	W-012	EAU POTABLE (RESERVOIR)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-11
MARSEILLE	W-013	EAU POTABLE (RESERVOIR)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	W-014	EAU POTABLE (RESERVOIR)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-21
MARSEILLE	W-015	EAU POTABLE (RESERVOIR)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-54
MARSEILLE	W-016	EAU POTABLE (RESERVOIR)	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-37
MARSEILLE	W-020	RÉSERVATION DE 500 M² POUR ACCÈS CANAL	Commune	Centre-13
MARSEILLE	W-021	RÉSERVATION DE 500 M² POUR ACCÈS CANAL	Service Adduction	Centre-21
MARSEILLE	W-022	RÉSERVATION DE 500 M² POUR ACCÈS CANAL	Service Adduction	Centre-21
MARSEILLE	W-023	ELARGISSEMENT DE LA TRAVERSE DE TOUR SAINTE	Service Adduction	Centre-21

Liste des autres emplacements réservés

Commune	Numéro de réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de la planche impactée
MARSEILLE	W-024	RÉSERVATION DE 500 M² DE TERRAIN	Service Adduction	Centre-21
MARSEILLE	W-025	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES BESSONS ET DU CHEMIN PRIVÉ	Service Adduction	Centre-21
MARSEILLE	W-026	ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES BESSONS ET DU CHEMIN PRIVÉ	Service Adduction	Centre-21
MARSEILLE	W-027	RÉSERVATION DE 500 M² DE TERRAIN	Service Adduction	Centre-21
MARSEILLE	W-028	SERVITUDE DE PASSAGE À CRÉER POUR ACCÈS CANAL	Service Adduction	Centre-21
MARSEILLE	W-029	RÉSERVATION DE 500 M² DE TERRAIN	Service Adduction	Centre-21
MARSEILLE	W-030	SERVITUDE DE PASSAGE PERMANENTE	Service Adduction	Centre-21
MARSEILLE	W-031	PARCELLE DE CANAL NON ACCESSIBLE	Service Adduction	Centre-21
MARSEILLE	W-032	SERVITUDE DE PASSAGE PERMANENTE	Service Adduction	Centre-21
MARSEILLE	W-033	RÉSERVATION DE 500 M² DE TERRAIN	Service Adduction	Centre-22
MARSEILLE	W-034	SERVITUDE DE PASSAGE PERMANENTE	Service Adduction	Centre-22
MARSEILLE	W-035	RÉSERVATION DE 500 M² DE TERRAIN	Service Adduction	Centre-22
MARSEILLE	W-036	RÉSERVATION DE 500 M² DE TERRAIN	Service Adduction	Centre-22
MARSEILLE	W-037	SERVITUDE DE PASSAGE PERMANENTE	Service Adduction	Centre-22
MARSEILLE	W-038	RÉSERVATION DE 200 M² POUR ACCÈS CANAL	Service Adduction	Centre-15
MARSEILLE	W-039	SERVITUDE DE PASSAGE À CRÉER	Service Adduction	Centre-15
MARSEILLE	W-040	RÉSERVATION DE 500 M² DE TERRAIN	Service Adduction	Centre-23
MARSEILLE	W-041	SERVITUDE DE PASSAGE PERMANENTE	Service Adduction	Centre-23
MARSEILLE	W-050	SERVITUDE DE PASSAGE PERMANENTE	Service Adduction	Centre-30
MARSEILLE	W-051	SERVITUDE DE PASSAGE PERMANENTE	Service Adduction	Centre-30
MARSEILLE	W-052	RÉSERVATION DE 500 M² POUR ACCÈS CANAL	Service Adduction	Centre-30
MARSEILLE	W-053	SERVITUDE DE PASSAGE PERMANENTE	Service Adduction	Centre-37
MARSEILLE	W-054	SERVITUDE DE PASSAGE PERMANENTE	Service Adduction	Centre-37
MARSEILLE	W-055	RÉSERVATION DE 500 M² POUR ACCÈS CANAL	Service Adduction	Centre-37
MARSEILLE	W-056	RÉSERVATION DE 500 M² POUR ACCÈS CANAL	Service Adduction	Centre-37
MARSEILLE	W-057	SERVITUDE DE PASSAGE PERMANENTE	Service Adduction	Centre-37
MARSEILLE	W-058	RÉSERVATION DE 200 M² POUR ACCÈS CANAL	Service Adduction	Centre-37
MARSEILLE	W-059	SERVITUDE DE PASSAGE PERMANENTE	Service Adduction	Centre-37
MARSEILLE	W-060	RÉSERVATION DE 500 M² POUR ACCÈS CANAL	Service Adduction	Centre-37
MARSEILLE	W-061	SERVITUDE DE PASSAGE PERMANENTE	Service Adduction	Centre-37
MARSEILLE	W-062	RÉSERVATION DE 500 M² POUR ACCÈS CANAL	Service Adduction	Centre-38
MARSEILLE	W-063	SERVITUDE DE PASSAGE PERMANENTE	Service Adduction	Centre-38
MARSEILLE	W-064	RÉSERVATION DE 500 M² POUR ACCÈS CANAL	Service Adduction	Centre-38

Liste des autres emplacements réservés

Commune	Numéro de réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de la planche impactée
MARSEILLE	W-065	SERVITUDE DE PASSAGE PERMANENTE	Service Adduction	Centre-44
MARSEILLE	Z-002	EQUIPEMENTS DIVERS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-50
MARSEILLE	Z-004	EQUIPEMENTS DIVERS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-39
MARSEILLE	Z-005	INSTALLATION ELECTRIQUE	EDF	Centre-20
MARSEILLE	Z-007	EQUIPEMENTS DIVERS	Métropole-Commune	Centre-40
MARSEILLE	Z-008	EQUIPEMENTS DIVERS	Métropole-Commune	Centre-43
MARSEILLE	Z-009	EQUIPEMENTS DIVERS	Métropole-Commune	Centre-46
MARSEILLE	Z-031	EQUIPEMENTS DIVERS	Métropole-Commune	Centre-57
MARSEILLE	Z-032	EQUIPEMENTS DIVERS	Métropole-Commune	Centre-58
MARSEILLE	Z-036	EQUIPEMENT PUBLIC	Commune	Centre-48
MARSEILLE	Z-046	EQUIPEMENT PUBLIC	Commune	Centre-40
PLAN DE CUQUES	B-034	BASSIN DE RÉTENTION - BD MERMOZ	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	B-035	RETENUE COLLINAIRE H DE LA GRAVE - LA MONTADE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
PLAN DE CUQUES	B-036	RETENUE COLLINAIRE LES MONTS BLANCS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
PLAN DE CUQUES	B-037	BASSIN DE RÉTENTION - CARREIRE DE LA TERRASSE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
PLAN DE CUQUES	B-038	BASSIN DE RÉTENTION - CENTRE VILLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	B-201	BASSIN DE RÉTENTION - LES PLAINES	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	C-003	EXTENTION DU CIMETIÈRE	Commune	Centre-23
PLAN DE CUQUES	EL-002	SCOLAIRE / SPORTIF	Commune	Centre-16
PLAN DE CUQUES	ELPV-001	SCOLAIRE / LOISIR / ESPACES VERTS / PARKING	Commune	Centre-16
PLAN DE CUQUES	L-013	EQUIPEMENT SPORTIF DU BOCAGE	Commune	Centre-23
PLAN DE CUQUES	LP-003	AIRE DE JEUX / STATIONNEMENT	Commune	Centre-16
PLAN DE CUQUES	P-014	PARKING	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	P-035	PARKING	Commune	Centre-23
PLAN DE CUQUES	P-046	PARKING	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	P-050	PARKING	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	P-051	PARKING	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	P-057	PARKING	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	R-002	ZONE D'ÉCRÈTEMENT ET DE RALENTISSEMENT - LE JARRET	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	R-003	RECTIFICATION DU LIT DU JARRET	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	R-004	RECTIFICATION DU LIT DU JARRET	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-23
PLAN DE CUQUES	V-011	JARDIN COMMUNAL - LES RAMBERTS	Commune	Centre-23
PLAN DE CUQUES	V-018	ESPACE VERT	Commune	Centre-23

Liste des autres emplacements réservés

Commune	Numéro de réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de la planche impactée
PLAN DE CUQUES	V-021	ESPACE VERT - AV MAL DELATTRE DE TASSIGNY	Commune	Centre-23
PLAN DE CUQUES	W-004	RÉSERVOIR DE 1500 M3 DE LA MONTADE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-16
PLAN DE CUQUES	W-042	RÉSERVATION DE 200 M² POUR ACCÈS CANAL	Service Adduction	Centre-23
PLAN DE CUQUES	W-043	SERVITUDE DE PASSAGE À CRÉER	Service Adduction	Centre-23
PLAN DE CUQUES	W-044	RÉSERVATION DE 200 M² POUR ACCÈS CANAL	Service Adduction	Centre-16
PLAN DE CUQUES	W-045	SERVITUDE DE PASSAGE À CRÉER	Service Adduction	Centre-16
PLAN DE CUQUES	Z-035	EQUIPEMENT PUBLIC	Commune	Centre-23
PLAN DE CUQUES	Z-044	EQUIPEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF	Commune	Centre-23
PLAN DE CUQUES	Z-045	EQUIPEMENT PUBLIC / REGIE AGRICOLE COMMUNALE	Commune	Centre-23
ROQUEFORT LA BEDOULE	C-005	CRÉATION CIMETIÈRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Est-11
ROQUEFORT LA BEDOULE	V-022	ESPACE PUBLIC ROQUEFORT	Commune	Est-11
SAINT VICTORET	B-040	BASSIN DE RÉTENTION DE CRUE - LOMBARDE CENTRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-08
SAINT VICTORET	B-041	BASSIN DE RÉTENTION DE CRUE - ZONE D'ACTIVITÉ DE LA CASCADE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-05
SAINT VICTORET	B-044	CANALISATION PLUVIALE - BOULEVARD DU PETIT LODI	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-08
SAINT VICTORET	B-193	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAINT VICTORET	BV-002	BASSIN DE RÉTENTION - ESPACE PAYSAGER	Métropole-Commune	Ouest-08
SAINT VICTORET	E-011	EXTENSION ECOLE	Commune	Ouest-08
SAINT VICTORET	P-006	PARKING BOULEVARD ABBADIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-08
SAINT VICTORET	P-020	PARKING BOULEVARD ABBADIE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-08
SAINT VICTORET	Q-017	CRÉATION ÉQUIPEMENT SOCIOCULTUREL BD FÉLIX DE KÉRIMEL	Commune	Ouest-08
SAINT VICTORET	R-005	DÉLESTAGE DE LA CADIÈRE - 20M	Syndicat Intercommunal	Ouest-05
SAINT VICTORET	R-013	NOUE SUD - AV ESCADRILLE NORMANDIE-NIÈMEN	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAINT VICTORET	R-014	NOUE MAILLAGE OUEST	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAINT VICTORET	R-015	NOUE RUE ANDRÉ DÉDOMINICI	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAINT VICTORET	R-022	NOUE EXUTOIRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-09
SAINT VICTORET	Z-030	RÉABILITATION DU MOULIN À VENT	Commune	Ouest-05
SAUSSET LES PINS	L-024	EXTENSION DU CENTRE AERE	Commune	Ouest-32
SAUSSET LES PINS	T-024	PARKING DE LA GARE	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-31
SAUSSET LES PINS	W-017	RESERVOIR D'EAU	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-32
SAUSSET LES PINS	W-066	ACCES RESERVOIR	Métropole Aix-Marseille Provence	Ouest-32
SEPTEMES LES VALLONS	B-013	AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA GOUARGUE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	B-024	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	B-039	RETENUE COLLINAIRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-08

Liste des autres emplacements réservés

Commune	Numéro de réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de la planche impactée
SEPTEMES LES VALLONS	B-043	RETENUE COLLINAIRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-08
SEPTEMES LES VALLONS	B-048	LES MAZETS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	B-069	RETENUE COLLINAIRE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
SEPTEMES LES VALLONS	B-088	OUVRAGE PLUVIAL DU STADE BECCHINI	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-02
SEPTEMES LES VALLONS	B-089	AMENAGEMENT PAR ECOULEMENT PLUVIAL SUR LA CARAVELLE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-02
SEPTEMES LES VALLONS	B-194	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-02
SEPTEMES LES VALLONS	B-195	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	B-196	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-02
SEPTEMES LES VALLONS	B-197	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	B-198	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-02
SEPTEMES LES VALLONS	B-199	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-02
SEPTEMES LES VALLONS	B-200	BASSIN DE RÉTENTION	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-02
SEPTEMES LES VALLONS	B-208	PLUVIAL	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-02
SEPTEMES LES VALLONS	BV-008	CREATION BASSIN DE RETENTION RD 59C BASSE-BEDOULE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
SEPTEMES LES VALLONS	D-002	CONTENEUR ENTERRÉS ET PLACES DE DÉPOSE	Commune	Centre-07
SEPTEMES LES VALLONS	D-003	CONTENEURS ENTERRÉS ET 2 PLACES DE DÉPOSE	Commune	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	E-015	EXTENSION GROUPE SCOLAIRE	Commune	Centre-01
SEPTEMES LES VALLONS	L-009	EXTENSION COMPLEXE SPORTIF	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-01
SEPTEMES LES VALLONS	L-014	BOULODROME MUNICIPAL	Commune	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	L-025	TERRAIN DE JEUX PEYRARDS	Commune	Centre-08
SEPTEMES LES VALLONS	LPV-001	GRAND PAVOIS. EQUIPEMENT SPORTIF, PARKING, ESPACE VERT	Commune	Centre-01
SEPTEMES LES VALLONS	P-003	STATIONNEMENT	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-01
SEPTEMES LES VALLONS	P-004	PARC DE STATIONNEMENT CHEMIN DU PIGEONNIER	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-01
SEPTEMES LES VALLONS	P-005	PARC DE STATIONNEMENT SUD DES CAILLOLS SUR RN 8	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-02
SEPTEMES LES VALLONS	P-026	PARKING	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-01
SEPTEMES LES VALLONS	P-045	PARKING	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	P-047	PARC DE STATIONNEMENT NOTRE DAME LIMITE OUEST	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-07
SEPTEMES LES VALLONS	P-048	PARC DE STATIONNEMENT LOT BONSIGNOUR	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-06
SEPTEMES LES VALLONS	P-049	PARC DE STATIONNEMENT SUR RN 8 / NOTRE DAME LIMITE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	P-052	PARC DE STATIONNEMENT VALLON DE LA ROUGIERE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	P-056	PARKING	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	P-060	PARKING	Commune	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	P-061	PARKING	Commune	Centre-04

Liste des autres emplacements réservés

Commune	Numéro de réservation	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Numéro de la planche impactée
SEPTEMES LES VALLONS	PT-002	AMENAGEMENT ENTREE ROUTE TELEVISION + PARKING	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-02
SEPTEMES LES VALLONS	Q-006	MÉDIATHÈQUE - PARVIS - VOIRIE	Commune	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	S-002	CENTRE D'INSTRUCTION DES MARINS-POMPIERS	Marins Pompiers	Centre-07
SEPTEMES LES VALLONS	T-015	NOEUD AUTOROUTIER 3	Commune	Centre-03
SEPTEMES LES VALLONS	T-016	NOEUD AUTOROUTIER 2	Commune	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	V-003	EQUIPEMENT PUBLIC EN LIEN AVEC LA NATURE	Commune	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	V-019	ESPACE VERT LA GRANDE VIGNE	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-01
SEPTEMES LES VALLONS	V-020	ESPACE VERT LA VAVEIL	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-01
SEPTEMES LES VALLONS	V-032	JARDINS	Commune	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	V-046	PARVIS	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	V-048	ESPACE VERT ENTREE LE PIN	Métropole Aix-Marseille Provence	Centre-02
SEPTEMES LES VALLONS	V-073	AMENAGEMENT DE L'ENTREE SEPTEMOISE PIETONNE DU MASSIF	Commune	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	V-083	EQUIPEMENT PUBLIC EN LIEN AVEC LA NATURE - PEYRARD EST	Commune	Centre-08
SEPTEMES LES VALLONS	Z-001	VALLON DES PEYRARDS	Commune	Centre-08
SEPTEMES LES VALLONS	Z-003	LOGEMENT AGRICOLE	Commune	Centre-02
SEPTEMES LES VALLONS	Z-006	VALLON DES PEYRARDS	Commune	Centre-07
SEPTEMES LES VALLONS	Z-010	VALLON DE LA ROUGIERE 4	Commune	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	Z-023	CENTRE MÉDICAL ET/OU PARAMÉDICAL	Commune	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	Z-025	EQUIPEMENT PUBLIC	Commune	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	Z-028	EQUIPEMENT PUBLIC	Commune	Centre-02
SEPTEMES LES VALLONS	Z-033	VALLON DE LA ROUGIERE 1	Commune	Centre-04
SEPTEMES LES VALLONS	Z-039	BATIMENT AGRICOLE	Commune	Centre-01
SEPTEMES LES VALLONS	Z-040	LOGEMENT AGRICOLE	Commune	Centre-01

